



## **LES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS DU SUD DE LA GASPÉSIE**

**Par  
Benoît Tremblay**

**Document présenté à  
la Société de la faune et des parcs du Québec  
et au ministère des Pêches et des Océans du Canada**

**Maria, novembre 2002**

*Société de la faune  
et des parcs*

**Québec** 



**Pêches et Océans  
Canada**

**Fisheries and Oceans  
Canada**

 *Conseil régional  
de l'environnement  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

ISBN 2-9805886-1-X

Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

---

# LES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS DU SUD DE LA GASPÉSIE

---

## 1. ERRATA :

- Les trois taxa suivants doivent être retirés de la liste des plantes vasculaires recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie, présentée à l'Annexe D:
  - *X Agrohordeum* sp.
  - *Hieracium kalmii*
  - *Viola blanda* var. *blanda*
    - Le *Crataegus chrysocarpa* mentionné est la variété typique. On doit donc lire : *Crataegus chrysocarpa* var. *chrysocarpa*.
    - Pour le taxon *Cardamine pratensis*, la subsp. *angustifolia* doit être remplacée par la subsp. *palustris*. Ce changement doit aussi être apporté au Tableau III de la page 26 (plantes peu communes).
    - Dans *Achillea millefolium* subsp. *borealis*, la subsp. *borealis* doit être remplacée par la subsp. *lanulosa*.
    - À la page 18, dernier paragraphe, on doit retirer le taxon suivant : chénopode de Berlandier variété à grand calice (*Chenopodium berlandieri* var. *macrocalycium*).
    - À la page 19, second paragraphe, dans la phrase débutant par « Le mélilot officinal... » on doit ajouter le taxon suivant : chénopode blanc (*Chenopodium album*).

---

## 2. ADDENDA :

- Les taxa suivants doivent être ajoutés à la liste des plantes vasculaires recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie, présentée à l'Annexe D:
  - *Acer saccharum*;
  - *Amelanchier interior* (syn. *A. wiegandii*);
  - *Anemone virginiana* var. *virginiana*. Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26 (plantes peu communes). Il n'a été recensé que dans l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia ;
  - *Anemone virginiana* var. *alba* (syn. *A. riparia*). Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure ;
  - *Betula pumila* var. *pumila*. Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure ;
  - *Carex eburnea*. Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure ;
  - *Carex garberi*. Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure ;
  - *Carex peckii* ;
  - *Collomia linearis* ;
  - *Erysimum hieracifolium* ;
  - *Hieracium umbellatum* (syn. *H. scabriusculum*). Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois de Penouille et le barachois estuarien de la rivière Saint-Jean ;
  - *Prunus pumila* var. *depressa*. Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure ;
  - *Salix myricoides* (syn. *S. glaucophylloides*).

- *Stellaria longipes*. Ce taxon devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois lagunaire de Carleton ;
  - *Triticum aestivum* ;
  - X *Betula sandbergii* nm. *fernaldii*. Un unique plant de cet hybride peu commun impliquant *Betula papyrifera* et *B. pumila* var. *pumila* a été localisé dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure. Il devrait être ajouté au Tableau III de la page 26.
- De plus, l'*Eleocharis quinqueflora* devrait être ajouté au Tableau III de la page 26. Il n'a été recensé que dans le barachois estuarien de la rivière Bonaventure.

Ces modifications font passer le nombre total de plantes vasculaires recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie de 647 à 661. De plus, le nombre de taxa figurant dans le Tableau III de la page 26 sur les plantes peu communes passe de 52 à 62.

---

## RÉSUMÉ

Ce document recèle un portrait synthèse des milieux humides côtiers de la côte sud de la Gaspésie sur les plans physique, biologique et social. Il constitue l'aboutissement d'une session de travaux de terrain d'une durée de deux mois, réalisée entre la mi-juillet et la mi-septembre 2001. Cette étude, réalisée par le Comité ZIP Baie des Chaleurs, s'insère dans le projet plus global « Inventaire et protection des milieux humides côtiers » issu du Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE) de la Zone d'Intervention Prioritaire Baie des Chaleurs. La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la contribution financière de la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) et du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).

Sur le territoire compris entre Ristigouche-Sud-Est à l'ouest et le Cap Gaspé à l'est, 42 milieux humides côtiers d'un hectare et plus ont été recensés. Dans le cadre de cette étude, 24 sites ont fait l'objet de relevés biophysiques, dont 17 de façon systématique et 7 de façon plus superficielle, en raison soit de leur petite superficie ou du fait qu'ils avaient déjà été étudiés antérieurement. Douze (12) de ces 42 milieux avaient déjà fait l'objet de relevés biophysiques par le Comité ZIP Baie des Chaleurs à l'automne 2000 et 13 autres étaient déjà couverts par des études de caractérisation distinctes. Leur superficie respective varie de 1 à 1 100 hectares, pour une superficie totale avoisinant 6 000 hectares, qui inclut l'ensemble des composantes physiographiques des différents types de milieux humides côtiers. Sur le territoire à l'étude, ceux-ci se présentent sous 5 formes générales : 11 barachois estuariens, 8 barachois lagunaires (dont un est un milieu semi-lagunaire présenté comme un marais plutôt qu'un barachois dans cette étude), 17 estuaires vrais (autrement dit des marais saumâtres estuariens non protégés par un cordon littoral), 2 prairies humides côtières et 4 herbaçiaies côtières. Ces dernières s'étendent sur une longueur totale de côte de 3,7 kilomètres. Quatre milieux abritent des tourbières ombrotrophes bombées et 6 des tourbières minérotrophes riveraines. Les zostéraiies sont des types d'herbier aquatique très répandus sur les slikkes. La baie de Cascapédia abrite le plus vaste herbier de zostère marine de l'estuaire du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs (1 629 hectares; Lemieux et Lalumière, 1995).

Selon les observations relatives à cette étude et les données tirées de la littérature existante, 647 espèces de plantes vasculaires, 240 espèces d'oiseaux et 38 espèces de poissons ont été recensés à ce jour dans les milieux ciblés par cette étude. Parmi celles-ci, 7 espèces de plantes vasculaires, 10 espèces d'oiseaux, 7 espèces de poissons et 1 espèce d'invertébré possèdent un statut particulier de conservation. Le territoire couvert par le présent ouvrage comprend 65 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 53 colonies d'oiseaux, 15 héronnières et 48 secteurs coquilliers. Les principales activités pratiquées sont la chasse, la pêche, la cueillette de mollusques, l'observation de la nature (surtout des oiseaux) et des loisirs comme la marche et le canotage. Les terres humides émergentes sont en grande proportion de tenure privée. Les trois types de perturbation anthropique visiblement responsables de la majorité des dégradations et des pertes d'habitats sont le remblayage, la contamination bactérienne par les coliformes fécaux ainsi que la circulation de véhicules motorisés sur les cordons littoraux et dans les marais. Seuls 4 milieux sont entièrement ou partiellement protégés par un statut légal. Nous avons retenu 16 sites comme des priorités pour la conservation.

---

## ABSTRACT

This document presents a synoptic portrait of the coastal wetlands along the south shore of the Gaspé peninsula, in eastern Quebec. These ecosystems are depicted under their physical, biological and social aspects. It is the outcome of a two months long field work campaign, from mid-july to mid-september 2001.

This specific project, realized by the Chaleur Bay ZIP Committee, is part of a larger project identified as "Survey and protection of the coastal wetlands" in the Ecological Rehabilitation Action Plan for the Chaleur Bay Priority Intervention Zone. It was made possible by the financial support of the Fauna and Parks Society of Quebec, the Department of Fisheries and Oceans Canada and the Gaspé - Magdalen Islands Regional Council of the Environment.

In the study area, which covers the territory between Ristigouche-Sud-Est on the western side and Cape Gaspé on the eastern side, 42 coastal wetlands of one hectare or more have been investigated. As for the field work, 24 sites have been covered through biophysical surveys, 17 of which in a systematic way, and the remaining 7 by a less thorough approach, either because of their small size or on account of the fact that they had been previously studied. Also, 12 of these 42 wetlands had already been surveyed by the Chaleur Bay ZIP Committee in the autumn of 2000. In addition, 13 more were previously covered by distinct biophysical studies. All in all, these 42 coastal wetlands, ranging from 1 to 1 100 hectares in size, make up a total area of about 6 000 hectares which includes all the physiographical components found in the various types of coastal wetland ecosystems.

On the south shore of the Gaspé peninsula these coastal wetlands appear under five main types : 11 estuarine tidal ponds (barachois), 8 lagoonal tidal ponds (barachois), 17 river estuaries, 2 coastal meadow swamps and 4 herbaceous communities established on the coastline. The latter ones found on different locations for a total length of 3,7 kilometers. Convex bogs can be found in the midst of 4 sites and riparian fens in 6 sites. Eelgrass beds are saltwater plant communities widely spread on the intertidal mudflats (slikke). The Cascapedia Bay eelgrass beds, which cover 1 629 hectares, are the broadest that can be found in both the Saint-Lawrence estuary and the Chaleur Bay.

In light of the observations related to this study together with data found in reference documents, 647 vascular plant species, 240 bird species and 38 fish species have been recorded in the whole of the coastal wetlands covered by this work. Of these, 7 vascular plant species, 10 bird species, 7 fish species and 1 invertebrate specie benefit from a special conservation status. The territory covered by the present work contains 65 aquatic bird concentration areas, 53 bird colonies, 15 heron nesting sites and 48 shellfish beds.

The activities most commonly practised in the coastal wetlands of the region are hunting, fishing, shellfish harvesting as well as nature observation (mostly bird watching), trekking and canoeing. The emergent wetlands are in great proportion of private property. The three types of anthropic perturbation responsible for most of the degradation and loss of habitat are backfilling, bacterial pollution and circulation of motorized vehicles on the spits and in the tidal marshes. Only 4 sites are completely or partially protected by a legal status. Finally, 16 sites have been designated as conservation priorities.

---

## ÉQUIPE DE RÉALISATION :

<b>Supervision :</b>	Michel Chouinard, coordonnateur, ZIP Baie des Chaleurs
<b>Chargé de projet :</b>	Benoît Tremblay, technicien de la faune-botaniste
<b>Travaux de terrain :</b>	Benoît Tremblay Darlène Gauthier, biologiste-étudiante Antoine Tremblay, étudiant-bénévole
<b>Rédaction :</b>	Benoît Tremblay
<b>Révision :</b>	Claudél Pelletier <sup>o</sup> , Claudette Leblanc <sup>1</sup> , Michel Chouinard <sup>1</sup> Michel Lemay <sup>2</sup> et Valérie Moreau <sup>3</sup>
<b>Cartographie :</b>	Pierre Desmeules, biologiste, B. Sc.

<sup>o</sup> Société de la faune et des parcs du Québec

<sup>1</sup> Comité ZIP Baie des Chaleurs

<sup>2</sup> Ministère des Pêches et des Océans du Canada

<sup>3</sup> Révision indépendante; biologiste, M. Sc.

La Société de la faune et des parcs du Québec, le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine ont contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

---

## DESCRIPTEURS :

Barchois, conservation, écosystème, espèce menacée, espèce rare, espèce vulnérable, estuaire, faune, flore, Gaspésie, lagune, milieu humide, marais maritime, province de Québec, réhabilitation, portrait synthèse.

---

## RÉFÉRENCE À CITER :

TREMBLAY, B. 2002. *Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie*. Document présenté à la Société de la faune et des parcs du Québec et au ministère des Pêches et des Océans du Canada par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Baie des Chaleurs, Maria, Québec. xiii + 218 pages + 11 annexes.

---

## REMERCIEMENTS

Des gratitude toutes spéciales à Antoine Tremblay, qui a offert son temps et son assistance à la réalisation d'une partie des travaux d'inventaire. Sans sa vivacité remarquable, sa capacité d'émerveillement et son sens du travail et de l'oubli de soi, l'achèvement des travaux de terrain aurait été une toute autre entreprise.

Nous ne saurions oublier l'importante collaboration du personnel de la Direction régionale Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine du ministère des Ressources naturelles, et tout spécialement de Daniel Bernard, qui nous a à maintes reprises facilité l'accès à leur banque de photographies aériennes ainsi qu'aux outils de planimétrie et de photo-interprétation.

Une mention particulière s'envole vers le Club des ornithologues de la Gaspésie, qui nous a si gracieusement fourni des données inédites sur les occurrences d'oiseaux rares ou menacés au sein des milieux traités dans cette étude. Sans la passion et l'effervescence de ses membres, la connaissance de la faune aviaire de la péninsule ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Une profonde gratitude à Christine Laroche et Léonel Tremblay, pour leur support inconditionnel et leurs sages commentaires tout au long du déroulement de ce projet.

Nous tenons à remercier Margret et Noël Grenier du Comité de protection de la santé et de l'environnement de la baie de Gaspé (CPSEG), pour leur intérêt marqué en regard de ce projet et pour leur appui logistique lors des travaux d'inventaire dans la magnifique baie de Gaspé.

L'auteur tient à remercier chaleureusement Valérie Moreau, pour nous avoir offert son toit et son excellente compagnie lors d'une partie des travaux de terrain. Elle fut une hôte hors pair. Merci pour l'intérêt face à ce projet et pour les nombreuses et pertinentes remarques.

Merci au ministère des Pêches et des Océans du Canada pour le prêt d'un GPS et au Centre aquicole marin de Grande-Rivière pour le prêt d'une épuisette, outils qui ont de beaucoup facilité les travaux d'inventaire.

Nous désirons remercier Gaétan Bernatchez de la MRC d'Avignon, Anne-Marie Flowers de la MRC de Bonaventure, Steve Otis de la MRC du Rocher-Percé ainsi que les villes de New Richmond et de Carleton-Saint-Omer pour nous avoir aimablement prêté leur espace de travail pour la consultation des registres de cadastre.

Des remerciements distingués à l'équipe du Système d'Information Géographique sur l'Habitat du Poisson (SIGHAP) de Pêches et Océans Canada pour avoir gracieusement offert leurs installations et leur expertise et ainsi rendu possible les travaux cartographiques.

L'auteur veut remercier un excellent botaniste en la personne de Goeffrey Hall pour ses données floristiques sur le barachois de Malbaie et surtout, pour son encouragement et son intérêt soutenu face à ce projet et ses travaux botaniques inhérents.

L'auteur tient à remercier Marie-France Dalcourt, Michel Lemay et Brigitte Gingras de Pêches et Océans Canada; Pierre Laporte d'Environnement Canada; Norman Dignard de Ressources naturelles Québec; Guy Jolicoeur d'Environnement Québec; François Landry et Claudel Pelletier de Faune et Parcs Québec; Benoît Limoges du programme Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO); Jean-Guy Chavarie du Parc national Forillon ainsi que Jérémie Caron de la Zone d'Exploitation Contrôlée (ZEC) Pabos pour leur collaboration et/ou leurs diverses informations des plus intéressantes et des plus appréciées.

Enfin, l'auteur tient à rendre un profond hommage aux milieux humides côtiers, ces fabuleux écosystèmes si riches et productifs qui ont alimenté son esprit de tant de merveilles et amplifié son amour pour la terre gaspésienne.



---

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
ABSTRACT.....	ii
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	iii
DESCRIPTEURS.....	iii
RÉFÉRENCE À CITER.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES ANNEXES.....	xii
PRÉFACE.....	xiii
1. INTRODUCTION.....	1
2. TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	2
3. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE.....	4
4. SYNTHÈSE DU MILIEU PHYSIQUE.....	5
4.1 ORIGINE DES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS.....	5
4.2 MORPHOLOGIE DES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS.....	6
4.2.1 <b>Cordons littoraux</b> .....	6
4.2.2 <b>Grau</b> .....	7
4.2.3 <b>Slikke</b> .....	7
4.2.4 <b>Haute-slikke</b> .....	7
4.2.5 <b>Schorre</b> .....	10
4.3 DYNAMIQUE DES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS.....	11
4.4 HYDROLOGIE ET OCÉANOGRAPHIE.....	12
4.5 PHYSICO-CHIMIE DE L'EAU.....	13
4.5.1 <b>Salinité</b> .....	13
4.5.2 <b>pH</b> .....	13
4.5.3 <b>Oxygène dissous</b> .....	14
4.5.4 <b>Température</b> .....	14
5. SYNTHÈSE DU MILIEU BIOLOGIQUE.....	15
5.1 BIOTOPES.....	15
5.1.1 <b>Les terres humides</b> .....	15
5.1.2 <b>Les milieux humides côtiers et l'hydrosérie</b> .....	15
5.2 BIOCÉNOSES.....	18
5.2.1 <b>La flore</b> .....	18
5.2.1.1 <u>Le phytoplancton</u> .....	18
5.2.1.2 <u>Les principaux groupements végétaux</u> .....	18
5.2.1.3 <u>Diversité spécifique</u> .....	22
5.2.1.4 <u>Les espèces d'intérêt particulier</u> .....	23
5.2.1.4.1 <u>Plantes menacées, vulnérables ou susceptibles</u> <u>d'être ainsi désignées au Québec</u> .....	

5.2.1.4.2 Plantes vasculaires rares du Québec.....	23
5.2.1.4.3 Plantes peu communes.....	25
5.2.2 <b>La faune aviaire</b> .....	26
5.2.2.1 <u>Les espèces à statut particulier</u> .....	29
5.2.3 <b>L'ichtyofaune</b> .....	31
5.2.3.1 <u>Les espèces à statut particulier</u> .....	32
5.2.4 <b>La faune terrestre</b> .....	34
5.2.5 <b>L'herpétofaune</b> .....	35
5.2.6 <b>La faune invertébrée</b> .....	36
5.2.6.1 <u>Les espèces à statut particulier</u> .....	36
	37
<b>6. SYNTHÈSE DES ASPECTS SOCIAUX</b> .....	
6.1 LES PRINCIPALES PERTURBATIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE..	39
6.2 LES USAGES.....	39
6.3 LA TENURE DES TERRES, SURVOL.....	41
6.4 LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MILIEUX HUMIDES.....	42
	42
<b>7. LES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS DE LA GASPÉSIE</b>	
<b>MÉRIDIONALE</b> .....	
7.1 PORTRAIT GLOBAL.....	44
7.2 PRÉSENTATION DES FICHES DESCRIPTIVES.....	44
<b>Fiche 1 : Scirpaie, ouest de la Pointe à Bourdeau</b> (Pointe-à-la-Croix).....	45
<b>Fiche 2 : Scirpaie, est de la Pointe à Bourdeau</b> (Pointe-à-la-Croix et Listuguj).....	49
<b>Fiche 3 : Marais de Oak Bay</b> (Pointe-à-la-Croix).....	51
<b>Fiche 4 : Marais de Pointe à la Batterie</b> (Pointe-à-la-Garde).....	53
<b>Fiche 5 : Barachois de Pointe-à-la-Garde</b> (Pointe-à-la-Garde).....	57
<b>Fiche 6 : Estuaire de la rivière Escuminac</b> (Escuminac).....	59
<b>Fiche 7 : Herbaçaie riveraine de l'Anse des Mckenzie</b> (Escuminac-Est)..	62
<b>Fiche 8 : Barachois de Miguasha</b> (Nouvelle).....	64
<b>Fiche 9 : Barachois de la rivière Nouvelle</b> (Nouvelle).....	67
<b>Fiche 10 : Barachois de Saint-Omer</b> (Carleton-Saint-Omer).....	69
<b>Fiche 11 : Estuaire de la rivière Stewart</b> (Carleton-Saint-Omer).....	72
<b>Fiche 12 : Barachois de Carleton</b> (Carleton-Saint-Omer).....	75
<b>Fiche 13 : Estuaire du ruisseau Martien</b> (Maria).....	78
<b>Fiche 14 : Marais de Maria-Ouest</b> (Maria).....	82
<b>Fiche 15 : Estuaire du ruisseau Glenburnie</b> (Maria).....	84
<b>Fiche 16 : Estuaire de la rivière Verte</b> (Maria).....	86
<b>Fiche 17 : Herbaçaie côtière Pointe Verte à Pointe Kilmore</b> (Maria).....	89
<b>Fiche 18 : Estuaire du ruisseau Kilmore</b> (Maria).....	91
<b>Fiche 19 : Herbaçaie côtière de la Pointe Noire</b> (Maria).....	92
<b>Fiche 20 : Prairie humide de Maria-Est</b> (Maria).....	94
<b>Fiche 21 : Prairie humide de Gesgapegiag-Est</b> (Gesgapegiag).....	96
<b>Fiche 22 : Estuaire de la rivière Cascapédia</b> (Saint-Jules).....	99
<b>Fiche 23 : Barachois de la Pointe Duthie</b> (New Richmond).....	101
<b>Fiche 24 : Herbaçaie côtière de New Richmond-Ouest</b> (New Richmond).....	104
<b>Fiche 25 : Estuaire de la Petite rivière Cascapédia</b> (New Richmond).....	106
<b>Fiche 26 : Estuaire de la crique à Bennett</b> (New Richmond).....	108

<b>Fiche 27 : Barchois de la rivière Saint-Siméon</b> (Saint-Siméon).....	<b>111</b>
<b>Fiche 28 : Marais de Saint-Siméon-Est</b> (Saint-Siméon).....	<b>114</b>
<b>Fiche 29 : Barchois de la rivière Bonaventure</b> (Bonaventure).....	<b>116</b>
<b>Fiche 30 : Barchois de New Carlisle</b> (New Carlisle).....	<b>120</b>
<b>Fiche 31 : Barchois de Paspébiac</b> (Paspébiac).....	<b>128</b>
<b>Fiche 32 : Barchois de la rivière Paspébiac</b> (Hopetown).....	<b>131</b>
<b>Fiche 33 : Barchois de la Petite rivière Port-Daniel</b> (Port-Daniel- Gascons).....	<b>137</b>
<b>Fiche 34 : Barchois de la rivière Port-Daniel</b> (Port-Daniel-Gascons)....	<b>141</b>
<b>Fiche 35 : Barchois du Grand Pabos</b> (Chandler).....	<b>143</b>
<b>Fiche 36 : Barchois du Petit Pabos</b> (Chandler et Grande-Rivière)...	<b>147</b>
<b>Fiche 37 : Barchois de Malbaie</b> (Percé).....	<b>153</b>
<b>Fiche 38 : Barchois de la rivière Saint-Jean</b> (Gaspé).....	<b>157</b>
<b>Fiche 39 : Barre de Sandy Beach</b> (Gaspé).....	<b>164</b>
<b>Fiche 40 : Estuaire de la rivière York</b> (Gaspé).....	<b>168</b>
<b>Fiche 41 : Estuaire de la rivière Dartmouth</b> (Gaspé).....	<b>172</b>
<b>Fiche 42 : Barchois de Penouille</b> (Parc national Forillon).....	<b>176</b>
<b>180</b>	
<b>8. CONSERVATION ET RÉHABILITATION</b> .....	
8.1 ÉTAT DE LA SITUATION.....	<b>190</b>
8.2 LA NOTION D’AUCUNE PERTE NETTE D’HABITAT.....	<b>190</b>
8.3 LE CADRE LÉGISLATIF.....	<b>192</b>
8.4 LES OPTIONS DE CONSERVATION.....	<b>193</b>
8.5 PRIORITÉS POUR LA CONSERVATION.....	<b>195</b>
<b>195</b>	
<b>9. CONCLUSION</b> .....	<b>200</b>
<b>10. RÉFÉRENCES CITÉES</b> .....	<b>202</b>
<b>11. GLOSSAIRE</b> .....	<b>213</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>219</b>

---

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau I : Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées au Québec recensées à ce jour dans les milieux humides côtiers du sud de la péninsule gaspésienne.....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau II : Plantes vasculaires rares du Québec recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau III : Plantes peu communes recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau IV : Oiseaux à statut particulier recensés dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie (ou en périphérie).....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau V : Poissons à statut particulier recensés dans les milieux humides Côtiers du sud de la Gaspésie.....</b>	<b>34</b>
<b>Tableau VI : Liste des reptiles et des amphibiens connus à ce jour dans la péninsule gaspésienne selon Bider et Matte (1994).....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau VII : Milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie retenus comme priorités pour la conservation et éléments justificateurs de leur sélection.....</b>	<b>197</b>

---

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1 : Carte de localisation générale.....</b>	<b>3</b>
<b>Figure 2 : Hydrosère représentative d'un marais maritime de la zone tempérée.....</b>	<b>8</b>
<b>Figure 3 : Représentation schématique des composantes morphologiques d'un barachois estuarien et d'un barachois lagunaire.....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 4 : Carte de localisation de la scirpaie ouest (1) et de la scirpaie est (2) de la Pointe à Bourdeau.....</b>	<b>52</b>
<b>Figure 5 : Carte de localisation du marais de Oak Bay (3).....</b>	<b>56</b>
<b>Figure 6 : Carte de localisation du marais de Pointe à la Batterie (4) et du barachois de Pointe-à-la-Garde (5).....</b>	<b>61</b>
<b>Figure 7 : Carte de localisation de l'estuaire de la rivière Escuminac (6) et de l'herbaçaie côtière de l'Anse des Mckenzie (7).....</b>	<b>66</b>
<b>Figure 8 : Carte de localisation du barachois de Miguasha (8), du barachois de la rivière Nouvelle (9), du barachois de Saint-Omer (10) et de l'estuaire de la rivière Stewart (11).....</b>	<b>77</b>
<b>Figure 9 : Carte de localisation du barachois de Carleton (12).....</b>	<b>81</b>
<b>Figure 10 : Carte de localisation de l'estuaire du ruisseau Martien (13), du marais et de la tourbière de Maria-Ouest (14) et de l'estuaire du ruisseau Glenburnie (15).....</b>	<b>88</b>
<b>Figure 11 : Carte de localisation de l'estuaire de la rivière Verte (16), de l'herbaçaie côtière Pointe Verte – Pointe Kilmore (17), de l'estuaire du ruisseau Kilmore (18), de l'herbaçaie côtière de la Pointe Noire (19) et de la prairie humide de Maria-Est (20).....</b>	<b>98</b>
<b>Figure 12 : Carte de localisation de la prairie humide de Gesgapegiag-Est (21) et de l'estuaire de la rivière Cascapédia (22).....</b>	<b>103</b>
<b>Figure 13 : Carte de localisation du barachois de la Pointe Duthie (23), de l'herbaçaie côtière de New Richmond-Ouest (24), de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia (25) et de l'estuaire de la crique à Bennett (26).....</b>	<b>113</b>
<b>Figure 14 : Carte de localisation du barachois de la rivière Saint-Siméon (27) et du marais de Saint-Siméon-Est (28).....</b>	<b>118</b>
<b>Figure 15 : Carte de localisation du barachois de Bonaventure (29).....</b>	<b>126</b>

<b>Figure 16 : Carte de localisation du barachois de New Carlisle (30) et du barachois de Paspébiac (31).....</b>	<b>136</b>
<b>Figure 17 : Carte de localiation du barachois de la rivière Paspébiac (32).....</b>	<b>140</b>
<b>Figure 18 : Carte de localisation du barachois de la Petite rivière Port-Daniel (33) et du barachois de la rivière Port-Daniel (34).....</b>	<b>145</b>
<b>Figure 19 : Carte de localisation du barachois du Grand Pabos (35).....</b>	<b>152</b>
<b>Figure 20 : Carte de localisation du barachois du Petit Pabos (36).....</b>	<b>156</b>
<b>Figure 21 : Carte de localisation du barachois de Malbaie (37).....</b>	<b>163</b>
<b>Figure 22 : Carte de localisation du barachois de la rivière Saint-Jean (38)...</b>	<b>167</b>
<b>Figure 23 : Carte de localisation de la barre de Sandy Beach (39) et du barachois de Penouille (42).....</b>	<b>171</b>
<b>Figure 24 : Carte de localisation de l'estuaire de la rivière York (40).....</b>	<b>175</b>
<b>Figure 25 : Carte de localisation de l'estuaire de la rivière Dartmouth (41)...</b>	<b>179</b>
<b>Figure 26 : Photo : En regardant vers le nord-ouest, vue générale du marais côtier de Pointe à la Batterie.....</b>	<b>184</b>
<b>Figure 27 : Photo : En regardant vers le sud-ouest, vue générale du barachois de Pointe-à-la-Garde et de ses luxuriantes herbaçaiies salées.....</b>	<b>184</b>
<b>Figure 28 : Photo : En regardant vers le nord, vue générale du barachois de la rivière Nouvelle.....</b>	<b>185</b>
<b>Figure 29 : Photo : En regardant vers le sud-est, vue de la partie sud du barachois de Carleton.....</b>	<b>185</b>
<b>Figure 30 : Photo : Vue vers le sud-est du barachois de la rivière Bonaventure.....</b>	<b>186</b>
<b>Figure 31 : Photo : En regardant vers l'ouest, vue du barachois de la rivière Paspébiac dans la municipalité de Hopetown.....</b>	<b>186</b>
<b>Figure 32 : Photo : Vue générale du barachois de la rivière Port-Daniel, en regardant vers l'ouest.....</b>	<b>187</b>
<b>Figure 33 : Photo : En regardant vers l'est, vue du barachois du Grand Pabos.....</b>	<b>187</b>

<b>Figure 34 : Photo : Vue vers l'est du barachois de la rivière Saint-Jean dans sa partie sud-est.....</b>	<b>188</b>
<b>Figure 35 : Photo : Vue vers le nord-ouest de la barre de Sandy Beach.....</b>	<b>188</b>
<b>Figure 36 : Photo : Vue générale de l'estuaire de la rivière York en regardant vers le sud-est.....</b>	<b>189</b>
<b>Figure 37 : Photo : En regardant vers le sud-est à partir de l'extrémité nord du pont de Fontenelle, vue générale du magnifique estuaire de la rivière Dartmouth.....</b>	<b>189</b>

---

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe A : Méthodologie d'inventaire.**

**Annexe B : Liste des transects végétaux réalisés par milieu.**

**Annexe C : Liste des taxa phytoplanctoniques recensés par le CREM (1978) dans le barachois de Malbaie.**

**Annexe D : Liste des plantes vasculaires recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la péninsule gaspésienne.**

**Annexe E : Liste des espèces d'oiseaux recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la péninsule gaspésienne (ou en périphérie).**

**Annexe F : Liste des espèces de poissons recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la péninsule gaspésienne.**

**Annexe G : Liste des taxa du macrobenthos recensés dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.**

**Annexe H : Liste des taxa zooplanctoniques recensés dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.**

**Annexe I : Liste des outils de référence cartographique selon les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.**

**Annexe J : Concordance des noms français et latins des plantes citées dans les fiches descriptives.**

**Annexe K : Tenure des terres par milieu (liste des lots).**



---

## PRÉFACE

**Dans le calme d'un matin d'été, un grand héron survole en silence le marais salé et vient se poser en douceur à l'endroit même où la mer baissante vient de se retirer: le déjeuner est servi!**

Espaces de transition entre la mer et la terre, les milieux humides côtiers abritent une faune et une flore abondante et diversifiée: épinoches par centaines dans les marelles, plies juvéniles qui jouent à la cachette dans les herbiers de zostères, oiseaux grands et petits qui arpentent l'estran vaseux à la recherche de nourriture, bancs de mollusques et profusion de petits organismes, sans oublier toute cette végétation luxuriante qui couvre le haut-marais.

Ces écosystèmes d'une productivité étonnante constituent en fait de véritables usines de recyclage d'éléments nutritifs qui, par le jeu des marées, vont se disperser dans la mer à proximité et soutenir une multitude d'espèces. À mesure que l'on découvre les indispensables fonctions et rôles qu'ils remplissent, on réalise pleinement à quel point ces milieux sont d'une importance vitale pour assurer le renouvellement du capital biologique de la mer et la qualité de ses eaux. Ainsi, ces milieux naturels représentent de véritables pouponnières pour un grand nombre d'espèces marines d'importance commerciale. A l'évidence, l'avenir des pêches repose non seulement sur la gérance d'espèces particulières mais implique l'adoption d'une approche de gestion globale qui saura prendre en compte la nécessité de la préservation des habitats et des écosystèmes côtiers.

Ces milieux, qui ont subi de nombreuses perturbations par le passé, sont malheureusement toujours soumis à diverses pressions qui viennent réduire leur capacité de soutien à la vie, la nôtre y compris... Afin de maintenir leur grande productivité de même que leur valeur récréative et culturelle, il faut leur apporter toute l'attention qu'ils méritent et assurer leur protection.

L'auteur de cet ouvrage, Benoît Tremblay, jeune gaspésien mais déjà botaniste accompli, a réalisé un remarquable travail d'inventaire des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. Nourri par sa passion et son amour envers ces habitats d'une prodigieuse richesse, il a su mener à bien l'immense tâche de répertorier et de décrire les composantes et les particularités des 42 sites répartis tout le long de la côte. Pour les avoir fréquentés quotidiennement pendant des mois, chacun de ces milieux est devenu à ses yeux comme un membre d'une grande famille, partageant des traits communs mais chacun avec son identité propre et son destin particulier.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs tient ici à lui exprimer son estime et sa gratitude pour sa détermination et les nombreuses heures consacrées à ce travail imposant. Merci d'avoir contribué à mieux faire connaître et apprécier ces mondes fascinants. A partir de maintenant, nous sommes tous et toutes mieux outillé(e)s pour en prendre soin.

Michel Chouinard, coordonnateur  
Comité ZIP Baie des Chaleurs  
Septembre 2002

---

## 1. INTRODUCTION :

Au cours des dernières décennies, les terres humides ont subi de nombreuses perturbations et des destructions parfois massives, dues principalement au drainage et au remblayage pour des fins de développement agricole, industriel, urbain ou récréotouristique. La pollution, par l'intermédiaire de rejets d'eaux usées municipales, domestiques ou industrielles, y a également joué un rôle prépondérant. Ces écosystèmes, parmi les plus riches et productifs de la planète, abritent près de la moitié des espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et une grande part des espèces fauniques les utilisent pour accomplir une partie ou la totalité de leur cycle vital. Les milieux humides remplissent également des fonctions écologiques essentielles telles qu'épuration de l'eau, zones tampons contre les inondations et production primaire.

La littérature n'est pas très fournie en ce qui a trait aux milieux humides côtiers, du moins ceux de la Gaspésie. Les études demeurent plutôt fragmentaires et ponctuelles, portant majoritairement sur quelques milieux en particulier ou sur des aspects biologiques ou physiques distincts. Ainsi, il n'existe actuellement aucune étude synthèse des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie qui dresse un portrait assez exhaustif pour bien refléter l'ensemble et appuyer un point de vue comparatif en matière de conservation et de réhabilitation. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet et c'est cette lacune qu'il vise à combler. Son principal objectif est d'établir un portrait représentatif de la répartition et des principales composantes biophysiques et sociales des milieux humides côtiers du littoral sud gaspésien afin d'en assurer la pérennité et l'intégrité écologique. Réalisé sous l'égide du Comité ZIP Baie des Chaleurs, il s'insère dans un projet plus global du Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE) de la Zone d'Intervention Prioritaire Baie des Chaleurs : « Inventaire et protection des milieux humides côtiers ».

Les travaux d'inventaire sur le terrain se sont échelonnés sur une période de deux mois, soit de la mi-juillet à la mi-septembre 2001. Ce document, qui représente l'aboutissement de ces travaux, dresse un portrait synthèse des milieux humides côtiers de la Gaspésie méridionale sous leurs facettes biophysiques et anthropiques. Il débute en situant le lecteur dans le territoire de l'étude et par une brève description de la méthodologie utilisée pour les travaux d'inventaire. Par la suite, des portraits synthèses des aspects physique, biologique et social des terres humides couvertes par cette étude sont dessinés. Puis, vient la section des fiches descriptives, qui présente une fiche individuelle pour chacun des 42 milieux retenus dans cette étude, en traitant des aspects suivants : nature du milieu, superficie, éléments descriptifs, habitats, groupements végétaux, aspects fauniques, espèces d'intérêt particulier, usages, tenure des terres et perturbations anthropiques. Ces rubriques sont complétées par des remarques sur diverses caractéristiques propres à chaque site, généralement des aspects inusités et particulièrement intéressants. Enfin, il est question de notions de conservation et de réhabilitation en y dressant un état de la situation et en discutant sur le concept d'aucune perte nette d'habitat, sur le cadre législatif, sur les options de conservation et finalement sur les priorités de conservation. Le tout est bonifié d'un glossaire qui définit les termes plus techniques et de onze annexes qui fournissent une vaste gamme d'informations complémentaires sur divers aspects biologiques et sociaux relatifs aux milieux humides côtiers du sud de la péninsule gaspésienne.

---

## 2. TERRITOIRE À L'ÉTUDE :

Le territoire couvert par cette étude s'étend sur l'ensemble du littoral sud de la péninsule gaspésienne. Les entités limitrophes sont, à l'ouest, la municipalité de Ristigouche-Sud-Est (le vis-à-vis du Tide Head néo-brunswickois, la limite théorique amont de l'influence tidale) et à l'est, la péninsule de Forillon qui borde au nord la baie de Gaspé. À partir de la côte, la distance couverte vers l'intérieur des terres est variable et tributaire de l'étendue des milieux humides côtiers. Les portions étudiées ne se limitent pas uniquement aux zones soumises à l'influence des marées ou de la salinité, et englobent les habitats humides d'eau douce (marais doux, marécage boisé, tourbière) qui sont évidemment rattachés aux milieux maritimes en tant que continuations plus ou moins directes de l'hydrosérie. Voir la Figure 1 pour une carte de localisation du territoire à l'étude.

Le vaste plan d'eau qui borde au sud la péninsule gaspésienne et la sépare sur une bonne longueur de la province du Nouveau-Brunswick est divisé en trois entités géographiques par Mousseau *et al.* (1997). Celles-ci sont, de l'ouest vers l'est : la baie des Chaleurs, la fosse des Chaleurs et la baie de Gaspé. Nous désirons, à ces trois entités, en rajouter une quatrième qui précède à l'ouest la baie des Chaleurs : l'estuaire de la rivière Restigouche, un imposant cours d'eau dont on fixe traditionnellement la fin de la portion estuarienne (et donc le commencement de la baie des Chaleurs) à la Pointe de Miguasha du côté québécois. Vu de cette manière, le plan d'eau qui borde la côte sud de la péninsule se divise géographiquement ainsi, d'ouest en est : estuaire de la rivière Restigouche, baie des Chaleurs, fosse des Chaleurs et baie de Gaspé. Cette étude touche les zones côtières de ces quatre entités (du côté québécois pour les trois premières).

La baie des Chaleurs borde la côte méridionale de la péninsule sur environ sa moitié ouest, et s'arrête à l'est au niveau d'une ligne imaginaire qui relie Port-Daniel du côté québécois et l'île Miscou du côté néo-brunswickois. La baie de Cascapédia, située dans la partie ouest de la baie des Chaleurs, est un rentrant du trait de côte remarquable qui reçoit l'embouchure de deux des plus importantes rivières de la Gaspésie : la Cascapédia et la Petite Cascapédia. Plus à l'est, la fosse des Chaleurs succède à la baie du même nom et borne l'extrémité sud-est de la péninsule gaspésienne de Port-Daniel au Cap Gaspé, et au-delà. Cette portion correspond au territoire qui est couramment appelé Gaspé-sud. À ce niveau, la péninsule dépasse la limite est du Nouveau-Brunswick et la côte s'ouvre sur le golfe du Saint-Laurent vers l'est. À l'extrémité orientale de la péninsule se trouve la baie de Gaspé, dont la limite correspond à une ligne jointive entre le Cap Gaspé au nord et la Pointe Saint-Pierre au sud. À ce niveau, elle a frontière commune avec la fosse des Chaleurs.

Figure 1

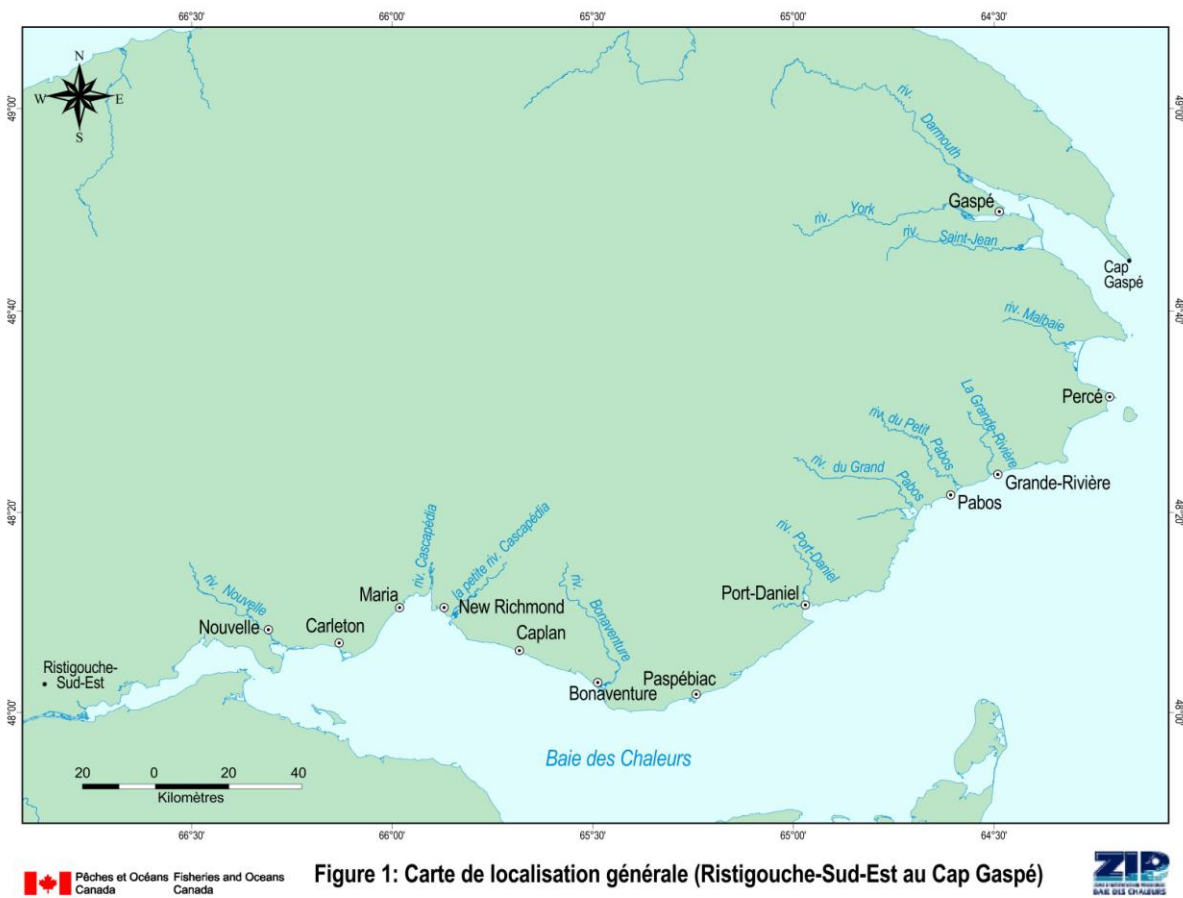


Figure 1: Carte de localisation générale (Ristigouche-Sud-Est au Cap Gaspé)

---

### **3. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE :**

Les méthodes d'inventaire préconisées dans la réalisation des travaux relatifs à cette étude sont décrites à l'annexe A. Puisque les travaux visaient avant tout l'obtention de données qualitatives et que cette étude se rapporte surtout au domaine du descriptif, la méthodologie ne se veut pas particulièrement élaborée.

Les travaux d'inventaire peuvent se résumer en trois principales étapes. En premier lieu, une revue de littérature plus ou moins exhaustive dans l'optique de dresser un portrait de l'état des connaissances, notamment en regard des milieux ayant déjà fait l'objet d'une étude biophysique. En second lieu, une photo-interprétation de la côte pour déterminer la répartition des milieux humides côtiers à visiter. Enfin, la réalisation des relevés de terrain.

La photo-interprétation a permis de cibler 42 sites distincts. De ces milieux, on possédait déjà des études biophysiques de portée variable pour 13 d'entre eux et 12 avaient précédemment fait l'objet de relevés par le Comité ZIP Baie des Chaleurs en 2001. Ainsi, il demeurait 17 milieux à étudier de façon spécifique. Tous ont été couverts par des relevés systématiques, principalement au moyen de transects dans les sites de 10 hectares et plus. Des 13 milieux pour lesquels il existait déjà des ouvrages biophysiques, 7 qui étaient moins bien connus de l'équipe du Comité ZIP ont été visités dans le but de se familiariser avec leurs caractéristiques physiques, biologiques et anthropiques. L'annexe B présente la liste des transects d'inventaire botanique réalisés dans les 13 milieux étudiés par cette méthode. Somme toute, cette étude a vu la réalisation de relevés biophysiques dans 24 sites au total.

---

## 4. SYNTHÈSE DU MILIEU PHYSIQUE :

Cette section vise à établir un portrait global des aspects physiques associés aux milieux humides côtiers, à la fois sur un plan plus général et, à plus petite échelle, au sujet des milieux du sud de la péninsule gaspésienne. *A priori*, il importe de discuter des milieux côtiers (marais maritimes, barachois), sur le plan de leur origine, de leur dynamique et de leurs principales composantes géomorphologiques. À cet effet, on peut se référer à l'excellent ouvrage de Paskoff (1993) qui traite des multiples formes du paysage côtier. Dans un deuxième temps, le contexte hydrologique et océanographique relatif à ces écosystèmes est brièvement abordé. Enfin, les aspects physico-chimiques de l'eau, surtout sous les facettes de la salinité, du pH, de l'oxygène dissous et de la température, sont présentés de façon synoptique à l'aide de la littérature existante.

### 4.1 ORIGINE DES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS :

Les milieux humides côtiers, autrement dit les marais maritimes protégés ou non par un cordon littoral, se forment dans les endroits abrités des côtes comme les baies, les anses et les hauts-fonds, mais aussi à l'embouchure des cours d'eau, peu importe leur ampleur. Ces zones plus calmes favorisent la déposition de sédiments, apportés par les marées dans le cas des milieux localisés dans les anses mais aussi par les cours d'eau dans les milieux estuariens. Ces endroits sont surtout des secteurs d'accumulation de sédiments fins comme le limon et l'argile, qui forment parfois de vastes estrans vaseux nommés « wadden » (Paskoff, 1993). Par contre, on rencontre parfois des sédiments plus grossiers, tels du sable ou même du gravier, comme on peut l'observer dans le barachois de la rivière Saint-Jean. Dans le cas des embouchures de cours d'eau, la sédimentation est de beaucoup rehaussée par l'apport d'alluvions qui s'y déposent suite à une chute de la pente et souvent, à l'élargissement du chenal d'écoulement. Il arrive que les courants littoraux et les vagues transportent les sédiments marins plus grossiers érodés des falaises et, au niveau des rentrants de la côte, façonnent des barres de sable généralement en continuité avec le trait de côte. On attribue plusieurs noms à ces formations géomorphologiques : flèche littorale, flèche de sable, cordon littoral, etc. Dans les milieux estuariens, ces flèches littorales sont érigées en collaboration avec la dynamique fluviale et les alluvions, isolant ainsi en partie leur embouchure du milieu marin. Les entités ainsi formées sont nommées « lagunes » ou « barachois ». On reconnaît deux types de barachois : le barachois estuarien, qui est un estuaire de cours d'eau partiellement fermé par un cordon littoral; et le barachois lagunaire, formé dans les rentrants du trait de côte et qui peut comporter des tributaires mais dont l'influence est plus ou moins négligeable. Les lagunes estuariennes représentent des écosystèmes intermédiaires entre les estuaires au sens strict et les lagunes vraies (Paskoff, 1993). L'auteur reconnaît d'ailleurs quatre formes de lagunes : estuarienne, ouverte, semi-fermée et fermée. Les trois dernières se rapportent au type « barachois lagunaire » et se distinguent selon le niveau de fermeture du milieu par les flèches littorales. Par ailleurs, le terme « barachois » provient de « barre à choir », car les cordons littoraux étaient autrefois (et encore aujourd'hui) utilisés pour l'échouage des barques. Bien que ce terme soit associé originellement à la flèche littorale, le CREM (1978) mentionne que son utilisation actuelle et durant le Régime français désignait plutôt la lagune. Le terme peut donc servir à désigner l'ensemble écologique que forment la barre de sable et les territoires qu'elle protège de l'action directe de la mer.

Les cordons littoraux ont pour effet de diminuer l'amplitude de la dynamique physique qui s'opère derrière eux, ce qui accentue les processus de sédimentation. Au fur et à mesure que les sédiments s'accumulent, des hauts-fonds viennent à émerger et sont alors colonisés et stabilisés par la végétation. Celle-ci contribue à son tour à dissiper l'effet des courants et favorise une sédimentation accrue, dans laquelle elle joue en plus une part directe par la mortalité des individus et l'accumulation de sédiments organiques, qui sont par ailleurs des constituants de la vase (Paskoff, 1993).

Au sud de la péninsule gaspésienne, la majorité des terres humides maritimes en terme de superficie sont contenues à l'intérieur de lagunes (surtout estuariennes) mais quelques-unes, confinées au fond des anses et des baies, ne sont pas protégées par des cordons littoraux. C'est le cas notamment des scirpales de Pointe à Bourdeau et du marais de Oak Bay (Pointe-à-la-Croix), du marais de Pointe à la Batterie (Pointe-à-la-Garde), de quelques herbaçales côtières et des prairies salées de Maria-Est et de Gesgapegiag-Est. Remarquons que ceux-ci sont tous situés à l'ouest de la rivière Cascapédia, et donc dans le fond de la baie des Chaleurs.

## **4.2 MORPHOLOGIE DES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS :**

Les entités géomorphologiques décrites dans cette section sont celles propres aux barachois puisque ce type d'écosystème regroupe généralement l'ensemble des structures des milieux non lagunaires. Ainsi, la morphologie des marais maritimes installés dans les barachois peut être extrapolée aux marais côtiers ouverts sur la mer. La description des grands ensembles géomorphologiques qui figure ci-dessous est en grande partie basée sur l'ouvrage de Paskoff (1993). Voir la Figure 2 pour un schéma présentant l'hydrosère représentatif des marais maritimes de la zone tempérée. La Figure 3 présente la configuration générale des barachois estuariens et lagunaires ainsi que leurs principales composantes physiographiques.

### **4.2.1 Cordons littoraux :**

Les cordons littoraux, dont la formation est la condition fondamentale à l'existence d'un milieu lagunaire, sont essentiellement constitués de sédiments grossiers comme le sable, le gravier et les galets, en proportions variables selon les endroits. Cependant, on trouve aussi des horizons organiques provenant des laisses de pleine mer. Ils représentent des plages d'un type particulier puisqu'ils ne s'adosent pas à la côte sur toute leur longueur (Paskoff, 1993). De chaque côté du cordon littoral, on peut observer la configuration typique des plages, quoiqu'on constate que les formes sont moins évidentes du côté interne puisque la dynamique hydrique y est plus faible. En coupe transversale, les plages sont constituées de deux parties appelées « haut de plage » et « bas de plage ». La partie la plus haute est la crête, un bourrelet formé par l'accumulation des sédiments apportés par les vagues de tempête. Ensuite viennent les gradins, formés de paliers marquant les niveaux de pleine mer d'amplitudes variables, le tout ressemblant à un escalier. Une ligne d'inflexion, où la pente diminue brusquement, indique le début du bas de plage, submergé à chaque marée. Sa portion aval arbore parfois une succession de petits bourrelets séparés par des dépressions (gouttières ou bâches) où persiste de l'eau à marée basse (Paskoff, 1993). Le jeu des marées modèle parfois les sédiments en formes intéressantes. L'une de ces formes est le croissant de plage, comme on peut en observer dans le vaste estran graveleux à l'embouchure de la rivière Stewart (Saint-Omer). Il s'agit d'accumulations de sédiments ressemblant à des remparts en demi-cercle ou triangulaires, ouverts vers la mer et terminés par

des pointes effilées qui joignent les croissants successifs. D'autres formes sont les rides de plage, dont on peut observer de remarquables exemples sur la barre de Sandy Beach. Ce sont des mosaïques sableuses de l'ordre du centimètre tirant leur origine du va-et-vient de l'eau sous l'influence de la houle (Paskoff, 1993).

#### **4.2.2 Grau :**

L'échange avec le milieu marin s'effectue par l'entremise d'une passe, nommée « grau », « inlet » ou « goulet ». Paskoff (1993) résume assez bien son importance, en signifiant qu'elle conditionne les aspects hydrologiques mais aussi l'évolution du barachois en influençant les modalités de sédimentation. Un barachois peut posséder plusieurs graux, mais tous les barachois du sud de la Gaspésie, sauf ceux de Miguasha et de Saint-Omer, n'en possèdent qu'un seul. La passe peut s'intercaler entre l'extrémité de la flèche et la côte, ou percer la flèche à divers endroits et même en isoler certaines portions lorsque plusieurs passes sont présentes. La position d'un grau n'est pas définitive et, comme on le constate dans le barachois de Paspébiac (Jacquaz *et coll.*, 1990), elle peut changer continuellement d'emplacement par l'ouverture et la fermeture de brèches. Il arrive même qu'une passe unique vienne se colmater temporairement comme c'est le cas encore ici pour le barachois de Paspébiac, ou même définitivement, créant alors une lagune fermée. Les courants tidaux qui circulent dans la passe charrient des sédiments sableux qui s'accumulent de part et d'autre pour créer des deltas de marée. Le delta de flot est formé du côté interne de la passe par le courant pénétrant à marée montante, alors que le delta de jusant est érigé du côté externe par le courant de chasse généré par les marées descendantes.

#### **4.2.3 Slikke :**

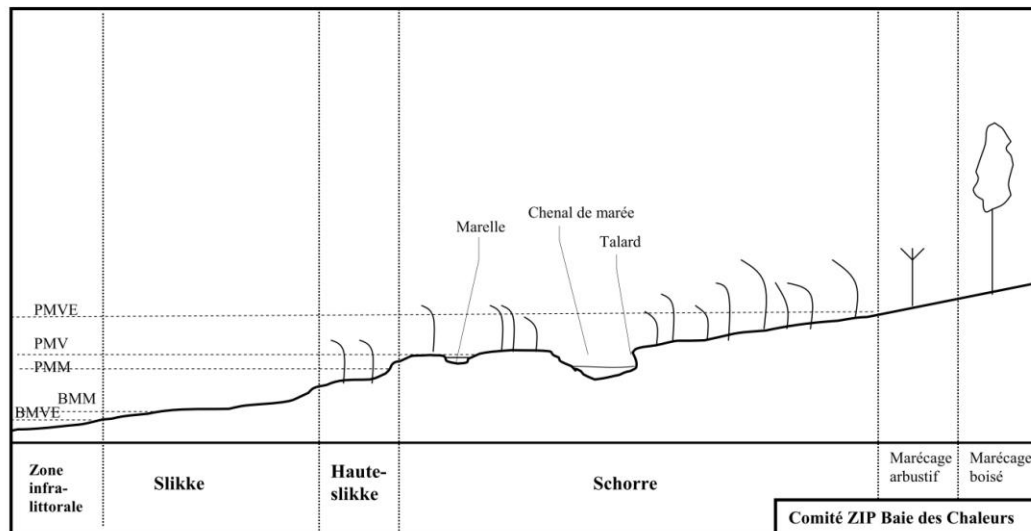
La slikke constitue la partie inférieure des marais maritimes, insérée dans l'étage intertidal et qui en atteint la limite inférieure mais pas supérieure (Paskoff, 1993). Il s'agit d'étendues de vase ou de sable fin dénuées de végétation sauf, en l'occurrence, de communautés algales ou d'herbiers de zostère marine (*Zostera marina* var. *stenophylla*). La slikke est submergée à chaque marée haute, même lors des périodes de mortes-eaux. À marée basse, particulièrement lors des basses mers de vives eaux, de grandes surfaces peuvent s'exonder, étalant alors au grand jour des vasières qui rassasieront l'appétit des oiseaux limicoles. Le lit de la slikke est généralement parcouru de chenaux sous-marins, qui drainent les eaux de la lagune et les eaux fluviales lorsqu'on est en présence d'un milieu estuarien. Dans les barachois, la slikke représente l'espace situé entre le cordon littoral et le marais végété (schorre). Le terme « lagune » est souvent utilisé pour désigner cet espace d'eau libre qui s'exonde partiellement au jusant. Dans les milieux non lagunaires ou du côté externe des cordons littoraux, ce sont les vastes étendues vaseuses côtières qui émergent à marée basse, souvent appelées « battures vaseuses », qui font office de slikke. Cependant, cette dernière n'est pas uniquement réservée à ces lieux et on la trouve également dans le marais proprement dit, de part et d'autre des chenaux fluviaux ou de marée. D'ailleurs, la stratification globale d'un marais à partir du cordon littoral vers l'amont s'observe aussi, à microéchelle, en bandes latérales de part et d'autre des chenaux qui traversent le schorre.

#### **4.2.4 Haute-slikke :**

La haute-slikke est l'espace intercalé entre la slikke et le schorre. Elle n'est pas inondée à chaque marée, mais marque néanmoins la limite des pleines mers les plus fréquentes. Comme tel,



Figure 2



**LÉGENDE :**

- PMVE : Niveau de pleines mers de vives-eaux d'équinoxe.
- PMV : Niveau de pleines mers de vives-eaux.
- PMM : Niveau de pleines mers moyennes.
- BMM : Niveau de basses mers moyennes.
- BMVE : Niveau de basses mers de vives-eaux d'équinoxe.

**Figure 2 : Hydrosère représentative d'un marais maritime de la zone tempérée.**

Figure 3

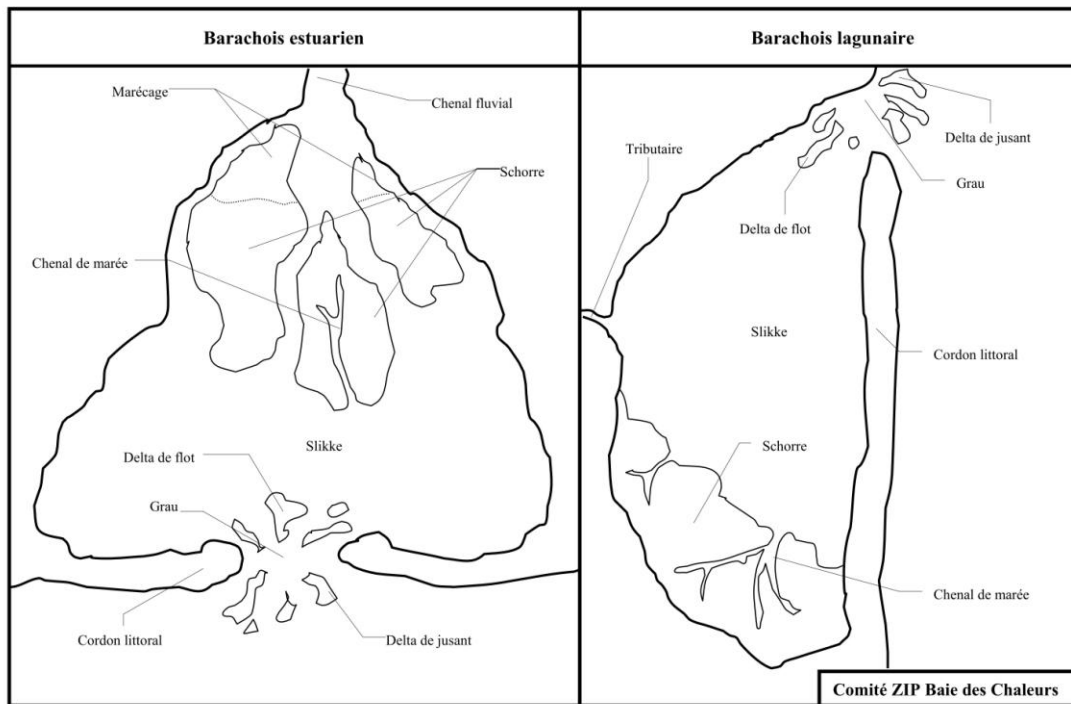


Figure 3 : Représentation schématique des composantes morphologiques d'un barachois estuarien et d'un barachois lagunaire.

il s'agit d'une zone d'accumulation active où les sédiments sont graduellement stabilisés par une végétation peu diversifiée constituée d'halophytes vraies tolérant des cycles d'inondation-exondation. Cet étage littoral marque donc la progradation du schorre (Paskoff, 1993). Toutefois, dans les sites exposés et battus par les vagues ou érodés par des chenaux, il arrive que la haute-slikke soit remplacée par une microfalaise d'érosion, appelée talard, qui marque alors la régression du schorre.

#### 4.2.5 Schorre :

Le schorre est un étage littoral plus élevé et plus stabilisé que la slikke, inondé seulement lors des grandes marées de vives eaux. Il occupe souvent de vastes espaces, où la pente très faible est régulière et où la vase est recouverte d'une végétation herbacée plutôt basse et dense. L'existence du schorre et son étendue est tributaire de la présence d'une haute-slikke (progradation) ou d'un talard (régression). Alors que la haute-slikke est souvent appelée « bas marais », le schorre reçoit le nom de « haut marais ». Les termes « bas marais côtier ou estuarien » et « haut marais côtier ou estuarien », déterminés selon leur position de part et d'autre du niveau des pleines mers moyennes, sont d'ailleurs les formes de marais intertidaux influencés par la salinité identifiées par le Groupe de travail national sur les terres humides (1987). Toutefois, dépendant des auteurs, diverses sous-zones sont discernées dans le schorre. Cependant, on reconnaît assez bien par les indicateurs botaniques deux zones distribuées selon l'influence de la submersion tidale. La zone inférieure du haut marais (schorre inférieur) se situe juste au-delà des pleines mers moyennes et, dans la partie méridionale du territoire québécois, est habituellement colonisée par une halophyte stricte, la spartine étalée (*Spartina patens*), qui tolère 6% de son temps inondée (Fleurbec, 1985). La zone en amont de cet étage est submergée encore plus rarement et constitue l'herbaciaie salée. Lapel (1989a; tiré d'Argus, 1998), par exemple, reconnaît trois zones dans le marais supérieur selon des indicateurs géomorphologiques comme les marelles (cuvettes) : bas, moyen et haut marais supérieurs. Sous cette optique, le bas marais supérieur représenterait le schorre inférieur à spartine étalée et les moyen et haut marais supérieurs l'herbaciaie salée. Couillard et Grondin (1986) divisent les terres humides du système marégraphique (slikke et schorre confondus) en trois étages regroupant chacun des classes physiologiques potentielles de terres humides : étage inférieur (herbier submergé, substrat dénudé), étage moyen (marais, substrat dénudé) et étage supérieur (marais, marécage, prairie humide, substrat dénudé).

Le schorre arbore souvent une configuration très élaborée et saisissante. En particulier dans les milieux estuariens, il s'étend en complexes insulaires créés par les ramifications des chenaux fluviaux (réseau anastomosé). Ces chenaux sont fréquemment caractérisés par des méandres prononcés, parfois associés à des délaissés de rivière comme dans le marais de Oak Bay. La surface du schorre est habituellement entrecoupée d'intrusions d'eau adoptant deux formes : les chenaux de marée et les marelles. Comme leur nom l'indique, les chenaux de marée tirent leur origine de la dynamique tidale et de l'irrégularité dans les patrons de sédimentation qui finissent par concentrer les eaux des courants tidaux. Leur cours est souvent sinueux et, se ramifiant vers l'amont, sont parfois connectés aux chenaux fluviaux. Paskoff (1993) signifie que contrairement aux chenaux principaux qui sont plus ou moins stables, l'emplacement des chenaux secondaires est changeant et se déplace latéralement par l'érosion des rives concaves et l'engraissement des rives convexes. Le barachois de la rivière Nouvelle offre notamment de remarquables exemples de chenaux de marées. Par ailleurs, il n'est pas rare d'observer, en

bordure des chenaux fluviaux et de marée, des levées formées par l'accumulation de sédiments plus grossiers comme le sable. La chose est particulièrement évidente dans les estuaires des rivières York et Dartmouth (baie de Gaspé) et dans le barachois de la rivière Bonaventure. De plus, des chenaux fluviaux ou de marée creusent parfois jusqu'au substrat plus grossier sous-jacent des chenaux très profonds (d'ordre métrique) aux bords verticaux qui mettent ainsi en évidence l'épaisseur et l'homogénéité des dépôts vaseux. Ce phénomène peut être facilement observé dans le marais de Oak Bay (ruisseau Monier) et celui de Pointe à la Batterie.

Quant aux marelles, elles proviennent de l'érosion glacielle par le soudage du pied de glace au substrat, ensuite arraché par les marées printanières (Dionne, 1972); ou bien de facteurs divers : dépressions ceinturées de végétation lors de la formation du schorre, atrophie de chenaux de marée, amas d'algues qui suppriment la végétation qu'ils recouvrent, etc. (Paskoff, 1993). Elle sont parfois capturées par des chenaux lors de leur migration (Paskoff, 1993) et donc liées aux chenaux principaux ou à la lagune; ou peuvent se retrouver isolées et ainsi venir à s'assécher. Leur superficie, leur profondeur et leur contour sont très variables et, à l'occasion, elles percent le schorre en densité étonnante.

Un vieux schorre qui n'est plus influencé par la marée, parce qu'éloigné de la mer par suite de l'avancement de son bord externe, est appelé « pré salé » (Paskoff, 1993). Des processus pédologiques débutent alors, et les précipitations, par lessivage, contribuent à diminuer la teneur en sel du substrat.

#### **4.3 DYNAMIQUE DES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS :**

En raison de la complexité et de la diversité des facteurs physiques et biologiques qui s'y déroulent, et particulièrement de par l'influence du flux et reflux tidal, les milieux humides côtiers sont des écosystèmes en constante, et parfois profonde, évolution. Paskoff (1993) et le témoignage de plusieurs auteurs, dont De Serres (1974) pour le barachois de Malbaie et Jacquaz *et coll.*(1990), Bergeron (1996) et Renaud (2000) pour le barachois de Paspébiac; démontrent que ces milieux changent rapidement à l'échelle géologique, et même humaine, du temps. Leur évolution semble tenir surtout à deux principaux facteurs étroitement associés à la dynamique hydrologique : d'un côté l'érosion qui entraîne par exemple la migration de chenaux, la régression du schorre ou la création de nouvelles marelles, et d'un autre côté, la sédimentation qui cause l'avancement du schorre, le colmatage et aussi la migration de chenaux. En outre, il ne faudrait pas oublier l'importance parfois majeure des interventions anthropiques sur l'évolution des écosystèmes côtiers.

Un bon exemple de cette dynamique est le barachois de Paspébiac, dont la flèche est aurait reculé de plus de 300 mètres vers la côte depuis 1870 (Renaud, 2000), entraînant d'importantes modifications biophysiques du milieu. Un autre exemple intéressant est la présence d'anciens chenaux qui, devenus inactifs par l'avancement du schorre, se sont colmatés. On peut déceler ce phénomène par les bourrelets de sédiments plus grossiers qui frangent ces chenaux et qui ont rendu possible l'installation d'une bande arborescente restreinte à ces bourrelets. À vol d'oiseau, la mosaïque ainsi créée est spectaculaire. On peut observer ce phénomène dans les estuaires des rivières York et Dartmouth.

Cependant, il existe certaines exceptions à la règle. Par exemple, l'analyse des photographies aériennes disponibles depuis 1939 pour le barachois de Carleton ne montre aucune modification naturelle significative. L'île au Pique-Nique a conservé exactement la même morphologie et le marais nord-ouest est demeuré sensiblement inchangé, pourtant séparé de la slikke par un microtalus d'érosion, qui est un signe de régression. Il demeure que soixante ans est une période relativement courte sur le plan géophysique mais au sein de milieux si dynamiques, soixante ans suffisent parfois, couplés aux activités anthropiques, à modifier un milieu radicalement. De même, l'analyse d'une carte de l'Amirauté britannique de 1832 (CSSA, 1992) montre que la morphologie du barachois de Penouille (Parc national Forillon) est stable et ne semble pas avoir subi de modifications significatives depuis plus d'un siècle et demi.

#### 4.4 HYDROLOGIE ET OCÉANOGRAPHIE :

Au sud de la Gaspésie, les milieux humides côtiers sont influencés par un cycle tidal de type semi-diurne, c'est-à-dire en général deux périodes de marée ascendante (flot) chacune séparées par une période de marée descendante (jusant) par jour lunaire; quoiqu'une marée haute ou basse vienne parfois à manquer dans une journée. La durée d'un cycle tidal complet (pleine mer et basse mer), nommé « onde semi-diurne », est d'environ 12 heures. Les marées hautes et les marées basses sont séparées par un temps de niveau stationnaire, appelé « étale » (Parent, 1990). L'amplitude des marées varie également selon un cycle mensuel, agencé au mois lunaire (29,5 jours) : deux périodes d'amplitude maximale correspondant aux nouvelles et pleines Lunes, dites marées de vives eaux, séparées par des périodes de plus faible amplitude durant les quartiers lunaires appelées marées de morte-eau. D'un bout à l'autre de la côte sud de la péninsule gaspésienne, l'onde des marées et leur amplitude (marnage) varient. L'onde tidale est retardée dans le secteur ouest par rapport à l'est, ce qui signifie qu'à l'est, la marée sera haute plus tôt. Par exemple, la marée sera haute 45 minutes plus tard à Carleton qu'à Gaspé (Pêches et Océans Canada, 2000). De plus, le marnage est supérieur dans la partie ouest par rapport à l'est. Prenons l'exemple du calcul des marées pour des ports secondaires à partir du port primaire pour la côte sud de la Gaspésie qui est Pointe-Saint-Pierre. Si l'on calcule l'amplitude des marées hautes moyennes pour la Pointe Howatson (ville de New Richmond) située à l'ouest de Pointe-Saint-Pierre, on doit rajouter 2,7 pieds. Toutefois, si l'on calcule l'amplitude pour un endroit situé à l'est de Pointe-Saint-Pierre, comme Gaspé par exemple, on ne rajoute que 0,7 pied (Pêches et Océans Canada, 2000). D'ailleurs, Mousseau *et al.* (1990) mentionnent que le marnage moyen est assez important dans la partie ouest de la baie des Chaleurs, dépassant 2,0 mètres. Sur le plan temporel, l'onde des marées, tant au flot qu'au jusant, est retardée dans les barachois par rapport au secteur extérieur car les échanges d'eau sont concentrés à l'intérieur d'un ou plusieurs graus. Cette onde fluctuera aussi de façon spatiale, puisque l'eau pénétrant par le grau prendra plus de temps à se rendre aux secteurs les plus éloignés de celui-ci.

Dans les milieux estuariens, les fluctuations du niveau d'eau sont également influencées par les périodes de crue et d'étiage. Outre quelques cours d'eau plus imposants, les rivières gaspésiennes sont relativement modestes. En excluant la rivière Ristigouche dont le débit moyen est 163 m<sup>3</sup>/s, le débit moyen des rivières sud-gaspésiennes qui recèlent des milieux humides côtiers à leur embouchure ne dépasse pas celui de la rivière Bonaventure, qui est de 46 m<sup>3</sup>/s (MENVQ, Direction du milieu hydrique, 2002). Outre la Ristigouche et la Matapédia (débit. moy. 57,2 m<sup>3</sup>/s), les plus importantes rivières en termes de débit sont respectivement la Bonaventure, la

Cascapédia (déb. moy. 41 m<sup>3</sup>/ s) et la Petite Cascapédia (déb. moy. 29,9 m<sup>3</sup>/ s) (MENVQ, Direction du milieu hydrique, 2002).

## **4.5 PHYSICO-CHIMIE DE L'EAU :**

### **4.5.1 Salinité :**

Puisque les estuaires, qu'ils soient barrés par une flèche littorale ou non, sont des milieux de transition entre l'eau douce et l'eau plus ou moins salée de la mer, les concentrations en sel de l'eau fluctuent normalement de façon spatio-temporelle et les mélanges qui s'y opèrent créent des eaux dites saumâtres. Plusieurs études montrent que la salinité change également dans le temps et l'espace au sein de milieux non estuariens, bien qu'elle soit ordinairement plus élevée en raison du manque d'apport d'eau douce (Jacquaz *et coll.* 1990; Lemieux et Lalumière, 1995; Bergeron, 1996).

Selon sa teneur en sel exprimée en parties par mille (‰), on accorde plusieurs adjectifs à l'eau. Lorsque la teneur en sel est inférieure à 0,5‰, l'eau est considérée douce. À l'opposée, la salinité d'une eau dite salée varie entre 10 et 34‰. Au-delà de 34‰, l'eau salée est dite polyhaline et lorsqu'elle dépasse 40‰, elle est dite hyperhaline (Parent, 1990). Les eaux saumâtres, dont la salinité est intermédiaire entre les eaux douces et salées, sont définies par trois adjectifs : oligohalin (entre 0,5 et 3‰), mésohalin (entre 3 et 10‰) et polyhalin (entre 10 et 17‰) (Parent, 1990). Comme on peut constater, l'appellation qu'on décerne à l'eau selon sa teneur en sel est plutôt complexe. Ainsi, le terme polyhalin s'applique autant à une eau salée qui dépasse 34‰ qu'à une eau saumâtre qui dépasse 10‰. De plus, l'intervalle supérieur de salinité de l'eau saumâtre chevauche l'intervalle inférieur de l'eau salée.

Nous avons la chance de posséder un grand nombre d'études où des relevés de salinité ont été effectués : De Serres (1974); Bourget (1976); CREM (1978); Jacquaz *et coll.* (1990); Harvey *et al.* (1995); Le Groupe du Golfe (1995); Lemieux et Lalumière (1995); Bergeron (1996); Harvey (1996); PESCA (1996); Procéan (1996); Bergeron (1997) et Lemieux (2001). Elles permettent de concevoir assez bien dans quel contexte de salinité s'insèrent les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. La plus haute teneur en sel, soit 31,5‰, a été relevée par PESCA (1996) dans le barachois de Malbaie. On retrouve pratiquement toutes les valeurs intermédiaires entre ce palier et la teneur nulle de 0‰.

### **4.5.2 pH :**

Toutes les études existantes comportant des relevés de pH (Jacquaz *et coll.*, 1990; Harvey, 1996; PESCA, 1996) démontrent que les eaux des milieux humides côtiers sont alcalines. Dans les milieux estuariens, il nous semble vraisemblable que la nature calcaire du substrat sur lequel les cours d'eau s'écoulent avant leur embouchure, puisse influencer le pH. Les valeurs de pH recueillies par les divers auteurs oscillent entre 7,5 et 9,2; 8,2 en moyenne.

### **4.5.3 Oxygène dissous :**

L'eau des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie ne semble pas être déficitaire en oxygène dissous; le brassage des eaux dû au flux tidal et aux courants fluviaux y étant probablement pour quelque chose. Des relevés d'oxygène dissous ont été effectués par Jacquaz *et coll.* (1990); Harvey *et al.* (1995); Harvey (1996); PESCA (1996) et Bergeron (1997) dans 7 barachois au total. Les concentrations en oxygène varient généralement entre 8 et 11 mg/l. La plus faible valeur obtenue est 2,5 mg/l dans le barachois de New Carlisle (Bergeron, 1997) tandis que la valeur la plus élevée est 15,2 mg/l dans le barachois de Paspébiac (Jacquaz *et coll.*, 1990).

### **4.5.4 Température :**

À l'évidence, la température de l'eau varie aussi de façon spatio-temporelle dans les milieux humides côtiers. Par exemple, la température sera nécessairement plus élevée dans le mois d'août qu'au début du printemps, et elle risque d'être plus élevée dans une marelle ou un chenal secondaire stagnant que dans un chenal fluvial principal. Les relevés de Jacquaz *et coll.* (1990) démontrent d'ailleurs une tendance générale à une température plus froide au niveau du grau, dans les chenaux principaux et à l'embouchure de cours d'eau. Par ailleurs, pour une même station, les températures sont systématiquement (et souvent considérablement) plus élevées à la fin de juillet qu'à la fin du mois de mai dans les barachois de Carleton, de Bonaventure, de Paspébiac et de Hopetown. Nous retrouvons des données de température au sein des ouvrages suivants, entre autres : Bourget (1976); Jacquaz *et coll.* (1990); Harvey *et coll.* (1995); Bergeron (1996); Harvey (1996); PESCA (1996); Bergeron (1997) et Lemieux (2001). Tous sites et toutes périodes de l'année confondus, les données de température pour les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie varient entre 1,0 et 25,3 °C.

---

## **5. SYNTHÈSE DU MILIEU BIOLOGIQUE :**

Cette section vise le même objectif que la rubrique précédente, soit de brosser un portrait global, mais sur le plan biologique cette fois-ci. D'abord, on aborde le contexte biologique sous la facette de l'habitat ou biotope, en discutant des terres humides en général et des milieux humides côtiers. Ensuite, un synopsis des biocénoses (communautés floristiques et fauniques) relatives aux milieux du sud de la péninsule gaspésienne est présenté. Le domaine botanique est traité sur le plan phytosociologique (groupements végétaux) et de la diversité spécifique. Une bonne part de cette section est réservée aux espèces d'intérêt particulier. Quant au contexte faunique, il est survolé en s'arrêtant sur la faune aviaire, ichtyenne, terrestre, invertébrée et sur l'herpétofaune. Le cas échéant, les espèces à statut particulier viennent compléter le portrait synthèse faunique.

### **5.1 BIOTOPES :**

#### **5.1.1 Les terres humides :**

La définition des terres humides diffère selon les auteurs, mais le dénominateur commun est toujours l'eau et sa présence assez prolongée pour affecter l'évolution pédologique et les communautés végétales qui s'y installent. L'abondance de l'eau varie toutefois dans le temps et l'espace, et certains milieux humides peuvent même venir à s'assécher. La définition qui suit est celle du Groupe de travail national sur les terres humides (1987) : terres saturées d'eau assez longtemps pour favoriser les processus de milieux humides ou aquatiques comme les sols mal drainés, la végétation hydrophyte et diverses formes d'activités biologiques adaptées à ces milieux. Deux formes de terres humides sont reconnues. D'une part, les terres humides organiques, se rapportant aux écosystèmes accumulateurs de tourbe où l'épaisseur de la couche de tourbe est supérieure à 40 cm. D'autre part, les terres humides minérales où, en raison de facteurs d'ordre climatique, édaphique ou biotique, peu ou pas de tourbe est produite. Couillard et Grondin (1986) rajoutent que les sols qui se développent dans les conditions humides sont des régosols, des gleysols ou des sols organiques, dont on trouvera les définitions dans l'ouvrage du Comité d'experts pour la prospection pédologique d'Agriculture Canada (1987). Le Groupe de travail national sur les terres humides (1987) reconnaît 5 classes de milieux humides basées sur la genèse des écosystèmes : tourbière ombrotrophe (bog), tourbière minérotrophe (fen), marais, marécage et eaux peu profondes. Jacques et Hamel (1982) ont également mené un exercice de classification des terres humides pour le Québec. Leur systématique est toutefois plus exhaustive et ils reconnaissent trois classes supplémentaires : substrat dénudé, herbier aquatique et prairie humide.

#### **5.1.2 Les milieux humides côtiers et l'hydrosérie :**

Les écosystèmes humides maritimes (dits aussi « côtiers ») diffèrent des autres groupes de terres humides sur deux points majeurs qui modèlent leurs caractères biophysiques : ils sont sujets à l'influence tidale et il sont assujettis à un certain taux de salinité de l'eau (salée ou saumâtre) et du sol. Au sud de la Gaspésie, les cinq classes de terres humides du Groupe de travail national sur les terres humides (1987) sont représentées : tourbière ombrotrophe, tourbière minérotrophe, marais, marécage et eaux peu profondes. L'hydrosérie d'un barachois estuarien typique se présente comme suit : slikke, haute-slikke, schorre, marécage arbustif, marécage boisé. Dépendant des milieux, l'une ou l'autre de ces composantes vient souvent à manquer. De plus,



dans le système écologique global des milieux humides, on trouve fréquemment des habitats non humides, même parfois carrément xériques. Les prairies psammophiles sur les cordons littoraux en sont de bons exemples, comme les herbaçaias, arbustaias ou arboraias installées sur les bourrelets de sédiments plus grossiers bordant parfois les chenaux. Il serait irréaliste d'étudier un milieu humide en excluant ces composantes qui sont des éléments importants de la dynamique biophysique et de la diversité spécifique: par exemple, le cordon littoral est une condition *sine qua non* à la présence d'un barachois. Il faut noter que les milieux humides côtiers proprement dits sont soumis à l'influence des marées et de la salinité et sont typiquement herbacés (sans végétation ou à groupements algaux dans le cas de la slikke) regroupant donc deux classes : marais et eaux peu profondes. Cependant, nous ne pouvons, d'un point de vue écologique, les scinder des marécages et des tourbières lorsque ceux-ci sont en continuation naturelle et directe dans l'hydrosérie, bien qu'ils soient parfois séparés par des infrastructures humaines comme les routes. Ainsi, le terme milieu humide maritime rejoint ici les grands ensembles humides côtiers dont certains peuvent rassembler plusieurs ou toutes les classes de terres humides : barachois estuarien ou lagunaire, marais maritime ouvert sur la mer, herbaçaias salée côtière, etc.

La classe « eaux peu profondes » est représentée par la slikke qui constitue dans les barachois les étendues vaseuses ou de sable fin, inondée à chaque marée et généralement en partie émergée à marée basse. La slikke se retrouve aussi en association avec les marais non protégés par un cordon littoral, les précédant sous forme d'un estran vaseux (ou batture). On les retrouve aussi dans les zones protégées des côtes (anses, baies) et dans les estuaires. Le Groupe de travail national sur les terres humides (1987) associe deux formes à la classe « eaux peu profondes » dans les marais maritimes: l'eau de marée et l'eau d'estuaire. Les marelles des marais maritimes, les mares d'eau douce et les chenaux secondaires peu profonds (incluant les herbiers aquatiques le cas échéant) sont également des exemples de cette classe.

Le marais adopte plusieurs formes dans les milieux humides côtiers. Par opposition aux marécages, c'est la strate herbacée qui domine et caractérise ce type de terre humide; les strates ligneuses étant peu ou pas représentées. Avec l'herbier aquatique (végétation submergée ou flottante), le marais forme l'étage littoral dit hydrophytique et il se situe en deçà du niveau moyen d'étiage (Couillard et Grondin, 1986). Le marais maritime proprement dit comprend la haute-slikke ainsi que le schorre et ses diverses zones qu'on distingue par rapport à leur situation dans l'étage littoral (et donc la fréquence et la durée des inondations d'origine tidale) et leur composition botanique. Puisque le schorre est rarement inondé, il constitue plutôt un type de prairie humide. Dans les parties supérieures d'un marais maritime qui ne sont pas influencées par la salinité, on trouve des marais d'eau douce parfois associées à des herbiers aquatiques et ceinturés par des prairies humides d'eau douce.

Le marécage se distingue du marais par la présence d'un couvert arbustif (marécage arbustif) ou arborescent (marécage boisé). Il s'installe dans les terres basses, mais se situe plus haut dans la pente qu'un marais (Jacques et Hamel, 1982). Avec la prairie humide, le marécage forme l'étage littoral dit hélrophytique, situé au-delà du niveau moyen d'étiage et s'étendant jusqu'au niveau supérieur des crues printanières (Couillard et Grondin, 1986). Dans les milieux humides estuariens du sud de la Gaspésie, les marécages arbustifs succèdent graduellement à l'herbaçaias salée et sont remplacés par des marécages boisés sur alluvions, labourés de chenaux fluviaux secondaires plus ou moins stagnants et en majorité composés d'essences décidues. Ils forment parfois de très vastes étendues ininterrompues, comme c'est le cas dans l'estuaire de la

Petite rivière Cascapédia et dans le barachois de la rivière Saint-Jean. Les marécages sont généralement absents des barachois lagunaires.

Les tourbières sont des écosystèmes très particuliers, caractérisés par une déficience dans les processus de décomposition de la matière organique, généralement en raison d'un substrat mal drainé et d'une nappe phréatique affleurante, qui résulte en l'accumulation de la matière organique sous forme de tourbe. Le drainage n'est pas toujours mauvais cependant, et il peut être variable (Payette et Rochefort, 2001). Ainsi, c'est un ratio accumulation/ décomposition positif qui en est le trait fondamental. Règle générale, pour qu'un site soit considéré une tourbière, l'épaisseur minimale de la couche de tourbe doit être de 30 à 40 cm (Payette et Rochefort, 2001).

On distingue deux types de tourbières en fonction de leur source d'alimentation en eau qui influencera la richesse en éléments nutritifs, le niveau d'acidité de l'eau et du sol ainsi que la composition botanique de la tourbe et de la couverture végétale : la tourbière minérotrophe (ou fen), et la tourbière ombrotrophe (ou bog). La première, puisque située dans une pente, si légère soit-elle, ou une dépression, est enrichie par les eaux d'écoulement provenant des sols minéraux adjacents. La diversité floristique est généralement élevée et comme la tourbe sous-jacente, la végétation des fens est généralement dominée par des cypéracées (carex, linaigrettes). Deux principaux types de fens sont distingués selon leur pH : les fens pauvres plutôt acides (pH entre 3,8 et 6,5) et les fens riches, dont le pH s'approche du point neutre (pH 7) et peut même être basique. Les tourbières ombrotrophes sont dépourvues d'apport d'eau minérale externe, et sont uniquement alimentées par l'eau des précipitations (pluie et neige). Puisque l'apport des éléments nutritifs est très faible, la végétation adopte un caractère acidiphile et s'appauvrit en espèces. La tourbe et la végétation sont dominées par des sphaignes, qui elles-mêmes contribuent à acidifier le milieu et donc à ralentir les processus de décomposition et le recyclage des éléments nutritifs. La nature minérotrophe ou ombrotrophe n'est pas nécessairement tranchée au couteau : il existe des tourbières intermédiaires. Au sein d'un même écosystème tourbeux, le gradient d'ombrotrophie-minérotrophie varie souvent dans le temps et l'espace. Par exemple, un fen peut évoluer vers un bog par une accumulation progressive de la tourbe. Sur le plan spatial, prenons l'exemple de la bande périphérique arbustive ou boisée ceinturant les tourbières ombrotrophes bombées. Cette unité est appelée « lagg » et est de nature minérotrophe car elle est enrichie par les eaux de drainage provenant des sols minéraux et de la zone ombrotrophe (Payette et Rochefort, 2001).

Dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie, les tourbières côtières ne sont pas très répandues. Quatre sites seulement abritent une tourbière ombrotrophe bombée et toutes, sauf une, sont situées en périphérie des marais maritimes en continuation directe dans l'hydrosérie : marais de Oak Bay, barachois de Pointe-à-la-Garde, marais de Maria-Ouest et Bridgeville (barachois de Malbaie). Aucune cependant n'est affectée par la marée ou la salinité bien qu'elles soient influencées par un climat maritime. La tourbière ombrotrophe structurée du marais de Oak Bay est certes la plus vaste (175 ha) et la plus spectaculaire, notamment du fait qu'elle est située en plein centre du marais maritime. Sa surface est dépourvue de mares, mais elle présente un modelé ridé excentrique constitué d'une succession de bourrelets longitudinaux séparés par des dépressions (flarks). Elle est ceinturée par un lagg remarquable dominé par des espèces résineuses comme l'épinette noire (*Picea mariana*) et le mélèze laricin (*Larix laricina*). Les tourbières de Pointe-à-la-Garde, de Maria-Ouest et de Bridgeville sont uniformes, arbustives et/ou boisées. La tourbière boisée de Pointe-à-la-Garde, intéressante par la présence de l'érable

rouge (*Acer rubrum*) se rapporte plutôt à une tourbière minérotrophe pauvre. Un type d'écosystème tourbeux plus fréquent dans les milieux humides côtiers sud-gaspésiens est une bande de marais tourbeux remplaçant l'herbaie salée dans ses parties supérieures. La végétation de ces sites est très distincte, adopte un faciès tourbicole et suggère des tourbières minérotrophes riches. De beaux exemples peuvent être observés dans le marais de Maria-Ouest, le barachois de la rivière Bonaventure, le barachois de la rivière Paspébiac (Hopetown), le barachois de Malbaie et les marais estuariens des rivières York et Dartmouth.

## 5.2 BIOCÉNOSES :

### 5.2.1 La flore :

#### 5.2.1.1 Le phytoplancton :

Alors que le phytoplancton de la baie des Chaleurs et du sud-ouest du golfe du Saint-Laurent compte quelques études à son actif (Brunel, 1962; Legendre, 1974; Larocque *et al.*, 1991; Claereboudt *et al.*, 1995), il existe très peu d'ouvrages traitant de la flore planctonique des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. À notre connaissance, la seule étude comportant des relevés sur le phytoplancton est celle du CREM (1978) pour le barachois de Malbaie. À titre informatif, la liste des taxa recensés dans cette étude est reproduite à l'annexe C.

#### 5.2.1.2 Les principaux groupements végétaux :

Les associations végétales les plus répandues dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie sont présentées par composantes physiographiques : cordon littoral, slikke, chenaux et marelles; haute-slikke, schorre, marécage arbustif, marécage boisé, marais doux. Ce portrait phytosociologique est basé sur les relevés et les observations de l'auteur.

En raison de leur composition sablo-graveleuse et de leur élévation par rapport à la nappe phréatique, les cordons littoraux sont colonisés par une végétation à caractère psammophile et xérophytique. Les groupements herbacés sont largement dominés par deux espèces de la famille des Poacées, dont les rhizomes fixent efficacement les sédiments : l'élyme des sables (*Leymus mollis*) et l'ammophile à ligules courtes (*Ammophila breviligulata*). Cette dernière est beaucoup moins répandue en Gaspésie qu'aux Îles-de-la-Madeleine, mais lorsqu'elle est présente, elle forme souvent des colonies pures en vastes étendues. Au sud de la Gaspésie, on distingue assez bien un patron de distribution des deux espèces, sur le plan géographique et selon la composition des sédiments des flèches littorales. À partir du barachois de Bonaventure vers l'est, c'est l'ammophile à ligules courtes qui domine principalement les cordons littoraux, alors qu'à l'ouest de cet endroit, c'est plutôt l'élyme des sables. Lorsque les sédiments sont essentiellement sableux et de coloration jaune-beige, c'est l'ammophile qui domine la couverture herbacée. Lorsque le substrat est plus caillouteux, par exemple en partie composé de galets calcaires, c'est l'élyme des sables. Les deux espèces poussent parfois ensemble, mais lorsque c'est le cas, l'une des deux domine largement. La gesse maritime (*Lathyrus japonicus*), l'arroche prostrée (*Atriplex prostrata*), le caquillier édentulé (*Cakile edentula*) et le chénopode de Berlandier variété à grand calice (*Chenopodium berlandieri* var. *macrocalycium*) sont également des espèces indigènes très fréquentes, qui dominent ou sous-dominent occasionnellement les groupements. Enfin, les associations impliquant l'armoise caudée (*Artemisia campestris* subsp. *caudata*), le maianthème

étoilé (*Maianthemum stellatum*) et le fétuque rouge (*Festuca rubra*) sont également communes. Lorsque des groupements arbustifs s'installent, c'est le rosier inerme (*Rosa blanda*), la ronce du mont-Ida (*Rubus idaeus* subsp. *strigosus*), l'airelle à feuilles étroites (*Vaccinium angustifolium*) et des espèces feuillues ou résineuses arborescentes au stade arbustif qui composent l'essentiel du couvert. Dans le cas d'arborales, on est virtuellement toujours en présence de l'épinette blanche (*Picea glauca*), rarement en compagnie de sa consœur l'épinette noire.

Les flèches littorales sont le royaume des plantes introduites, et des « sacs à surprises » pour le botaniste. La rigueur des éléments comme le vent, la sécheresse, l'exposition au soleil et le substrat grossier hyper-drainé en fait des habitats aux conditions similaires à celles des milieux anthropiques, notamment les remblais. Le mélilot officinal (*Melilotus officinalis*), l'élyme rampant (*Elymus repens*), l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* subsp. *m.*), la matricaire maritime (*Matricaria maritima*) et le brome inerme (*Bromus inermis*) sont probablement les espèces les plus fréquentes. La diversité des espèces non indigènes y est assez élevée et on a parfois l'occasion d'observer des espèces introduites peu communes en Gaspésie, comme l'érodium cicutaire (*Erodium cicutarium*), le chénopode glauque (*Chenopodium glaucum*), la lépidie ramifiée (*Lepidium ramosissimum*), le kochia à balais (*Kochia scoparia*), l'arroche laciniée (*Atriplex laciniata*) ou la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*).

La zostère marine (*Zostera marina* var. *stenophylla*) est certainement la reine des slikkes et y forme parfois des herbiers aquatiques très étendus dans les lagunes des barachois ou sur les estrans vaseux le long de la côte. Halophyte stricte, elle est la seule plante vasculaire à coloniser ces habitats. La baie de Cascapédia abrite le plus vaste complexe de zostérais de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, qui couvrirait 1 629 hectares (Lemieux et Lalumière, 1995). La slikke abrite assez souvent des groupements algaux. Les algues les mieux représentées sont celles de la famille des Chlorophycées (algues vertes) avec l'entéromorphe (*Enteromorpha* sp.) et la laitue de mer (*Ulva* sp.). En présence de substrats plus grossiers, des algues brunes (Phéophycées) font leur apparition : fucus bifide (*Fucus distichus*) et vésiculeux (*F. vesiculosus*) ainsi qu'ascophylle noueux (*Ascophyllum nodosum*). Si la slikke est le domaine de la zostère marine, les marelles sont certainement celui d'une autre halophyte vraie, la ruppie maritime (*Ruppia maritima*). Une halophyte facultative, la zannichellie palustre (*Zannichellia palustris*) l'accompagne souvent, sans compter, dans les marelles moins salées, le potamot filiforme (*Stuckenia filiformis*). Ces trois espèces colonisent également les petits chenaux stagnants. Le pourtour des marelles constitue une enclave humide et salée pour la spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*), le scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus* subsp. *paludosus*), la renoncule cymbalaire (*Ranunculus cymbalaria*) et les éléocharides aciculaire et uniglume (*Eleocharis acicularis* et *E. uniglumis*). Dans les milieux d'eau douce ou tout juste saumâtre, les herbiers aquatiques sont constitués surtout de diverses espèces de potamot, de cornifle nageante (*Ceratophyllum demersum*), de renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis* var. *diffusus*) et de myriophylles diverses (*Myriophyllum* sp.).

La haute-slikke est le siège incontesté d'une autre halophyte vraie, la spartine alterniflore, qui couvre fréquemment de vastes étendues de ses tiges jaunâtres et luxuriantes. Elle est souvent accompagnée, ou remplacée, par de petites halophytes comme la spergulaire du Canada (*Spergularia canadensis*), la salicorne d'Europe (*Salicornia maritima/ depressa*), le plantain maritime (*Plantago maritima* subsp. *juncooides*), le suéda maritime (*Sueada maritima*) et même le

troscart de la Gaspésie (*Triglochin gaspensis*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.

La partie inférieure du schorre est dominée par une autre espèce du genre spartine, plus petite que la spartine alterniflore mais également halophyte vraie, la spartine étalée (*Spartina patens*). Rousseau (1974) fixait sa limite septentrionale de distribution québécoise à Coin-du-Banc (barachois de Malbaie). Toutefois, nous avons recensé cette espèce à trois endroits dans la baie de Gaspé et elle a été récemment découverte dans le secteur de la baie Sainte-Claire sur l'île d'Anticosti; occurrence qui constitue maintenant sa limite septentrionale de distribution québécoise. En Gaspésie, l'étage littoral qui accueille cette espèce est moins fréquent que la haute-slikke ou la partie supérieure du schorre (herbaçaie salée), et son absence dans certains milieux est chose courante. Cependant, l'espèce y est plus abondante que l'étude d'Argus (1998) le laissait croire : nous l'avons relevée dans 22 sites, soit plus de la moitié des milieux de la présente étude, et elle couvrirait au total plusieurs dizaines à quelques centaines d'hectares. Les espèces qui l'accompagnent le plus fréquemment sont la limonie de Caroline (*Limonium carolinianum*), le jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), le glaux maritime (*Glaux maritima*) et le fétuque rouge.

L'herbaçaie salée est la forme de marais maritime de loin la plus représentée dans les milieux humides du sud de la Gaspésie. Elle succède souvent directement à la haute-slikke, et couvre dans certains milieux des dizaines et même des centaines d'hectares à la fois de sa végétation dense et luxuriante. Sept espèces, les deux premières le plus souvent dominantes ou sous-dominantes, composent l'essentiel des herbaçaias salées et y sont ubiquistes : jonc arctique (*Juncus arcticus* var. *balticus*), fétuque rouge, hiérocloé odorante (*Hierochloa odorata*), verge d'or toujours verte (*Solidago sempervirens*), argentine ansérine (*Argentina anserina*), aster de Nouvelle-Belgique (*Symphyotricum novi-belgii* var. *n.-b.*) et la sous-espèce des marécages du laitron des champs (*Sonchus arvensis* subsp. *uliginosus*), cette dernière n'étant pas indigène au Québec. À ces taxa, il importe de rajouter la spartine pectinée (*Spartina pectinata*) et une plante introduite, la vesce jargeau (*Vicia cracca*) qui sont également fréquentes et parfois abondantes. Les cariçaias sont aussi très répandues dans les herbaçaias salées et sont très largement dominées par le carex paléacé (*Carex paleacea*), qui est parfois remplacé par le carex dressé (*Carex recta*).

La diversité végétale est élevée dans les marais doux, et change souvent rapidement dans l'espace, de sorte qu'il est difficile d'établir des dominances phytosociologiques. Le typha à larges feuilles (*Typha latifolia*) est vraisemblablement l'espèce la plus commune des marais doux, alors que le calamagrostis du Canada (*Calamagrostis canadensis*), l'eupatoire maculée (*Eupatoriadelphus maculatus*), le scirpe à gaines rouges (*Scirpus microcarpus*), le sanguisorbe du Canada (*Sanguisorba canadensis*) et le lysimaque terrestre (*Lysimachia terrestris*) résument sensiblement les occurrences les plus fréquentes des prairies humides.

Les marécages arbustifs des milieux humides côtiers du sud de la péninsule possèdent aussi leur représentant vedette : le myrique baumier (*Myrica gale*). En effet, qui dit marécage arbustif, dit presque toujours myrique baumier. La densité de cette espèce varie d'un endroit à l'autre, et il n'est pas rare d'en observer des enchevêtrements inextricables et extrêmement denses. Une plante herbacée, le sanguisorbe du Canada, l'accompagne presque toujours. Les autres espèces arbustives sont principalement l'aulne rugueux (*Alnus incana* subsp. *rugosa*), le saule de Bebb (*Salix bebbiana*) et le saule à tête laineuse (*Salix eriocephala*).

Le peuplier baumier (*Populus balsamifera*) est l'espèce maîtresse des marécages boisés, tant en termes de recouvrement que de fréquence. Elle est la plupart du temps accompagnée de frêne noir (*Fraxinus nigra*) et d'orme d'Amérique (*Ulmus americana*). L'épinette blanche, le mélèze laricin et occasionnellement le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) représentent le gros des espèces résineuses des marécages boisés. Quant à la strate arbustive, on verra surtout le frêne noir, le cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*) et diverses espèces de gadelliers et de groseilliers (genre *Ribes*). La strate herbacée est généralement très diversifiée, mais la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*), l'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*), la ronce pubescente (*Rubus pubescens*), le prêle des champs (*Equisetum arvense*), le maïanthème étoilé (*Maianthemum stellatum*) et le pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*) sont certainement les espèces les plus fréquentes et les plus abondantes.

Les tourbières sont des écosystèmes peu représentés au sein des milieux traités dans cette étude, de sorte qu'il est difficile d'établir des généralités phytosociologiques. Parmi les 4 milieux qui recèlent une tourbière ombrotrophe, celle de Pointe-à-la-Garde ne peut être prise en considération dans le traitement phytosociologique puisqu'elle est largement perturbée par une coupe à blanc où seule une bande périphérique de 20 mètres a été épargnée. Anciennement une tourbière boisée à épinette noire et érable rouge (*Acer rubrum*), elle n'est plus recouverte que par quelques touffes de végétation herbacée ou arbustive, principalement représentée par le carex trisperme (*Carex trisperma*), l'aralie hispide (*Aralia hispida*), l'osmonde cannelle (*Osmunda cinnamomea*), le viorne cassinoïde (*Viburnum nudum* var. *cassinoides*) et le kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*). La tourbière de Maria-Ouest est uniforme et arbustive, surtout recouverte d'airelle fausse-myrtille (*Vaccinium myrtilloides*), de chamédaphne caliculé (*Chamaedaphne calyculata*) et de kalmia à feuilles étroites. Seules les tourbières ombrotrophe de Oak Bay et de Malbaie partagent certaines associations végétales. Les essences communes au deux sites sont principalement, en strate herbacée : rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), sarracénie pourpre (*Sarracenia purpurea*), scirpe cespiteux (*Trichophorum cespitosum*), maïanthème trifolié (*Maianthemum trifolium*), ronce petit-mûrier (*Rubus chamaemorus*), linaigrette dense (*Eriophorum vaginatum* var. *spissum*) et linaigrette à feuilles étroites (*E. angustifolium*). Dans les deux sites, la strate arbustive est essentiellement représentée par : airelle à feuilles étroites, chamédaphné caliculé, rhododendron du Groenland (*Rhododendron groenlandicum*), rhododendron du Canada (*Rhododendron canadense*), épinette noire et kalmia à feuilles étroites. Leur lagg est constitué d'épinette noire, de mélèze laricin et de viorne cassinoïde.

Les tourbières minérotrophes riveraines sont surtout colonisées, en strate arbustive, par le myrique baumier, l'aulne rugueux et le chèvrefeuille vilieux (*Lonicera villosa*), parfois accompagnés d'essences à caractère plus acidophile, telles l'andromède glauque (*Andromeda polifolia* subsp. *glaucophylla*) et le chamédaphné caliculé. La strate herbacée est riche en espèces (particulièrement en carex) et diffère légèrement d'un endroit à l'autre. Le calamagrostis du Canada, le sangisorbe du Canada, la mulhenbergie agglomérée (*Mulhenbergia glomerata*), l'aster à ombelles (*Doellingeria umbellata*), le carex verdâtre (*Carex viridula*) et le troscart maritime sont cependant des espèces très fréquentes.

### 5.2.1.3 Diversité spécifique :

Tous milieux, sous-habitats et auteurs confondus, un total de 647 plantes vasculaires ont été recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. 521 espèces ont été relevées lors des travaux relatifs à cette étude et le reste, soit 126 espèces, l'on été par 5 autres auteurs lors de la réalisation de travaux plus ou moins similaires : Grandtner (1972), CREM (1978), Blondeau (1999), Hall (2000) et Lemieux (2001). La liste complète de ces taxa est présentée à l'annexe D. Des 647 taxa, 141 sont introduits ou adventices, ce qui représente 21,8% du nombre total. L'essentiel des espèces non indigènes croissent sur les cordons littoraux ou les diverses formes de remblai. Très peu d'espèces introduites croissent dans les marais maritimes et elles se résument à peu près exclusivement aux sous-espèces des champs et des marécages du laiteron des champs (*Sonchus arvensis* subsp. *a.* & subsp. *uliginosus*), à l'élyme rampant (*Elymus repens*), à l'achillée millefeuille sous-espèce typique (*Achillea millefolium* subsp. *m.*) et à la vesce jargeau (*Vicia cracca*). Le laiteron des champs, et particulièrement la sous-espèce des marécages, est ubiquiste dans les herbaçaias salées et s'y trouve parfois à l'état de fléau. Par ailleurs, il est intéressant de noter que seulement 80 des 647 taxa notés sont des espèces halophytes, vraies ou facultatives, typiquement associées aux marais maritimes ou aux zones côtières selon divers auteurs (Fernald, 1950; Rousseau, 1974; Marie-Victorin, 1995; Haines et Vining, 1998). Ces 80 espèces ne représentent que 12,4% de la diversité floristique totale.

Il est certain que la dynamique et la rigueur des éléments qui sévissent dans les marais maritimes, comme les cycles tidaux et la salinité de l'eau, contribuent à limiter le nombre d'espèces capables de les coloniser. Ainsi, ce n'est nullement la diversité spécifique qui démarque les marais maritimes sur le plan floristique mais bien plutôt la densité et la luxuriance du recouvrement ainsi que la productivité végétale. Sur ce point, Meunier *et al.* (1988) mentionnent qu'un marais à spartine irrigué deux fois par jour par les marées produit naturellement au-delà de trois fois plus de matière végétale qu'un champ de maïs de même superficie ayant reçu une dose habituelle d'engrais.

Il est à noter que quelques espèces intéressantes associées aux marais maritimes et peu communes dans la Gaspésie, rapportées par divers auteurs (Scoggan, 1950; Rousseau, 1974; Marie-Victorin, 1995) n'ont jamais été observées dans les travaux relatifs à cette étude. Mentionnons le catabrosa aquatique (*Catabrosa aquatica*), le carex de Mackenzie (*Carex mackenziei*), le lomato gone rotacé (*Lomatogonium rotatum*), la montia à graines luisantes (*Montia fontana* subsp. *fontana*) et la collomia à feuilles linéaires (*Collomia linearis*, indigénat douteux).

Dans la slikke et la haute-slikke, la diversité floristique est extrêmement pauvre et se limite souvent à 2 ou 3 espèces dans un quadrat de 25 m<sup>2</sup> et il est fréquent d'y trouver de vastes colonies allopatriques de spartine alterniflore. Règle générale, plus l'on remonte l'hydrosérie, plus la diversité végétale augmente. Toutefois, la diversité spécifique demeure restreinte même dans les herbaçaias salées, où le nombre d'espèces par 25 m<sup>2</sup> varie généralement entre 8 et 12, rarement plus. Lorsqu'on frappe des milieux tourbeux minérotrophes, des marais ou prairies humides d'eau douce ou des marécages boisés, la biodiversité végétale monte en flèche et peut facilement dépasser 20 ou 25 espèces au 25 m<sup>2</sup>. Les cordons littoraux sont des milieux parfois étonnamment riches en espèces, une chose surprenante lorsqu'on considère l'hostilité de ce genre d'habitat. La grande diversité de taxa non indigènes y est vraisemblablement pour quelque chose,

mais près de 25 des 80 taxa cités plus hauts comme associés aux milieux côtiers y croissent, et parfois exclusivement.

#### 5.2.1.4 Les espèces d'intérêt particulier :

##### 5.2.1.4.1 Plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec :

Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie ne recèlent pas un nombre considérable d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. En fait, des 375 taxa qui figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (Labrecque et Lavoie, 2000), seulement 7 d'entre eux comptent des occurrences au sein des milieux traités dans cette étude. Ce nombre est plutôt faible lorsqu'on tient compte de l'étendue du territoire couvert et du grand nombre de milieux touchés. Toutefois, la faible représentation de ces espèces à statut particulier est largement compensée par la très grande rareté à l'échelle provinciale (et dans certains cas nationale et mondiale) de plus de la moitié de celles-ci : 4 espèces sont désignées menacées au Québec et jouissent ainsi du haut niveau de protection que leur confère la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01). Si l'on considère que seulement 29 espèces au total possèdent ce statut au Québec, ce chiffre devient plus intéressant du fait qu'il représente 13,8% du nombre d'espèces menacées.

Le Tableau I à la page suivante présente le nom latin, le nom français, le type de répartition, l'habitat de prédilection, le statut au Québec, le rang de priorité pour la conservation et les occurrences répertoriées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie pour ces 7 taxa. Il est à noter que ce sont toutes des espèces prioritaires du Plan d'Action Saint-Laurent Vision 2000 (Comité d'harmonisation sur la biodiversité, 1995). Le nom français est tiré de Fleurbec (1994). Le type de répartition, le statut et le rang de priorité proviennent de Labrecque et Lavoie (2000).



**Tableau I : Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées au Québec recensées à ce jour dans les milieux humides côtiers du sud de la péninsule gaspésienne.**

Espèces	Nom français	Type de répartition	Habitat	Statut	Rang de priorité <sup>1</sup>	Occurrences répertoriées
<i>Gaylussacia dumosa</i> var. <i>bigeloviana</i>	Gaylussaquier nain variété de Bigelow	Périphérique ouest	Tourbicole, propre aux milieux ombrotrophes	Menacée	G5T4T5N3N4S1	Barchois de Malbaie (tourbière de Bridgeville)
<i>Gentianopsis procera</i> subsp. <i>macounii</i> var. <i>macounii</i>	Gentianopsis élancé variété de Macoun	Disjointe	Calcicole, partie supérieure des marais maritimes estuariens (herbaciaie salée)	Menacée	G5T5N?S1	Barchois de la rivière Bonaventure
<i>Hudsonia tomentosa</i>	Hudsonie tomenteuse	Sporadique	Psammophile, sables côtiers et continentaux	Susceptible	G5N?S3	Barchois de la rivière Saint-Jean, barchois de Penouille
<i>Muhlenbergia richardsonis</i>	Mulhenbergie de Richardson	Sporadique	Calcicole, rivage des rivières	Susceptible	G5N?S2	Barchois de la rivière Bonaventure
<i>Sagittaria montevidensis</i> subsp. <i>spongiosus</i>	Sagittaire à sépales dressés sous-espèces des estuaires	Disjointe	Paludicole, vasières des estuaires soumises au cycle tidal	Menacée	G5T4N1S1	Scirpaies, est et ouest de la Pointe à Bourdeau et marais de Oak Bay
<i>Symphyotrichum anticostense</i>	Aster d’Anticosti	Endémique du Golfe du St-Laurent	Calcicole, platières graveleuses des rivières	Menacée	G2N2S2	Barchois de la rivière Bonaventure
<i>Triglochin gaspensis</i>	Troscart de la Gaspésie	Endémique du nord-est de l’Amérique du Nord	Halophyte vraie, marais maritimes	Susceptible	G3N3S3	Barchois de Miguasha, Saint-Omer, Carleton, du Petit Pabos, de Malbaie, de Penouille, des rivières Bonaventure, Paspébiac, Port-Daniel et Saint-Jean. Estuaire de la rivière Dartmouth et marais de Saint-Siméon-Est.

<sup>1</sup>G : rang global; N : rang national; S : rang subnational (province , état); T : rang attribué aux niveaux infraspécifiques (sous-espèce, variété) ou à des populations isolées; ? : aucun renseignement disponible; N3N4 : rang incertain, intervalle de priorité possible; 1 : Très fortement menacé, extrême rareté, 5 occurrences ou moins; 2 : menacé, rare, 6 à 20 occurrences; 3 : rare ou peu fréquent, 21 à 100 occurrences; 4 : apparemment non menacé, nombreuses stations; 5 : abondant, évidemment non menacé, nombreuses stations. Tiré de Argus et Pryer (1990) et Labrecque et Lavoie (2000).

#### 5.2.1.4.2 Plantes vasculaires rares du Québec :

Les plantes vasculaires rares du Québec sont celles qui figurent dans l'ouvrage de Bouchard *et al.* (1983). Beaucoup de ces espèces sont sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Celles réservées à cette section ne le sont pas cependant. Toutefois, leur précarité, leur distribution très locale et, dans beaucoup de cas, leur croissance au sein d'habitats fort peu répandus les rendent assez intéressantes pour justifier leur inclusion dans cet ouvrage. Trois plantes vasculaires rares du Québec ont été recensées à ce jour dans les milieux ici étudiés. Le Tableau II en présente les noms latins et français ainsi que les occurrences répertoriées.

**Tableau II : Plantes vasculaires rares du Québec recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.**

<b>Espèces</b>	<b>Nom français</b>	<b>Occurrences répertoriées</b>
<i>Carex silicea</i>	Carex silicicole	Barachois de New Carlisle et de Penouille
<i>Eleocharis parvula</i>	Éléocharide naine	Marais de Oak Bay (Lemieux, 2001), barachois de Malbaie (Hall, 2000) et barachois de la rivière Nouvelle
<i>Ranunculus gmelinii</i>	Renoncule de Gmelin	Marais de Oak Bay, estuaire de la Petite rivière Cascapédia

Le carex silicicole, une plante de taille moyenne de la famille des *Cyperaceae*, est une espèce psammophile, c'est-à-dire qu'elle affectionne les milieux sableux. Elle est typiquement maritime et traditionnellement associée par tous les auteurs aux milieux côtiers sableux ou rocheux : cordons littoraux, dunes maritimes, etc. Seuls Bouchard *et al.* (1983) rajoutent les marécages saumâtres comme habitats où on retrouve ce carex. Elle est très répandue sur la flèche littorale du barachois de Penouille où elle croît, toujours sur le sable, au sein de diverses associations végétales (pessière noire ouverte, arbustives basses en périphérie, etc.). Dans le barachois de New Carlisle, elle est restreinte aux déblais sableux qui ceinturent la partie nord et ouest du bassin artificiel immédiatement au nord du grau (ancien havre de pêche).

L'éléocharide naine, une minuscule halophyte membre de la famille des *Cyperaceae*, ressemble à s'y méprendre à l'éléocharide aciculaire et ne s'en distingue sûrement qu'au moyen des achaines. Ainsi, elle est peut-être plus répandue que les connaissances actuelles ne le laissent croire.

La renoncule de Gmelin est une petite hydrophyte de la famille des *Ranunculaceae*, dont la distribution semble très locale dans le Québec. En fait, Scoggan (1950) ne la mentionne que pour Bonaventure dans la péninsule gaspésienne. Cet auteur la considère d'ailleurs calcicole. Il s'agit d'une plante croissant dans les mares stagnantes. Elle y est soit flottante ou rampante sur la vase émergée en s'enracinant aux nœuds. Elle adopte cette dernière forme au sein d'une mare dans le marécage boisé bordant le marais de Oak Bay à l'ouest. Dans l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia, elle flotte dans l'eau d'un chenal secondaire stagnant, parfois en abondance telle qu'elle recouvre la surface d'un tapis dense qui exclus pratiquement tout autre végétation.

### 5.2.1.4.3 Plantes peu communes :

Les plantes présentées dans cette rubrique sont de distribution plutôt locale à l'échelle provinciale ou régionale, et possèdent dans certains cas une faible amplitude écologique, c'est-à-dire qu'elles sont associées à des habitats particuliers et bien circonscrits. La banque d'espèces dans laquelle nous puisons les taxa traités dans cette section est constituée uniquement des spécimens relevés dans les travaux relatifs à cette étude, ou observés par l'auteur lors des travaux d'inventaire du marais Oak Bay (Lemieux, 2001) et de la baie de Cascapédia à l'automne 2000 (Tremblay, 2001). Seules les espèces qui ont été observées à 1 ou 2 reprises sont retenues. Le Tableau III présente les 52 espèces qui cadrent avec ces critères. Les noms latins, français et les occurrences répertoriées sont fournies. Quelques espèces parmi les plus intéressantes sont par la suite brièvement discutées.

**Tableau III : Plantes peu communes recensées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.**

<b>Espèces</b>	<b>Noms français</b>	<b>Occurrences répertoriées</b>
<i>Allium schoenoprasum</i>	Ail civette	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Angelica atropurpurea</i>	Angélique noire-pourprée	Marais de Oak Bay, estuaire de la rivière Dartmouth
<i>Apios americana</i>	Apios d'Amérique	Marais de Oak Bay
<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette hirsute	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Aralia hispida</i>	Aralie hispide	Barachois de Pointe-à-la-Garde et de Penouille
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	Arctostaphyle raisin-d'ours	Barachois de Penouille
<i>Astragalus eucosmus</i>	Astragale élégant	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Barbarea orthoceras</i>	Barbarée à fruits dressés	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Cardamine pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i>	Cardamine des prés sous-espèce à feuilles étroites	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Carex atratiformis</i>	Carex atratiforme	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Carex buxbaumii</i>	Carex de Buxbaum	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Carex capillaris</i>	Carex capillaire	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Carex diandra</i>	Carex diandre	Estuaire de la rivière York et barachois de la rivière Bonaventure
<i>Carex scirpoidea</i>	Carex scirpoïde	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Cornus alternifolia</i>	Cornouiller à feuilles alternes	Estuaire de la Petite rivière Cascapédia
<i>Cornus suecica</i>	Cornouiller du Suède	Barachois de Pointe-à-la-Garde
<i>Diphasiastrum tristachyum</i> ( <i>Lycopodium</i> )	Lycopode à trois épis	Barachois de Penouille
<i>Dirca palustris</i>	Dirca des marais	Marais de Pointe à la Batterie
<i>Eleocharis intermedia</i>	Éléocharide intermédiaire	Estuaire de la rivière York
<i>Elymus wiegandii</i>	Élyme de Wiegand	Barachois du Grand Pabos
<i>Epilobium latifolium</i>	Épilobe à feuilles larges	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Epilobium strictum</i>	Épilobe étroite	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Gentianella amarella</i> subsp. <i>acuta</i>	Gentianelle amarelle sous-espèce aiguë	Barachois de la rivière Nouvelle

<i>Hedysarum alpinum</i> var. <i>americanum</i>	Sainfoin alpin	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Helianthus giganteus</i>	Hélianthe géant	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Hypericum boreale</i> ( <i>mutilum</i> subsp. <i>b.</i> )	Millepertuis boréal	Prairie humide de Gesgapegiag-Est et barachois du Grand Pabos
<i>Ilex verticillata</i>	Houx verticillé	Marais de Oak Bay
<i>Juncus ambiguus</i> ( <i>bufonius</i> var. <i>halophilus</i> )	Jonc ambigu	Estuaire de la rivière Escuminac
<i>Lilium canadense</i>	Lis du Canada	Marais de Oak Bay
<i>Limosella australis</i> ( <i>subulata</i> )	Limoselle australe	Marais de Oak Bay et estuaire de la rivière Cascapédia
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Lobelia kalmii</i>	Lobélie de Kalm	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Myriophyllum verticillatum</i>	Myriophylle verticillé	Estuaire de la rivière York
<i>Parnassia glauca</i>	Parnassie à feuilles glauques	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Persicaria vivipara</i> ( <i>Polygonum</i> )	Persicaire vivipare	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Plantago eriopoda</i>	Plantain à base velue	Barachois du Grand Pabos et estuaire de la rivière York
<i>Poa alpina</i>	Pâturin alpin	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Polygonum fowleri</i>	Renouée de Fowler	Estuaire de la crique à Bennett
<i>Populus grandidentata</i>	Peuplier à grandes dents	Marais de Oak Bay
<i>Prenanthes racemosa</i>	Prenanthe à grappes	Marais de Oak Bay
<i>Primula mistassinica</i>	Primevère du lac Mistassini	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Puccinellia americana</i>	Puccinellie d'Amérique	Barachois de Paspébiac
<i>Salix candida</i>	Saule tomenteux	Barachois de la rivière Bonaventure et du Petit Pabos
<i>Scheuchzeria palustris</i> subsp. <i>americana</i>	Scheuchzérie palustre sous-espèce américaine	Marais de Oak Bay
<i>Senecio aureus</i>	Séneçon doré	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Senecio pauperculus</i>	Séneçon appauvri	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Stachys pilosa</i> ( <i>palustris</i> subsp. <i>pilosa</i> )	Épiaire pileuse	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Symphyotricum novi-belgii</i> var. <i>elodes</i> ( <i>Aster</i> )	Aster de Nouvelle-Belgique variété des marais	Barachois des rivières Bonaventure et Paspébiac
<i>Toxicodendron rydbergii</i> ( <i>Rhus radicans</i> var. <i>r.</i> )	Sumac grim pant	Marais de Oak Bay, barachois de Miguasha
<i>Triantha glutinosa</i> ( <i>Tofieldia</i> )	Tofieldie glutineuse	Barachois de la rivière Bonaventure
<i>Trichophorum alpinum</i> ( <i>Scirpus hudsonianus</i> )	Scirpe hudsonien	Marais de Maria-Ouest
<i>Trisetum melicoides</i>	Trisète faux-mélica	Barachois de la rivière Bonaventure

L'astragale élégant est un membre de la famille des *Fabaceae* (Légumineuses). De taille moyenne (30 à 60 cm), il porte des grappes allongées et unilatérales de petites fleurs pourpre foncé, se transformant en légumes réfléchis couverts d'une pubescence noirâtre. Il s'agit d'un taxon nord-américain arctique-subarctique d'affinité calcicole (Porsild et Cody, 1980), qui compte quelques populations reliques très localisées en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick, à

Terre-Neuve et dans le Maine. Bien qu'elle ne figure pas sur des listes de plantes rares du Québec, il s'agit néanmoins d'une espèce rarissime dans le sud-est du Canada et sa présence est d'un grand intérêt phytogéographique. Dans le barachois de Bonaventure, unique endroit où nous l'avons recensé, cet astragale ne compte qu'un seul individu croissant sur une platière graveleuse calcaire à l'extrémité nord-ouest de l'île aux Sapins, en compagnie de plusieurs autres espèces arctiques-alpines et/ou calcicoles.

La cardamine des prés sous-espèce à feuilles étroites appartient à la famille des Brassicaceae (Crucifères). Son allure générale s'apparente beaucoup à celle qu'arborent souvent les espèces arctiques ou alpines : petite plante (5 à 25 cm) à feuilles divisées en minuscules folioles pennées, à fleurs blanches ou roses disposées en corymbe et très grandes par rapport au reste de la plante. Porsild et Cody (1980) la disent circumpolaire arctique-subarctique et leur carte de répartition montre quelques occurrences en Gaspésie et sur la Côte-Nord, contrairement à Rousseau (1974) qui la restreint au nord du Québec. Taxon très local, nous ne l'avons relevé que dans le barachois de Bonaventure à l'extrémité nord-ouest de l'île aux Sapins, où il ne compte qu'une seule petite touffe de quelques individus croissant dans la partie inférieure du littoral sur le gravier calcaire. À ce niveau, l'habitat est encore sous l'influence des marées, mais probablement pas sous celle de la salinité.

Le *dirca* des marais a été découvert dans le marais de Pointe à la Batterie (Pointe-à-la-Garde) où il ne compte qu'un seul arbuste, bien développé mais non fructifère, dans une dépression marécageuse arbustive. Cette occurrence est d'un grand intérêt phytogéographique puisque cette espèce est de répartition nettement plus méridionale, se tenant dans les forêts décidues du sud du Québec. Aucun auteur ne mentionne cette espèce pour la Gaspésie et sa limite septentrionale pour l'est du Québec est fixée à Sainte-Louise, Comté de l'Islet, par Rousseau (1974). Selon toute vraisemblance, il s'agirait donc d'une première mention pour ce territoire et une importante extension d'aire vers le nord-est pour le Québec.

L'occurrence de l'hélianthe géant, unique au barachois de la rivière Bonaventure, est fort intéressante car les hélianthes indigènes ne sont pas des plantes de la Gaspésie. Cependant, elle n'est pas ici hors de son habitat habituel : de tendance hygrophile, elle est associée aux sols humides, aux marais et même à la bordure de marais maritimes par Haines et Vining (1998). Réservée au sud-ouest du Québec par Fernald (1950), la seule mention de cette espèce pour la péninsule gaspésienne est, à notre connaissance, celle de Scoggan (1978-1979) à Price, Comté de Matane. Sa présence dans le barachois est peut-être récente, car elle n'est pas mentionnée par Scoggan (1950) et il ne semble pas impossible qu'elle y ait été introduite. D'ailleurs, Hinds (2000) la dit introduite au Nouveau-Brunswick où elle croît également. Dans le barachois de Bonaventure, elle occupe une niche écologique bien précise et circonscrite : les bourrelets de sédiments plus grossiers en bordure des îles et les surélévations dans l'herbaciaie salée, où elle ne pénètre pas dans la zone plus basse et humide. Très abondante, le jaune éclatant de ses grandes fleurs ceinturant les îles est un trait frappant réservé uniquement à ce barachois.

Le liparis de Loesel, une petite Orchidaceae tourbicole peu truculente, n'a été relevée que dans le barachois de Bonaventure, où elle ne compte que quelques tiges croissant dans une zone tourbeuse de l'herbaciaie salée. La topographie du milieu qui la supporte est intéressante : une succession de buttes gazonnées et de dépressions venant à s'assécher : des formes pédologiques

appelées « mottureaux ». Sa présence est fort intéressante puisqu'il s'agit du seul représentant de la famille des Orchidaceae recensé au sein même d'un habitat maritime saumâtre.

Le barachois de Bonaventure abrite la variété des marais de l'aster de Nouvelle-Belgique, qui croît au sein d'une grande plaque d'herbaciaie salée à végétation basse. Cette variété, que nous n'avons revue qu'au barachois de la rivière Paspébiac (Hopetown), est manifestement très locale au sud de la Gaspésie. Partout ailleurs, c'est la variété de Nouvelle-Belgique (var. *novi-belgii*) qui accompagne les diverses associations de l'herbaciaie salée. Seules quelques tiges sont présentes dans le barachois de la rivière Paspébiac, où elles poussent au sein de l'écotone séparant l'herbaciaie salée d'une tourbière minérotrophe riveraine. La reconnaissance taxinomique de cette variété diffère selon les auteurs et Hinds (2000) la met en synonymie de l'aster de Nouvelle-Belgique variété typique (var. *novi-belgii*).

### 5.2.2 La faune aviaire :

De par leur diversité d'habitats, les milieux humides côtiers sont très favorables pour un grand nombre d'oiseaux. La diversité d'oiseaux dans les marais maritimes, de même que les usages qu'ils en font, sont assez impressionnants. En rassemblant diverses sources, on obtient un nombre considérable de 240 espèces observées dans les marais maritimes ou les territoires environnants. La liste complète de ces espèces est présentée à l'annexe E. Parmi ceux-ci, le grand héron (*Ardea herodias*) est certainement le symbole par excellence des milieux lagunaires de la péninsule, et sa svelte silhouette marque depuis longtemps l'imagerie populaire gaspésienne. À cet oiseau symbolique, on pourrait ajouter le martin-pêcheur d'Amérique (*Ceryle alcyon*), omniprésent et parfois fort abondant dans les milieux humides côtiers. Deux importants groupes d'oiseaux sont également étroitement associés à ces types d'écosystèmes : les oies et canards (Anatidés) ainsi que les oiseaux limicoles (bécasseaux, pluviers, etc.).

Pour les Anatidés, ces milieux se démarquent particulièrement quant à leur importance comme sites de halte migratoire. Les canards et les oies s'y arrêtent au printemps et à l'automne pour se reposer et s'alimenter avant de continuer vers leurs quartiers de nidification ou d'hiver. Les zones côtières et les barachois voient alors l'arrivée de grands voiliers de canards plongeurs (macreuses, garrots, harles), barboteurs (canards noir (*Anas rubripes*) et colvert (*Anas platyrhynchos*), sarcelle à ailes vertes (*Anas cercca*)) et d'oies (bernaches cravant (*Branta bernicla*) et du Canada (*B. canadensis*)). Les zostérais présentes sur beaucoup de slikkes sont particulièrement appréciées de la bernache cravant, qui se nourrit des rhizomes de zostère marine (Fleurbec, 1986). L'espèce que nous avons observé le plus fréquemment lors des travaux d'inventaire est certes le canard noir, presque ubiquiste mais somme toute peu abondant. Lemieux (2001) a d'ailleurs recensé trois nids de cette espèce dans le marais de Oak Bay. Il existe peu d'études comprenant des données sur la nidification, et l'atlas de Gauthier et Aubry (1995) demeure certainement l'outil de référence par excellence à ce sujet. Dans tous nos travaux, le seul nid d'Anatidés qui a été relevé était situé dans l'estuaire du ruisseau Glenburnie. Cette situation ne permet cependant pas de tirer des conclusions car, d'une part, les nids de canard sont bien camouflés et d'autre part, les relevés sur le terrain ne visaient pas spécifiquement des inventaires de nidification. L'observation de juvéniles non encore en âge de voler, un indice d'une nidification probable à proximité, était chose plus courante : juvéniles de canard pilet (*Anas acuta*) dans le marais de Oak Bay, de canard colvert et de harle huppé (*Mergus serrator*) dans l'estuaire de la rivière Cascédia et de canard noir dans le barachois de la rivière Saint-Siméon.

Les oiseaux limicoles peuvent être observés de la fin du printemps jusqu'au début de l'automne dans les marais maritimes, mais leur diversité et leur abondance augmentent sensiblement lors des périodes de migration. Les vastes estrans vaseux émergeant au jusant, si caractéristiques des milieux humides côtiers, de par l'abondance de petits invertébrés benthiques qu'ils abritent, constituent des sites privilégiés pour l'alimentation de ces oiseaux.

La densité de la végétation et la diversité de l'étagement végétal rendent ces milieux fort intéressants pour la nidification et l'alimentation des passereaux. Notons par exemple l'abondance du bruant des prés (*Passerculus sandwichensis*) dans les prairies des cordons littoraux, du bruant chanteur (*Melospiza melodia*) dans les bosquets bordant les marais et du carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*) et du quiscal bruné (*Quiscalus quiscula*) dans les marais à scirpe et quenouille. Par ailleurs, la grande production d'insectes dans ces écosystèmes en font des garde-manger pour les passereaux insectivores.

Les rapaces sont également bien représentés dans ces milieux. D'ailleurs, la présence de chicots encore debout dans les zones marécageuses offrent des supports à l'installation de nids. La chose est particulièrement évidente dans l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia, qui comprend plusieurs nids de balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*). Les marais maritimes sont également des endroits de chasse pour les rapaces. Le faucon émerillon (*Falco columbarius*) est une espèce qu'on observe fréquemment. Le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) aussi, qu'on peut surprendre à chasser en rase-mottes dans les herbaçaias salées. Nous avons constaté la présence de cette espèce dans une bonne dizaine de sites mais, fait notable, les individus observés étaient toujours des femelles.

À ce portrait, il ne faudrait pas négliger les membres de la Famille des Laridés, très abondants dans les milieux humides côtiers et y nichant à l'occasion. Les goélands argenté (*Larus argentatus*) et marin (*L. marinus*) et, dans une moindre mesure, le goéland à bec cerclé (*L. delawarensis*) et la mouette de Bonaparte (*L. philadelphia*), sont certainement les espèces les plus fréquentes. On peut observer d'imposants rassemblements de ces espèces sur les estrans exondés à marée basse, notamment dans les barachois des rivières Nouvelle, Port-Daniel et Saint-Jean, le barachois de la Petite rivière Port-Daniel et l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia.

La banque de données sur les habitats fauniques (qui découlent de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*) de la Société de la faune et des parcs du Québec contient, pour le sud de la Gaspésie, les habitats fauniques suivants : 65 aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), 53 colonies d'oiseaux et 15 héronnières (à grand héron ou bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)). La plupart de ces habitats fauniques ne possèdent pas de statut légal cependant, et certains sont de tenure privée. Des 53 colonies d'oiseaux, 6 sont des colonies de sternes pierregarin (*Sterna hirundo*), une espèce qui semble en mauvais état au sud de la Gaspésie : barachois de Saint-Omer, de Carleton et du Grand Pabos, île Taylor (New Richmond), barre de Sandy Beach et marais de Saint-Siméon-Est. L'espèce ne semble plus nicher sur le banc de Carleton et nous n'avons pas observé de nid, d'adulte ou de juvénile sur l'île Taylor lors de notre visite à la mi-juillet. De plus, la colonie de Sandy Beach, auparavant la plus importante de la Gaspésie, s'est effondrée depuis 1987, alors qu'elle comptait 1086 couples (Caron, 1989). En 2001, on n'y retrouvait plus que 100 couples (B. Limoges, comm. pers.). À ces 6 colonies, ajoutons-en une dans le barachois de Paspébiac mentionnée par Bergeron (1996) et une tentative

de nidification dans le barachois de la rivière Saint-Jean en 2001, détruite lors des grandes marées du juillet (B. Limoges, comm. pers.). Quant aux héronnières, leur situation est aussi singulière. Il semble que la majorité d'entre elles aient été abandonnées, sans raison évidente, et les nouveaux sites de nidification demeurent à ce jour inconnus (C. Pelletier, comm. pers.).

#### 5.2.2.1 Les espèces à statut particulier :

Le Tableau IV à la page suivante présente les oiseaux possédant un statut particulier recensés à ce jour dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie ou dans les territoires environnants. Les noms latin et français ainsi que les statuts aux niveaux provincial et fédéral sont fournis. Les occurrences répertoriées figurent seulement pour les espèces qui demeurent dans ces milieux durant l'été et y sont donc probablement nicheurs. Ainsi, la répartition des espèces à statut particulier résidentes en région est surtout basée sur l'ouvrage de Gauthier et Aubry (1995). Les statuts provinciaux sont tirés de Beaulieu (1992) et les statuts fédéraux de COSEPAC (2001).



**Tableau IV : Oiseaux à statut particulier recensés dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie (ou en périphérie).**

Noms français	Noms latins	Statut provincial	Statut fédéral	Occurrences répertoriées
Arlequin plongeur <sup>1</sup>	<i>Histrionicus histrionicus</i>	Susceptible <sup>2</sup>	Préoccupante	Fréquente les côtes, se reproduit à proximité de cours d'eau turbulents (au moins 6 riv. gaspésiennes).
Bruant de Nelson	<i>Ammodramus nelsoni</i>	Susceptible	–	Marais de Oak Bay, estuaires des rivières Petite Caspédia, York et Dartmouth, barachois de Nouvelle, du Grand Pabos et de Malbaie.
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Espèce prioritaire <sup>1</sup>		Nicheur probable à quelques endroits le long de la côte sud, nidification confirmée dans la baie de Gaspé.
Faucon pèlerin, race de l'Est <sup>1</sup>	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Susceptible	Menacée	Visiteur
Garrot d'Islande <sup>1</sup>	<i>Bucephala islandica</i>	En voie – Susceptible <sup>3</sup>	Préoccupante	Visiteur
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	Susceptible	–	Visiteur
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	En voie – susceptible <sup>3</sup>	Préoccupante	Nicheur possible et probable : péninsule de Forillon et barachois de la rivière Saint-Jean.
Pygargue à tête blanche <sup>1</sup>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Susceptible	–	Visiteur le long de la côte, nidification confirmée sur la Grande Rivière.
Râle jaune <sup>1</sup>	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Susceptible	Préoccupante	Estuaire de la rivière York, barachois de la rivière Saint-Jean et de Malbaie. Mentionné aussi pour le barachois du Grand Pabos.
Sarcelle à ailes bleues <sup>1</sup>	<i>Anas discors</i>	Espèce prioritaire <sup>2</sup>		Nidification confirmée dans baie de Caspédia et de Gaspé (riv. York, barachois de riv. St-Jean), probable à plusieurs endroits le long de côte.

<sup>1</sup>Espèce jugée prioritaire selon l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000 (Comité d'harmonisation sur la biodiversité, 1995).

<sup>2</sup>Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.

<sup>3</sup>Espèce en voie d'être ajoutée sur la Liste de la faune vertébrée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (Lepage, 2001).

### 5.2.3 L'ichtyofaune :

Comme c'est le cas pour la végétation, ce n'est pas la diversité spécifique en poissons fréquentant les marais maritimes qui rend ces écosystèmes remarquables, mais bien plutôt l'abondance des espèces qui s'y retrouvent. Par ailleurs, le nombre d'études biophysiques comportant des pêches exploratoires est suffisamment élevé, soit une douzaine au total, pour nous offrir un bon portrait de la diversité spécifique et du niveau démographique de fréquentation des espèces (De Serres, 1974; CREM, 1978; Jacquaz *et coll.*, 1990; Harvey et Brouard, 1992; Harvey *et coll.*, 1995; Le Groupe du Golfe, 1995; Lemieux et Lalumière, 1995; Harvey, 1996; Lemieux *et coll.*, 1996; PESCA, 1996; Bergeron, 1997; PESCA, 1997; Lemieux, 2001). Toutes sources colligées, un total de 38 espèces ont été pêchées dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. La liste complète de ces espèces est présentée en annexe F. À peu de choses près, ce

sont systématiquement les espèces fourragères comme le choquemort (*Fundulus heteroclitus*) et les épinoches (genres *Pungitius*, *Gasterosteus* et *Apeltes*) qui dominent largement en nombre les différentes pêches exploratoires réalisées à ce jour. Dans les milieux du sud de la péninsule, les poissons pêchés abondamment se résument généralement à seulement 5 ou 6 espèces. Lorsque des espèces se rajoutent à ce nombre, elles ne sont souvent représentées que très faiblement, par exemple 4 ou 5 individus capturés lors des activités de pêche exploratoire. En fait, une dizaine d'espèces seulement sont fréquemment pêchées et mentionnées pour la majorité des milieux ayant fait l'objet de pêches exploratoires : anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), capucette (*Menidia menidia*), choquemort, éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*), épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*), épinoche à neuf épines (*Pungitius pungitius*), plie lisse (*Liopsetta putnami*), plie rouge (*Pseudopleuronectes americanus*), poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*) et, dans les milieux estuariens, l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). L'abondance des espèces fourragères en font des sites privilégiés pour l'alimentation de poissons piscivores tels que l'anguille d'Amérique, l'omble de fontaine, le poulamon atlantique et l'éperlan arc-en-ciel; mais également pour des oiseaux piscivores comme le grand héron, le bihoreau gris ou le martin-pêcheur d'Amérique. En plus de leur importance pour l'alimentation des adultes, la capture généralisée de juvéniles d'un bon nombre d'espèces démontre que ces écosystèmes supportent autant le frai que l'alevinage. Il est certain que leur richesse et leur productivité en font des habitats non seulement favorables pour divers stades de développement, mais également pour divers régimes trophiques (planctophage, herbivore, détritivore, insectivore, piscivore, etc.).

Au sud de la Gaspésie, deux milieux se démarquent par leur diversité spécifique particulièrement élevée : les barachois du Grand Pabos et de Malbaie, qui comptent chacun 25 espèces connues à ce jour. Un troisième milieu se démarque nettement par la phénoménale abondance de poissons juvéniles qui y ont été pêchés : le marais de Oak Bay. Dans le vaste estran vaseux qui borde le marais au sud, plus de 4 400 plies lisses (principalement juvéniles) et plus de 2 000 gaspareaux juvéniles ont été capturés par un seul filet-trappe de type Alaska en seulement 60 heures de pêche (Lemieux, 2001). De plus, slikke et schorre confondus, des juvéniles de 12 autres espèces ont été relevés dans ce marais, ce qui en fait un remarquable site d'alevinage utilisé par au moins 14 espèces (dont le bar rayé (*Morone saxatilis*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec).

Le représentant ichtyen par excellence des marais maritimes sud-gaspésiens est sans contredit le choquemort. Ce petit poisson fourragier et eurhyalin se tient principalement dans les marelles et les chenaux secondaires plus ou moins stagnants, mais on le retrouve dans à peu près tous les habitats aquatiques imaginables, des marelles extrêmement eutrophiées aux chenaux fluviaux. L'amplitude écologique de ce poisson est impressionnante, et il semble s'accommoder sans problème dans des habitats aux conditions physico-chimiques extrêmes. Par exemple, on le retrouve dans à peu près toutes les marelles des schorres, des habitats stagnants où l'évaporation concentre le sel et où le soleil fait grimper la température. Le choquemort est présent dans tous les milieux humides côtiers du sud de la péninsule. Il s'y trouve souvent en nombre très élevé et tous les stades de développement peuvent être observés. Par exemple, on trouve souvent des larves, des juvéniles et des adultes dans une même marelle. À ce sujet, Scott & Scott (1988) mentionnent que cette espèce accroche ses œufs sur les plantes aquatiques ou les algues et fraie également dans des substrats sableux ou vaseux. Ceci appuie le fait que les marelles (mais non uniquement celles-ci) sont visiblement utilisées par le choquemort pour le frai et l'alevinage (sans compter en continu par les adultes), chose confirmée par la présence de larves dans des

marelles isolées situées haut dans le schorre et donc très rarement inondées du printemps à l'automne.

Dans les 17 sites où nous avons réalisé des pêches exploratoires dirigées à l'aide d'une épuisette dans les marelles et la slikke, les espèces qui ont été de loin le plus souvent capturées étaient d'abord le choquemort, puis l'épinoche à trois épines et occasionnellement l'épinoche à neuf épines.

#### 5.2.3.1. Les espèces à statut particulier :

Le Tableau V présente les noms latin et français, les statuts de niveaux provincial et fédéral ainsi que les occurrences répertoriées pour les espèces de poissons possédant un statut particulier. Le statut québécois est tiré de Beaulieu (1992) alors que le statut canadien provient de COSEPAC (2001).

**Tableau V : Poissons à statut particulier recensés dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.**

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral	Occurrences répertoriées
Alose savoureuse <sup>1</sup>	<i>Alosa sapidissima</i>	Susceptible <sup>2</sup>	–	Barachois du Grand Pabos
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostrata</i>		Espèce prioritaire <sup>1</sup>	Barachois de St-Omer, Bonaventure, Paspébiac, Grand Pabos, Petit Pabos et Malbaie; marais de Oak Bay et estuaire de la rivière Dartmouth.
Bar rayé	<i>Morone saxatilis</i>	Susceptible	–	Marais de Oak Bay, barachois du Grand Pabos et de Malbaie
Éperlan arc-en-ciel	<i>Osmerus mordax</i>		Espèce prioritaire	Barachois de St-Omer, Carleton, Bonaventure, Hopetown, Grand Pabos, Petit Pabos et Malbaie; marais de oak Bay et estuaire de la rivière Verte
Hareng atlantique	<i>Clupea harengus</i>		Espèce prioritaire	Barachois de Carleton, de Bonaventure et du Grand Pabos
Morue franche	<i>Gadus morhua</i>	–	Préoccupante	Barachois de Carleton, de Paspébiac, du Grand Pabos et de Malbaie
Poulamon atlantique	<i>Microgadus tomcod</i>		Espèce prioritaire	Barachois de St-Omer, Carleton, Bonaventure, Hopetown, Grand Pabos, Petit Pabos et Malbaie, marais de Oak Bay et estuaire de la rivière Verte

<sup>1</sup> Espèce jugée prioritaire selon l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000 (Comité d'harmonisation sur la biodiversité, 1995).

<sup>2</sup> Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.

Deux espèces apparaissant dans le tableau ci-dessus sont d'un intérêt particulier: l'alse savoureuse et le bar rayé, toutes deux des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. L'alse savoureuse est une espèce anadrome et hautement migratrice qui ne remonte les rivières que pour le frai au printemps, en moyenne vers l'âge de 5 ans (Scott & Scott, 1988). L'espèce est planctophage et se nourrit de zooplancton tels que les petits crustacés et les larves d'insectes. Sa taille moyenne varie entre 50 et 60 cm (Scott & Scott, 1988). Les raisons qui justifient son statut québécois sont : l'incertitude quant à l'état actuel des stocks, l'accès restreint aux frayères suite à l'érection de barrages ainsi que la pollution et la dégradation de l'habitat de reproduction et d'alevinage (Beaulieu, 1992). Le bar rayé est un poisson d'une très

grande beauté avec son dos bleuté ou vert-olive, ses flancs argentés (miroitant parfois une coloration bronzée) traversés par des barres noires. Il s'agit d'une espèce anadrome (bien que certains individus demeurent en eau douce) et côtière qui se tient en groupes, remontant frayer au printemps dans les rivières (Scott & Scott, 1988). Adulte, le bar rayé est un prédateur piscivore vorace qui se nourrit de hareng atlantique (*Cuplea harengus*), d'anguille d'Amérique, de capucette, de choquemort et de merlu argenté (*Merluccius bilinearis*) mais il se nourrit également d'invertébrés comme les vers polychètes, les crabes et les petits homards. Il croît assez rapidement, et peu atteindre des proportions énormes : des spécimens dépassant 56 kg ont été rapportés pour la Caroline du Nord, et un spécimen pesant près de 29 kg et mesurant plus de 133 cm a été capturé dans la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick (Scott & Scott, 1988). Les justifications du statut québécois du bar rayé sont : espèce décimée, très peu de spécimens observés depuis 1966; absence dans le secteur amont du fleuve Saint-Laurent où elle migrerait et aucune évidence de reproduction (Beaulieu, 1992). Il est à noter que 19 individus juvéniles de cette espèce ont été capturés au filet maillant dans la slikke et à l'embouchure de la rivière du Loup dans le marais de Oak Bay (Lemieux, 2001). Ceci suggère, outre un secteur important d'alevinage, la possibilité de frai dans les rivières environnantes.

#### 5.2.4 La faune terrestre :

L'utilisation des marais maritimes par la faune terrestre est très peu documentée. Selon nos observations, le mammifère de loin le plus fréquent est le rat-musqué commun (*Ondatra zibethicus*). Bien que seul le barachois de la rivière Port-Daniel nous ait offert une observation directe, des signes de présence comme les pistes dans la vase ou des sentiers dans la végétation ont été notés dans presque tous les milieux humides traités dans cette étude, sauf les herbaçaias salées côtières. Les hautes berges vaseuses sont d'ailleurs favorables à l'installation de terriers de rat-musqué. À cet effet, l'abondance des trous de terriers qui criblent les rives vaseuses érodées de la rivière du Loup dans le marais de Oak Bay est particulièrement remarquable. Un terrier de rat-musqué a également été noté dans le barachois de la rivière Saint-Siméon.

Les pistes d'un autre mammifère, le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), ont été notées à plusieurs reprises dans la vase. Huit milieux ont révélés ces signes de présence : barachois de Pointe-à-la-Garde, de Malbaie et des rivières Nouvelle, Saint-Siméon, Paspébiac et Port-Daniel; estuaire de la rivière Escuminac et marais de Saint-Siméon-Est. Le marais de Oak Bay a révélé d'autres espèces de mammifères : souris sauteuse des champs (*Zapus hudsonius*, observation directe), pistes d'orignal (*Alces alces*) dans la tourbière, crottins et sentiers de lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) dans le lagg ceinturant la tourbière et barrages de castor (*Castor canadensis*) à quelques endroits. À part cela, nos observations se résument à des pistes d'ours noir (*Ursus americanus*) dans le barachois de la rivière Paspébiac.

Bien qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune étude portant sur leur fréquentation par les micromammifères, ces écosystèmes semblent être d'un grand intérêt pour ce groupe d'animaux. Les parties supérieures des schorres (herbaçaias salées) où la végétation est haute et dense leur offre un bon couvert de protection. L'abondante végétation et la productivité en insectes en font des garde-manger bien fournis tant pour les espèces insectivores, omnivores qu'herbivores. L'utilisation de ces habitats par les micromammifères est d'ailleurs attestée par l'observation répétée du busard Saint-Martin en chasse dans les herbaçaias salées, un rapace qui se nourrit surtout de petits mammifères (Surprenant, 1993).

### 5.2.5 L'herpétofaune :

Les reptiles et les amphibiens sont parmi les groupes les moins étudiés en zoologie, et l'herpétofaune des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie n'y échappe pas : la littérature qui s'y rapporte n'est pas très fournie. Bien que les reptiles soient plus fréquents dans les milieux salés (iguanes, tortues de mer), ce n'est pas le cas pour les amphibiens. Les marais maritimes, à cause de la salinité de l'eau, ne sont pas des habitats propices à ces animaux et Bider et Matte (1994) mentionnent que la tolérance à un milieu à salinité élevée est un phénomène très rare chez les amphibiens. Cependant, les terres humides d'eau douce qui accompagnent souvent les marais maritimes (marais doux, marécages, tourbières) sont favorables à l'herpétofaune. À notre connaissance, la seule étude où figure des mentions d'amphibiens dans les milieux touchés par cette étude est celle de De Serres (1974) pour le barachois de Malbaie, qui mentionne 5 espèces. Dans nos travaux d'inventaire, le seul amphibien que nous avons eu la chance d'observer est un crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*) au sein d'une herbaçaie salée insulaire dans l'estuaire de la rivière Dartmouth. Le Tableau VI présente les 12 espèces d'amphibiens et la seule espèce de reptile connus à ce jour pour la péninsule gaspésienne selon Bider et Matte (1994). De ces 13 espèces, seule la grenouille des marais (*Rana palustris*) possède un statut particulier. Considérée rare au Québec, les pertes d'habitats et la diminution, voire la disparition, de certaines de ses populations l'ont fait inclure sur la liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (Beaulieu, 1992).

**Tableau VI : Listes des reptiles et des amphibiens connus à ce jour pour la péninsule gaspésienne selon Bider et Matte (1994).**

Noms français	Noms latins
Couleuvre rayée <sup>1</sup>	<i>Thamnophis sirtalis</i>
Crapaud d'Amérique <sup>2</sup>	<i>Bufo americanus</i>
Grenouille des bois <sup>2</sup>	<i>Rana sylvatica</i>
Grenouille des marais <sup>2</sup>	<i>Rana palustris</i>
Grenouille du Nord <sup>2</sup>	<i>Rana septentrionalis</i>
Grenouille léopard <sup>2</sup>	<i>Rana pipiens</i>
Grenouille verte <sup>2</sup>	<i>Rana clamitans</i>
Rainette crucifère <sup>2</sup>	<i>Pseudacris crucifer</i>
Salamandre à deux lignes <sup>2</sup>	<i>Eurycea bislineata</i>
Salamandre à points bleus <sup>2</sup>	<i>Ambystoma laterale</i>
Salamandre maculée <sup>2</sup>	<i>Ambystoma maculatum</i>
Salamandre rayée <sup>2</sup>	<i>Plethodon cinereus</i>
Triton vert <sup>2</sup>	<i>Notophthalmus viridescens</i>

<sup>1</sup>Reptile

<sup>2</sup>Amphibien

### 5.2.6 La faune invertébrée :

La faune invertébrée macrobenthique et zooplanctonique des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie est assez bien documentée, mais ce n'est pas le cas pour les invertébrés aériens (insectes) au stade adulte.

Parmi les nombreuses espèces composant le macrobenthos, les plus connues sont certainement deux mollusques bivalves : la mye commune (*Mya arenaria*) et la moule bleue (*Mytilus edulis/trossulus*). Les vastes estrans vaseux ou sablonneux associés aux marais maritimes sont des habitats privilégiés pour la mye commune, qui s'y rassemble en bancs parfois imposants et de densité variable. En fait, nous avons observé cette espèce dans presque tous les estrans vaseux des milieux traités dans cette étude. Au sud de la Gaspésie, les principaux bancs de myes communes et de moules bleues sont rassemblés et gérés sous 48 secteurs coquilliers. De ces 48 secteurs, seulement 7 sont ouverts à la cueillette, les 41 autres étant fermés principalement par cause de contamination bactérienne aux coliformes fécaux. Il est important de noter que les informations relatives à la situation des zones coquillières fournies dans ce document sont tirées de PESCA (2000) mais que l'ouverture ou la fermeture de sites peuvent se produire en tout temps selon les évaluations en continu faites par Environnement Canada.

Les échantillons de benthos recueillis lors de la réalisation de différents travaux de caractérisation biophysique (Bourget, 1976; CREM 1978; Jacquaz *et coll.* 1990; Harvey et Brouard, 1992; Le Groupe du Golfe, 1995; Bergeron, 1996; PESCA, 1996; Harvey, 1996; Bergeron, 1997) démontrent qu'en terme d'abondance, la faune benthique des slikkes est surtout dominée par les vers polychètes (principalement *Nereis diversicolor*) et un petit mollusque gastéropode, l'hydrobie minuscule (*Hydrobia minuta*). La macoma baltique (*Macoma balthica*), un mollusque bivalve, est aussi très fréquente et parfois abondante. Un représentant des crustacés décapodes (qu'on classe autant dans l'épibenthos que dans le zooplancton) mérite qu'on s'y attarde : la crevette grise de sable (*Crangon septemspinosus*). Cette espèce est très commune et abondante dans la slikke des marais maritimes. De plus, d'énormes bancs de juvéniles, abondants au point de voiler le fond des chenaux, ont été observés remontant les chenaux de marée au flot dans l'estuaire de la rivière Escuminac et dans le barachois de la rivière Nouvelle au début du mois d'août. Enfin, nous avons fréquemment noté des larves d'insectes dans les marelles et les petits chenaux secondaires : surtout des diptères (notamment les familles *Chironomidae* et *Tabanidae*) ainsi que des odonates anysoptères (libellules). L'annexe G présente la liste des taxa macrobenthiques relevés dans les milieux humides côtiers sud-gaspésiens.

Toutes les études de caractérisation biophysique existantes où le zooplancton a été échantillonné révèlent que les crustacés copépodes dominent systématiquement les communautés zooplanctoniques des milieux humides côtiers du sud de la péninsule (CREM, 1978; Jacquaz *et coll.*, 1990; Le Groupe du Golfe 1995; PESCA, 1996). Les autres groupes de crustacés (amphipodes, décapodes, mysidacés, isopodes, cladocères, cirripèdes), les vers polychètes ainsi que les larves d'insectes et de poissons sont également bien représentés. L'annexe H présente la liste des taxa zooplanctoniques recensés dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.

#### 5.2.6.1 Les espèces à statut particulier :

Le seul invertébré des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie possédant un statut particulier est un insecte de l'ordre des Lépidoptères : le satyre fauve des Maritimes (*Coenonympha tullia nipisiquit*), un petit papillon brunâtre et ocre peu spectaculaire. Cependant, l'extrême rareté de ce papillon compense largement son allure sobre. De toutes les espèces fauniques et floristiques des milieux humides de la côte méridionale de la péninsule possédant un statut particulier, c'est le statut de ce papillon qui est le plus précaire et le plus alarmant. Considéré en voie de disparition au Canada (COSEPAC, 2001), il n'est connu que de six endroits

mondialement, tous situés dans la baie des Chaleurs : trois occurrences sur la rive néo-brunswickoise et trois sur la rive québécoise (Environnement Canada, 2001). Le satyre fauve des Maritimes est l'une des deux seules espèces de papillons au Canada à vivre exclusivement dans les marais maritimes. Les adultes se nourrissent principalement du nectar de limonie de Caroline, et pondent leurs œufs à la base de graminées du genre puccinellie (*Puccinellia* sp.) dont les jeunes pousses servent de nourriture aux larves. Pendant son étape larvaire, l'espèce passe l'hiver dans l'herbe morte sous la neige et la glace. Toutes les étapes de vie de l'insecte doivent supporter les effets des inondations d'eau salée à tous les jours durant la marée haute, et on ne retrouve pas l'espèce dans les milieux adjacents aux marais maritimes comme les dunes, les marécages ou les marais doux (Environnement Canada, 2001). Au sud de la Gaspésie, on connaît des populations du satyre fauve des Maritimes dans les barachois de la rivière Nouvelle, de Saint-Omer et dans le marais de Saint-Siméon-Est. Handfield (1999) mentionne une quatrième occurrence à Penouille (vraisemblablement dans le barachois).

---

## 6. SYNTHÈSE DES ASPECTS SOCIAUX :

### 6.1 LES PRINCIPALES PERTURBATIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE :

Trois types de perturbations anthropiques sont responsables de la majorité de la dégradation des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie : le remblayage, la contamination par les effluents municipaux, industriels et résidentiels ainsi que la circulation de véhicules motorisés dans les marais et sur les cordons littoraux.

Dans le cas du remblayage, ce n'est pas tant la superficie des territoires touchés que la fréquence et la position stratégique des travaux de remblayage qui ont causé la perte ou la dégradation d'habitats. En fait, la perte d'habitats attribuable aux remblais n'est que d'environ 20 hectares, soit moins de 0,1% de la superficie totale des milieux couverts par cette étude. Les remblais routiers sont probablement ceux qui ont causé le plus de dommages. Bien qu'ils contournent les milieux humides dans la majorité des cas, il arrive, comme dans l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia, le marais de Saint-Siméon-Est et le barachois de Bonaventure, qu'ils traversent directement le marais et/ ou la slikke. Même si des ponceaux accompagnent ces infrastructures routières, ils représentent de sérieux obstacles à la libre circulation de l'eau et entraînent souvent des modifications biophysiques notables.

La contamination de l'eau, du sol ou des tissus animaux est surtout tributaire des effluents municipaux non traités, des débordements des réseaux de collecte lors des périodes de forte pluie ou de fonte et des systèmes d'épuration domestiques non conformes. Ces diverses sources de contamination bactérienne aux coliformes fécaux sont les principales responsables de la fermeture de 41 des 48 secteurs coquilliers de la baie des Chaleurs/ Gaspé sud (PESCA, 2000) et de niveaux de contamination bactérienne de l'eau et de la chair animale parfois très élevés. Ainsi, le traitement adéquat des eaux usées municipales, la conformité des fosses septiques des résidences isolées ou leur raccordement aux réseaux d'égouts municipaux apparaissent comme des conditions *sine qua non* à la réouverture des zones coquillières. Les effluents industriels, les activités portuaires et dans une moindre mesure, les eaux usées municipales, sont responsables de la contamination du sol ou des tissus animaux par des composés inorganiques (métaux lourds) et organiques (biphényles polychlorés (BPC) par exemple). Cependant, ce type de contamination ne semble ni particulièrement répandu, ni très alarmant dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. Les milieux qui ont fait l'objet d'études impliquant des analyses de sédiments ne sont pas légion toutefois et se résument à peu près aux barachois de Bonaventure (Le Groupe du Golfe, 1995), de New Carlisle (Bergeron, 1997), de Paspébiac (TPSGC, 1993; Bergeron, 1996) et du Grand Pabos (Harvey et Brouard, 1992; Harvey, 1996; Provencher et Dorion, 1997). Ces études nous permettent cependant de tirer quelques conclusions, notamment que les niveaux de contamination ne dépassent que très rarement le seuil d'effets néfastes (SEN). Les principaux métaux impliqués dans la contamination inorganique semblent être le cadmium, le cuivre, le mercure, le plomb et le zinc. Le milieu qui a subi le plus de dommages dus aux effluents industriels est vraisemblablement le barachois du Grand Pabos par les rejets de l'usine Gaspésia. Cette industrie ne rejette toutefois plus d'effluent dans le barachois depuis 1995 et puisque la majorité des municipalités sont maintenant dotées de systèmes de traitement de leurs eaux usées, la situation de la contamination bactérienne et inorganique devrait aller en s'améliorant.



La circulation de véhicules motorisés dans les marais et sur les cordons littoraux, en particulier des véhicules tout-terrain, est à l'état de fléau dans les milieux humides côtiers du sud de la péninsule. En fait, dans la plupart des cas, les sites ou les portions de sites épargnés sont carrément inaccessibles, par exemple de par leur nature insulaire. Cette pratique alarmante, qui détruit la végétation, crée des ornières qui modifient localement le régime hydrique, détruit des couvées et perturbe la faune est interdite par le *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles* issu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). La loi prévoit une amende pouvant atteindre 200 dollars pour les contrevenants. Le Règlement stipule que la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages, situés sur le littoral du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de la baie des Chaleurs et des îles qui y sont situées. La circulation de véhicules motorisés est également interdite dans les tourbières du domaine public au sud du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Malheureusement, l'application de ce règlement souffre évidemment de lacunes au sud de la Gaspésie. Puisque la sensibilisation a ses limites, il semble que l'application de mesures restrictives comme les barrières (qui bloquent l'accès aux motorisés mais non aux piétons) et des mesures coercitives prévues par le règlement soit requise pour enrayer ce fléau.

La conversion de milieux humides en terres agricoles associée à des canaux de drainage ainsi que l'élimination de la couverture végétale reliée aux cours domiciliaires sont également des interventions humaines qui ont contribué à la dégradation des marais maritimes du sud de la Gaspésie. Toutefois, contrairement à la situation qui prévaut dans le Bas-Saint-Laurent par exemple, l'agriculture n'est pas responsable d'une perte importante de marais tidaux. Les barachois de la rivière Nouvelle et de Malbaie sont les plus touchés par ce genre d'activité qui, de concert avec le défrichage lié aux résidences, est responsable de la dégradation totale pour le sud de la Gaspésie d'environ 206 hectares de terres humides, soit 3,5 % de la superficie totale des sites couverts par cette étude. Cependant, la majorité de ces 206 hectares ne touchent pas directement aux marais maritimes mais plutôt aux marécages boisés périphériques.

La construction de digues, qui isolent des sections d'habitats, est une pratique peu répandue au sud de la Gaspésie et n'affecte que l'estuaire du ruisseau Kilmore par l'installation d'un bassin de pisciculture maintenant désuet et le barachois du Grand Pabos par le parc de résidus d'écorage de l'usine papetière Gaspésia. Cette dernière intervention, qui a complètement isolé la partie nord-est du barachois, est responsable de la perte d'au-delà de 80 hectares d'habitat, la plus importante perte de tous les milieux humides côtiers sud-gaspésiens.

Puisque la majorité des habitats lagunaires du sud de la Gaspésie sont de type estuarien, qu'ils sont formés à l'embouchure de plusieurs grandes rivières et qu'ils constituent des habitats calmes et plus ou moins fermés, ils représentaient des points d'arrivée rêvés pour le flottage du bois. D'ailleurs, parce que l'artère routière principale de la péninsule, la route 132, passe à proximité de tous les barachois, la logistique de l'exportation du bois hors de la région en était d'autant plus simplifiée. Bien que le flottage du bois ait cessé aux alentours des années 1970, on trouve encore des vestiges de jetées d'estacades dans bon nombre de barachois estuariens ainsi que les ruines d'anciennes scieries sur quelques cordons littoraux, notamment ceux des barachois de Saint-Omer et de Malbaie. Malheureusement, cette importante activité économique a eu son prix, et l'un des vestiges les plus néfastes de cette pratique sont les résidus d'écorage et les billots accumulés dans les slikkes. La décomposition de ces matériaux entraîne la libération

d'acides résiniques qui, bien qu'ils ne soient pas très persistants dans l'environnement, se bioaccumulent dans les sédiments et constituent un risque de contamination pour la faune benthique (Harvey et Brouard, 1992).

Au total, la perte d'habitats attribuable aux diverses perturbations anthropiques s'élève à environ 310 hectares, soit 5% de la superficie totale des milieux visés par cette étude.

## **6.2 LES USAGES :**

La ligne qui sépare usage et perturbation est mince et, selon les points de vue, une activité peut être l'un ou l'autre ou les deux à la fois. Le flottage du bois en est un bon exemple. En fait, en raison du fragile équilibre de ces écosystèmes, une utilisation d'apparence bénigne, lorsqu'elle est incontrôlée ou intensive, peut rapidement basculer vers le mauvais côté de la médaille. Pensons par exemple à une surexploitation des bancs coquilliers, à une trop grande circulation humaine qui piétine la végétation ou bien encore à une présence trop forte d'embarcations en périodes de migration.

Les barachois et les marais maritimes sont des écosystèmes profondément ancrés dans la culture gaspésienne et des éléments majeurs de son paysage et de sa dynamique côtière et marine, tant sur le plan biologique, physique que socio-économique. Un aspect traditionnel bien connu des barachois est leur utilisation comme havres de pêche. Les lagunes étant protégées des humeurs de la mer, leurs cordons littoraux constituent des sites rêvés pour venir échouer sa barque.

Autrefois, la perception que l'on avait des barachois n'était pas toujours flatteuse et ils étaient souvent considérés comme des milieux stagnants aux odeurs désagréables et de grands producteurs d'insectes piqueurs, ce qui n'est pas faux. Mais les marais maritimes sont bien plus que cela, et la perception sociale a beaucoup changé depuis. La population est de plus en plus consciente de leur énorme valeur écologique et on commence à voir leurs bons côtés, notamment leur grande beauté. Ainsi, ils sont devenus des sites privilégiés pour l'observation de la nature, pour la marche et la détente sur les plages des cordons littoraux. Des sentiers d'observation se sont tracés peu à peu, comme dans le marais de Oak Bay, l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia et les barachois de Paspébiac et de Hopetown. Leur intérêt comme sites ornithologiques est particulièrement évident et beaucoup d'entre eux figurent dans un guide produit en 1988 par le Club des ornithologues de la Gaspésie.

La grande richesse et la productivité élevée de ces écosystèmes en font des sites privilégiés pour l'exploitation des ressources biotiques. Les gaspésiens, tant d'origine européenne qu'autochtone, y pratiquent depuis longtemps diverses activités traditionnelles. Pensons par exemple à la chasse à la sauvagine au moyen de caches, à la pêche récréative sur les rives ou sur la glace l'hiver, à la cueillette de myes communes, une activité très populaire mais difficilement praticable dans la situation présente, ou à la récolte d'hiérochloé odorante (foin d'odeur) par les amérindiens micmacs pour la confection de leurs paniers.

### **6.3 LA TENURE DES TERRES, SURVOL :**

Selon l'article 919 du Code civil du Québec, l'ensemble du territoire situé à l'intérieur de la limite des hautes eaux (lits des lacs et des cours d'eau, rives, plaines inondables) est la propriété de l'État. Cependant, il s'agit d'un concept théorique auquel il y a beaucoup d'exceptions. Dans l'établissement de la limite de propriété ou ligne foncière, il peut arriver que le lit d'un lac ou d'un cours d'eau appartienne au propriétaire riverain en vertu des dispositions du *Code civil*, d'actes seigneuriaux ou d'actes de concession (Goupil, 1998). Dans les sites assujettis aux phénomènes de marée, la limite des propriétés correspond à la ligne des plus hautes marées du mois de mars alors qu'ailleurs, elle se situe à la ligne des hautes eaux naturelles, sans débordement. Dans le cas de milieux sous influence tidale, la ligne des plus hautes marées du mois de mars se situe à une altitude plus basse que les autres lignes de hautes eaux utilisées à des fins environnementales parce qu'elle ne tient pas compte des plus hautes marées annuelles (Goupil, 1998). Selon l'acte de concession du terrain riverain, la limite de propriété peut également se situer à la ligne des basses eaux. En conséquence, les lignes utilisées pour la délimitation du domaine hydrique public se situent à des altitudes plus basses que les autres lignes de hautes eaux susceptibles d'être utilisées à des fins environnementales. Ainsi, la protection qu'elles offrent est moins étendue, par exemple dans les zones de marées et dans les secteurs à pente faible comme les zones marécageuses (Goupil, 1998). Il est important de se rappeler cependant, que le fait que n'importe quel milieu humide soit de tenure privée ne le soustrait aucunement à la majorité des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.

Alors que les zones inondées à chaque marée (slikke) et les chenaux d'écoulement sont « toujours » publics, la majorité des terres humides émergées des territoires couverts par cette étude sont de tenure privée selon la consultation des registres de cadastre. Seuls quelques milieux possèdent de vastes espaces de marais maritimes et de marécages boisés qui, généralement non cadastrés, appartiennent au gouvernement du Québec : scirpaies à l'ouest et l'est de la Pointe à Bourdeau, marais de Saint-Siméon-Est, barachois du Grand Pabos, de Malbaie et de la rivière Saint-Jean, estuaire de la rivière York. Certains milieux, comme les barachois de la Pointe Duthie, de New Carlisle et de Penouille et la barre de Sandy Beach, sont entièrement de tenure publique alors que d'autres, comme le marais de Oak Bay, le barachois de Miguasha et les barachois des rivières Nouvelle et Saint-Siméon, sont presque exclusivement de tenure privée. Deux problèmes majeurs se posent dans la détermination de la tenure des terres de ces écosystèmes. D'une part, ce sont des milieux très dynamiques aux limites changeantes: certains marais régressent alors que d'autres progressent et ce, souvent rapidement à l'échelle humaine du temps. D'autre part, la cartographie des matrices graphiques est très rudimentaire, de sorte qu'il est difficile de déterminer sur le terrain le territoire réellement couvert par les lots. Il arrive même parfois que des lots privés englobent des parties de slikkes ou des chenaux d'écoulement, des entités théoriquement de tenure publique.

### **6.4 LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MILIEUX HUMIDES :**

Depuis plusieurs années, des économistes se sont affairés à chiffrer la valeur économique des milieux humides, dans le but de fournir des arguments en faveur de leur conservation qui seraient du même langage que celui des décideurs. Il est extrêmement complexe de mettre un chiffre sur des écosystèmes aussi fondamentaux, car les ramifications et l'étendue de leurs

bienfaits sont grands et encore imparfaitement connus et compris. Le Bureau de la Convention de Ramsar (2000) synthétise bien les différentes fonctions des milieux humides sur lesquelles on peut se baser pour l'estimation économique : maîtrise des crues, recharge des eaux souterraines, stabilisation du littoral et protection contre les tempêtes, rétention et exportation des sédiments et des nutriments, atténuation des changements climatiques, épuration de l'eau, réservoirs de diversité biologique, produits des zones humides (chasse, pêche, etc.), loisirs et tourisme ainsi que valeur culturelle. On remarquera qu'une bonne part des bénéfices économiques associés à ces fonctions écologiques sont abstraits et indirects, ce qui rend complexe l'estimation de leur valeur monétaire et problématique leur acceptation par le public. Cependant, l'importance des fonctions écologiques qui s'opèrent au sein de ces écosystèmes lorsqu'ils sont intègres est aussi réelle que les problèmes qui découlent de leur perturbation ou de leur destruction. Un jour ou l'autre, le temps vient où les effets néfastes de leur dégradation est assez probante pour qu'on doive les restaurer, et on prend alors conscience de leur valeur économique réelle lorsqu'on constate que les coûts de réhabilitation dépassent de loin ce qu'il en aurait coûté pour assurer initialement leur conservation.

Costanza *et al.* (1997) évaluent la valeur mondiale des terres humides à près de 15 trillions de dollars U.S., soit 45% de la valeur totale des milieux naturels de la planète fixée à 33 trillions de dollars américains. Selon une récente étude qui évalue les services rendus par les différents types de terres humides (Bureau de la Convention de Ramsar, 2000), les estuaires fourniraient des bénéfices pour une valeur de 22 382 \$US par hectare par année et les marais intertidaux pour 9 990 \$US par hectare par année. Les auteurs considèrent d'ailleurs ces valeurs comme des estimations minimales. Si nous calculons le flux économique annuel des milieux humides côtiers traités dans cette étude en accordant à tous les milieux estuariens (lagunaires ou non) la valeur des estuaires et aux autres milieux (barachois lagunaires, marais côtiers) celle des marais intertidaux, on obtient les valeurs arrondies suivantes : 5 289 hectares d'estuaires pour une somme totale annuelle de 118 378 398 \$US et 662 hectares de marais intertidaux pour un flux annuel de 6 613 380 \$US : soit un flux monétaire annuel total de 124 991 778 \$US.

---

## 7. LES MILIEUX HUMIDES CÔTIERS DE LA GASPÉSIE MÉRIDIIONALE:

### 7.1 PORTRAIT GLOBAL :

Sur le territoire compris entre Ristigouche-Sud-Est à l'ouest et la péninsule de Forillon à l'est, nous avons recensé 42 milieux humides côtiers distincts d'un hectare ou plus pour une superficie globale de près de 6 000 hectares. De ces sites, 4 sont des herbaçaias côtiers qui couvrent un total de 3,7 km linéaires de côte. Les 38 autres milieux se répartissent comme suit : 8 barachois lagunaires (601 ha) – incluant le marais de Saint-Siméon-Est, milieu semi-lagunaire non présenté comme un barachois dans cette étude – , 11 barachois estuariens (3 342 ha), 2 prairies humides côtiers (5 ha), 1 barre de sable englobant un marais maritime (56 ha) et 17 estuaires (1 943 ha), cette dernière catégorie regroupant tous les marais maritimes saumâtres non protégés par un cordon littoral. Cependant, comme c'est souvent le cas dans la nature, il existe des milieux intermédiaires et rien n'est jamais tranché au couteau. Les opinions pourront diverger selon les auteurs. C'est particulièrement le cas avec les barachois, où certains milieux sont difficiles à classer : estuaire de la rivière Verte, à moitié barré par un cordon littoral; barachois de la rivière Saint-Siméon, visiblement inconnu jusqu'à maintenant et de configuration absolument non conventionnelle; marais de Saint-Siméon-Est, milieu lagunaire en grande partie ouvert sur la mer de son côté est; etc. Toutefois, au moins 17 sites sont incontestablement des barachois, soit respectivement 7 de type lagunaire et 10 de type estuarien.

D'un point de vue écosystémique les superficies couvertes par chaque habitat, qui constituent *grosso modo* les composantes morphologiques des milieux humides côtiers, se répartissent comme suit : marais maritimes, 1 459 hectares; marécages (arbustifs et boisés), 1 166 hectares; tourbières (bogs et fens), 218 hectares; cordons littoraux (prairies psammophiles), 376 hectares; slikkes, 2 404 hectares; arborais mésiques à xériques, 19 hectares et terrains anthropiques (agricoles, remblais), 310 hectares. Quatre (4) milieux abritent des tourbières ombrotrophes bombées, tous situées en périphérie de marais maritimes sauf la plus vaste, celle du marais de Oak Bay (175 ha) située en plein centre de l'herbaçaias salée. Ensuite vient celle de Bridgeville (barachois de Malbaie) qui s'étend sur 33 hectares avec une seconde au sud-est de 5 hectares; puis celle du marais de Maria-Ouest qui ne couvre que 1.5 hectare et enfin, celle du barachois de Pointe-à-la-Garde, qui couvre 1 hectare et tend vers la tourbière minérotrophe pauvre. Quant aux tourbières minérotrophes (fens), elles sont essentiellement de type riverain et riche, et frangent occasionnellement les marais maritimes dans leurs parties supérieures : marais de Maria-Ouest; barachois de Bonaventure, de Hopetown et de Malbaie; estuaires des rivières York et Dartmouth.

Sur le plan géographique, les sites se répartissent comme suit : 8 milieux sont situés dans l'estuaire de la rivière Ristigouche; 26 milieux dans la baie des Chaleurs, dont 13 dans la seule baie de Cascapédia et 8 milieux dans la portion Gaspé-sud, dont 5 dans la baie de Gaspé. La baie des Chaleurs, une grande entité géographique protégée, est fort bien nantie en milieux humides côtiers et abrite 62% des sites couverts par cette étude. Remarquons qu'à partir de New Richmond vers l'est, tous les milieux sont des barachois (lagunaires ou estuariens), sauf trois sites dans la baie de Gaspé. La très riche et très belle baie de Gaspé, qui encoche l'extrémité est de la péninsule, constitue un cas fort intéressant et mérite qu'on s'y arrête. Si on analyse, à grande

échelle, la portion nord-est de cette baie située à l'ouest de la barre de Sandy Beach et du barachois de Penouille en incluant ces deux entités, on constate que la configuration s'apparente de façon frappante à celle d'un barachois estuarien, qui serait alors de proportions colossales. Cette similitude est d'ailleurs mentionnée par McGerrigle (1986). Les flèches de Sandy Beach et de Penouille constitueraient alors les cordons littoraux du barachois; le havre de Gaspé, sa lagune et les rivières York et Dartmouth, ses principaux tributaires se rejoignant au niveau de la Pointe Jacques-Cartier et abritant les marais saumâtres; leurs estuaires étant séparés par une avancée topographique montagneuse : le mont Béchervaise. CSSA (1992) semble rejeter cette hypothèse en signifiant que les flèches de Sandy Beach et de Penouille, qui proviennent d'une rampe structurale traversant la baie de Gaspé, constituent un complexe d'accumulation littorale unique en Gaspésie (et même au monde) puisque leurs extrémités ne sont pas vis-à-vis l'une de l'autre et ne referment pas la baie de Gaspé. Cependant, remarquons que la Pointe de Sandy Beach se situe sensiblement au niveau du point d'attache à la côte de la flèche de Penouille et que ces deux structures géomorphologiques ferment, en coulisse, 3,75 des 4,5 kilomètres (83%) de largeur qu'atteint la baie au niveau de Sandy Beach. Ainsi, la dynamique biophysique associée à cette portion de territoire est similaire à celle d'un barachois estuarien. Les formes de la nature ne sont d'ailleurs pas toujours conventionnelles ou standards et le cas précédemment discuté pourrait être considéré comme un écosystème intermédiaire.

## **7.2 PRÉSENTATION DES FICHES DESCRIPTIVES :**

Cette section comprend une fiche technique descriptive pour chacun des 42 milieux humides côtiers ciblés dans cette étude. Les milieux sont présentés selon un ordre cardinal ouest-est, soit à partir de Ristigouche-Sud-Est à l'ouest jusqu'au barachois de Penouille, dans la péninsule de Forillon, à l'ouest. Tous les milieux sont localisés sur support cartographique, ceux-ci étant insérés parmi les fiches descriptives. La figure (carte) où un milieu est localisé est mentionnée dans la fiche propre à ce site, au début de la section « éléments descriptifs ». De plus, les numéros de référence des outils cartographiques comme les cartes topographiques à l'échelle 1 : 50 000 et les photographies aériennes sont fournis en annexe I pour tous les milieux. Chaque fiche contient les informations suivantes : nom du milieu avec, entre parenthèses, la municipalité hôte; nature du milieu, superficie (s), éléments descriptifs, habitats, groupements végétaux, aspects fauniques, espèces d'intérêt particulier, usages, tenure des terres, perturbations anthropiques pour terminer avec des remarques particulières à chaque milieu étudié. Autant que possible, l'appellation des milieux est basée sur les toponymes qui figurent sur les cartes topographiques 1 : 50 000. En absence de toponyme, les sites sont nommés en fonction de la municipalité où ils se trouvent et selon leur situation géographique par rapport à celle-ci (par exemple : marais de Maria-Ouest).

La section « nature du milieu » vise à classer les sites au sein d'un écosystème global plus ou moins bien circonscrit et distinct, par exemple : barachois lagunaire ou estuarien, estuaire (marais saumâtre estuarien), marais côtier (non protégé par un cordon littoral), herbaçaie côtière, ou prairie humide côtière. Cette classification n'est pas basée sur un modèle établi puisque plusieurs de ces grands ensembles écologiques abritent divers types de terres humides.

La section « superficie » fournit l'aire totale couverte par le site en hectares ainsi que les superficies des différentes composantes physiographiques le cas échéant. Il est important de noter que la mesure des superficies et des dimensions des diverses entités physiques a été réalisée à

l'aide de photographies aériennes de 1992 ou 1993. Puisque nous sommes en présence de milieux physiquement très dynamiques, il est possible que certaines de ces dimensions et superficies soient quelque peu différentes aujourd'hui.

La section « éléments descriptifs » vise à dresser un portrait du milieu en décrivant divers aspects du site qui sont saillants et donc le démarquent des autres ou bien qui semblent importants pour la compréhension de sa dynamique et de sa configuration biophysiques. Il peut s'agir par exemple du nombre et des noms des tributaires et leur débit, des dimensions des cordons littoraux, de la largeur du grau, etc.

La section « habitats » énumère, lorsque c'est le cas, les diverses formes physiographiques qui constituent, en quelque sorte, des sous-habitats de l'écosystème global. Les termes utilisés sont surtout basés sur leur distinction botanique au moyen des phytocénoses, et notamment selon les particularités morphologiques des marais maritimes : slikke, haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marais doux, marécage, herbier aquatique, tourbière bog ou fen, prairie psammophile, etc.

La section « groupements végétaux » liste les principales caractéristiques phytosociologiques selon les habitats cités à la rubrique précédente. Les associations végétales décrites sont essentiellement basées sur les observations de l'auteur. Les noms latins des plantes ne sont pas fournis dans les fiches afin de ne pas les alourdir. On trouvera en annexe J la liste des concordances des noms français et latins des espèces citées à l'intérieur des fiches descriptives.

La section « aspects fauniques » dresse un portrait synthèse des différentes caractéristiques de la faune aviaire, ichtyenne, terrestre et invertébrée propres aux milieux. Les informations qui y figurent proviennent des données recueillies dans le cadre de cette étude et des divers ouvrages existants. Cette rubrique inclut notamment la mention des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), des colonies d'oiseaux et des héronnières ainsi que leur statut respectif et leur numéro selon la banque de données sur les Habitats fauniques de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Quatre types de statut qualifient les habitats fauniques : informationnel, en devenir, légal et privé. Leur signification est la suivante :

- Informationnel : n'atteint pas le niveau normatif pour être désigné habitat légal mais est inscrit au système pour information;
- En devenir : atteint le normatif et l'habitat est inscrit dans la démarche administrative pour apparaître au plan légal des habitats;
- Légal : l'habitat apparaît au plan légal des habitats fauniques et jouit d'une protection légale;
- Privé : l'habitat atteint le normatif mais la tenure étant privée, l'habitat n'a pas de protection légale mais est inscrit au système pour information.

Notons que la reconnaissance d'un site comme Habitat faunique ainsi que le statut qui lui est dévolu relèvent de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. ch. C-61.1).

La section « espèces d'intérêt particulier » liste les espèces fauniques et floristiques qui, de par leur rareté ou leur singularité biologique, rehaussent la valeur écologique des milieux qui les abritent en continuité ou les accueillent de façon périodique. Ce sont principalement les espèces qui possèdent un statut particulier, notamment celles menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec (*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, L.R.Q., c. E-12.01) et figurant dans Labrecque et Lavoie (2000) dans le cas des végétaux et dans Beaulieu (1992) dans le cas des espèces de la faune vertébrée. Il est à noter que seules les plantes désignées menacées ou vulnérables jouissent d'une protection légale. Les espèces susceptibles d'être désignées ne sont pas protégées légalement mais sont rares et leur situation est jugée précaire (Labrecque et Lavoie, 2000), ce qui constitue une ample justification pour en assurer la conservation, surtout dans l'espoir que leur situation ne se détériore pas au point qu'on doive les désigner. Par ailleurs, 169 des 375 espèces qui figurent sur la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont d'une très grande rareté et connues de 5 occurrences ou moins au Québec, alors que seulement 34 sont désignées menacées ou vulnérables (Labrecque et Lavoie, 2000). Bien qu'elles chevauchent souvent les espèces possédant déjà un statut provincial, les espèces retenues par le Comité sur le statut des espèces en péril au Canada, qui seront bientôt encadrées par l'adoption projetée de la *Loi sur les espèces en péril*, sont également citées dans cette section. Nous fournissons aussi dans cette rubrique les plantes vasculaires rares du Québec, soit celles figurant dans l'ouvrage de Bouchard *et al.* (1983) ainsi que les plantes peu communes, de répartition locale ou sporadique à l'échelle régionale et provinciale et souvent associées à des habitats peu répandus. Enfin, nous citons, lorsque c'est le cas, quelques oiseaux rares ou exceptionnels recensés dans un milieu. Ces occurrences proviennent essentiellement de la banque de données du Club des ornithologues de la Gaspésie.

La section « usages » traite des différentes activités pratiquées dans les milieux par la population locale ou les visiteurs touristiques, telles la chasse à la sauvagine, la pêche récréative, la cueillette de myes communes, la marche, l'observation d'oiseaux, etc.

La section « tenure des terres », comme son nom l'indique, informe sur le mode de propriété des terrains qu'englobent les sites. La tenure est décrite par sections de milieu et au moyen du nombre de lots et de la nature de la propriété, soit publique ou privée. Dans le cas de lots publics, les entités responsables de leur gestion sont mentionnées, comme les gouvernements du Canada et du Québec et les municipalités. Dans le cas de lots privés, seule cette mention apparaît et le nom des propriétaires n'est pas divulgué. On trouvera en annexe K la liste des lots pour les sites dont au moins une partie est cadastrée. Nous tenons à mentionner que les matrices graphiques et les registres de cadastres avec lesquels la tenure des terres a été déterminée ne sont pas, dans certains cas, parfaitement à jour. De ce fait, il est possible que la liste des lots et tenanciers présentée en annexe K ne représente pas la réalité actuelle. Ainsi, dans l'éventualité où on projette la réalisation de travaux quelconques dans un milieu, les instances municipales concernées devraient être consultées dans le but d'obtenir un portrait de la tenure des terres le plus actuel et le plus exact possible.

La section « perturbations anthropiques » met en lumière les principales dégradations ou destructions que les milieux ont subi ou continuent de subir parce que les agents responsables perdurent même si les activités ont cessées. Les sources potentielles de perturbation sont également avancées. Les différentes perturbations d'origine anthropique sont décrites à la fin de l'annexe A.



La dernière section est celle des remarques. Elle vise à mettre de l'avant et à rassembler divers points saillants ou inusités propres aux milieux comme par exemple, leur superficie, leur intérêt pour la conservation, leur intégrité écologique, leur beauté exceptionnelle ou des particularités liées aux espèces fauniques et floristiques rares qu'ils abritent.

Enfin, les fiches sont suivies de quelques photographies illustrant la richesse et la diversité de certains milieux humides côtiers de la Gaspésie.

## Fiche 1 : Scirpaie, ouest de la Pointe à Bourdeau (Pointe-à-la-Croix)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre | **Superficie (ha) :** 40

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 4 pour une carte de localisation.
- Logé au fond de deux anses.
- Près de la limite amont de la portion estuarienne de la rivière Ristigouche.
- Installé dans un élargissement du chenal (Broadlands).
- Reçoit à l'ouest l'embouchure de la rivière Kempt (débit moyen 4,5m<sup>3</sup>/s).
- Délimité au nord et à l'est par un talus de quelques mètres à quelques dizaines de mètres de haut, et au sud-est par une falaise rocheuse de grès et de conglomérat.
- Sa limite ouest se situe au niveau de l'extrémité est de l'île Gillis.

**Habitats :** ➤ Marais saumâtre à scirpe vigoureux, marécage arbustif à l'ouest, estran vaseux dénudé au sud.

### Groupements végétaux :

- Essentiellement dominée par le scirpe vigoureux, d'où l'appellation de scirpaie.
- Accompagné de 20 autres taxa selon Blondeau (1999), tous des espèces d'eau douce sauf la renoncule cymbalaire, une halophyte facultative.

### Aspects fauniques :

- Halte migratoire notable.
- Au flot, la répartition eau libre/ végétation offre une configuration très favorable à la sauvagine.
- 18 espèces d'oiseaux recensées, dont 6 espèces de sauvagine, parmi lesquelles la bernache du Canada serait la plus représentée (Lemieux, 2001).
- Secteur considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110280, désignation comme habitat faunique en devenir).
- Habitat du poisson à marée haute.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires, espèce désignée menacée au Qc. Population estimée à 150 000 tiges (Blondeau, 1999).
- Juvénile de pyguarue à tête blanche observé (Lemieux, 2001), espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (Beaulieu, 1992).

### Usages :

- Très limités : milieu inaccessible la plupart du temps et inhospitalier.
- Site d'intérêt pour l'observation d'oiseaux.

### Tenure des terres :

- Située sur des terres du domaine public.

### Perturbations anthropiques :

- Aucune à notre connaissance.
- Source potentielle de pollution par les résidences situées à la périphérie nord.
- Empiètement pour le flottage du bois jusqu'à la fin des années soixante.

### Remarques :

- Vu la situation géographique et du fait que le milieu bénéficie d'un apport d'eau douce des rivières Ristigouche et Kempt, l'eau y est vraisemblablement tout juste saumâtre. Ce fait est d'ailleurs attesté par la végétation.
- Cette scirpaie est apparemment d'apparition récente (au moins 40 ans) selon Blondeau (1999).
- Une scirpaie de cette nature et de cette superficie est une entité très rare en Gaspésie et, dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie, seul l'estuaire de la rivière York possède un habitat comparable.
- Milieu d'un vaste intérêt floristique et d'une grande intégrité écologique, abritant la plus importante population québécoise d'une espèce végétale de très grande rareté, la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires, désignée menacée au Québec.
- Manque de données sur l'utilisation par la faune ichthyenne et invertébrée.
- Le caractère exceptionnel de cet habitat et la présence d'une plante menacée rend sa conservation impérative.
- Les populations de sagittaire à sépales dressés des scirpaies à l'ouest et à l'est de la Pointe à Bourdeau sont considérées comme 1 seule occurrence. L'espèce est visée par un plan d'action pour sa conservation (Lavoie, 1999). Les principaux objectifs sont : valoriser la sagittaire auprès des communautés locales et protéger cette

---

**Remarques (suite) :**

- occurrence au moyen d'un statut de protection appliqué aux marais et par le biais de la désignation de l'habitat de la sagittaire en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables.
  - Protégée au sud par une jetée d'estacades.
  - Un vestige de quai se trouve au nord-est.
  - L'extrémité de la Pointe à Bourdeau est utilisée pour la mise à l'eau d'embarcations légères.
-

## Fiche 2 : Scirpaie, est de la Pointe à Bourdeau (Pointe-à-la-Croix et Listuguj)

---

**Nature du milieu :** Marais saumâtre | **Superficie (ha) :** 10

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 4 pour une carte de localisation.
  - Campée au fond d'une grande anse délimitée à l'ouest par la Pointe à Bourdeau et à l'est par la Pointe de la Mission.
  - Irriguée au centre par un petit cours d'eau, le ruisseau à l'Officier.
  - Le marais se continue sur la moitié est de l'anse par une étroite bande de végétation.
  - La partie est du marais est délimitée au nord par un talus abrupt de plusieurs dizaines de mètres de haut.
- 

**Habitats :** ➤ Marais saumâtre à scirpe vigoureux, estran vaseux dénudé au sud.

---

### Groupements végétaux :

- Essentiellement dominée par le scirpe vigoureux.
  - Accompagné de 10 autres taxa selon Blondeau (1999), tous des espèces d'eau douce sauf la renouée cymbalaire, une halophyte facultative.
- 

### Aspects fauniques :

- Site d'intérêt pour la sauvagine, le quiscal rouilleux et le carouge à épauettes.
  - Secteur considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110280, désignation comme habitat faunique en devenir).
  - Habitat du poisson à marée haute.
- 

### Espèces d'intérêt particulier :

- Population de sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires estimée à 15 000 tiges (Blondeau, 1999), espèce de très grande rareté désignée menacée au Québec.
- 

### Usages :

- Très limités : milieu inaccessible la plupart du temps et inhospitalier.
- Site d'intérêt pour l'observation d'oiseaux.

### Tenure des terres :

- Située sur des terres du domaine public provincial pour la moitié ouest et fédéral pour la moitié est (réserve amérindienne de Listuguj).
- 

### Perturbations anthropiques :

- Aucune actuellement à notre connaissance. Cependant, le territoire périphérique est assez urbanisé.
  - Source potentielle de pollution par les résidences au nord-est et le ruisseau à l'Officier.
  - Empiètement pour le flottage du bois jusqu'à la fin des années soixante.
- 

### Remarques :

- Selon l'étude de Blondeau (1999), cette scirpaie serait en expansion vers l'est, un fait corroboré par un résident de Listuguj selon lequel elle progresserait de 100 à 200 mètres par année. Ceci nous semble toutefois quelque peu exagéré.
  - La frange arborescente a été conservée dans la moitié ouest du milieu.
  - Site d'une grande intégrité écologique et d'un singulier intérêt floristique de par la présence d'une espèce de très grande rareté, désignée menacée au Québec.
  - Manque de données sur l'utilisation par la faune ichthyenne et invertébrée.
  - Les populations de sagittaire à sépales dressés des scirpaies à l'ouest et à l'est de la Pointe à Bourdeau sont considérées comme une seule occurrence. L'espèce est visée par un plan d'action pour sa conservation (Lavoie, 1999). Les principaux objectifs sont : valoriser la sagittaire auprès des communautés locales et protéger cette occurrence au moyen d'un statut de protection appliqué aux marais et par le biais de la désignation de l'habitat de la sagittaire en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables.
  - Une jetée d'estacades isole la moitié est du marais. Les piliers d'estacades sont toutefois bien plus dégradés que ceux à l'ouest de la Pointe à Bourdeau.
-

Figure  
4

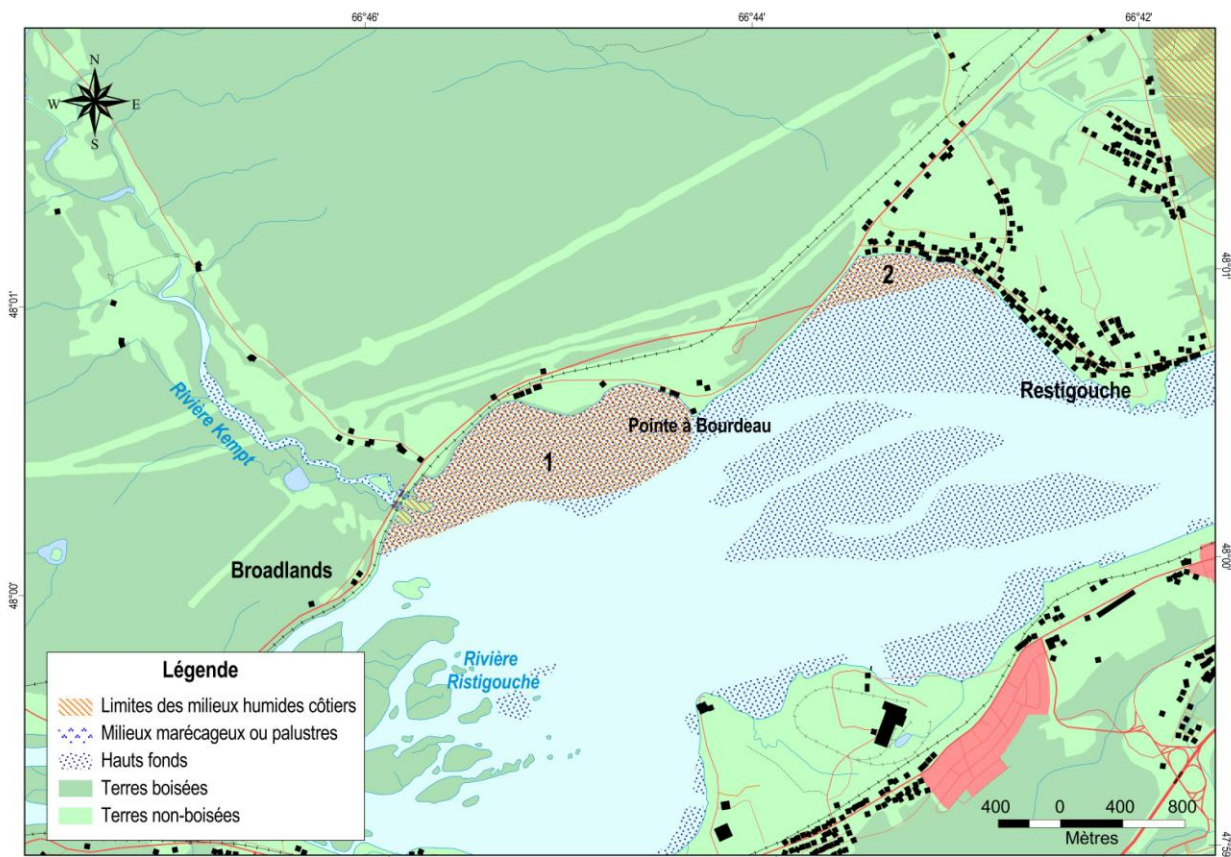


Figure 4 : Carte de localisation de la scirpaie ouest (1)  
et de la scirpaie est (2) de la Pointe à Bourdeau

## Fiche 3 : Marais de Oak Bay (Pointe-à-la-Croix)

---

<b>Nature du milieu :</b> Marais estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale: 700, marais: 195, marécage: 330, tourbière: 175
--	---

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 5 pour une carte de localisation.
- Installé dans une anse délimitée à l'ouest par la Pointe à la Croix et à l'est par la Pointe au Chêne.
- Le marais est percé en son centre par une vaste tourbière ombrotrophe (bog) légèrement bombée, de configuration ridée et excentrique.
- Ce complexe de terres humides est formé sur la rive nord de l'estuaire de la rivière Ristigouche et à l'embouchure de la rivière du Loup, sa principale source d'eau douce.
- Le chenal de la rivière du Loup rétrécit très graduellement de l'aval vers l'amont et il arbore des méandres fort prononcés.
- Le marais est traversé par 5 autres cours d'eau de moindre importance : le ruisseau Monier au sud-ouest, le ruisseau Busteed au nord-est et 3 ruisseaux sans toponyme au nord.
- De nombreux petits délaissés de rivière sont observables le long du ruisseau Monier et 2 de superficie considérable le long de la rivière du Loup.
- La haute-slikke et certaines portions d'herbaciaie salée sont labourées de marelles et de petits chenaux.
- Un microtalus d'érosion est présent à la Pointe aux Bouleaux. Divers endroits le long du marais sont sujets à une érosion plutôt sévère; notamment entre l'embouchure du ruisseau Monier et la Pointe aux Bouleaux.
- La tourbière se draine vers un petit cours d'eau au sud, obstrué par plusieurs barrages de castor qui ont formé un étang dans la portion nord et dans lequel subsistent de nombreux chicots.
- Il est assez fréquent d'observer des phénomènes d'érosion sévère dans les courbes de la rivière du Loup.
- Un immense estran vaseux dénudé d'environ 1000 ha borde le marais au sud (Lemieux, 2001).

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaciaie salée, marais doux, marécage arbustif feuillu, marécage boisé feuillu, mixte et coniférien, marelles, chenaux et étangs à castor, tourbière ombrotrophe herbacée, arbustive et boisée à lagg minérotrophe boisé, estran vaseux dénudé (slikke).

---

### Groupements végétaux :

- Herbaciaie salée constituée en majorité par l'association spartine pectinée, jonc arctique, aster de Nouvelle-Belgique, verge d'or toujours verte et fétuque rouge.
- Quelques autres groupements y sont bien représentés : à scirpe roux, à calamagrostis raide, à agrostide stolonifère, à carex paléacé, à scirpe vigoureux et à scirpe maritime.
- Haute-slikke à spartine alterniflore.
- Marelles à zannichellie palustre et ruppie maritime
- Groupements à hippuride vulgaire, renoncule aquatique et potamot pectiné dans le chenal de la riv. du Loup.
- Marécages arbustifs à aulne rugueux, myrique baumier et rosier inerme.
- Marécages boisés : groupements à thuya occidental et frêne noir ; à érable rouge ; à érable rouge et orme d'Amérique ; à thuya occidental et épinette noire.
- Tourbière : groupements herbacés à rhynchospora blanc, linaigrette dense et scheuchzérie palustre dans les dépressions; groupements arbustifs à kalmia à feuilles étroites, rhododendron du Groenland, chamédaphné caliculé, airelle à feuilles étroites et épinette noire. Lagg minérotrophe boisé à épinette noire et némopanthé mucroné et mélèze laricin et némopanthé mucroné.
- Marais doux à calamagrostis du Canada, phalaris roseau et typha à feuilles larges.
- Les berges vaseuses de la rivière du Loup abritent un type de groupement exceptionnel à scirpe vigoureux, limoselle australe, bident hyperboréal, sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires et sagittaire cunéaire.

### Aspects fauniques :

- Zone d'alevinage d'un singulier intérêt. Des juvéniles de 8 espèces de poisson ont été recensés par Lemieux (2001) dans la slikke: plies lisse et rouge, gaspareau, éperlan arc-en-ciel, bar rayé, maquereau bleu, poulamon atlantique et choquemort.
  - Des juvéniles de plies lisse et rouge, d'anguille d'Amérique et de gaspareau fréquentent la rivière du Loup de même que des juvéniles d'omble de fontaine et de chabot visqueux dans la portion fluviale.
-

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- Les marelles abritent les stades adultes et/ou juvéniles de choquemorts et d'épinoches à trois et neuf épines.
- En 60 heures de pêche avec une seule trappe Alaska, plus de 4400 plies lisses (principalement juvéniles) et au-delà de 2000 gaspareaux juvéniles furent capturés (Lemieux, 2001).
- L'estran vaseux et les chenaux abondent en crevettes grises de sable.
- 120 espèces d'oiseaux ont été recensées (Lemieux, 2001).
- Les étangs à castor et le chenal de la rivière du Loup sont particulièrement fréquentés par la sauvagine (grand harle, canard noir, canard colvert, canard chipeau, sarcelles à ailes vertes, etc.).
- Au jusant, la vaste slikke au sud du marais accueille des limicoles en forte abondance. Ceux-ci utilisent l'estran graveleux de la Pointe aux Bouleaux comme site de repos à marée haute.
- Trois nids de canard noir ont été observés (Lemieux, 2001) et ce complexe de terres humides est très favorable à la nidification d'une gamme étendue de passereaux.
- Le secteur sud-ouest est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110279, statut informationnel).
- Les berges vaseuses de la rivière du Loup sont fortement utilisées pour l'installation de terriers de rat-musqué commun.
- La périphérie boisée (lagg) de la tourbière est utilisée par le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée.
- Des pistes d'original ont été observées dans la tourbière.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Les berges de la rivière du Loup abritent une des 2 seules occurrences connues au Qc de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (Tremblay et Lemieux, en prép.). Il s'agit d'une plante de très grande rareté désignée menacée au Québec. La population est estimée à 900 individus.
- Présence de 2 plantes vasculaires rares du Québec : éléocharide naine et renoncule de Gmelin.
- Huit (8) plantes relativement peu communes (du moins en Gaspésie) y croissent : houx verticillé, frêne d'Amérique, peuplier à grandes dents, prenanthe à grappes, stellaire à feuilles grasses, lis du Canada, apios d'Amérique et scheuchzérie palustre. Ces 8 taxa n'ont été relevés qu'à cet endroit dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.
- Des juvéniles de bar rayé (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc) ont été pêchés dans la slikke et à l'embouchure de la rivière du Loup.
- Abrite une population nicheuse du bruant de Nelson (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc). 50 individus ont été relevés (Lemieux, 2001). Des inventaires réalisés en 1985-86 (Gauthier et Aubry, 1995) y auraient relevé 112 mâles, ce qui en ferait l'un des plus importants sites pour cette espèce au sud du Québec, et la plus importante population de cette espèce en Gaspésie.
- Faucon pèlerin anatum observé (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc et menacé au Canada).
- Un troglodyte des marais a été observé lors des inventaires de l'été 2000 (Lemieux, 2001). Il s'agit d'une première mention pour cette espèce en Gaspésie.
- La tourbière est fréquentée par la paruline à couronne rousse, une espèce plutôt rare au Qc. Elle y niche probablement.
- Un bécasseau de Baird, un migrateur rare, a été observé à la Pointe aux Bouleaux en compagnie de d'autres bécasseaux.

---

**Usages :**

- Observation d'oiseaux.
- Kayak de mer, canot et motomarine.
- Chasse à la sauvagine.
- Carrière et dépotoir au nord-ouest.
- Réseau de sentiers pédestres à l'ouest, avec deux tours d'observation.

---

**Tenure des terres :**

- La portion inondée quotidiennement est de tenure publique.
- Toute la portion au sud de la rivière du Loup appartient à un seul propriétaire.
- La portion au nord de la rivière est divisée en une trentaine de lots privés.
- La portion ouest (marécage boisé) est de tenure privée sauf quelques lots appartenant à la municipalité de Pointe-à-la-Croix.

---

### **Perturbations anthropiques :**

- Redressement du chenal d'écoulement du ruisseau Monier.
- Circulation de véhicules tout-terrain au sud du ruisseau Monier.
- Empiètement sur le marécage boisé par la municipalité de Pointe-à-la-Croix à l'ouest.
- La grande majorité du milieu est inaccessible et son caractère marécageux le protège de la fréquentation humaine.
- Remblayage pour la construction de la route 132 et de chemins secondaires au nord-ouest.
- Remblayage lié aux habitations à la périphérie nord et ouest du marais.
- Terres agricoles au nord-est, nord-ouest et sud-ouest.

---

### **Remarques :**

- La présence d'une tourbière en plein centre du marais est un phénomène unique au Québec (Lemieux, 2001) et par conséquent d'un grand intérêt écologique. Par ailleurs, les tourbières ombrotrophes bombées sont plutôt rares en Gaspésie. De surcroît, la structure ridée excentrique de ce bog ajoute à sa singularité.
  - Gigantesque milieu. Outre le barachois de Malbaie, probablement le plus vaste complexe de terres humides en Gaspésie. Le second milieu humide côtier en importance en termes de superficie et le plus grand marais non protégé par un cordon littoral.
  - Ce marais a fait l'objet d'une étude biophysique par Lemieux (2001) et d'une caractérisation de la population de sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires par Tremblay et Lemieux (en prép.).
  - Ce site est reconnu depuis longtemps comme l'un des plus beaux du genre dans l'est de l'Amérique du Nord.
  - Bien que l'inventaire floristique réalisé dans l'étude biophysique de Lemieux (2001) permette un portrait global intéressant, des travaux supplémentaires sont souhaitables pour bien couvrir un milieu d'une telle étendue (notamment la tourbière et les marécages boisés).
  - Une visite de la tourbière devrait être effectuée au printemps dans le but de vérifier la présence de l'aréthuse bulbeuse, une orchidacée acidophile susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Qc et exclusive aux tourbières ombrotrophes.
  - La tourbière devrait être ratissée pour vérifier la présence du gaylussaquier nain variété de Bigelow, une éricacée désignée menacée au Québec et présente dans deux milieux similaires ailleurs en Gaspésie (Bridgeville et Pointe Saint-Pierre).
  - Ce milieu naturel est absolument exceptionnel. Considérant la superficie impressionnante, la grande diversité d'habitats, la richesse faunique et floristique notable, la productivité ichthyologique particulièrement élevée, la présence d'une plante désignée menacée, de 2 plantes vasculaires rares du Qc, de 2 espèces d'oiseaux et d'une espèce de poisson susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables; la conservation intégrale du marais Oak Bay est de la plus haute importance.
  - La grande majorité du milieu est exempte de perturbation.
  - Le secteur ouest du marais est assujéti à un programme de contrôle des insectes piqueurs (arrosage au Bti).
  - Nous recommandons l'interdiction de la circulation de moto-marine dans la rivière du Loup et le long du marais. Cette activité entraîne d'importantes perturbations des milieux physique et biologique.
-



Figure 5

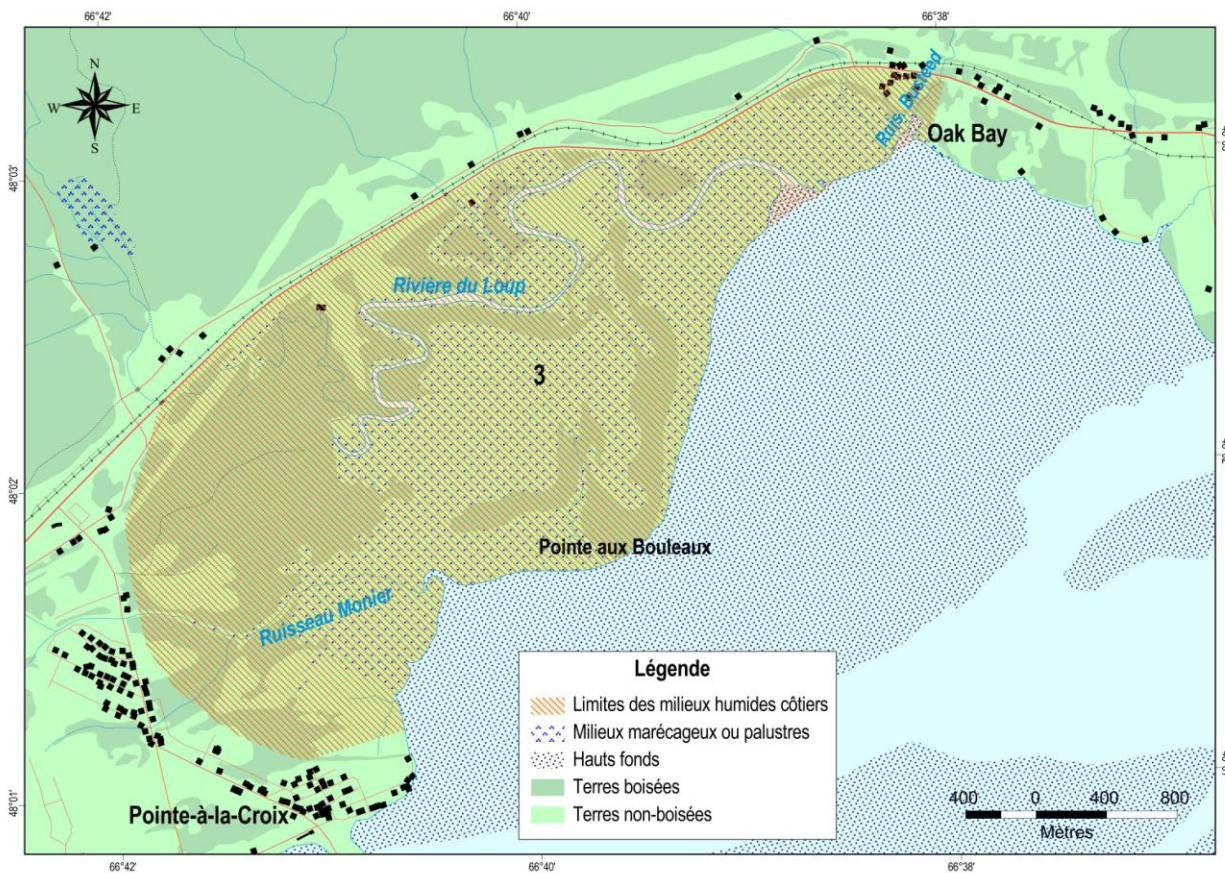


Figure 5 : Carte de localisation du marais de Oak Bay (3)

## Fiche 4 : Marais de Pointe à la Batterie (Pointe-à-la-Garde)

**Nature du milieu :** Marais côtier

**Superficie (ha) :** 10

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 6 pour une carte de localisation.
- Petit marais installé en bande le long de la côte, dans une anse à l'est de la Pointe à la Batterie.
- Le marais adopte la forme de deux triangles étroits et évasés, séparés par une avancée argileuse boisée. La bande à l'ouest de l'avancée représente environ le tiers de la superficie de celle à l'est.
- La haute-slikke est séparée du schorre par un microtalus d'érosion qui dépasse 1 mètre de haut.
- Le marais est irrigué en eau douce par trois petites rigoles. La rigole principale (située environ au centre) s'est creusée un chenal dans la vase d'environ 1,5 mètre de profond, aux berges de verticales à concaves.
- Un vaste estran vaseux dénudé succède au marais au sud.
- La moitié sud du milieu situé à l'est de l'avancée boisée est percée de nombreuses marelles.
- Limité au nord par un talus à pente faible où s'est installée une arboriaie marécageuse.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marais doux, marécage arbustif, marécage boisé (périphérie nord), slikke, chenaux et marelles.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore.
- Schorre inférieur à spartine étalée.
- Herbaçaie salée : groupements à spartine pectinée; élyme rampant; jonc arctique, liseron des haies et fétuque rouge; carex paléacé et hiérochloé odorante; scirpe maritime; calamagrostide raide; éléocharide aciculaire.
- Marelles à ruppie maritime.
- Colonies de laitue de mer sur estran vaseux.
- Marais doux à carex lacustre et typha à larges feuilles.
- Marécage arbustif à myrique baumier et aulne rugueux.
- Marécage boisé à thuya occidental, mélèze laricin, frêne noir et érable rouge.

### Aspects fauniques :

- Au jasant, la slikke accueille des oiseaux aquatiques tels que goélands marin, argenté/ à bec cerclé et grand héron; ces derniers particulièrement nombreux. Aussi fréquenté par le balbuzard pêcheur.
- Les marelles abritent des choquemorts adultes et des juvéniles d'épinoches à 3 et 9 épines ainsi que des gammars et des larves d'odonates anysoptères et de diptères.
- Les rigoles sont utilisées par des adultes d'épinoches à 3 épines et des juvéniles d'épinoches à 9 épines de même que par des gammars, des crevettes grises de sable et des larves d'odonates.
- Le secteur de Pointe à la Batterie est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110306, désignation comme habitat faunique en devenir).

### Espèces d'intérêt particulier :

- La partie ouest abrite 1 seule tige du dirca des marais. Cette occurrence est d'un grand intérêt floristique puisque cette espèce est de répartition nettement plus méridionale, se tenant dans les forêts décidues du sud du Québec. Aucun auteur ne mentionne cette espèce pour la Gaspésie et sa limite septentrionale pour l'est du Québec est fixée à Sainte-Louise, Comté de l'Islet, par Rousseau (1974). Selon toute vraisemblance, il s'agirait donc d'une première mention pour ce territoire et une importante extension d'aire vers l'est pour le Québec.

### Usages :

- Selon toute vraisemblance, ne semble pas utilisé par la population.

### Tenure des terres :

- Selon la matrice graphique, semble situé sur des terres publiques.
- Le territoire périphérique (incluant le marécage boisé) est de tenure privée, et comprend 6 lots.

### Perturbations anthropiques :

- La circulation intensive de véhicules tout-terrain dans la partie nord du marais a créé un chemin avec des ornières plus ou moins profondes.
- Source potentielle de pollution de l'anse par les résidences à la périphérie est et ouest du marais, en particulier par le site de villégiature à l'extrémité est (roulottes).

---

**Remarques :**

- Diversité morphologique assez surprenante pour un territoire si petit.
  - Petit milieu riche et diversifié. Relativement intègre, le fait que la frange arborescente ait été conservée sur toute la périphérie nord ajoute beaucoup à sa valeur. D'ailleurs, les milieux ayant conservé intégralement cette frange limitrophe sont peu communs.
  - Toute l'anse située à l'est de la Pointe à la Batterie abrite un herbier de zostère marine, en majorité de structure discontinue (Lemieux et Lalumière, 1995).
  - Vu le caractère grossier de la cartographie de la matrice graphique, il est difficile de savoir si les lots périphériques incluent une partie du marais.
  - Avant la présente étude, ce milieu était vraisemblablement inconnu des intervenants.
-

## Fiche 5 : Barchois de Pointe-à-la-Garde (Pointe-à-la-Garde)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale: 30, marais : 10.5, marécage : 9, tourbière : 1, flèche littorale : 3, lagune et chenaux : 2.5, territoire perturbé: 4
--	---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 6 pour une carte de localisation.
- Logé au fond d'une anse située entre la côte au nord et la Pointe à la Garde au sud.
- Sa configuration est celle d'un triangle-rectangle, dont l'axe longitudinal est orienté perpendiculairement à la côte.
- Ce barchois est orné à l'embouchure de deux cours d'eau arrivant de l'ouest : le ruisseau Harrison et un ruisseau sans toponyme. Avant de se jeter dans le barchois, ils traversent au préalable des zones de marécage boisé. Une petite rigole débouche également dans le milieu au nord.
- Les 2 ruisseaux tributaires se rejoignent à l'extrémité ouest pour former un chenal unique qui effectue ensuite une courbe prononcée vers le nord pour redescendre vers le sud en longeant la face interne de la flèche littorale, tout en s'élargissant graduellement de l'amont vers l'aval.
- Barré à l'est par une étroite flèche littorale sablo-graveleuse d'environ 780m de long et 45m à son point le plus large.
- Le grau est situé à l'extrémité sud du milieu, accolé au côté nord de la Pointe à la Garde (talus abrupt).
- Des arbustaies et des arborais sont installées sur la moitié sud de la flèche littorale.
- Une petite tourbière bombée en forme de champignon se trouve au centre-ouest. Anciennement boisée, elle s'avance dans le marais saumâtre et est surélevée d'environ 1 mètre par rapport à celui-ci.
- La moitié sud du chenal d'écoulement est entrecoupée d'îlots de spartine alterniflore.
- Les portions de marais situées au sud et à l'ouest du chenal sont criblées de marelles.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marécage boisé mixte à décidu, tourbière ombrotrophe bombée (peut-être minérotrophe pauvre), arborais, arbustaie et prairie psammophile sur flèche littorale; lagune et chenaux.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore et arroche prostrée.
- Schorre: groupements à spartine étalée et fétuque rouge; fétuque rouge et carex paléacé; fétuque rouge et argentine ansérine; carex paléacé et jonc arctique; spartine pectinée et verge d'or toujours verte; spartine pectinée, jonc arctique, carex paléacé et liseron des haies.
- Marelles à ruppie maritime.
- Flèche littorale : groupements herbacés à gesse maritime et fétuque rouge; gesse maritime et cornouiller du Canada; maïanthème du Canada et mélampyre linéaire. Groupements arbustifs à bouleau à papier et sorbier d'Amérique; bouleau à papier et aïrelles à feuilles étroites. Groupements arborescents à épinette noire, sapin baumier et thuya occidental.
- Tourbière : groupements herbacés à osmonde cannelle et clintonie boréale; aralie hispide et carex trisperme. Groupements arbustifs à épinette noire et némopanthé mucroné; à némopanthé mucroné, érable rouge, viorne cassinoïde et kalmia à feuilles étroites. Groupements arborescents à épinette noire et érable rouge.

### Aspects fauniques :

- Présente une grande diversité d'habitats favorables à une fréquentation élevée par la faune aviaire, notamment la sterne pierregarin, le grand héron, les goélands argenté et à bec cerclé, le balbuzard pêcheur, le martin-pêcheur d'Amérique, la bécassine des marais, le carouge à épauettes, etc.
- La portion est de l'anse abritant le barchois est considérée aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110277, statut informationnel). Les secteurs au nord et au sud de l'anse comptent 2 autres aires de concentration d'oiseaux aquatiques dont la désignation comme habitat faunique est en devenir (respectivement #02110294 et #02110278).
- Des épinoches à 3 épines, des juvéniles de plie lisse et des crevettes grises de sable ont été relevées dans le chenal principal. Quant aux marelles, elles accueillent des choquemorts et des épinoches à 3 et 9 épines.
- Le marais montre des signes d'utilisation par le rat-musqué commun (pistes, sentiers).
- La tourbière est visitée par le cerf de Virginie (crottins).

**Espèces d'intérêt particulier :**

- La tourbière abrite 2 plantes plutôt locales : l'aralie hispide et le cornouiller de Suède.

**Usages :**

- La flèche littorale est très utilisée par la population comme site de marche et de détente.
- Endroit d'intérêt pour l'observation des oiseaux.

**Tenure des terres :**

- La lagune, la haute-slikke, la majorité du schorre et l'extrémité sud de la flèche littorale sont de tenure publique.
- La tourbière, les marécages boisés, les trois quarts nord de la flèche littorale, le secteur nord du marais et les territoires limitrophes sont de tenure privée.
- La municipalité de Pointe-à-la-Garde possède un lot limitrophe au nord-ouest (halte routière).

**Perturbations anthropiques :**

- Redressement du chenal de la rigole au nord (écoulement linéaire artificiel).
- Outre une ceinture forestière de 20 mètres de large, la tourbière a été complètement déboisée au moyen de machinerie lourde dont la circulation a creusé de profondes ornières qui modifient l'équilibre hydrique originel.
- Possibilité de pollution agricole provenant du ruisseau sans toponyme qui traverse des terres cultivées juste avant de se jeter dans le barchois.
- Déboisement et remblayage au nord-ouest (marécage) pour la construction d'une halte routière à l'emplacement jadis occupé par une cour à bois.
- Un chemin emprunté par divers véhicules motorisés traverse la flèche littorale d'un bout à l'autre et 5 petits chemins la traversent dans le sens de la largeur.

**Remarques :**

- Petit barchois remarquablement riche et diversifié, d'une intégrité écologique assez élevée.
- Outre la partie nord, le territoire limitrophe a conservé ses peuplements arborescents, ce qui accentue le caractère d'intégrité du milieu.
- La tourbière au centre-ouest est bombée avec un plateau central de type minérotrophe pauvre, ce qui est plutôt particulier du fait que les tourbières bombées sont habituellement à plateau ombrotrophe. De plus, les tourbières bombées sont plutôt rares en Gaspésie.
- Une pessière noire à sapin baumier et thuya occidental sur tourbe mésique à xérique (recouvrant le substrat sablo-graveleux sous-jacent) d'environ 1 100 m<sup>2</sup> est installée sur la flèche littorale. Ce peuplement est remarquable et nulle part ailleurs observable dans les milieux humides côtiers sud-gaspésiens. Notamment, il s'agit du seul endroit au sud de la Gaspésie où on retrouve le thuya occidental sur une flèche littorale. Ce peuplement constitue à notre avis un écosystème forestier côtier exceptionnel, dont la conservation est plus que souhaitable.
- L'accès de la flèche aux véhicules motorisés devrait être bloquée afin de protéger ses habitats et sa quiétude tout en concrétisant sa vocation en tant que site de détente et de promenade pour la population.
- Tout laisse croire que ce site n'avait auparavant jamais fait l'objet d'une étude quelconque.

Figure 6

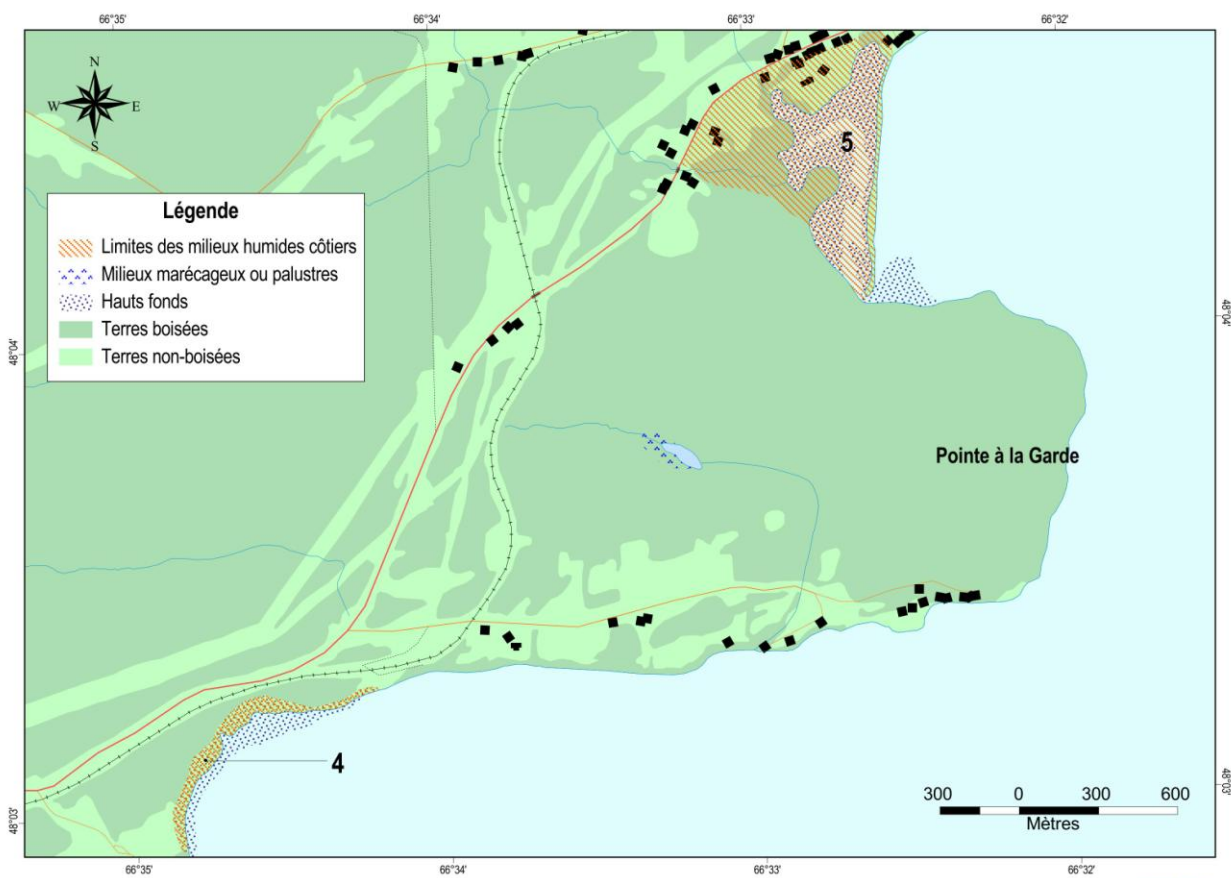


Figure 6 : Carte de localisation du marais de Pointe à la Batterie (4) et du Barachois de Pointe-à-la-Garde (5)

## Fiche 6 : Estuaire de la rivière Escuminac (Escuminac)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre estuarien

**Superficie (ha) :** Totale: 66.5, marais : 22, marécage : 5, slikke : 39, flèche littorale : 1.5 (dont 1 ha occupé par un marais salé).

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 7 pour une carte de localisation.
- Milieu établi dans une baie peu profonde qui reçoit l'embouchure de la rivière Escuminac au centre et du ruisseau Glenn au sud-ouest. Elle est délimitée à l'est par la Pointe d'Escuminac. Une grande partie de cette baie est exondée au jusant.
- De forme rectangulaire, ce milieu est très similaire au barchois de la rivière Nouvelle, en plus petit. Il ne s'agit cependant pas d'un barchois, bien qu'une courte flèche d'environ 200 m de long et de plus de 100 m à son point le plus large se soit érigée au sud-est. Ce cordon littoral ferme à peu près le quart de la baie.
- La moitié est de la flèche arbore une dépression où l'eau a fait intrusion et où une passe s'est formée à la face interne de la flèche, tout près de la côte. Un marais salé s'y est installé au sud-est alors qu'une petite lagune est présente dans sa moitié nord-ouest. L'eau y pénètre au flot et y sort au jusant. Cette configuration et cette dynamique hydrique suggèrent à s'y méprendre celles d'un micro barchois lagunaire.
- Le marais saumâtre est flanqué dans le fond de la baie, adoptant un patron en croissant de lune.
- La slikke comprend 3 chenaux principaux : le 1er à l'ouest formé par le ruisseau Glenn et un ancien bras secondaire de la rivière Escuminac détourné par la construction de la voie ferrée au nord, le 2e au centre est le chenal principal de la rivière Escuminac et rejoint le 1er chenal à la sortie de la baie et finalement le 3e à l'est constitue l'ancien chenal principal dont la sortie de la baie s'effectue immédiatement à l'ouest de la flèche littorale.
- Des bourrelets alluviaux sableux de  $\pm 2$  m de haut, colonisés par des arbustives, bordent le chenal principal de la rivière Escuminac dans sa partie traversant le marais.
- Alors que la moitié ouest du milieu est bordée par des terres basses, la moitié est est délimitée par un talus abrupt au faciès tourbeux et coniférien.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore et halophytes basses, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marécage arbustif, marécage boisé feuillu et coniférien, prairie et arbustive sèches sur sable, slikke, chenaux et marelles.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke : groupements à spartine alterniflore, éléocharides uniglume et aciculaire et verge d'or toujours verte; à spergulaire du Canada et plantain maritime.
- Schorre inférieur à spartine étalée, agrostis stolonifère, spartine alterniflore, glaux maritime, orge agréable, verge d'or toujours verte, éléocharide uniglume et aster de Nouvelle-Belgique.
- Herbaçaie salée : groupements à calamagrostis du Canada, spartine pectinée et jonc arctique; fétuque rouge et jonc arctique; fétuque rouge et carex paléacé; fétuque rouge et glaux maritime; fétuque rouge et éléocharide uniglume; élyme de Virginie et élyme rampant; verge d'or toujours verte, agrostis stolonifère et scirpe maritime; jonc arctique et scirpe d'Amérique; scirpe roux et fétuque rouge; spartine alterniflore, gaillet trifide et fétuque rouge.
- Marelles à ruppie maritime.
- Flèche littorale : marais à spartine étalée, fétuque rouge, plantain maritime et glaux maritime.
- Prairie psammophile constituée d'un cortège d'espèces introduites. Certaines parties sont dominées par l'élyme des sables.
- Marécages arbustifs à myrique baumier et rosier inerme.
- Marécage boisé à peuplier baumier.
- Arbustive sèche bordant le chenal principal à bouleau à papier et peupliers faux-tremble et baumier.
- Périphérie est tourbeuse à épinette noire, thuya occidental, pin blanc et némopante mucroné.

### Aspects fauniques :

- Le secteur au sud de la baie est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110276, statut informationnel).
- Les portions de la slikke exondées au jusant servent de lieu d'alimentation et de rassemblement pour de

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- nombreux goélands marins, argentés et à bec cerclé et mouettes de Bonaparte.
- Le site est fréquenté par une assez grande diversité d'oiseaux : bruant chanteur, balbuzard pêcheur, petit chevalier, canard noir, etc.
  - Zone de passage et d'alimentation pour le saumon atlantique.
  - Le milieu est visité par le cerf de virginie et le rat-musqué commun.
  - Les marelles abritent des juvéniles et des adultes de choquemort, des juvéniles d'épinoches à 3 et 9 épines ainsi que des gammares et des crevettes grises de sable. Des bancs de plusieurs milliers d'individus de choquemorts adultes ont été observés dans la slikke ainsi que des bancs de capucettes juvéniles. D'immenses bancs de juvéniles de crevettes grises de sable ont été observés remontant les chenaux de marée avec le flot.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Quelques tiges de jonc ambigu ont été relevées dans la haute-slikke en compagnie de la spartine alterniflore, de la verge d'or toujours verte, de l'agrostis stolonifère et de l'éléocharide uniglume. Il s'agit visiblement d'une espèce très locale que nous n'avons pas vue de nouveau ailleurs.

---

**Usages :**

- Site intéressant pour l'observation des oiseaux.
- Des gens en embarcation débarquent sur la flèche littorale et semblent la considérer comme lieu de détente.

---

**Tenure des terres :**

- L'ensemble du schorre, le marécage, la flèche littorale et les territoires limitrophes nord, est et ouest sont de tenure privée.
- La slikke (pseudo-lagune), les chenaux et la haute-slikke sont de tenure publique.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Le tiers est de la baie est barré par une jetée d'estacades qui a entraîné la modification du patron d'écoulement des eaux, notamment la relocalisation du chenal principal à l'ouest de cette jetée.
- Circulation d'embarcations motorisées dans la baie à marée haute.
- Source potentielle de pollution diffuse par les terres agricoles au nord et à l'est et par les habitations au nord-ouest.

---

**Remarques :**

- Milieu humide d'une grande beauté à configuration très complexe et diversifiée, d'un intérêt géomorphologique certain.
  - Anciennement, le chenal est était la voie d'écoulement principale de la rivière Escuminac. Suite à la construction de la jetée d'estacades, elle a délaissé ce chenal et celui au centre de la baie est maintenant le chenal principal.
  - En supposant que la flèche littorale soit en expansion vers le large (ce que nous ne pouvons confirmer actuellement), ce milieu évoluerait donc vers le stade de barchois estuarien. Ce dénouement plausible cadrerait parfaitement avec celui de la majorité des embouchures des grandes rivières du sud de la Gaspésie.
  - Milieu abritant une assez remarquable diversité d'habitats et d'associations végétales. Il est visiblement très productif en espèces de poissons fourragers.
  - Écologiquement fort intègre. Le fait que le territoire limitrophe ait conservé ses bordures arborescentes, outre quelques courts segments au nord-ouest, ajoute beaucoup au caractère d'isolement du milieu. Il est même exempt des dommages liés à la circulation de véhicules tout-terrain, chose plutôt inusitée.
  - Cinq (5) transects pour un total de 30 quadrats végétaux ont été réalisés dans le cadre de cette étude.
-



## Fiche 7 : Herbaçaie riveraine de l'Anse des Mckenzie (Escuminac-Est)

<b>Nature du milieu :</b> Herbaçaie salée côtière	<b>Longueur (m) :</b> 300
--	---------------------------

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 7 pour une carte de localisation.
- Installée le long de la berge de la moitié est de l'anse.
- L'herbaçaie atteint une largeur maximale d'environ 15 mètres, 7 à 8 mètres en moyenne.
- Une avancée rocheuse sise au sud-est protège en partie la baie. Elle marque la limite est de l'herbaçaie côtière.
- Un escarpement rocheux de grès et de conglomérat, à pente concave, surplombe l'anse à son extrémité sud-est.
- Un talus de mort-terrain plus ou moins abrupt borde l'anse sur toute sa périphérie ouest, nord et est.
- L'anse est irriguée en eau douce par deux petits cours d'eau : le ruisseau McKenzie au nord-ouest et une petite rigole sans toponyme au nord-est. Cette dernière marque la limite ouest de l'herbaçaie côtière.
- Toute l'anse abrite une slikke vaseuse où persiste globalement environ 30cm d'eau en basse mer de vives eaux.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaçaie salée, estran vaseux (herbiers aquatiques).

### Groupements végétaux :

- Une vingtaine d'espèces recensées.
- Essentiellement dominée par la spartine alterniflore. Des groupements à glaux maritime, jonc de Gérard, argentine ansérine, carex paléacé, troscart maritime et élyme des sables sont également représentés.
- En amont de la route, le ruisseau McKenzie comprend une herbaçaie saumâtre couvrant environ 0.4 ha et dominée par le calamagrostis raide, le jonc arctique et le carex paléacé.
- Herbier aquatique à zostère marine et laitue de mer dans la slikke.

### Aspects fauniques :

- À une plus grande échelle, l'anse comprise entre la Pointe Escuminac et la Barre Fullerton, qui inclut l'Anse McKenzie, est ciblée comme l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Pointe Escuminac (#02110275, statut informationnel).
- Visiblement un milieu d'un grand attrait pour la faune aviaire, en particulier pour l'alimentation au jusant: grand héron, divers goélands, bernache du Canada, grand harle, garrot à œil d'or, plongeon huard et de nombreux limicoles, dont le pluvier semipalmé et le grand chevalier.
- L'avancée rocheuse au sud-est constitue une zone de rassemblement pour les cormorans à aigrettes à marée basse (elle est recouverte d'eau à marée haute).
- Des épinoches à 4 épines ont été relevées dans les chenaux intertidaux du ruisseau McKenzie. Par ailleurs, l'herbier aquatique établi dans la slikke est fort propice aux espèces fourragères.
- Des bancs de crevettes grises de sable juvéniles ont été observés dans le bassin du ruisseau McKenzie situé en amont de la route.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Non recensées.

### Usages :

- La grève de l'anse est visitée régulièrement par la population : lieu de détente, de marche, etc.

### Tenure des terres :

- L'herbaçaie côtière est située sur des terres du domaine public.
- Tout le territoire périphérique est de tenure privée.

### Perturbations anthropiques :

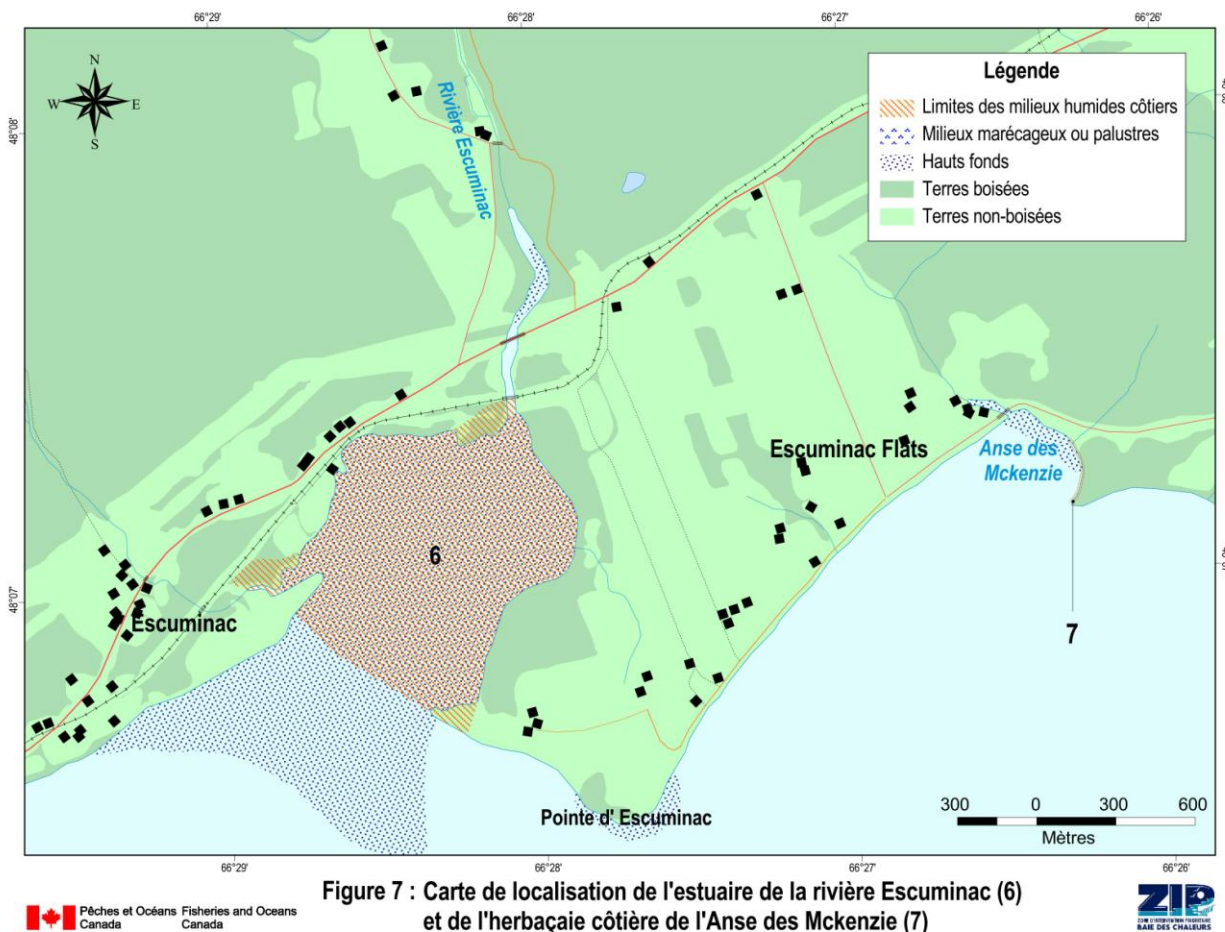
- Il y a des signes de circulation de véhicules tout-terrain dans l'herbaçaie.
- Empiètement à la limite ouest de l'herbaçaie : remblai avec brise-lames (palissade de rondins) lié à une habitation.
- Source potentielle de pollution diffuse par les habitations et les terres cultivées au nord et à l'ouest.

---

**Remarques :**

- L'herbàçaie, continue à discontinue et de densité très variable, montre des signes d'érosion à son extrémité est, où la haute-slikke est séparée de la mince bande d'herbàçaie salée par un microtalus d'érosion (talard). Par ailleurs, des radeaux de végétation arrachés par la glace ponctuent sporadiquement la berge. Enfin, à certain endroits, des groupements de spartine alterniflore sont de faible densité et les plants de moindre taille qu'à d'autres endroits situés plus haut sur l'hydrolittoral. Ceci atteste que l'herbàçaie subit une pression de râpage par les glaces (fauchage glacial).
  - Bien que ce milieu soit de superficie restreinte, sa richesse est surprenante.
-

Figure 7



## Fiche 8 : Barachois de Miguasha (Nouvelle)

---

**Nature du milieu :** Barachois lagunaire      **Superficies (ha) :** Totale: 30, marais : 19, lagune et chenaux: 4.2, mare (ouest) : 2.2, flèche ouest : 3.5, flèche centrale : 0.3, flèche est : 0.6.

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 8 pour une carte de localisation.
- Barachois formé dans une anse prononcée, bordée à l'est par la péninsule de Miguasha.
- Sa configuration rappelle vaguement un triangle-rectangle avec la partie la plus large à l'est, rétrécissant très graduellement vers l'ouest sur 1.2 km en une bande étroite et allongée.
- Barré au sud par trois cordons littoraux, le cordon ouest étant le plus grand avec 1 255 m de long et une largeur maximale (incluant les excroissances sableuses attachées à la flèche du côté nord) de 125 m. La flèche centrale a 173 m de long et 16 m à son point le plus large tandis que la flèche est s'étend sur 173 m et atteint 78 m à l'endroit le plus large. Ce barachois possède donc 2 graus situés de part et d'autre de la flèche centrale.
- Le chemin d'accès à la flèche ouest a isolé toute la partie ouest du barachois, où se trouve un grand bassin peu profond, stagnant, vaseux et riche en matière organique en partie recouvert de végétation.
- Le chenal principal se ramifie en deux chenaux secondaires au nord-est du barachois, près du talus limitrophe nord: le premier bras longe le milieu au nord-ouest jusqu'au bassin à l'ouest du chemin d'accès et l'autre longe la partie nord-est et reçoit l'eau du ruisseau McKeown. Le chenal principal sort par le grau est. Seul un petit chenal secondaire emprunte le grau ouest.
- Outre le segment sud-est où les terres sont basses, un talus de mort-terrain abrupt et boisé de plusieurs dizaines de mètres de hauteur délimite le barachois.
- Arrivée d'une rigole sans toponyme dans le bassin à l'ouest du chemin d'accès.

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, prairie psammophile sur flèche littorale, lagune, chenaux et marelles.

---

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore.
- Schorre inférieur: associations à spartine alterniflore, spartine étalée et limonie de Caroline; spartine étalée, orge agréable, plantain maritime et puccinellie maigre; spartine étalée et suéda maritime; spartine étalée et arroche prostrée; spartine étalée, glaux maritime, fétuque rouge, troscart maritime et plantain maritime.
- Herbaçaie salée : groupements à fétuque rouge et jonc arctique; carex paléacé, spartine pectinée et hiéochloé odorante; fétuque rouge et jonc de Gérard; scirpe maritime; typha à larges feuilles, scirpe maritime et calamagrostis raide; calamagrostis raide, carex paléacé et carex dressé; carex dressé et lysimaque thyrsoïde.
- Marelles à laitue de mer.
- Herbier aquatique à zostère marine et laitue de mer.
- Groupements psammophiles à élyme des sables, suéda maritime, élyme rampant et fétuque rouge.

### Aspects fauniques :

- La slikke abrite des moules bleues, des myes communes et des littorines communes.
- Milieu privilégié pour la faune aviaire : faucon émerillon, bécassine des marais, petit et grand chevalier, grands hérons en abondance, bihoreau gris, pluvier argenté, canard noir, etc.
- Le secteur au sud des flèches littorales est une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110273, statut informationnel).
- Des choquemorts adultes et juvéniles et des épinoches à 3 épines juvéniles ont été pêchés dans les marelles. Les chenaux abritent également des choquemorts adultes et juvéniles ainsi que des crevettes grises de sable.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Population de troscart de la Gaspésie, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Selon Fleurbec et coll. (1995), la surface couverte par ce taxon serait de 1 600 m<sup>2</sup>.
  - Quelques tiges de sumac grimpant, espèce plutôt rare en Gaspésie.
-

<b>Usages :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Important lieu de villégiature.</li> <li>➤ Secteur d'intérêt pour l'observation des oiseaux.</li> </ul>	<b>Tenure des terres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En excluant la lagune et les chenaux d'écoulements, ce barachois est en entier de tenure privée.</li> <li>➤ À elle seule, la flèche ouest est morcelée en 59 lots.</li> </ul>
--	---

---

**Perturbations anthropiques :**

- La principale perturbation est probablement la contamination par les eaux usées des résidences isolées sur la flèche ouest (plusieurs dizaines) qui ne possèdent vraisemblablement pas de fosses septiques.
- Remblayage pour la construction du chemin d'accès, qui a entravé la libre circulation de l'eau et isolé la partie à l'ouest du chemin. Un ponceau est présent, mais les échanges d'eau semblent peu efficaces.
- Remblayage lié à certains chalets et à un second chemin à l'extrémité ouest du barachois (sans ponceau).
- Source potentielle de pollution par le ruisseau McKeown qui traverse des terres agricoles avant de se jeter dans le barachois.

---

**Remarques :**

- Ce barachois n'a pas toujours eu cette configuration. Il était auparavant de superficie bien plus modeste et bien moins large. En effet, des vestiges d'anciens cordons littoraux sont observables : un premier à l'ouest du chenal d'écoulement principal, immédiatement au sud de chenal secondaire nord-ouest et le second partant à 45° vers le nord-ouest à partir du milieu de la berge est du barachois actuel. Ce dernier longe au sud le chenal secondaire nord-est.
  - Le seul barachois à posséder trois cordons littoraux. Cependant, il semble possible qu'une des passes vienne à se colmater, dans ce cas probablement la passe ouest.
  - Les flèches anciennes et actuelles sont dirigées obliquement vers l'intérieur de l'anse, n'en isolant qu'une partie. Considérant la position antérieure des cordons littoraux, il semble probable que le barachois tende à s'agrandir vers le sud par le déplacement de ses flèches. Il évoluerait alors vers un stade plus stable où le milieu comblerait toute l'anse et la flèche s'étendrait en ligne droite de son extrémité ouest actuelle à l'extrémité sud-ouest de la Pointe de Miguasha.
  - Milieu d'une grande richesse, labouré de chenaux et largement ponctué de marelles poissonneuses. L'abondance du grand héron qui s'y nourrit au jusant est surprenante, de même que celle des limicoles qui se concentrent à la face externe des flèches et dans la lagune partiellement exondée.
  - La végétation est essentiellement constituée d'un bas marais à spartine alterniflore et d'un schorre inférieur à spartine étalée. L'herbaçaie salée est restreinte à une bande en périphérie nord et à la zone à l'ouest du chemin d'accès.
  - Au sud du barachois, entre la Pointe Yacta et la Pointe de Miguasha, se trouve une bande d'herbiers de zostère marine discontinus à continus (Lemieux et Lalumière, 1995).
  - 34 quadrats végétaux réalisés dans le cadre de cette étude.
  - Plusieurs petits tuyaux serpentent dans le barachois. N'ayant pu localiser les lieux de départ et d'arrivée, il est impossible d'en déterminer avec certitude la fonction. Il est cependant certain qu'ils sont liés aux chalets et que leur diamètre est trop petit pour évacuer des eaux usées.
  - Ce barachois n'avait auparavant jamais fait l'objet d'une étude biophysique.
  - Les données d'échantillonnage pour la qualité de l'eau sont inexistantes. Toutefois, en considérant les nombreux chalets installés sur la flèche ouest, sa contamination élevée en coliformes fécaux est certainement envisageable; un phénomène d'ailleurs observé dans un contexte similaire au barachois du Grand-Pabos par Harvey (1996). Une campagne d'échantillonnage est de ce fait souhaitable.
-

## Fiche 9 : Barachois de la rivière Nouvelle (Nouvelle)

**Nature du milieu :** Barachois  
estuarien

**Superficies (ha) :** Totale: 543, marais: 100, marécage: 75, terre agricole: 40, lagune et chenaux: 317, flèche sud-ouest: 7, flèche nord-est: 4

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 8 pour une carte de localisation.
- Barachois de forme rectangulaire installé à l'embouchure de la rivière Nouvelle, dont le débit moyen est de 26,3 m<sup>3</sup>/s (Direction du régime hydrique, MENVQ).
- Reçoit en plus l'embouchure de 7 autres cours d'eau mineurs : les ruisseaux Savoy, de la Cloche, Lévesque, Roy, chez Albert-Labillois et deux ruisseaux sans toponyme.
- Barré au sud-est par deux flèches littorales : celle au nord établie de façon oblique par rapport à la côte, celle au sud (Pointe Labillois) en continuation avec le trait de côte et courbée vers l'intérieur dans sa partie distale par rapport à la côte. La flèche sud, d'une longueur de 1,11 km, atteint près de 150 m à son point le plus large. La flèche nord, bien plus étroite, est d'une largeur constante de 25 m sur presque toute sa longueur
- (1,05 km) et est terminée par une boule en forme de tête d'oiseau qui atteint 150 m de largeur.
- Le grau du barachois est d'une largeur remarquable, dépassant 310 m. Il est bordé au nord par un delta de flot.
- Sa vaste lagune peu profonde représente 58% de la superficie totale. De grandes zones sont exondées à marée basse.
- Le marais présente de très beaux exemples de chenaux de marée : il en possède 7 principaux qui le traversent sur toute sa largeur.
- Délimité au nord par un marécage boisé décliné dont la majorité a été convertie en terres agricoles. Des terres basses le délimitent au nord tandis qu'un talus abrupt le borde au sud.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore; schorre inférieur à spartine étalée; herbaçaie salée; marécage arbustif; marécage boisé; lagune, chenaux et marelles; prairie psammophile sur cordon littoral.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore et plantain maritime.
- Schorre inférieur dominé par la spartine étalée en association avec la spartine alterniflore et le jonc de Gérard.
- Herbaçaie salée : groupements à carex paléacé, jonc arctique et typha à feuilles étroites; carex paléacé, fétuque rouge et spartine pectinée; spartine pectinée et arroche prostrée; spartine pectinée, liseron des haies et élyme rampant; spartine pectinée et hiéochloé odorante; élyme rampant et phléole des prés; joncs arctique et de Gérard; achillée millefeuille et élyme rampant; fétuque rouge et hiéochloé odorante; phléole des prés et agrostis capillaire; laitron des champs et spartine pectinée; fétuque rouge et plantain maritime; fétuque rouge, orge agréable et glaux maritime; verge d'or toujours verte et aster de Nouvelle-Belgique; verge d'or toujours verte et puccinellie maigre; spartine alterniflore et scirpe maritime; carex paléacé, fétuque rouge et éléocharide naine; impatiente du Cap et argentine ansérine.
- Marelles et chenaux de marée à ruppie maritime et zannichellie palustre.
- Marécage arbustif à myrique baumier, rosier inerme et aulne rugueux.
- Marécage boisé à peuplier baumier et orme d'Amérique (sporadique).
- Herbiers aquatiques à zostère marine, laitue de mer et ascophylle noueuse.
- Prairie psammophile à élyme des sables et gesse maritime.

---

**Aspects fauniques :**

- Milieu d'un vaste intérêt pour la faune ailée, particulièrement au jasant : des grands hérons par dizaines et de nombreux limicoles tels que bécasseaux minuscule et semipalmé, pluvier semipalmé, grand et petit chevalier s'y nourrissent.
  - Les hauts-fonds alluviaux exondés à marée basse accueillent par centaine des goélands argentés, marins et à bec cerclé; des cormorans à aigrettes et des mouettes de Bonaparte.
  - Bien d'autres espèces le fréquentent : butor d'Amérique, canard noir, bruants chanteur, à gorge blanche et des marais; moucherolle des aulnes, hirondelle de rivage, etc. En outre, il s'agit d'un site de nidification du balbuzard pêcheur (C. Pelletier, comm. pers.).
  - Le secteur comprend 4 aires de concentrations d'oiseaux aquatiques: nord-ouest du barachois (#02110271), portion est à la face interne des flèches (02110270), face externe des flèches de la limite ouest
- 

**Aspects fauniques (suite) :**

de l'île Laviolette (Saint-Omer) à limite sud de la flèche sud (#02110269) et sud de la flèche sud à la Pointe aux Corbeaux (#02110272). Ces 4 aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont cependant de statut informationnel.

- Habitat du rat-musqué commun et milieu visité par le cerf de Virginie.
  - Des choquemorts et des épinoches à 3 épines adultes et juvéniles fréquentent les chenaux et les marelles.
  - Zone de passage et d'alimentation du saumon atlantique.
  - Des mollusques gastéropodes d'eau douce du genre Stagnicola sp. se trouvent en abondance dans les chenaux secondaires, ainsi que des gammars et des crevettes grises de sable adultes et juvéniles.
  - Un banc de myes communes est présent à la face externe de la flèche sud, couvrant 8 ha (secteur G-2.1). Deux autres bancs d'une superficie totale de 274 ha se trouvent dans le bassin (slikke) de la rivière Nouvelle (secteur G-2.2) et un troisième banc est établi à la face externe de la flèche nord (île aux Groseilles) couvrant 35 ha (secteur G-2.3) (PESCA, 2000). Un banc de moules bleues de 40 ha se trouve à l'embouchure du bassin au niveau du grau.
- 

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Eléocharide naine (plante vasculaire rare du Qc).
  - Une plante plutôt locale : la gentianelle amarelle sous-espèce aiguë.
  - Abrite une population nicheuse de bruant de Nelson (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc).
  - Accueille une petite population d'un lépidoptère (papillon) considéré en voie de disparition au Canada selon la dernière évaluation du COSEPAC (2001) : le satyre fauve des Maritimes.
  - Un faucon pèlerin anatum juvénile (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc et menacé au Canada) a été observé chassant dans le milieu et perché sur un chicot.
  - On a noté dans le secteur la présence du hibou des marais (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du grèbe jougris (susc. d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc), et du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des espèces susc. d'être désignées menacées ou vulnérables au Qc).
  - On a également relevé dans le secteur quelques visiteurs particuliers, dont le plongeon catmarin, l'oie rieuse et la grue du Canada.
- 

**Usages :**

- Pêche sportive à l'embouchure de la rivière Nouvelle, chasse à la sauvagine et cueillette de myes communes. Selon un résident du secteur, le banc de myes était très populaire à la cueillette il y a 45 ans (PESCA, 2000).
- Selon un autre résident, l'agriculture s'étendait autrefois beaucoup plus bas dans le marais.
- Des vestiges de clôtures attestent d'un ancien usage du marais comme site de pâturage.
- Bon endroit pour l'observation des oiseaux.
- Flèche nord s'avère un lieu de promenade pour la population locale.
- L'extrémité de la Pointe Labillois est utilisée pour l'ancrage de bateaux.

**Tenure des terres :**

- La lagune, les chenaux et possiblement la flèche nord, 2 lots municipaux et 2 lots appartenant au gouvernement du Québec sont de tenure publique.
- Tout le reste du milieu est de tenure privée et comprend 118 lots.

---

### **Perturbations anthropiques :**

- Source potentielle de pollution diffuse par environ 70 résidences en périphérie non reliées au réseau d'égout municipal (PESCA, 2000).
  - Des portions de marécage boisé et de marais ont été converties en terres agricoles, qui sont de ce fait des pertes nettes d'habitat et des sources potentielles de pollution diffuse.
  - Drainage partiel et chenaux d'écoulement reprofilés dans les secteurs cultivés.
  - Remblayage lié au passage de la route de Miguasha au nord-ouest du milieu.
  - Circulation de véhicules motorisés sur les deux flèches littorales et de machinerie agricole au nord-ouest.
  - Le réseau d'estacades au nord a causé la relocalisation de l'embouchure de la rivière Nouvelle, qui a délaissé sa position antérieure pour une nouvelle située immédiatement au sud de la jetée d'estacades.
  - Effluent municipal dans la rivière Nouvelle à l'extrémité nord du barachois (PESCA, 2000).
  - Rejet des eaux usées d'une pisciculture avec traitement primaire (bassin de sédimentation; PESCA, 2000).
- 

### **Remarques :**

- Milieu humide côtier de proportions considérables. Il est le 3<sup>e</sup> en importance au sud de la Gaspésie et le second plus grand barachois. Il dépasse tout juste le barachois du Grand-Pabos. En excluant ses marécages boisés, il tombe alors au 4<sup>e</sup> rang derrière ce dernier.
  - Si l'on ajoutait les terres agricoles au nord-est du barachois et qui étaient jadis des marécages boisés, ce milieu frôlerait 600 ha.
  - L'essentiel du marais est représenté par une herbaçaie salée principalement dominée par le jonc arctique, le fétuque rouge et la spartine pectinée.
  - Avant cette étude, ce barachois n'avait jamais fait l'objet d'une étude biophysique. En ce sens, un inventaire biophysique complet et des relevés botaniques supplémentaires sont recommandés.
  - 52 quadrats végétaux ont été effectués en relation avec la présente étude.
  - L'occurrence du satyre fauve des Maritimes est d'un extrême intérêt. En effet, cette espèce est considérée en voie de disparition au Canada et n'est connue que de 6 endroits mondialement, tous dans la baie des Chaleurs. Elle vit en exclusivité dans les marais maritimes. Comme tel, elle est très vulnérable à la perturbation de son habitat et la préservation du barachois contre toute dégradation supplémentaire est de première importance. Notamment, de toutes les espèces des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie possédant un statut juridique attestant leur rareté, c'est au satyre fauve des Maritimes que revient la palme du statut le plus précaire et le plus alarmant; faune et flore confondus.
  - Un phénomène des plus intéressants a été noté dans les chenaux de marée au début du mois d'août. D'énormes bancs de crevettes grises de sable juvéniles, abondants au point d'en noircir l'eau, remontaient les chenaux avec le flot.
  - Le banc de myes du bassin de la rivière Nouvelle (274 ha), de densité élevée, est le plus vaste du secteur coquillier global baie des Chaleurs/Gaspé-sud. En raison des nombreuses sources de contamination cependant, ce banc coquillier est fermé à la cueillette. Les secteurs coquilliers G-2.1 (Miguasha) et G-2.3 (île aux Groseilles) sont toutefois ouverts à la cueillette (approuvés conditionnels). Ainsi, ce territoire comprend 2 des 7 secteurs coquilliers ouverts à la cueillette au sud de la Gaspésie.
  - Avec le barachois de Malbaie, le milieu où il y a eu le plus de perte d'habitats au profit de l'agriculture.
  - Autant que possible, la circulation de véhicules motorisés sur la flèche nord devrait être empêchée : outre l'extrémité distale de cette flèche, la végétation y est quasi inexistante. Ceci pose un risque éventuel pour la création d'une brèche.
  - Certainement parmi les plus vastes complexes de terres humides en Gaspésie, ce barachois est d'une très grande valeur écologique. En raison notamment de l'importante population nicheuse de bruant de Nelson et de la présence du satyre fauve des Maritimes, un papillon en situation extrêmement précaire, il devrait faire l'objet d'initiatives de conservation dans un avenir rapproché; par exemple au moyen d'acquisitions stratégiques de lots ou d'un réseau de servitudes de conservation.
-



## Fiche 10 : Barchois de Saint-Omer (Carleton–Saint-Omer)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois lagunaire	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 89, marais : 21, lagune et chenaux : 52, flèche est : 4, île Laviolette (flèche ouest) : 12
--	--

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 8 pour une carte de localisation.
- Barchois lagunaire qui se démarque par sa forme étroite et allongée plutôt que triangulaire. Il s'étend sur près de 2.5 km de long et atteint une largeur maximale d'environ 560 m. Il origine d'une cordon littoral qui barre, en continuation parallèle avec la rive, un léger rentrant du trait de côte.
- Avant 1989, ce barchois ne possédait qu'un seul grau à l'extrémité ouest, d'une largeur de 50 m. Suite à la coupe d'arbres et d'un bouleversement hydrodynamique (Lemieux et Lalumière, 1995), un second grau s'est créé dans le secteur est depuis 1989, d'une largeur de 85 m. Ceci a eu pour conséquence d'isoler la partie ouest de la flèche qui est alors devenue une île au sens réel du terme.
- Bien qu'il reçoive l'embouchure de 3 petits cours d'eau, soit les ruisseaux Godbout, Alain et Savoie, les mesures de salinité confirment la nature lagunaire de ce milieu. Sur un cycle tidal complet, la salinité ne variait qu'entre 21 et 25‰ (Lemieux et Lalumière, 1995).
- L'île Laviolette s'étend sur près de 1.8 km et atteint une largeur maximale de près de 190 m. À sa face interne et sur toute sa longueur, elle est frangée par plusieurs crochets sableux saillants dont la configuration rappelle une série de vagues.
- La structure de la flèche est particulière : elle se sépare en 2 bras dans sa partie distale, ceux-ci séparés par un étroit chenal qui s'élargit de l'est vers l'ouest. Le bras nord s'allonge obliquement par rapport au bras principal (sud) sur plus de 250 m et accueille un groupement arborescent. Globalement, cette flèche atteint 660 m de long et, en incluant les deux bras, 170 m de large.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, herbier aquatique, marelles, chenaux et lagune; prairie, arbustaie et arboriaie psammophiles sur cordon littoral.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore, plantain maritime et glaux maritime; spartine alterniflore et limonie de Caroline; glaux maritime, troscart de la Gaspésie et plantain maritime.
- Schorre inférieur à spartine étalée et jonc de Gérard; spartine étalée et plantain maritime; jonc arctique et spartine étalée.
- Herbaçaie salée : groupements à spartine pectinée; jonc arctique et limonie de Caroline, jonc arctique et glaux maritime; jonc arctique et scirpe maritime; jonc arctique et fétuque rouge; jonc arctique et troscart de la Gaspésie; fétuque rouge et carex paléacé.
- Herbaçaie psammophile sur cordon littoral dominée par l'élyme des sables, la gesse maritime et l'armoise caudée. Arbustaie à rosier rugueux, sumac vinaigrier, groseillier hérissé et genévrier horizontal. Arboriaie à épinettes blanche et noire.
- Marelles à ruppie maritime.
- Herbiers aquatiques à zostère marine, laitue de mer, entéromorphe, mousse d'Irlande crépue et fucus (Lemieux et Lalumière, 1995).
- L'île Laviolette est recouverte par un cortège d'espèces introduites, notamment l'élyme rampant, la lépidie ramifiée, le brome inerme et le radis sauvage.

### Aspects fauniques :

- Site de halte migratoire qui accueille des oiseaux aquatiques abondants tant en nombre qu'en diversité (sauvagine, limicoles, grand héron, etc.).
- Il est considéré comme un site important de nidification. Les inventaires de 1989 du Service canadien de la faune dénombrèrent 133 couples de sterne pierregarin, 495 couples de goéland argenté et 62 couples de goéland marin. En 1994, on y relevait 540 goélands argentés, 940 goélands à bec cerclé et une centaine de goélands marins.
- Depuis l'isolation de l'île Laviolette par la création du grau est, l'absence (ou du moins la diminution) de fréquentation humaine est favorable à une nidification accrue. Plusieurs nids de sterne pierregarin ont été observés lors des travaux d'inventaire relatifs à cette étude.

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- Ce barachois est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatique (#02110268, statut informationnel). Une seconde aire de concentration d'oiseaux aquatiques se trouve au sud-est du milieu (#02110298, désignation comme habitat faunique en devenir). L'île Laviolette est reconnue comme site abritant une colonie d'oiseaux (#04110075, statut privé).
- Lemieux et Lalumière (1995) y ont recensé 17 espèces de poisson; les plus abondantes étant l'épinoche à 3 épines, le fondule barré, le choquemort, l'éperlan arc-en-ciel et la plie lisse. Certaines autres espèces d'intérêt ont été pêchées telles que la plie rouge, l'anguille d'Amérique et le poulamon atlantique.
- Les données du Système d'information géographique sur l'habitat du poisson (SIGHAP) de Pêches et Océans Canada mentionnent 10 espèces de poissons supplémentaires, notamment l'alose savoureuse, la limande à queue jaune, le maquereau bleu, l'esturgeon noir et la morue franche. Ces espèces n'ont pas été pêchées dans le barachois mais sont mentionnées dans le secteur pour des profondeurs similaires à celles du barachois (0 à 1 brasse, Lemieux et Lalumière, 1995).
- Un petit banc de moules bleues et de myes communes est présent au nord-ouest du bras nord de la flèche est. Un banc de moules bleues dispersées se trouve à l'extrémité ouest de la lagune et un autre banc de myes communes d'une superficie de 9 ha se trouve au sud de ce dernier (Lemieux et Lalumière, 1995). Ces bancs coquilliers constituent le secteur G-2.4. La zone littorale au sud de l'île Laviolette abrite un troisième banc de myes communes de 25 ha (secteur G-2.5).

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, couvrant une superficie estimée de 5700 m<sup>2</sup> (Fleurbec et coll., 1995).
- La nidification de sterne pierregarin est notable car la perte d'habitats de nidification propices en Gaspésie est plutôt inquiétante.
- Abrite une population du satyre fauve des Maritimes, un papillon en voie de disparition au Canada.
- Voir les espèces d'intérêt particulier du barachois de Nouvelle pour les oiseaux rares observés dans le secteur.
- L'utilisation par le fondule barré aux stades adulte et juvénile (Lemieux et Lalumière, 1995) est un fait notable car sa présence en zone côtière semble plutôt rare et n'est considérée qu'occasionnelle par Scott & Scott (1988). Cette espèce est également mentionnée pour l'estuaire de la rivière Verte par PESCA (1997) et pour le barachois de Malbaie par De Serres (1974).
- Les données de Pêches et Océans Canada contenues dans le SIGHAP mentionnent deux espèces de poissons susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, soit l'alose savoureuse et l'esturgeon noir; ainsi qu'une espèce jugée préoccupante à l'échelle canadienne (COSEPAC, 2001), la morue franche. Ces espèces n'ont pas été pêchées dans le barachois mais sont mentionnées dans le secteur pour des profondeurs similaires à celles du barachois (0 à 1 brasse, Lemieux et Lalumière, 1995).

---

**Usages :**

- Cueillette de myes communes (secteur coquillier au sud de l'île Laviolette).
- Observation d'oiseaux (halte routière entre autres).
- Promenade-détente sur la flèche est.

**Tenure des terres :**

- L'île Laviolette et la lagune sont de tenure publique.
- La portion de marais au centre-nord et au nord-est est de tenure privée.
- La municipalité possède 2 lots dans le marais au nord (halte routière).
- La flèche est et une partie du marais au nord-est de celle-ci sont appelés banc de Shoolbred (lot 55) qui semble être de tenure publique. La chose est cependant à vérifier.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage considérable en périphérie nord du barachois, lié à la route 132, des habitations, des établissements commerciaux et à la halte municipale.
- Drainage au nord et nord-est par le creusage de canaux ou le redressement de chenaux.
- Pollution diffuse potentielle par les terres agricoles au nord du milieu.
- Les eaux usées des 528 résidences de Saint-Omer ne font pas l'objet d'un traitement municipal. Les installations septiques de 212 de ces résidences ne sont pas conformes (PESCA, 2000).
- Le gros du périmètre urbain de la municipalité est installé en périphérie du barachois.
- Il y a circulation intensive de véhicules motorisés (VTT, motocyclettes et voitures) sur la flèche est. Par conséquent, cette flèche est labourée de chemins et certains secteurs sont complètement dépourvus de

---

**Perturbations anthropiques (suite) :**

végétation aux fonctions stabilisatrices. L'absence de végétation rend la flèche vulnérable au vent et aux vagues et rend probant le risque d'une brèche (tel que l'événement de 1989).

---

**Remarques :**

- Les parties centrale et occidentale de la lagune sont colonisées par des herbiers épars de zostère marine.
  - A fait l'objet d'une étude biophysique en 1995 (Lemieux et Lalumière).
  - L'occurrence d'une population de satyre fauve des Maritimes est d'un extrême intérêt. En effet, cette espèce est considérée en voie de disparition au Canada et n'est connue que de 6 endroits mondialement, tous dans la baie des Chaleurs. Elle vit en exclusivité dans les marais maritimes. Comme tel, elle est très vulnérable aux perturbations de son habitat et la préservation du barachois contre toute dégradation supplémentaire est de première importance. Notamment, de toutes les espèces des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie possédant un statut juridique attestant leur rareté, c'est au satyre fauve des Maritimes que revient la palme du statut le plus précaire et le plus alarmant; faune et flore confondus.
  - L'un des 4 seuls milieux à posséder un statut légal de conservation. En effet, une grande partie du barachois, soit 66 ha dont 5 en milieu terrestre, a obtenu le statut de Refuge d'oiseaux migrateurs en 1986. Seules la flèche est et la portion est du marais n'y sont pas incluses.
  - L'un des milieux humides côtiers les plus perturbés du sud de la Gaspésie, tout particulièrement par le remblayage, le drainage et la forte circulation de véhicules motorisés.
  - Le banc de myes communes au sud de l'île Laviolette (G-2.5) est ouvert à la cueillette (approuvé conditionnel). Il est donc l'un des 7 sites coquilliers où l'on peut cueillir des myes communes au sud de la Gaspésie. En incluant les secteurs G-2.1 et G-2.3 situés immédiatement à l'ouest du barachois, cette zone abrite 3 des 7 bancs coquilliers ouverts à la cueillette dans la baie des Chaleurs/Gaspé-sud.
  - Vu la qualité inadéquate de l'habitat, le banc de myes à l'ouest du barachois (G-2.4) est fermé à la récolte.
  - Depuis la création d'un second grau en 1989, l'île Laviolette est devenue presque inaccessible. Cette situation est donc favorable à la nidification de la faune aviaire dont on devrait théoriquement noter une augmentation dans l'avenir.
  - L'extrémité est de l'actuelle île Laviolette soutenait autrefois une scierie dont il ne persiste maintenant que des ruines.
  - Le ruisseau Savoie a subi un déversement accidentel de mazout en 1999. Suite aux exigences du ministère de l'Environnement du Québec, la compagnie Irving a procédé en 2001 au retrait de plusieurs dizaines de gallons de sédiments contaminés.
  - Il est largement souhaitable que des infrastructures soient mises en place pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés sur la flèche est. Cette initiative pourrait ainsi entériner une vocation de promenade et de détente à ce secteur, tout en conservant un certain niveau d'intégrité du milieu.
  - Vers la fin des années 1990, la haute-slikke à spartine alterniflore un peu à l'est de la halte routière a fait l'objet de remblayage dans le but d'y installer un commerce. Ce projet a avorté mais le remblai s'y trouve toujours. Il est colonisé par une végétation à caractère psammophile et halophytique, et est lentement sapé par les grandes marées. Dans une optique de réhabilitation, il serait fort pertinent de retirer ce remblai afin de permettre une reconstitution du marais qui s'y trouvait autrefois.
  - Le boisé marécageux qui fait face à la halte routière, au nord de la route 132, mérite une attention particulière. Il s'agit du seul milieu forestier encore présent le long de la côte dans tout le secteur. De ce fait, il revêt une grande importance faunique. Il a déjà abrité une héronnière et il n'est pas impossible qu'on observe une nouvelle tentative de nidification dans le futur. Comme tel, et notamment du fait qu'il s'agit d'un milieu humide, on doit englober cet habitat dans le même ensemble écologique que le barachois adjacent, d'autant plus qu'il était en continuation directe dans l'hydrosérie avant la construction de la route 132. La conservation de ce boisé, au moyen d'un statut légal ou autre, est plus que souhaitable.
-

## Fiche 11 : Estuaire de la rivière Stewart (Carleton-Saint-Omer)

**Nature du milieu :** Complexe deltaïque estuarien

**Superficie (ha) :** 4

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 8 pour une carte de localisation.
- Il s'agit d'un complexe de dépôts alluvionnaires érigé à l'embouchure de la rivière Stewart. À ce niveau, la largeur de son chenal d'écoulement y atteint 23 m.
- Milieu très peu végété, seule la partie nord-est comprend quelques dizaines de m<sup>2</sup> de marais saumâtre.
- Tout le secteur à l'ouest du chenal d'écoulement est constitué d'un vaste estran sablo-graveleux qui s'étend jusqu'au barachois de Saint-Omer.
- Une courte flèche littorale s'est érigée au sud-est du milieu, détournant vers l'ouest l'écoulement de la rivière. À son extrémité ouest, elle bifurque radicalement vers le nord à 90° sur quelques mètres pour former un semblant de carré ouvert au nord et adjacent au chenal de la rivière Stewart. Au jusant, une mare persiste au fond de ce carré car la rivière s'écoule à un niveau inférieur.
- Au jusant, une grande mare demeure dans une légère dépression à l'ouest du milieu.
- Bien qu'essentiellement constitué de sable et de gravier, des dépôts vaseux sont présents dans la pseudo-lagune.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke, estran sablo-graveleux, mares et chenal.

### Groupements végétaux :

- Marais saumâtre à puccinellie maigre, salicorne d'Europe, verge d'or toujours verte et argentine ansérine.
- Denses coussins d'entéromorphe dans le chenal de la rivière Stewart.
- Groupements à élyme des sables, mélilot officinal et armoise caudée sur la flèche au sud-est.
- En tout, une quarantaine d'espèces recensées.

### Aspects fauniques :

- Au jusant, le vaste estran sablo-graveleux alors exondé est un lieu de rassemblement et d'alimentation pour plusieurs oiseaux aquatiques, dont le cormoran à aigrettes, les goélands argenté et marin et des limicoles tels que le bécasseau minuscule, le petit chevalier et le pluvier kildir.
- Le secteur sud-ouest est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110298, désignation comme habitat faunique en devenir).
- Au sud se trouve un banc de myes communes de densité moyenne à élevée (prolongation du secteur G-2.5, île Laviolette, PESCA, 2000).
- Le chenal d'écoulement et les mares intertidales sont fréquentées par des adultes et des juvéniles de choquemort, des juvéniles d'épinoche à 3 épines ainsi que des invertébrés comme la crevette grise de sable

### Espèces d'intérêt particulier :

- La courte flèche au sud-est supporte quelques plants de l'arroche laciniée. L'indigénat de cette espèce est toutefois objet de litige. Fernald (1950) et Marie-Victorin (1995) semblaient la considérer indigène mais la plupart des auteurs, dont Scoggan (1978-1979) et Hinds (2000), s'entendent maintenant sur le fait que cette espèce est introduite en Amérique du Nord. Sa présence demeure toutefois intéressante du fait que cette espèce est très peu commune en Gaspésie, nous ne l'avons revue ailleurs qu'au barachois de Paspébiac. D'ailleurs, elle n'est même pas mentionnée pour la région par Scoggan (1950). Une autre espèce introduite peu répandue l'accompagne : la moutarde des chiens (*Erucastrum gallicum*).

### Usages :

- Possibilité de cueillette de myes communes.

### Tenure des terres :

- Situé sur des terres du domaine public.

### Perturbations anthropiques :

- Enrochement de la rive est de la rivière Stewart sur une centaine de mètres.
- Arrivée de deux rigoles drainant chacune un bassin (de sédimentation?) lié au centre d'alevinage au nord.
- Arrivée au sud-est du milieu de l'émissaire du bassin de sédimentation de la pisciculture (BCA aquaculture). Cependant, celle-ci a maintenant cessé ses opérations et est en processus de vente (V. Leblanc, comm. pers.).

### Remarques :

- En incluant le barachois de St-Omer qui le précède, ce secteur est d'une dynamique sédimentaire fort complexe et élaborée.

---

**Remarques (suite) :**

- Tel que mentionné par McGerrigle (1985), il est assez surprenant qu'une flèche littorale ne ferme pas cet estuaire. Cependant un cordon littoral coudé s'est formé à l'ouest du milieu, immédiatement à l'est de la flèche est du barachois de St-Omer. Autrement dit, les sédiments apportés par la rivière Stewart se sont structurés en flèche à l'ouest de l'estuaire plutôt qu'à l'embouchure elle-même. Un scénario envisageable aurait été la prolongation de l'actuelle courte flèche au sud-est pour former un barachois estuarien contigu au barachois de St-Omer.
  - Le banc de myes communes (secteur G-2.5) au sud est approuvé conditionnel et donc ouvert à la récolte.
  - Petit milieu d'un intérêt écologique certain qui semble méconnu de la plupart des intervenants.
-

Figure 8

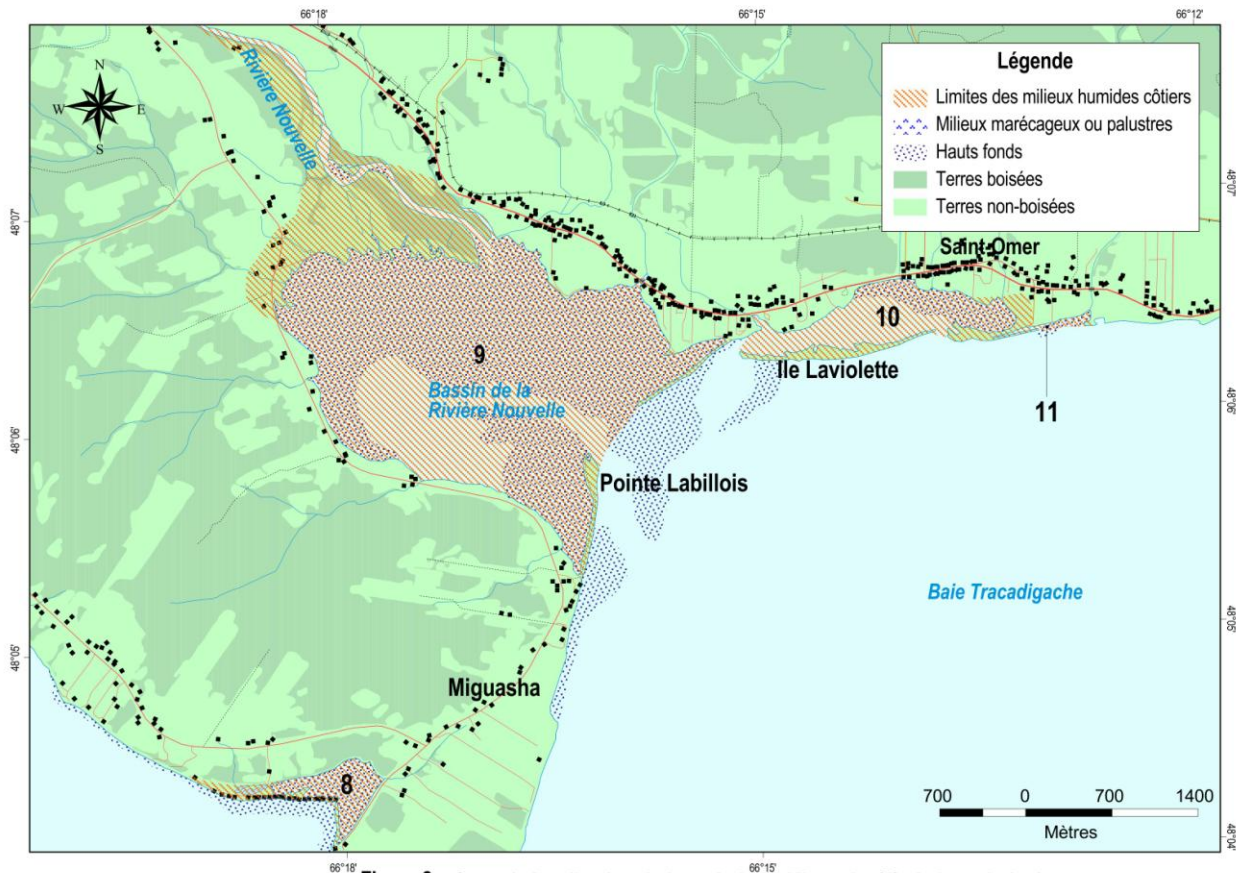


Figure 8 : Carte de localisation du barachois de Miguasha (8), du barachois de la rivière Nouvelle (9), du barachois de Saint-Omer (10) et de l'estuaire de la rivière Stewart (11)

## Fiche 12 : Barchois de Carleton (Carleton-Saint-Omer)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois lagunaire	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 220, marais : 8, lagune : 143, flèche ouest : 20, flèche sud : 30, île au Pique-Nique : 1, delta de flot : 12, remblai : 6
--	---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 9 pour une carte de localisation.
- Adopte la forme singulière d'un triangle presque équilatéral.
- Caractérisé par la très faible superficie couverte par le marais salé (4%) et l'immensité de sa lagune, qui représente 65% de la superficie totale. En ne considérant que la slikke et le schorre, la lagune compte pour 84% de la superficie.
- L'essentiel du marais est concentré au nord-ouest et en une bande à la face interne sud du banc de Carleton. Une petite île sableuse (île au Pique-Nique) se trouve au nord-ouest.
- La flèche sud (banc Larocque) est érigée en prolongation avec le trait de côte et s'avance vers le large en direction sud-ouest sur plus de 2 km. Elle atteint 310 m à son point le plus large.
- La flèche ouest (banc de Carleton) s'avance obliquement vers le sud-sud-est à partir de la côte sur plus de 1.6 km, atteignant 170 m à son point le plus large. Sa partie sud-est est peu consolidée.
- Un remarquable delta de flot est observable au sud-est du banc de Carleton.
- Le grau est situé entre l'extrémité sud du banc de Carleton et la face interne du banc Larocque. Ainsi, la passe n'est pas perpendiculaire aux flèches mais légèrement décalée en coulisse. Les échanges d'eau se concentrent dans un chenal profond et étroit accolé au banc Larocque et délimité au nord par un delta de jusant. À sa partie la moins large, la passe atteint 130 m (Jacquaz *et coll.*, 1990).
- Trois petits cours d'eau se jettent dans le barchois : le ruisseau Bastien au nord-ouest, le ruisseau à Marie-Dugas au nord-est et le ruisseau de la Fabrique entre ces deux derniers.
- La profondeur moyenne de la lagune est de 0.5 m à marée basse et de 0.9 m à marée haute (Jacquaz *et coll.*, 1990). Le secteur le plus profond est au nord-est, où un bassin atteint une profondeur de 1.2 m.
- La salinité moyenne mesurée par Jacquaz *et coll.* (1990) est de 14.2 ‰ au printemps et 24.9 ‰ à l'été.

**Habitats :** ➤ Schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, lagune, herbiers aquatiques, prairie psammophile sur cordon littoral.

### Groupements végétaux :

- Marais nord-ouest : groupements à spartine étalée, spartine alterniflore, plantain maritime et limonie de Caroline; spartine alterniflore et troscart de la Gaspésie; scirpe maritime.
- Marais, face interne sud du banc de Carleton : schorre à spartine étalée et marais bas psammophile d'inondation plus ou moins quotidienne, dominé par la limonie de Caroline, la salicorne d'Europe, le suéda maritime et la spergulaire marine.
- Marelles à ruppie maritime.
- Herbiers aquatiques à zostère marine. Groupements algaux à laitue de mer, mousse d'Irlande crépue et fucus bifide.
- Prairie psammophile à élyme des sables; achillée millefeuille sous-espèce laineuse, armoise caudée et maïanthème étoilée; genévrier horizontal et armoise caudée; verge d'or toujours verte, élyme rampant, laiteron des champs sous-espèce des marécages, orge agréable, angélique brillante et lépidie ramifiée; céréaiste des champs et ammophile à ligules courtes.

### Aspects fauniques :

- Important site de halte migratoire qui accueille notamment l'harelda kakawi, le harle huppé, les macreuses à ailes blanches et à front blanc, le canard noir et la bernache cravant.
- Le secteur au sud du banc Larocque est ciblé comme une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110267, statut informationnel).
- L'île au Pique-Nique est un lieu de nidification de Laridés. En 1989, on y avait relevé 29 couples de goélands argentés et 62 couples de goélands à manteau noir (Brousseau et Chapdelaine, 1989).
- La moitié sud du banc de Carleton abrite une colonie d'oiseaux nicheurs. En 1989, 27 couples de goélands à manteau noir, 136 couples de goélands argentés et 841 couples de sterne pierregarin y ont été recensés.
- L'île au Pique-Nique est un point de rassemblement de cormorans à aigrettes et de grands hérons par dizaines

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- à marée haute.
- Jacquaz et coll. (1990) y ont relevé 13 espèces de poissons, parmi lesquelles le hareng atlantique, l'éperlan arc-en-ciel, la morue franche, le poulamon atlantique et les plies lisse et rouge.
- Les pêches de Lemieux et al. (1996) ont permis de rajouter 2 espèces supplémentaires, la poule de mer et la lompénie-serpent, cette dernière au stade larvaire. Ils ont également recensé le poulamon atlantique au stade juvénile et des larves de hareng atlantique.
- À l'embouchure du barachois se trouve un banc de myes communes et de moules bleues de 50 ha, qui constitue le secteur coquillier G-3.1 (PESCA, 2000).

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. L'espèce y couvre une surface estimée de 1 500 m<sup>2</sup> (Fleurbec et coll., 1995).
- Un groupement végétal de caractère unusité croît sur le banc de Carleton, dominé par l'armoise caudée en association avec le genévrier horizontal, l'achillée millefeuille sous-espèce boréale et le maïanthème étoilé.
- Plusieurs mentions d'observation du grèbe jougris (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc). On a également noté la présence de l'arlequin plongeur (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc et préoccupant à l'échelle canadienne) et du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des espèces susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc).
- La morue franche, une espèce relevée dans ce barachois par Jacquaz et coll. (1990), est jugée préoccupante à l'échelle canadienne (COSEPAC, 2001).

---

**Usages :**

- Endroit très fréquenté par les touristes et la population locale, en particulier le banc Larocque.
- Observation d'oiseaux.
- Tour d'observation avec panneaux d'interprétation sur le banc de Carleton.
- Promenade à pied et à bicyclette un peu partout, notamment sur le chemin panoramique (Ballade).
- Halte routière et terrain de jeu (Ballade).
- La chasse à la sauvagine semble s'y pratiquer : deux caches ont été observées, 1 sur l'île au Pique-Nique, l'autre dans le marais nord-ouest, près du terrain de jeu.
- Parc municipal avec sentiers non balisés à l'extrémité sud-ouest du banc Larocque et terrain de camping sur ce cordon littoral.
- Activités nautiques et aquatiques diverses (pédalo, plongée sous-marine, baignade, etc.)
- Aquaculture à l'extrémité ouest du banc Larocque et pêche sportive dans le grau.

---

**Tenure des terres :**

- La lagune, le marais nord-ouest et le marais à la face interne du banc de Carleton sont de tenure publique.
- La moitié sud du banc de Carleton, la totalité du banc Larocque, l'île au Pique-Nique, la halte routière et le terrain de jeu sont situés sur des lots municipaux (publics).
- Le gouvernement fédéral possède 4 lots aux alentours du quai (banc de Carleton).
- La moitié nord du banc de Carleton est de tenure privée, divisée en 37 lots. La ville de Carleton-Saint-Omer y possède cependant quelques lots en plus du secteur nord-ouest du banc (plage municipale).

---

**Perturbations anthropiques :**

- Dans la slikke, des résidus de production d'une ancienne scierie couvrent environ 4800m<sup>2</sup> au sud-est de la lagune (Pluram inc., 1990). Cette scierie a demeuré en opération pendant 30 ans, de 1926 à 1956.
- Remblai d'une grande partie du marais nord-ouest pour l'installation de la halte routière et remblai lié à la construction de la route panoramique et de la route 132. Ces interventions ont entraîné des pertes d'habitats totalisant environ 6 ha.
- Route asphaltée sur toute la longueur de banc Larocque et chemin d'un bout à l'autre du banc de Carleton (asphalté seulement dans sa moitié nord).
- Nombreuses infrastructures sur le banc de Carleton : plusieurs commerces au nord, résidences, marina, quai et brise-lames, érection d'une clôture au sud pour empêcher l'accès au secteur de nidification des sternes pierregarins, tour d'observation.
- Anciennes cabanes de pêcheurs sur le banc Larocque ainsi que terrain de camping (avec bâtiments de service), chalet municipal, tables de pique-nique, clôtures, etc.
- Les feux associés à la Fête de la Saint-Jean-Baptiste sont réalisés sur le banc de Carleton, qui voit alors un



---

### **Perturbations anthropiques (suite) :**

achalandage intensif de voitures et de personnes (plusieurs centaines), une accumulation de déchets et un piétinement massif de la végétation. De récents travaux ont été réalisés à l'extrémité ouest du banc Larocque : aplanissement du bourrelet de haut de plage à l'aide de machinerie lourde, destruction de la végétation, agrandissement vers l'ouest du terrain de camping en association avec l'érection d'une clôture, des travaux de machinerie, la perturbation des couches supérieures de sol et la prolongation de la butte allongée (coupe-vent).

- Contamination bactérienne élevée des affluents. Lemieux et al. (1996) mentionnent des valeurs en coliformes totaux allant de 1200 à 2900 U.F.C./ 100 ml pour des échantillons recueillis à l'embouchure des 3 tributaires, ainsi que des valeurs en coliformes fécaux variant de 110 à 210 U.F.C./ 100 ml (la norme étant de 43 U.F.C./ 100 ml). Il serait toutefois pertinent d'actualiser ces valeurs de contamination.
- Il y a une forte fréquentation humaine partout, sauf peut-être sur la partie sud du banc de Carleton. L'ensemble des territoires périphériques sont artificialisés et l'essentiel de l'agglomération urbaine est située immédiatement au nord du barachois sur le haut du talus.

---

### **Remarques :**

- Le plus vaste barachois lagunaire du sud de la Gaspésie.
  - La si faible proportion du territoire occupé par le marais salé est un phénomène assez surprenant, unique à ce milieu. En comparaison, les marais du barachois de Paspébiac, un milieu de structure similaire, couvrent 85 % de la superficie totale (Jacquaz et coll. 1990). Ainsi, la faible proportion de marais constitue certainement un facteur limitant quant à la productivité du barachois, notamment en ce qui a trait à la biomasse végétale produite et la matière organique exportée. Ce déficit en marais est cependant compensé en partie par les vastes herbiers de zostère marine, avoisinant 100 ha (Lemieux et Lalumière, 1995), qui colonisent la slikke.
  - Considérant l'importante dynamique biophysique des milieux côtiers, l'absence de modification récente du barachois est un aspect assez intéressant. En effet, l'analyse des photographies aériennes disponibles depuis 1939 ne montre aucune modification naturelle significative en dehors d'une certaine avancée du banc Larocque. Même le marais nord-ouest est demeuré sensiblement inchangé, pourtant séparé de la slikke par un microtalus d'érosion, qui est un signe de régression. En revanche, les modifications d'origine anthropique y sont nombreuses, dont le remblayage lié au chemin panoramique et à la halte routière, la construction du camping, du quai et du brise-lames.
  - La moitié sud du banc de Carleton de même que l'île au Pique-Nique possèdent le statut de Refuge faunique. Ce statut a été conféré dans le but de protéger l'importante colonie nicheuse de sternes pierregarin située à l'extrémité sud du banc de Carleton. Malheureusement, les sternes ont de toute évidence délaissé ce site de nidification, probablement suite aux interventions humaines qui s'y sont opérées. Lors de la visite des lieux, nous n'avons relevé qu'un nid de goéland.
  - Vu la qualité inadéquate de l'eau, le secteur coquillier (G-3.1) est fermé à la cueillette.
  - Milieu passablement étudié, il a fait l'objet d'une étude biophysique par Jacquaz et coll. (1990), d'une validation de l'utilisation des zostérites pour le frai du hareng atlantique par Lemieux et al. (1996) et d'un ouvrage par Pluram inc. (1990) découlant d'un projet de conservation et de restauration du barachois.
-

Figure 9

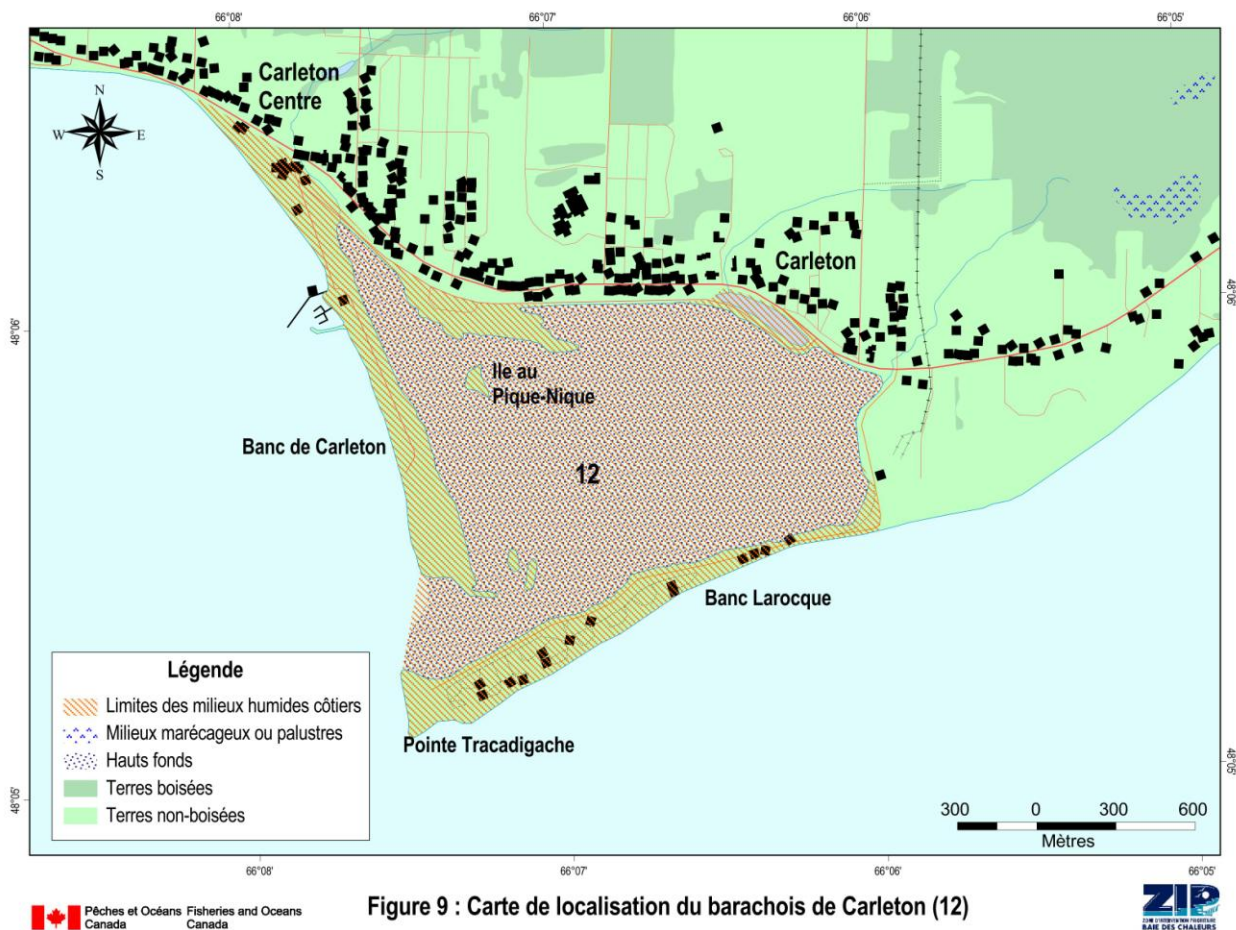


Figure 9 : Carte de localisation du barachois de Carleton (12)

## Fiche 13 : Estuaire du ruisseau Martien (Maria)

<b>Nature du milieu :</b> Marais saumâtre estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 4, marais : 1.8, aulnaie : 2.2
<b>Éléments descriptifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Voir Figure 10 pour une carte de localisation.</li><li>➤ Petit marais saumâtre à doux installé à l'embouchure du ruisseau Martien. Un ruisseau sans toponyme rejoint le chenal du côté ouest juste avant le pont de la route 132 et un canal de drainage a été creusé à l'est du ruisseau Martien.</li><li>➤ Situé dans un secteur d'activité agricole, certaines portions du ruisseau ont été reprofilées. Ses berges sont bordées d'un bourrelet alluvial sablo-graveleux et, en amont du marais, d'une mince bande arbustive (aulnaie) qui sépare le chenal des terres agricoles périphériques.</li><li>➤ Ce marais est littéralement encadré d'infrastructures humaines ou de terrains perturbés : remblai et cours d'habitations à l'est, chemin privé à l'ouest, route 132 au sud et terres agricoles au nord-ouest.</li><li>➤ L'intrusion saline y est visiblement rare, le milieu est essentiellement constitué d'une herbaçaie salée et la végétation aquatique et hygrophile du ruisseau et du canal de drainage est nullement halophytique.</li></ul>	
<b>Habitats :</b> ➤ Herbaçaie salée, herbaçaie humide d'eau douce, aulnaie à groupements herbacés hygrophiles en sous-étage, chenal principal et chenaux secondaires (bras morts).	
<b>Groupements végétaux :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Herbaçaie salée : groupements à calamagrostis raide, à fétuque rouge, à hiéochloé odorante et carex dressé, à spartine pectinée, à typha à feuilles étroites ainsi qu'à jonc arctique.</li><li>➤ Herbaçaie humide d'eau douce composée de phalaris roseau et calamagrostis du Canada.</li><li>➤ Herbier aquatique/émérgent à callitriche des marais et bident penché.</li><li>➤ Des groupements algaux à entéromorphe sur substrat rocailleux croissent sur quelques dizaines de mètres en amont de l'embouchure du ruisseau Martien.</li><li>➤ L'arbustaie au nord est dominée par l'aulne rugueux, le saule de Bebb et le saule brillant. L'herbaçaie en sous-étage arbore diverses espèces hygrophiles, telles le carex gonflé, eupatoire maculée, galane glabre et scutellaire à feuilles d'épilobe.</li></ul>	
<b>Aspects fauniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Malheureusement, le niveau élevé de dérangement humain en périphérie et la dégradation des habitats sont des facteurs limitants à la fréquentation faunique.</li><li>➤ Cependant, des pistes attestent l'utilisation du milieu par le rat-musqué commun. Par ailleurs, l'aulnaie au nord possède un bon couvert arbustif qui procure un certain caractère d'isolement. Cet habitat est très favorable à la bécasse d'Amérique. Un individu y fut d'ailleurs observé.</li><li>➤ La densité et la hauteur du couvert végétal en bordure des chenaux secondaires stagnants les rendent utilisables par la sauvagine, quoique la petitesse du milieu restreigne la gamme d'usages possibles et leur ampleur. En outre, la densité généralisée du couvert herbacé est favorable aux petits mammifères, qui peuvent à leur tour attirer des oiseaux prédateurs.</li><li>➤ Les chenaux secondaires stagnants sont susceptibles d'accueillir des espèces de poisson fourragères (choquemort, épinoches) et le ruisseau Martien, à courant plutôt rapide et à fond rocailleux, demeure relativement favorable à l'omble de fontaine en stade juvénile.</li><li>➤ Au sud de la route 132, l'embouchure du ruisseau marque la limite ouest du secteur coquillier G-4.2, qui s'étend grosso modo le long de la côte jusqu'au niveau de l'extrémité ouest du marais du ruisseau Glenburnie. Secteur actuellement fermé à la cueillette, les myes ne sont pas agglomérées en banc mais sont dispersées et en faible densité (PESCA, 2000).</li></ul>	
<b>Espèces d'intérêt particulier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Non recensées.</li></ul>	
<b>Usages :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Apparemment aucun.</li></ul>	<b>Tenure des terres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Outre le chenal du ruisseau Martien, ce milieu est entièrement de tenure privée (2 lots).</li></ul>

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage à l'est et à l'ouest (chemin privé et cours d'habitation) ainsi qu'au sud (route 132).
- Empiètement des terres agricoles au nord-ouest, qui représentent une source potentielle de pollution diffuse.
- Reprofilage du chenal du ruisseau Martien, creusage d'un canal à l'est et excavation récente d'un puits de surface et d'un canal de drainage au nord-ouest.
- Cinquante (50) résidences non reliées au réseau d'égout municipal le long du territoire couvert par le secteur coquillier G-4.2 (PESCA, 2000).

---

**Remarques :**

- Milieu plutôt riche et diversifié qui a malheureusement été fortement dégradé; ce qui est fréquent dans le cas des sites de petite superficie, souvent considérés comme des nuisances auxquelles on accorde peu ou pas d'importance.
  - La réalisation d'une pêche à l'électricité serait intéressante pour caractériser son utilisation par la faune ichthyenne.
-

## Fiche 14 : Marais de Maria-Ouest (Maria)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre  
estuarien

**Superficies (ha) :** Totale : 3.5, marais et tourbière minérotrophe :  
1.7, tourbière ombrotrophe : 1.4, remblai : 0.4

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 10 pour une carte de localisation.
- Petit marais saumâtre installé à l'embouchure d'un ruisseau sans toponyme qui, juste avant sa rencontre avec la route 132, est rejoint du côté ouest par un second ruisseau de moindre importance, lui aussi sans toponyme.
- Dans cette portion, le chenal du ruisseau principal a été reprofilé et adopte un mode d'écoulement linéaire.
- Le marais a frontière commune, à l'ouest, avec une petite tourbière bombée, uniforme et arbustive à lagg minérotrophe herbacé. Toutefois, le gradient d'ombrotrophie-minérotrophie varie grandement sur de courtes distances et bien qu'elle soit globalement ombrotrophe, la végétation de certains secteurs s'apparente davantage à celle des tourbières minérotrophes pauvres.
- La transition avec le marais saumâtre s'effectue plutôt radicalement et, surélevée de plusieurs dizaines de centimètres, la tourbière n'est probablement jamais touchée par le refoulement hydrique des marées de vives eaux ou d'équinoxe. Sa périphérie sud-est montre des signes de bouleversements, peut-être liés aux glaces ou au crues. En effet, la pente y est très prononcée et les horizons organiques y sont exposés et peu végétalisés, laissant croire à une érosion soudaine ou périodique. Cette tourbière est traversée en son centre par un chemin privé qui la scinde sur toute sa longueur.
- La limite est du marais saumâtre est frangée par un second écosystème tourbeux : une tourbière minérotrophe riveraine herbacée et arbustive qui s'étend sur une bande d'environ 15 m large par quelques dizaines de mètres de long.
- Toute la portion sud de ce milieu est bordée par le remblai massif de la route 132, qui concentre les échanges entre la mer et ce milieu au niveau du pont.

**Habitats :** ➤ Herbaçaie salée, tourbière ombrotrophe arbustive, tourbière minérotrophe herbacée/arbustive, mares et chenaux.

### Groupements végétaux :

- Herbaçaie salée essentiellement dominée par le carex dressé, le fétuque rouge, le jonc arctique, l'hierochloé odorante et le calamagrostis raide. Quelques légères dépressions au sud, associées à l'action érosive des glaces, regroupent une végétation distincte où se côtoient le scirpe roux, le plantain maritime, l'éléocharide uniglume et le troscart des marais. Toute la portion du chenal secondaire située entre la tourbière au nord, la 132 au sud et le chemin privé à l'ouest est dominée par le scirpe vigoureux. Des groupements à éléocharides aciculaire et uniglume bordent la grande marelle au sud-est.
- Le chenal secondaire, très eutrophié, est fortement colonisé par la zannichellie palustre.
- Tourbière ombrotrophe dominée par l'airelle fausse-myrtille, le chamédaphné caliculé et le kalmia à feuilles étroites. Lagg à calamagrostis du Canada.
- Tourbière minérotrophe dominée en strate arbustive par l'aulne rugueux, le myrique baumier, le chamédaphné caliculé, l'airelle atoca et l'airelle à gros fruits. En strate herbacée, les espèces les mieux représentées sont le sanguisorbe du Canada, le calamagrostis du Canada, l'argentine ansérine et le scirpe hudsonien. Cette tourbière précède une arboriaie dominée par le thuya occidental et le mélèze laricin qui représente la limite est du milieu.
- Prairies anthropiques à brome inerme.

### Aspects fauniques :

- Vu la petitesse du milieu et le dérangement occasionné par la route 132 au sud et une habitation au nord, ce site est peu favorable à une fréquentation faunique importante. Bien que quelques secteurs soient intéressants pour la nidification de sauvagine, les zones d'eau libre stagnante sont tous situées près de la route 132 et donc peu accueillantes. Ce milieu demeure surtout propice aux passereaux.
- Le chenal secondaire au sud-ouest abrite des choquemorts et le chenal principal est susceptible d'être fréquenté par certaines espèces de poissons, surtout fourragères.
- Des pistes dans la vase attestent l'utilisation par le rat-musqué commun.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Quelques espèces plutôt locales, ou du moins associées à des habitats bien définis, y croissent; notamment le scirpe hudsonien, l'airelle à gros fruits, la dryoptère accrétée et la sarracénie pourpre.

---

**Usages :**

- Apparemment aucun.

**Tenure des terres :**

- Outre les chenaux d'écoulement, en entier de tenure privée, un lot couvre l'essentiel du milieu et un second lot englobe la partie sud-est.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage et modification de l'écoulement par le passage de la route 132.
- Un remblai se trouvant au centre-sud, adjacent à la route 132, a entraîné la destruction de près du tiers du marais et obligé la relocalisation du chenal secondaire, qui contourne maintenant le remblai vers le nord.
- Le ruisseau principal a été reprofilé et s'écoule maintenant de façon linéaire. Ce cours d'eau traverse, sur une bonne partie de son parcours, des terres agricoles qui représentent une source potentielle de pollution diffuse.
- La tourbière ombrotrophe est coupée en deux par un chemin menant à un domicile privé. Ce remblai routier isole les deux sections ainsi créées, ce qui perturbe le patron d'écoulement des eaux superficielles.

---

**Remarques :**

- Petit complexe de terres humides très diversifié qui a été passablement dégradé. D'un substantiel intérêt écologique, la diversité des groupements végétaux au sein d'un territoire si restreint est surprenante. En outre, la présence d'une toute petite tourbière bombée et d'une tourbière minérotrophe dans un milieu si peu étendu est absolument remarquable et démarque grandement ce site.
  - Un pêche à l'électricité serait intéressante pour décrire l'utilisation des chenaux d'écoulement par l'ichtyofaune.
-

## Fiche 15 : Estuaire du ruisseau Glenburnie (Maria)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre  
estuarien

**Superficies (ha) :** Totale : 9, marais et chenaux : 6, marécage : 3

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 10 pour une carte de localisation.
- Petit complexe palustre saumâtre et marécageux établi à l'embouchure du ruisseau Glenburnie. À sa rencontre avec la route 132, ce cours d'eau effectue une courbe prononcée et longe ensuite la route jusqu'à son embouchure 700 mètres plus loin. Un petit canal de drainage rejoint le chenal principal au sud-ouest, au niveau où il effectue une courbe prononcée.
- Le marais, essentiellement composé d'une herbaçaie salée, est encadré au nord-ouest, à l'ouest et au sud par le chenal du ruisseau Glenburnie, dont le fond se situe parfois jusqu'à 2 mètres plus bas que le marais. Ainsi, son inondation est rare et s'effectue uniquement lors des grandes marées d'équinoxe.
- Une configuration du marais en palier est observable : une section basse qui forme une bande à l'est du chenal, séparée d'une section plus haute par un bourrelet alluvial de sédiments grossiers marquant la position antérieure du chenal.
- Trois grandes mares d'eau douce percent le marais au nord-ouest, la plus au nord est totalement coupée du reste par la voie ferrée. Les zones d'herbaçaie salée sont ponctuées de quelques marelles largement refermées par la végétation, et reliées au ruisseau Glenburnie par de petits chenaux étroits et profonds.
- Des signes de râpage par les glaces sont décelables à quelques endroits au moyen de légères dépressions plus humides et abritant une végétation distincte.
- Des terres agricoles délimitent le milieu à l'ouest, la voie ferrée et un marécage boisé au nord, un marécage arbustif suivi de terres agricoles au nord-est, des habitations au sud-est et la route 132 au sud.

**Habitats :** ➤ Herbaçaie salée, marécage arbustif, marécage boisé, marais doux, mares et marelles, chenal principal et chenaux secondaires.

### Groupements végétaux :

- Une grande partie de l'herbaçaie salée est composée de groupements qui se chevauchent et où les espèces suivantes sont dominantes ou sous-dominantes : calamagrostis raide, fétuque rouge, carex paléacé, jonc arctique, jonc de Gérard et hiéochloé odorante.
- Dans les marelles, on trouve des herbiers émergent à typha à feuilles étroites qui empiètent graduellement sur les zones d'eau libre qui, elles, sont colonisées par la ruppie maritime.
- Les légères dépressions à végétation basse sont dominées par le scirpe roux, le plantain maritime et l'éléocharide uniglume.
- Les berges abruptes du ruisseau Glenburnie à substrat grossier accueillent diverses essences halophiles basses, notamment la sagine noueuse et le plantain maritime. Une mince bande de spartine alterniflore le borde à l'occasion. Son fond est parfois recouvert d'entéromorphe.
- Les parties supérieures du marais comprennent des groupements herbacés/ arbustifs à carex moniliforme, élyme à chaume rude et myrique baumier ainsi qu'à scirpe vigoureux et airelle à gros fruits.
- Marais doux à calamagrostis du Canada et typha à feuilles larges.
- Marécage arbustif à aulne rugueux avec, en strate herbacée, diverses espèces hygrophiles (carex crépu et réfléchi, gaillet palustre, etc.). Dans ses portions les plus hautes, il est ponctué occasionnellement de tiges d'épinette blanche.

### Aspects fauniques :

- Puisque ce site abrite une grande diversité d'habitats relativement intacts à végétation haute et dense, il s'avère assez intéressant pour plusieurs espèces.
- Le ruisseau Glenburnie serait fréquenté par l'omble de fontaine et l'éperlan arc-en-ciel (M. Chouinard, comm. pers.) et probablement par d'autres espèces. Par ailleurs, le système de marelles accueille des choquemorts.
- Le marais dans son ensemble est utilisé par le rat-musqué commun et le bon couvert végétal est favorable aux petits mammifères.
- À marée basse, le peu d'eau qui persiste dans le chenal principal le rend utilisable par les limicoles (pluvier semipalmé, entre autres).

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- Fait intéressant, il y a nidification de sauvagine dans ce milieu : un nid d'Anatidé a été trouvé au nord-est, en bordure du marécage arbustif, au sein d'un groupement végétal très dense à scirpe vigoureux et airelle à gros fruits.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Non recensées.

---

**Usages :**

- Chasse à la sauvagine de façon occasionnelle.

---

**Tenure des terres :**

- Outre le ruisseau Glenburnie et ses rives, ce site appartient en totalité à des propriétaires privés, englobant des portions de 5 lots.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Malgré le fait que ce site est partout bordé d'infrastructures routières ou domiciliaires et de terres cultivées, la majorité des habitats sont d'un assez haut niveau d'intégrité écologique. Cependant, le remblayage et la modification de l'écoulement liés à la voie ferrée au nord et à la route 132 au sud ont affecté la dynamique écologique, qui toutefois semble évoluer vers un nouvel équilibre.
- Des poteaux goudronnés, abandonnés mais encore dressés, témoignent de l'ancien passage de lignes électriques à cet endroit.
- Une clôture traverse le marais dans sa partie ouest, et délimite vraisemblablement des terrains privés.

---

**Remarques :**

- Petit milieu étonnamment diversifié sur le plan floristique et écologique, morphologiquement riche et complexe.
  - L'extrémité ouest de ce milieu marque la limite est du secteur coquillier G-4.2, qui s'étend de cet endroit, le long de la côte, jusqu'à l'embouchure du ruisseau Martien. Ce secteur est fermé à la cueillette et les myes y sont dispersées et en faible densité (PESCA, 2000).
  - La réalisation d'une pêche à l'électricité dans le ruisseau Glenburnie serait fort intéressante et permettrait un portrait qualitatif de son utilisation par la faune ichtyenne. Par ailleurs, des relevés floristiques supplémentaires seraient souhaitables, puisque la visite du site a été effectuée tard à l'automne 2000 et tous les secteurs n'ont pas été couverts adéquatement.
-



Figure 10

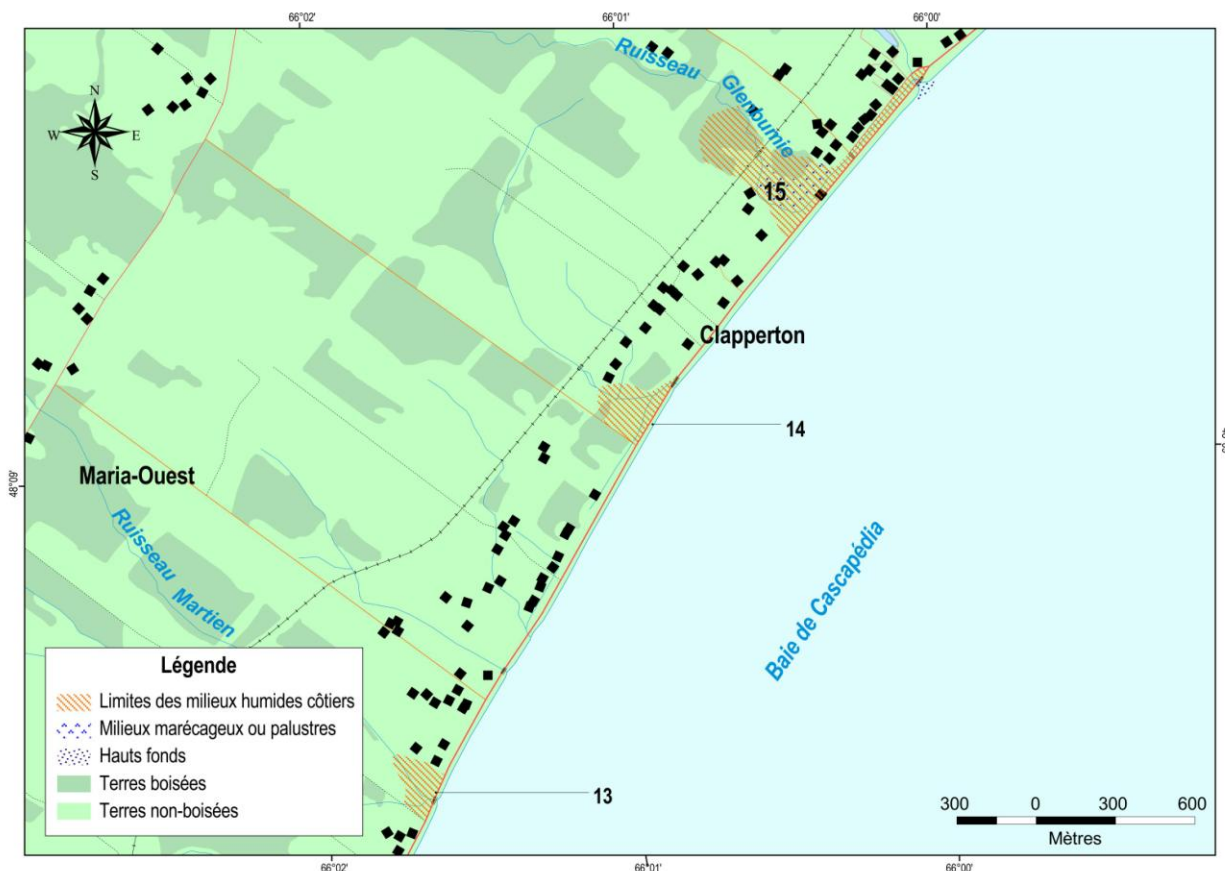


Figure 10 : Carte de localisation de l'estuaire du ruisseau Martien (13), du marais et de la tourbière de Maria-Ouest (14) et de l'estuaire du ruisseau Glenburnie (15)

## Fiche 16 : Estuaire de la rivière Verte (Maria)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre estuarien

**Superficies (ha) :** Totale : 12, marais : 6.7, marécage : 3, pseudo-lagune : 1, flèche littorale : 1.3

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 11 pour une carte de localisation.
- Marais saumâtre installé sur le delta d'estuaire de la rivière Verte, typiquement de forme conique. Le chenal principal s'écoule à peu près au centre du milieu. Un chenal secondaire se trouve immédiatement à l'ouest de celui-ci et un second débouche à l'extrémité est du marais. Quelques courts chenaux de marée sillonnent le marais et une grande mare ne communiquant pas directement avec l'estuaire se trouve au sud-ouest. Les marelles sont pratiquement inexistantes, excepté quelques-unes dans la zone d'herbaciaie salée au nord-ouest.
- Cet estuaire est barré sur près du deux tiers par un cordon littoral dont l'extrémité orientale est appelée « Pointe Verte ». D'une longueur d'un peu plus de 240 m, elle atteint une largeur maximale de près de 45 m dans sa partie ouest. PESCA (1997) mentionne, en juillet 1996, une crue soudaine de la rivière qui a causé l'arrachement de près de 30 m du cordon. Entre le cordon littoral et le marais saumâtre se trouve une slikke qui tient office de pseudo-lagune.
- Un vaste estran vaseux dénudé ceinture le milieu au sud-est.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke, schorre inférieur à spartine étalée, herbaciaie salée, marécage boisé décidu, prairie psammophile sur cordon littoral, slikke, chenaux et marelles.

### Groupements végétaux :

- L'essentiel du marais est représenté par une herbaciaie salée, où les espèces dominantes sont le jonc arctique, le fétuque rouge, la spartine pectinée, l'hiéochloé odorante et le carex paléacé.
- Des groupements largement dominés par la spartine étalée sont présents dans la partie est de l'estuaire.
- Des zones de dépôts vaso-sablo-graveleux arborent une végétation éparsée et basse, composée d'argentine ansérine, de renoncule cymbalaire, de plantain maritime et de spergulaire du Canada parsemés de tiges de verge d'or toujours verte.
- Le fond du chenal de la rivière Verte abrite des colonies d'entéromorphe et ses berges des groupements à phalaris roseau et aulne rugueux.
- Marécage boisé décidu à peuplier baumier.

### Aspects fauniques :

- Malgré sa superficie relativement faible, ce complexe estuarien est un site ornithologique d'importance, où la diversité et l'abondance de la faune avienne est frappante. On y a relevé plus de 130 espèces d'oiseaux (PESCA, 1997). Endroit très fréquenté par le grand héron, le martin-pêcheur d'Amérique, le balbuzard pêcheur et les limicoles, il constitue également un site de halte migratoire notable. Un peu au large, des macreuses noires et à front blanc ainsi que des hareldes kakawis s'attourent au printemps. À cette période ainsi qu'à l'automne, d'abondants groupes de bernache du Canada y font halte et se rassemblent sur les portions d'estran exondées à marée basse, en compagnie des goélands à bec cerclé, argenté et marin. Les canards barboteurs y sont aussi nombreux, en particulier les canards colvert, noir et pilet ainsi que la sarcelle à ailes vertes.
- Cet estuaire marque la limite ouest de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Grande-Cascapédia (statut informationnel, #02110266).
- PESCA (1997) y a pêché 11 espèces de poissons, dont 6 espèces fourragères eurhhalines qui, comme c'est le cas dans les autres milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie, représentent le gros des captures en terme de quantité. Outre celles-ci, quelques espèces d'intérêt commercial ont été relevées, notamment l'omble de fontaine, l'éperlan arc-en-ciel, la plie lisse et le poulamon atlantique.
- L'estran vaseux au sud-est abrite un banc de mye de densité moyenne à forte (PESCA, 1997), et le secteur compris entre l'extrémité ouest du milieu et la Pointe Kilmore constitue le secteur coquillier G-6.1, fermé à la cueillette. Les myes y couvriraient une superficie de 40 ha, en densité élevée (PESCA, 2000).

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Reçoit la visite de plusieurs oiseaux à statut particulier : garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à liste des esp. susc. d'être désignées menacées ou vulnérables au Qc), grèbe jougris (susc. d'être désigné men. ou vuln. au Qc), pygargue à tête blanche (susc. d'être dés. men. ou vuln. au Qc) et bruant de Nelson (susc. d'être dés. men. ou vuln. au Qc).
- Plusieurs visiteurs occasionnels (rares) ou espèces peu communes en Gaspésie ont été relevés : fuligule à dos blanc, phalarope de Wilson, sterne arctique, harfang des neiges, carouge à tête jaune et paruline à capuchon. Cette dernière est considérée menacée à l'échelle canadienne (COSEPAC, 2001).

**Usages :**

- Observation d'oiseaux.
- Marche et détente (secteur de la Pointe Verte).
- Pavillon avec panneaux d'interprétation.
- Canotage à l'occasion dans l'estuaire à marée haute.

**Tenure des terres :**

- Portion sud du marais, chenaux et slikke de tenure publique.
- Majeure partie du marais est de tenure privée et comprend 11 lots.
- Flèche littorale morcelée en 8 lots, tous de tenure privée sauf l'extrémité est qui appartient à la municipalité de Maria.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Un chemin asphalté et des habitations sont construits sur la partie ouest du cordon littoral. La partie est comprend un rond-point asphalté avec enrochement périphérique du côté nord du cordon, pavillon (gazebo) d'interprétation avec panneaux, un banc et un sentier qui relie le pavillon à l'extrémité est de la flèche.
- Le secteur de la Pointe Verte est fortement fréquenté par la population et des gens sont parfois surpris à cueillir de l'élyme des sables malgré la stricte interdiction qui s'y rattache (découlant du statut de parc municipal).
- Entre la Pointe Verte et la Pointe Kilmore, 8 chalets et roulottes d'été ne sont pas reliés au réseau d'égout municipal. L'émissaire des eaux traitées municipales se situe à 750 en amont de l'embouchure de la rivière Verte (PESCA, 2000). De plus, une ferme ovine comptant 100 moutons en 2000 est installée en bordure de la rivière Verte environ 500 mètres en amont de l'embouchure et représente une source potentielle de pollution diffuse.
- Remblai au nord-ouest (zone de marécage) avec canal de drainage qui traverse la partie ouest de l'herbaciaie salée.

---

**Remarques :**

- Bien que cet estuaire soit partiellement barré par un cordon littoral, il ne s'agit pas d'un barchois car il ne possède par réellement de lagune ou de grau et la flèche n'isole qu'environ la moitié du milieu, toute la partie est étant ouverte sur la mer. Il s'agirait plutôt d'un écosystème non stabilisé intermédiaire entre le barchois et le marais maritime non protégé. Malgré la récente régression de la flèche littorale, ce milieu pourrait éventuellement évoluer vers un barchois estuarien par la prolongation du cordon littoral jusqu'à la rive opposée.
  - Herbier de zostère marine discontinu (Lemieux et Lalumière, 1995) et groupements algaux à fucus vésiculeux et mousse d'Irlande crépue (PESCA, 1997) en zone subtidale.
  - A fait l'objet d'un inventaire biophysique dans une perspective de conservation et de mise en valeur (PESCA, 1997). En continuation avec cette étude, la municipalité de Maria a créé un parc municipal à l'extrémité est du cordon littoral, où il est interdit de prélever tout élément du milieu naturel et de circuler hors des aires prévues à cet effet.
  - Bien qu'il jouisse d'initiatives de mise en valeur, ce marais estuarien ne possède pas de statut légal de conservation et est majoritairement de tenure privée. Cependant, il est hautement prisé par la population pour la détente et l'observation de la nature, ce qui constitue un mode de conservation en soi.
-

## Fiche 17 : Herbaçaie côtière Pointe Verte à Pointe Kilmore (Maria)

**Nature du milieu :** Herbaçaie salée côtière | **Longueur (m) :** 1 100

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 11 pour une carte de localisation.
- Groupement herbacé installé sur le médiolittoral moyen et supérieur en bande continue qui s'étend de l'estuaire de la rivière Verte vers l'est jusqu'à l'embouchure d'un ruisseau situé à l'ouest de la Pointe Kilmore. Dépassant parfois 20 m, sa largeur moyenne varie cependant entre 3 et 10 m. Elle est presque entièrement inondée à chaque marée haute.
- Irriguée en eau douce par trois ruisselets : les cours d'eau Maria et Boudreau ainsi qu'un troisième, à peine décelable, sans toponyme. De son embouchure jusqu'à la route 132, le cours d'eau Maria est frangé de part et d'autre par une mince bande d'herbaçaie salée.
- Dans ce secteur, le trait de côte est sinusoïdal, caractérisé par des anses qui culminent à l'embouchure des ruisselets séparées entre elles par de légères saillies de la côte.
- Dans ses portions les plus larges, l'herbaçaie est criblée de petits chenaux et marelles peu profonds, conséquence du jeu des marées et du râpage par les glaces.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, estran vaseux à herbier aquatique au sud de l'herbaçaie.

### Groupements végétaux :

- Essentiellement dominée par la spartine alterniflore accompagnée de diverses halophytes. La glauque maritime sous-domine certains secteurs et il arrive que le plantain maritime domine la bande de végétation succédant le groupement à spartine alterniflore.
- Une colonie pure de spartine étalée se trouve à l'extrémité ouest et des touffes sporadiques de jonc de Gérard sont observables le long de l'herbaçaie.
- Le haut de berge est dominé par la spartine pectinée et parfois par l'élyme des sables.

### Aspects fauniques :

- À marée basse, est visitée par les oiseaux limicoles, notamment le pluvier semipalmé; ainsi que par le bruant chanteur.
- Habitat du poisson à marée haute, probablement fréquenté par les petites espèces fourragères (choquemorts, épinoches).
- Des myes habitent l'estran vaseux au sud qui est inclus dans le secteur coquillier G.6-1. Ce dernier s'étend de la Pointe Verte à la Pointe Kilmore. Cette zone coquillière est fermée à la récolte.
- Secteur inclus dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Grande-Cascapédia (statut informationnel, #02110266).

### Espèces d'intérêt particulier :

- Non relevée.

### Usages :

- Apparemment aucun.

### Tenure des terres :

- Située sur des terres du domaine public (zone littorale inondée à chaque marée).

### Perturbations anthropiques :

- Entre la Pointe Verte et la Pointe Kilmore, 8 chalets et roulottes d'été ne seraient pas reliés au réseau d'égout de la municipalité de Maria (PESCA, 2000).
- Élimination sporadique des franges arborescentes, accompagnée à l'occasion par du remblayage avec construction de structures de protection (palissades de bois) qui empiètent sur la zone littorale.
- Circulation de véhicules tout-terrain.
- La végétation a tendance à retenir les déchets rejetés sur la berge par la mer.

### Remarques :

- Herbier discontinu de zostère marine en zone infralittorale (Lemieux et Lalumière, 1995).

## Fiche 18 : Estuaire du ruisseau Kilmore (Maria)

<b>Nature du milieu :</b> Marais saumâtre estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale:2.4, marais:0.8, slikke:1.2, bassin de pisciculture:0.4
<b>Éléments descriptifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Voir Figure 11 pour une carte de localisation.</li> <li>➤ Complexe estuarien formé à l'embouchure du ruisseau Kilmore. L'élargissement du chenal s'apparente à une petite baie intérieure en forme de poire, délimité au sud par de courtes saillies du trait de côte qui isolent partiellement l'estuaire. Ces saillies sont accentuées par des dépôts sablo-graveleux fluvio-marins qui suggèrent des cordons littoraux naissants.</li> <li>➤ Essentiellement composé d'une slikke et d'une haute-slikke, le marais est installé en bandes périphériques dans deux petites anses à l'est et à l'ouest. Entièrement inondé et exondé à chaque cycle tidal, des haut-fonds sablo-vaso-graveleux émergent au jusant. Seule une mare au sud-ouest demeure alors inondée, et l'écoulement des eaux du ruisseau Kilmore s'effectue par un chenal étroit et peu profond, à courant rapide et fond graveleux.</li> <li>➤ Le secteur nord a subi d'importantes modifications anthropiques, notamment le redressement du chenal d'écoulement, l'isolement d'une partie de la baie au moyen de palissades pour former un bassin d'élevage piscicole et l'érection d'un muret de blocs de pierre qui, attaché au mur est du bassin dans sa partie nord, court transversalement au grand axe d'écoulement de l'eau.</li> </ul>	
<b>Habitats :</b> ➤ Haute-slikke, herbaçaie salée, prairie psammophile sur alluvions sableux, slikke, marelles et chenal du ruisseau Kilmore.	
<b>Groupements végétaux :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Haute-slikke à spartine alterniflore. Au sud-est, un haut-fond sablo-vaso-graveleux bordant le chenal principal est recouvert de façon éparse par des halophytes (strictes ou facultatives) basses dominées par le plantain maritime, le troscart maritime, la salicorne d'Europe et la sagine noueuse.</li> <li>➤ Herbaçaie salée (en mince bande riveraine) à scirpe maritime, jonc arctique et verge d'or toujours verte. Des groupements à typha à feuilles étroites sont présents au nord-est et nord-ouest.</li> <li>➤ Prairie psammophile à élyme des sables et laiteron des champs.</li> <li>➤ Fond des marelles à laitue de mer. De l'entéromorphe pousse dans le lit du ruisseau Kilmore, fixée aux galets.</li> </ul>	
<b>Aspects fauniques :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Malgré sa petitesse, ce milieu est passablement fréquenté par les oiseaux aquatiques, en particulier à marée basse lorsqu'exondé. À ce moment, les limicoles tels le pluvier semipalmé et le bécasseau semipalmé s'y nourrissent par dizaines. La mouette de Bonaparte et le goéland à bec cerclé se rassemblent sur l'estran sablo-vaseux émergent. De plus, le grand héron, le martin-pêcheur d'Amérique et le balbuzard pêcheur utilisent le site qui reçoit également, à marée haute en période de migration, la visite de sauvagine (canard colvert, canards plongeurs).</li> <li>➤ Secteur au sud de la baie intérieure inclus dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Grande-Cascapédia (statut informationnel, #02110266).</li> <li>➤ À marée haute, la baie devient un habitat du poisson en plus du chenal d'écoulement permanent du ruisseau Kilmore. En outre, les choquemorts y sont abondants. Des épinoches en coloration nuptiale et des juvéniles d'omble de fontaine ont été observés dans le ruisseau Kilmore au sud du pont de la route 132. Il s'agirait donc d'un site de frai et d'alevinage pour ces 2 espèces.</li> </ul>	
<b>Espèces d'intérêt particulier :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apparemment aucune.</li> </ul>	
<b>Usages :</b>	<b>Tenure des terres :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apparemment aucun, bien qu'une partie de l'estuaire ait autrefois été utilisée pour des élevages piscicoles de saumon atlantique (bassin nord-ouest).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cet estuaire est essentiellement de tenure publique, sauf de petites portions de marais des côtés est et ouest de tenure privée et inclus dans 2 lots.</li> </ul>

---

**Perturbations anthropiques :**

- C'est la partie amont de l'estuaire qui a été la plus touchée par les interventions anthropiques. Largement remodelé, ce secteur abrite un bassin d'élevage piscicole, maintenant désuet et en piètre état, dont les palissades ont empiété sur la zone d'eau libre et isolé une bonne portion de l'estuaire. Le chenal d'écoulement y a été reprofilé et un mur de pierre (blocs) a été érigé transversalement au chenal, qui relie la palissade est du bassin à la rive opposée et concentre les eaux du ruisseau Kilmore dans une passe étroite.
- Source potentielle de pollution diffuse par les résidences et terres agricoles périphériques. PESCA (2000) mentionne en outre pour ce secteur une dizaine de bâtisses (chalets/ roulottes) non reliées au réseau d'égout municipal.

---

**Remarques :**

- La zone subtidale (au sud de la baie) abrite de grandes zostéaires de structure discontinue (Lemieux et Lalumière, 1995).
  - Dans le secteur de la Pointe Kilmore, l'estran abrite des myes communes dispersées en faible concentration, rassemblées sous le secteur coquillier G-6.2, fermé à la cueillette (PESCA, 2000).
-

## Fiche 19 : Herbaçaie côtière de la Pointe Noire (Maria)

**Nature du milieu :** Herbaçaie salée côtière | **Longueur (m) :** 1 500

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 11 pour une carte de localisation.
- Herbaçaie qui s'étend le long de la côte entre l'estuaire du ruisseau Kilmore et la pointe immédiatement à l'ouest de la Pointe aux Sauvages (réserve amérindienne de Gesgapegiag). La majeure partie de l'herbaçaie est située sur les rives d'une baie prononcée, elle-même localisée au creux de la baie de Cascapédia, à l'ouest de l'embouchure de la rivière Cascapédia.
- Le fond de cette baie reçoit l'embouchure de deux petits cours d'eau sans toponyme. Une petite indentation du trait de côte dans le secteur ouest marque l'arrivée d'une rigole. Un second ruisseau débouche environ au centre de la rive est de la baie et un troisième, tout juste discernable, à son extrémité est.
- Dans le secteur ouest de l'herbaçaie globale de même que sur la rive est de la baie, les groupements herbacés riverains affectionnent une disposition par bandes discontinues relativement étroites. Cependant, la colonisation végétale est en continu sur la côte ouest de la baie, où elle atteint une largeur appréciable de plus de 20 m.
- L'herbaçaie, située sur le médiolittoral supérieur, est presque totalement inondée à chaque marée haute.
- Le secteur est essentiellement constitué d'une côte basse. Le couvert forestier est inexistant dans la partie ouest, remplacé par des terres agricoles, alors que la partie ouest est bordée de massifs conifériens.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaçaie salée

### Groupements végétaux :

- La spartine alterniflore est de loin l'essence qui domine le couvert végétal. Le plantain maritime, la limonie de Caroline et le jonc de Gérard dominent par contre quelques zones localisées. Un groupement à spergulaire marine et cotule à feuilles de coronopus est présent à l'extrémité est de l'herbaçaie. La spergulaire du Canada, le scirpe maritime et l'arroche prostrée sont les espèces compagnes les plus fréquentes.
- La zone supralittorale arbore des bosquets à cerisier de Pennsylvanie, aulne rugueux, saule de Bebb, rosier inerme et rosier rugueux; ainsi que des prairies à spartine pectinée, élyme rampant, phléole des prés, brome inerme et laitron des champs.

### Aspects fauniques :

- La zone côtière (herbaçaie incluse) ainsi que la baie sont fréquentées par une grande diversité d'oiseaux, dont les universels martin-pêcheur d'Amérique et grand héron et les limicoles tel le pluvier semipalmé. À marée basse, les herbiers riverains denses sont des abris de choix pour les bruants chanteurs et à gorge blanche, qui y virevoltent en grand nombre.
- À l'extrémité est, une petite anse protégée à l'embouchure d'une rigole, isolée à l'est par la pointe qui précède la Pointe aux Sauvages, abrite un élargissement de l'herbaçaie qui s'apparente alors à un petit marais côtier. À marée haute en période de migration, cette zone reçoit des rassemblements de plusieurs dizaines d'individus de canard noir, de canard colvert et de sarcelle à ailes vertes.
- Secteur inclus dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Grande-Cascapédia (statut informationnel, #02110266).
- Lorsque submergée à marée haute, l'herbaçaie devient un habitat du poisson favorable aux petites espèces fourragères comme le choquemort et les épinoches. D'ailleurs, un important banc de choquemorts adultes a été observé à son extrémité est, dans les herbiers de spartine alterniflore inondés.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Apparemment aucune.

### Usages :

- Échouage de bateau sur la rive est de la baie.
- Chasse à la sauvagine au moyen de caches à l'extrémité est.
- La baie (secteur appelé « Gagné ») est un site privilégié par la population locale pour la pêche blanche.

### Tenure des terres :

- Située sur l'étage littoral submergé à chaque marée haute, cette herbaçaie est de tenure publique.

---

**Perturbations anthropiques :**

- À certains endroits, des aménagements résidentiels empiètent directement sur la berge par du remblayage et des structures de protection (palissades de rondins).
- Les groupements denses de spartine alterniflore agissent comme un peigne fin qui filtre les déchets amenés par la marée.
- PESCA (2000) mentionne pour cette zone une dizaine de bâtiments de villégiature non reliés au réseau d'égout municipal.

---

**Remarques :**

- Dans ce secteur, l'estran abrite des myes communes en groupes dispersés et en concentration faible, regroupées sous le secteur coquillier G-6.3, fermé à la récolte (PESCA, 2000).
-



## Fiche 20 : Prairie humide de Maria-Est (Maria)

---

**Nature du milieu :** Prairie humide maritime | **Superficie (ha) :** 4

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 11 pour une carte de localisation.
- Herbaçaie dense de hauteur variable installée sur une côte basse très légèrement surélevée par rapport au niveau de la mer. Dominée par des Poacées, inondée de façon intermittente et dépourvue de zone d'eau libre, elle forme ce qui est appelé une prairie humide (ou prairie marécageuse). En termes de morphologie des marais maritimes, elle est essentiellement constituée d'un schorre inférieur à spartine étalée et d'une herbaçaie salée.
- De forme presque carrée, cette portion de terre s'avance dans la baie de Cascapédia et marque l'extrémité est de la municipalité de Maria. À l'ouest, elle est suivie d'une anse puis de la Pointe aux Sauvages (réserve amérindienne micmaque de Gesgapegiag). Un groupement résineux marécageux la borde au nord.
- Un étroit chenal de marée qui perce la prairie au nord-ouest sur près de la moitié de sa largeur, crée une petite zone de haute-slikke à spartine alterniflore périodiquement inondée.
- Ce chenal est bordé au sud par une élévation assez prononcée du relief, probablement érigée par les sédiments plus grossiers apportés par le chenal. Cet accident topographique permet une colonisation végétale arborescente. De son côté sud, cette butte s'adoucit progressivement pour laisser place à la prairie salée sur pente nulle.
- Quelques marelles relativement grandes ponctuent la surface du milieu. N'étant pas reliées à la mer, elles subissent un assèchement total qui en interdit toute colonisation prolongée par l'ichtyofaune.
- Cette prairie est ceinturée par un bourrelet sablo-graveleux qui empêche l'intrusion de l'eau salée sauf, probablement, lors des marées de vives eaux, d'équinoxe et de tempête.

---

**Habitats :** ➤ Schorre à spartine étalée, herbaçaie salée, marécage arbustif-arborescent, chenal de marée avec haute-slikke, prairie psammophile sur bourrelet côtier (haut de plage), arborie mésique sur butte alluviale.

---

### Groupements végétaux :

- Chenal de marée bordé par un groupement à spartine alterniflore.
- Moitié sud du milieu dominée par la spartine étalée et le jonc de Gérard.
- Herbaçaie salée : groupements à calamagrostis raide; à hiéochloé odorante et fétuque rouge; à hiéochloé odorante et élyme à chaume rude; à jonc arctique; à spartine pectinée et livèche écossaise. La partie supérieure comprend des groupements d'eau douce à calamagrostis du Canada et phalaris roseau.
- Les fonds asséchés des marelles accueillent le scirpe maritime, la salicorne d'Europe et le troscart maritime. La périphérie de l'une d'elle (au sud-ouest) est colonisée par le cotule à feuilles de coronopus.
- Bourrelet sablo-graveleux périphérique à élyme des sables et gesse maritime. Cette dernière domine également un petit secteur au nord-est du milieu.
- Marécage arbustif à saule de Bebb, myrique baumier et cornouiller stolonifère. Marécage boisé à la périphérie nord dominé par le mélèze laricin et le thuya occidental.
- L'arborie sur la butte au sud du chenal de marée regroupe l'épinette blanche, le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble.

### Aspects fauniques :

- Site de rassemblement du grand héron, qu'on observe par dizaines se reposant dans la prairie ou perchés sur les arbres en périphérie. Une telle concentration de cet oiseau n'a été observée nulle part ailleurs dans les milieux humides côtiers. Cependant, aucun nid n'a été relevé dans les parages.
- Milieu largement fréquenté par le bruant chanteur. En période de migration, des regroupements de canard noir, de canard colvert et de harle huppé se tiennent à proximité. Par ailleurs, la nidification de sauvagine n'est pas à décompter à l'orée de la zone boisée, où la végétation herbacée est haute et dense et parsemée de bosquets arbustifs. Dans ce secteur, la qualité du couvert végétal est également favorable aux micromammifères.
- À marée haute, le chenal de marée devient un habitat intéressant pour les espèces de poissons fourragères comme le choquemort et les épinoches.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Non relevée.

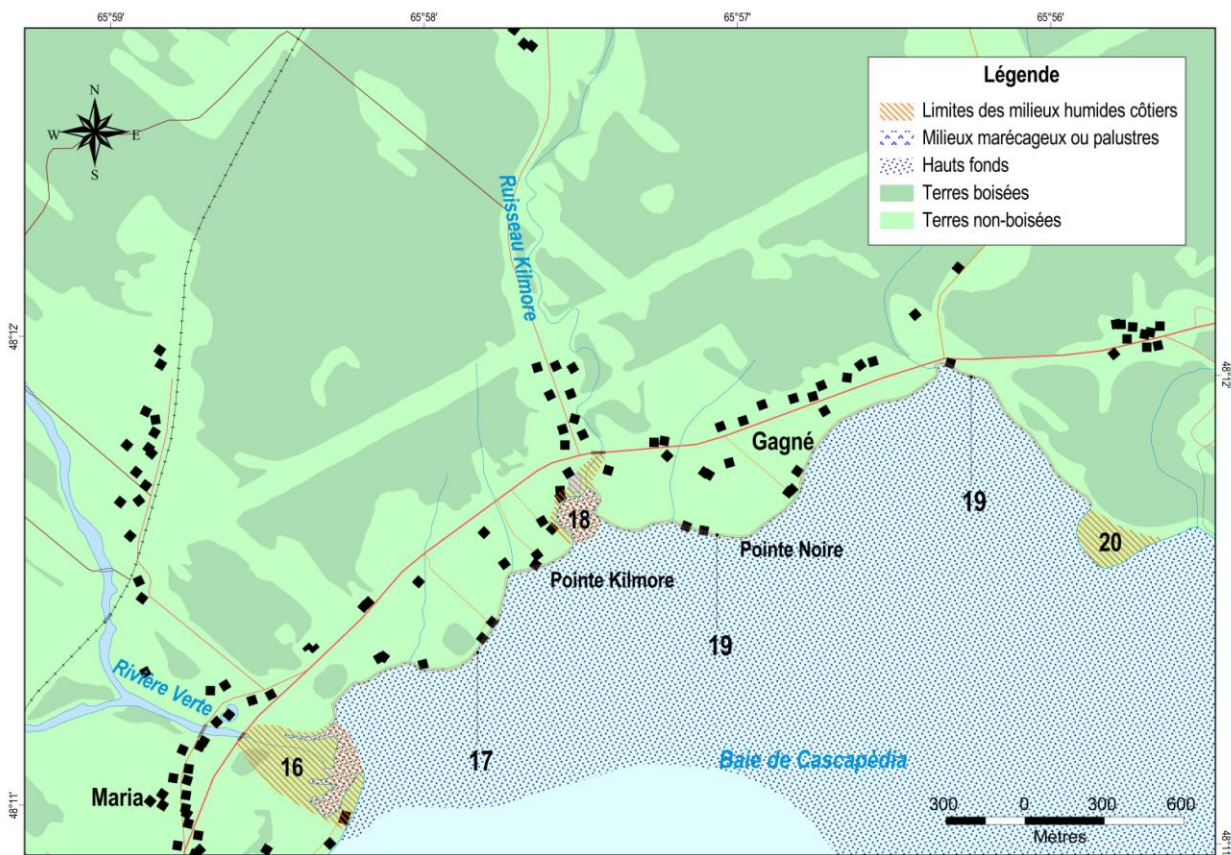
<b>Usages :</b> ➤ Chasse à la sauvagine au moyen de caches le long de la rive sud et nord-ouest.	<b>Tenure des terres :</b> ➤ Située à l'intérieur d'un seul lot appartenant à un propriétaire privé.
---	---

**Perturbations anthropiques :**  
 ➤ Plusieurs secteurs présentent une végétation piétinée et des ornières créées par le passage répété de véhicules tout-terrain.

**Remarques :**

- Petit milieu humide riche et diversifié, d'un assez haut niveau d'intégrité écologique. Il y règne un caractère d'isolement très favorable à la fréquentation faunique, notamment en raison de l'absence d'habitations à proximité. Il s'agit visiblement d'un secteur d'une importance considérable pour le grand héron, qui s'y rassemble en nombre étonnamment élevé.
- La présence du cotule à feuilles de coronopus (*Cotula coronopifolia*) dans ce milieu est fort intéressante. Cette très petite espèce de la famille des Asteraceae, qui forme des coussins sur le haut de plage et en bordure des marelles, est remarquable et aisément identifiable par le jaune éclatant de ses fleurs dépourvues de ligules. Fernald (1950) la présentait comme indigène dans les barachois de la baie des Chaleurs, d'ailleurs le seul endroit où on la trouve dans le Québec. On sait maintenant que cette espèce est introduite en Amérique, et provient d'Afrique du Sud (Scoggan, 1978-79; Hinds, 2000). Outre ce site, nous ne l'avons revue que dans le barachois de la rivière Saint-Siméon et celui de la rivière Bonaventure. Étonnamment, ces trois endroits sont également mentionnés par Scoggan (1978-79); d'ailleurs les seuls qu'il cite pour le Québec. On la trouve aussi sporadiquement en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Alaska et sur la côte ouest américaine.

Figure 11





 Pêches et Océans Fisheries and Oceans  
 Canada Canada

Figure 11 : Carte de localisation de l'estuaire de la rivière Verte (16), de l'herbaie côtière Pointe Verte-Pointe Kilmore (17), de l'estuaire du Ruisseau Kilmore (18), de l'herbaie côtière de la Pointe Noire (19) et de la prairie humide de Maria-Est (20)


 ZIP  
 ZONE INTERMÉDIAIRE POUR PROTECTEURS  
 BAIE DES CHALEURS

## Fiche 21 : Prairie humide de Gesgapegiag-Est (Gesgapegiag)

**Nature du milieu :** Prairie humide maritime | **Superficie (ha) :** 1

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 12 pour une carte de localisation.
- Petite saillie du trait de côte qui forme une pointe basse à peine surélevée par rapport au niveau de la mer. Elle se situe à la limite est de la réserve amérindienne de Gesgapegiag, entre la Pointe aux Sauvages à l'ouest et l'estuaire de la rivière Cascapédia à l'est.
- Ce milieu de couverture herbacée dense totalement dépourvu de zone d'eau libre et inondé de façon intermittente, se rattache à ce qui est appelé « prairie marécageuse » (ou prairie humide). Cependant, étant établie en bordure de la côte, le substrat ainsi que l'eau des inondations occasionnelles comportent un certain taux de salinité qui influence grandement la végétation qui y croît (d'où l'adjectif « maritime » associé à prairie humide).
- Les sédiments sablonneux de cette avancée de la côte attachée à un talus abrupt originent probablement des alluvions transportés par la rivière Cascapédia et déposés à cet endroit, au niveau de l'estuaire. Un chenal de cette rivière passe d'ailleurs directement au sud de la pointe.
- Une crête de haut de plage délimite le site en périphérie ouest, sud et est. Ce bourrelet isole la prairie de l'intrusion marine sauf, probablement, lors des marées de vives eaux, d'équinoxe et de tempête.

**Habitats :** ➤ Herbaçaie salée, marécage arbustif, herbaçaie humide d'eau douce, herbaçaie psammophile perturbée.

### Groupements végétaux :

- La zone d'herbaçaie salée présente une assez grande diversité d'associations végétales : groupements à hiéochloé odorante, carex paléacé, carex dressé, jonc arctique, fétuque rouge, iris à pétales aigus, argentine ansérine et troscart maritime. Une légère dépression au nord-est arbore une végétation distincte : scirpe roux, éléocharide uniglume, carex verdâtre et scirpe vigoureux.
- Marécage arbustif à myrique baumier, aulne rugueux, saule discoloré, saule de Bebb, rosier inerme et chèvrefeuille villeux.
- L'herbaçaie humide d'eau douce dans le secteur nord (près du talus boisé à peuplier faux-tremble) regroupe le calamagrostis du Canada, le typha à feuilles larges, la thélyptère palustre, l'onoclée sensible, la laitue bisannuelle, la galane glabre, le caltha des marais, l'aster à ombelles et l'eupatoire maculée.
- L'herbaçaie psammophile perturbée à la périphérie sud est colonisée par l'élyme des sables et par un cortège d'espèces non indigènes, notamment le phléole des prés, l'élyme rampant, l'achillée millefeuille, la silène vulgaire, la linare vulgaire, le chardon des champs, la danthonie à épi et le rumex petit-oseille.

### Aspects fauniques :

- L'absence d'eau libre que procurent les mares et les chenaux constitue un facteur limitant significatif pour la fréquentation faunique. Toutefois, en raison de la densité élevée et de la hauteur du couvert végétal, la prairie demeure favorable aux passereaux tels le bruant chanteur ainsi qu'aux micromammifères.
- Ce site est situé à l'embouchure de la rivière Cascapédia, qui est un secteur de rassemblement d'oiseaux aquatiques.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Quelques spécimens du millepertuis boréal, une espèce relativement locale, ont été relevés.

### Usages :

- Secteur de concentration d'activités de chasse et de pêche.
- Cueillette probable de hiéochloé odorante (foin d'odeur).

### Tenure des terres :

- Comprises dans la réserve amérindienne de Gesgapegiag, les terres que recouvre cette prairie relèvent du gouvernement fédéral.

### Perturbations anthropiques :

- Un chemin traverse la prairie près de sa limite sud. Toutefois, les véhicules tout-terrain ne semblent pas l'emprunter et circulent librement dans le milieu, le dégradant par les ornières et le piétinement de la végétation qui en résultent.

---

**Remarques :**

- Malgré la circulation incontrôlée de véhicules tout-terrain, ce site est relativement intègre et il y règne une certaine atmosphère d'isolement.
  - Dans les parties supérieures du milieu, en particulier dans le secteur nord-est, la végétation suggère une évolution vers une prairie tourbeuse.
-

## Fiche 22 : Estuaire de la rivière Cascapédia (Saint-Jules)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre  
esuarien

**Superficies (ha) :** Totale : 7, marais : 3, marécage : 4

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 12 pour une carte de localisation.
- Beaucoup des rivières du sud de la Gaspésie sont barrées à leur embouchure par un cordon littoral, ce qui n'est pas le cas pour cette rivière. Son embouchure constitue un estuaire au sens propre du terme, où la morphologie s'apparente à un cône qui s'évase de l'amont vers l'aval. En traçant une ligne entre la Pointe Verte (Maria) et la Pointe Duthie (New Richmond), on constate que le secteur en amont de cette ligne imaginaire est constitué d'un vaste estran vaseux (wadden) ou sableux. Le débit moyen annuel de la rivière Cascapédia est de 41m<sup>3</sup>/s (Direction du régime hydrique, MENVQ).
- Tout le secteur compris entre l'extrémité nord de l'île du Cheval et l'embouchure de la rivière est une zone de sédimentation active, où les alluvions se sont rassemblés en un vaste complexe marécageux insulaire où l'écoulement des eaux s'effectue selon un patron anastomosé. Toutefois, ces terres humides se sont formées assez haut dans l'estuaire pour que la majorité d'entre elles ne subissent ni l'influence de la marée ni celle de l'eau salée.
- La portion de territoire ici traitée est un marais saumâtre établi à l'extrémité sud d'une île étroite et allongée, située immédiatement au nord du pont de la route 132. À ce niveau, l'île présente une configuration déchiquetée, se séparant en deux bras de longueur inégale (l'ouest étant le plus court) qui protègent en partie une baie végétalisée où s'est installée une grande vasière, ouverte au sud-ouest et bordée par un chenal de la rivière. Cette baie tire probablement en partie son origine du jeu des marées.
- Bien que nous avons été incité à inclure le marais dans cette étude parce qu'il est sous l'influence du cycle tidal, les indicateurs botaniques suggèrent une très faible salinité de l'eau, voire même une eau douce. En effet, les halophytes y sont inexistantes et seuls quelques taxa occasionnellement associés aux estuaires sont présents. Par ailleurs, cette situation a permis l'installation d'un cortège floristique très diversifié.
- Une partie du site est manifestement inondée en permanence, sauf peut-être à marée basse de vives eaux en période d'étiage. Cette portion forme donc une association d'herbiers aquatiques et émergents (zone hydrophytique) qui représentent un marais au sens littéral du terme. Les secteurs inondés plus rarement (zone héliophytique) forment des prairies humides et des marécages arbustifs/ boisés.

**Habitats :** ➤ Herbier aquatique, herbier émergent (marais), prairie humide, marécage arbustif, marécage boisé, slikke/ haute-slikke vaseuses dénudées, chenaux primaire et secondaire.

### Groupements végétaux :

- Herbier aquatique à callitriche hétérophylle, sagittaire cunéaire, zannichellie palustre, cornifle nageante, potamot de Fries et potamot de Richardson.
- Herbier émergent (marais) largement dominé par le scirpe vigoureux et le prêle fluviale, accompagnés d'éleocharide palustre et de rubanier à gros fruits. Une partie de cet habitat subit un cycle d'inondation/émersion selon l'alternance des marées, et forme donc un marais tidal d'eau douce sur substrat sablo-vaso-graveleux où il est difficile d'établir des dominances phytosociologiques tant la diversité spécifique est grande et changeante. Les principales espèces représentées dans cette portion du littoral sont : scirpe d'amérique, éleocharides palustre et uniglume, hippuride vulgaire, rubanier à gros fruits, joncs noueux et brévicaudé, caltha des marais, limoselle australe, berle douce, renoncule cymbalaire, renoncule flammule(?) variété rampante, sagittaires latifoliée et cunaire, argentine ansérine, troscart des marais, gaillet palustre, scirpe à gaines rouges et lycoperis uniflore.
- Prairie humide à calamagrostis du Canada, rubanier à gros fruits, typha à larges feuilles, eupatoire maculée, carex aquatique, carex jaune, carex rostré, mimule à fleurs entrouvertes, glycérie géante, deschampsie cespiteuse et pâturin palustre.
- Marécage arbustif à myrique baumier, saule à tête laineuse, saule satiné, aulne rugueux et cornouiller stolonifère.
- Marécage boisé à thuya occidental, peuplier baumier, épinette blanche et bouleau à papier.

---

**Aspects fauniques :**

- Milieu très favorable à la faune ailée, et tout particulièrement pour la sauvagine qui le fréquente en abondance durant toute la période où l'estuaire est libre de glace. Les différents types de milieux humides qui s'y agencent offrent un bon couvert de protection et de fuite. De plus, leur nature insulaire limite largement les possibilités de prédation. Les zones inondées seulement au moment des crues (zone hélophytique), essentiellement arbustives ou boisées, offrent des sites intéressants pour la nidification et le marais à proximité représente un bon habitat d'élevage. D'ailleurs, la nidification de sauvagine dans les parages est confirmée par l'observation, lors des travaux d'inventaire, d'un harle huppé femelle avec 10 petits ainsi que d'une femelle canard colvert avec 2 canetons dissimulés dans la végétation aquatique.
- Le site est également fort propice aux passereaux : l'abondance des hirondelles de rivages en chasse est un spectacle saisissant. Le bruant chanteur, le tyran tritri et le jaseur d'Amérique y ont également été relevés.
- Le marais est un habitat fort propice aux petites espèces de poissons fourragères et, de par l'abondance des invertébrés, à l'alimentation de plusieurs autres espèces. La présence de l'épinoche à 9 épines a été notée et il s'agit d'une zone de passage et vraisemblablement d'alimentation pour le saumon atlantique.
- Tel que mentionné ci-haut, le site est d'une grande richesse en faune invertébrée. Des mollusques gastéropodes d'eau douce du genre Stagnicola semblent représenter le gros de l'épibenthos.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Deux espèces végétales de répartition plus ou moins locale, soit la limoselle australe et la mimule à fleurs entrouvertes.

---

**Usages :**

- Canotage dans le secteur.
- Pêche à partir de la rive et en embarcation l'été, pêche blanche l'hiver.
- Observation d'oiseaux.

---

**Tenure des terres :**

- La portion du milieu inondée en permanence ou submergée à chaque marée haute (herbier aquatique et marais) sont de tenure publique.
- Les secteurs situés plus haut dans l'étage littoral, soit les sites arbustifs et boisés, sont de tenure privée et comprennent 4 lots appartenant à un seul propriétaire.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Aucune selon nos observations. Un vestige de pont est présent près de l'extrémité sud de l'île (enrochement et poutres).

---

**Remarques :**

- Petit site d'une impressionnante richesse faunique et floristique et d'une grande intégrité écologique. La relative inaccessibilité de ce marais et des îles en amont devrait théoriquement en assurer la préservation dans le futur.
  - Au sud du pont de la route 132, l'estuaire est entravé par des jetées d'estacades, en grande partie dégradées. Une ligne d'estacades court parallèlement au sens de l'écoulement alors qu'une seconde la recoupe transversalement.
-

Figure 12

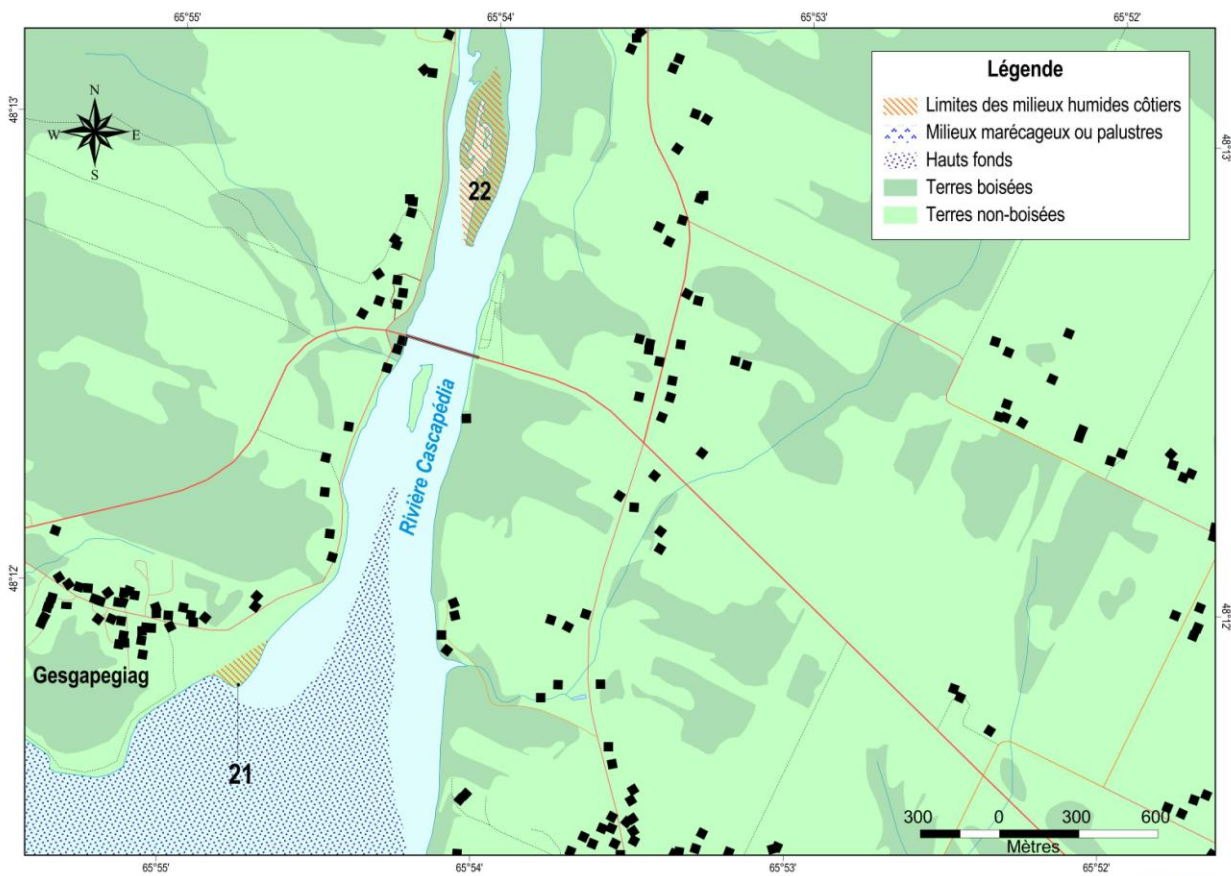


Figure 12 : Carte de localisation de la prairie humide de Gesgapegiag-Est (21) et de l'estuaire de la rivière Caspédia (22)



## Fiche 23 : Barchois de la Pointe Duthie (New Richmond)

**Nature du milieu :** Barchois lagunaire

**Superficies (ha) :** Totale : 8.2, marais : 3.4, lagune : 3.8, flèche littorale : 1

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 13 pour une carte de localisation.
- Petit barchois lagunaire établi au fond d'une anse située à l'est de la Pointe Duthie. Sa portion sud adopte la forme d'un triangle évasé flagellé au nord-ouest (en amont du pont du chemin de la Plage) par un chenal d'écoulement. De l'aval vers l'amont, ce chenal rétrécit très graduellement pour se terminer en une petite rigole d'à peine 30 cm de large, frangé par une herbaçaie salée. Cette configuration générale s'apparente beaucoup à celle d'un barchois estuarien. Cependant, la rigole qui termine le chenal d'écoulement est asséchée la plupart du temps et donc, l'eau du barchois provient surtout de la mer.
- Trois (3) toutes petites rigoles débouchent latéralement au chenal principal d'écoulement. De plus, un ruisseau permanent sans toponyme se jette dans la lagune au sud-est du barchois. Fait remarquable, cette arrivée de cours d'eau est barrée par deux petits cordons littoraux orientés vers l'intérieur et séparés par un petit grau. Cette évolution hydro-sédimentaire a donc fabriqué un minuscule barchois estuarien adjacent au barchois lagunaire, en forme de triangle équilatéral, constitué d'un îlot central de spartine alterniflore (haute-slikke) entouré d'une slikke vaseuse. L'eau qui en provient débouche dans la lagune du barchois lagunaire avant d'être évacuée par le biais du grau de ce dernier, situé au sud-est du milieu global.
- Le milieu, d'un point d'ensemble, est barré au sud par un cordon littoral qui s'étend sur 380 m et est d'une largeur plus ou moins constante de 20 m.
- Tout le territoire limitrophe ouest est constitué d'un talus abrupt et boisé. Une côte basse, boisée au nord et transformée en terre agricole au sud, délimite le site du côté est.
- En amont du pont du chemin de la Plage, le marais est séparé du chenal d'écoulement par une microfalaise d'érosion (talard) et la slikke est ponctuée de mottes de spartine alterniflore déposées suite à l'érosion par les glaces et le courant.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marais doux, marécage arbustif, prairie psammophile sur cordon littoral, prairie anthropique, slikke, chenal d'écoulement et marelles.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore.
- Schorre inférieur à spartine étalée, jonc de Gérard, salicorne d'Europe, plantain maritime et limonie de Caroline.
- Herbaçaie salée à carex paléacé, joncs arctique et de Gérard, spartine pectinée, hiéochloé odorante, orge agréable, glaux maritime, éléocharide uniglume, renoncule cymbalaire, aster de Nouvelle-Belgique, argentine ansérine et fétuque rouge.
- Marais doux au sud-ouest et à l'arrivée d'une rigole regroupe calamagrostis du Canada, iris versicolore, impatiente du Cap, pigamon pubescent, renoncule rampante, glycérie géante, typha à larges feuilles, renouées sagittée et poivre-d'eau, lysimaque terrestre, aster à ombelles et carex stipité.
- Marécage arbustif à myrique baumier, saule à tête laineuse et aulne rugueux.
- Marelles à ruppie maritime et laitue de mer (algue verte). Elles sont bordées de scirpe maritime, éléocharide aciculaire et spartine alterniflore. Quelques touffes de zostère marine poussent dans la slikke et dans une marelle reliée au chenal principal.
- Prairie psammophile à élyme des sables, gesse maritime, laiteron des champs, livèche écossaise, suéda maritime et chénopode Berlandier variété à grand calice. Des bosquets de rosier rugueux sont présents à l'occasion.
- Prairie anthropique le long du remblai lié au chemin de la Plage et du stationnement constituée de plusieurs espèces introduites, notamment le brome inerme, l'élyme rampant, le tussilage farfara, les trèfles des prés et rampant, le chardon des champs et le gaillet mollugo.

---

**Aspects fauniques :**

- Petit site visité par une grande diversité d'oiseaux. Plusieurs grands hérons viennent s'alimenter dans la slikke au jusant, en compagnie du martin-pêcheur d'Amérique, du goéland à bec cerclé et de la corneille d'Amérique. Canards barboteurs et plongeurs le fréquentent: sarcelle à ailes vertes, fuligule à collier, canard pilet, canard colvert et grand harle. En période de migration, on peut observer dans la baie à l'extérieur du barachois de grands rassemblements de sauvagine : bernache du Canada, canard noir, sarcelle à ailes vertes, macreuses, etc. Le balbuzard pêcheur est aussi observé fréquemment.
- Secteur inclus dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de New Richmond (statut informationnel, # 02110265).
- Les marelles regorgent de choquemorts. Une pêche à la seine effectuée près du grau à l'extérieur du barachois par Aquafor (1996) a permis de capturer en plus les épinoches à quatre et neuf épines ainsi que la capucette.
- La slikke abrite des myes communes, des moules bleues et des macomas baltiques dispersées, qu'on retrouve aussi dans le vaste estran vaseux au sud du barachois où se nourrissent goélands, grands et petits échassiers à marée basse.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Aucune n'a été recensée, sauf peut-être le canard pilet, une espèce prioritaire de Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000).

---

**Usages :**

- Site très fréquenté pour la marche et la détente par la population locale et les touristes (plusieurs gîtes à proximité). Le cordon littoral est d'ailleurs considéré comme une plage municipale (Plage May).
- Observation d'oiseaux.
- Des feux de grève sont érigés occasionnellement dans le secteur sud-ouest, dans la végétation qui borde la face interne du cordon littoral.

---

**Tenure des terres :**

- Ce barachois est entièrement de tenure publique et, non cadastré, il est présenté sur la matrice graphique de la ville de New Richmond comme étant un bras de mer.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage et modification de l'écoulement liés au passage du Chemin de la Plage. Remblayage associé à un stationnement du côté sud du chemin, juste avant le pont.
- Élimination des franges arborescentes au nord-est et sud-est.
- Source potentielle de pollution diffuse par les terres agricoles et les résidences périphériques.
- Des travaux réalisés en 2000 par la ville de New Richmond ont causé d'importants bouleversements de l'habitat. Ces travaux visaient la réfection du pont pour piéton qui traverse le chenal d'écoulement au sud du pont du Chemin de la Plage ainsi que le retrait d'une barge en ruine échouée à l'extrémité est du cordon littoral. Le pont qui en a résulté est une infrastructure plutôt démesurée par rapport à la petitesse du milieu et de son chenal d'écoulement et il entrave, à marée basse, la libre circulation de l'eau et des poissons. De plus, le marais périphérique a été détruit, sans compter le creusage inopportun d'un canal au sud-ouest du pont qui modifie beaucoup la dynamique hydrique du secteur. La machinerie lourde utilisée pour retirer la barge a perturbé le cordon littoral ainsi que certains secteurs du marais à spartine étalée.

---

**Remarques :**

- Le plus petit barachois de la Gaspésie, il s'agit d'un milieu riche mais sensiblement dégradé. Une équipe regroupant la ville de New Richmond, le Comité ZIP Baie des Chaleurs, le ministère de l'Environnement du Québec et le ministère des Pêches et Océans du Canada travaille actuellement à la réhabilitation du barachois.
  - La zone infralittorale au sud du barachois abrite un vaste herbier aquatique continu de zostère marine (Lemieux et Lalumière, 1995), un type d'habitat côtier fort productif qui joue un rôle écologique clé dans la chaîne alimentaire marine.
-

## Fiche 24 : Herbaçaie côtière de New Richmond Ouest (New Richmond)

<b>Nature du milieu :</b> Herbaçaie salée côtière	<b>Longueur (m) :</b> 800
---	---------------------------

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 13 pour une carte de localisation.
- Herbaçaie côtière qui s'étend du grau du barchois de la Pointe Duthie vers l'est sur 800 m, pour s'arrêter brusquement au niveau d'un enrochement total de la grève.
- Le long de son parcours, elle est alimentée en eau douce par trois petites rigoles sans toponyme.
- Dans son tiers ouest, l'herbaçaie recouvre la rive de façon dense et en continu, alors que ses deux tiers est sont constitués de bandes de végétation entrecoupées de zones dénudées. La largeur maximale atteinte par l'herbaçaie tourne autour de 15 m.
- Plusieurs portions montrent des signes de perturbations naturelles d'origine glacielle : herbiers bas et épars témoignant d'un phénomène de râpage (fauchage glacial), mottes arrachées laissant de légères dépressions, etc.
- Sur toute sa longueur, l'herbaçaie est délimitée au nord par un talus bas mais abrupt, où affleure à l'occasion de l'argile pure grisâtre et qui est largement perturbé par le remblayage et l'élimination du couvert arborescent.
- Située sur l'étage riverain appelé « médiolittoral supérieur », l'herbaçaie est inondée presque totalement à chaque marée haute et s'apparente à une haute-slikke.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, estran vaseux dénudé au sud.

### Groupements végétaux :

- Principalement composée de spartine alterniflore, souvent en colonie pure. Le glaux maritime l'accompagne quelquefois et sous-domine alors l'herbaçaie. Les scirpes maritime et américain, le troscart maritime, la spergulaire du Canada, la salicorne d'Europe, l'arroche prostrée, le suéda maritime et le plantain maritime représentent l'essentiel des espèces compagnes.

### Aspects fauniques :

- Il est certain que la valeur faunique de ce type d'habitat semble difficilement comparable à celle des barchois ou des marais maritimes. Cependant, il s'agit au jusant d'un secteur d'alimentation des limicoles (pour le pluvier semipalmé entre autres) et l'estran vaseux au sud reçoit à marée basse plusieurs grands hérons et goélands qui viennent s'y nourrir.
- Secteur inclus dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de New Richmond (statut informationnel, # 02110265).
- Lorsqu'inondée à marée haute, elle devient un habitat pour des poissons fourragers (choquemorts, épinoches) et pour divers invertébrés marins benthiques ou planctoniques (crevettes grises de sable, littorines, vers polychètes, etc.). Par ailleurs, l'estran vaseux qui la borde au sud abrite des myes communes et des moules bleues.

### Espèces d'intérêt particulier :

- Non relevée.

### Usages :

- Apparemment aucun, en dehors de la marche, de l'arrêt occasionnel d'embarcations de loisir et de l'amarrage (échouage) de petites embarcations.

### Tenure des terres :

- Située sur l'étage littoral inondé à chaque marée haute, cette herbaçaie est de tenure publique.

### Perturbations anthropiques :

- Remblayage et structures de protection (palissades de bois) qui empiètent sur la rive à certains endroits, liés aux cours d'habitation.
- La limite est a subi un enrochement total de la grève.
- Élimination des franges arborescentes et dégradations diverses du talus limitrophe.
- Échouage de bateaux dans l'herbaçaie et circulation de véhicules tout-terrain.
- Source potentielle de pollution diffuse par les résidences et terres agricoles périphériques (par le biais des rigoles).

---

**Remarques :**

- La zone subtidale au sud de l'herbaciaie abrite un vaste herbier continu de zostère marine (Lemieux et Lalumière, 1995), un type d'habitat aquatique riche et productif.
  - Dans le secteur ouest de l'herbaciaie se trouve les ruines du quai Montgomery, dont il ne persiste que les fondements rocheux entièrement submergés à marée haute et qui s'avère à marée basse un lieu de rassemblement d'oiseaux aquatiques.
-

## Fiche 25 : Estuaire de la Petite rivière Cascapédia (New Richmond)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre  
estuarien

**Superficies (ha) :** Totale : 280, marais : 46, marécage : 162, slikke  
et chenaux : 49, terres déboisées (agricoles) : 23

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 13 pour une carte de localisation.
- Imposant complexe insulaire estuarien palustre et marécageux formé à l'embouchure de la Petite rivière Cascapédia, dont le débit moyen annuel est de 29,9 m<sup>3</sup>/s (Direction du régime hydrique, MENVQ). Bien que l'influence tidale s'arrête aux environs de la prise d'eau industrielle de l'usine Smurfit-Stone (Pump House) située quelques centaines de mètres au sud de la route 132, le milieu ici traité couvre le secteur compris entre la Pointe Taylor et la route 132 de même qu'une bonne portion du vaste marécage boisé se poursuivant au nord de cette route. Deux petits ruisseaux débouchent dans le secteur nord-est au sud de la route 132 : le cours d'eau Peter Dumas et une branche de la crique à Bennett, qui s'y jette après avoir contourné, selon un réseau d'écoulement linéaire, les installations de l'usine Smurfit Stone.
- Ce complexe de terres humides est abondamment morcelé par des chenaux de marée qui se ramifient de l'aval vers l'amont et par des chenaux secondaires de la Petite rivière Cascapédia. La zone de marais couvrant la moitié est de l'estuaire (au sud de la route 132) est de plus criblée de nombreuses marelles. Au sud de la route 132, le chenal principal transite obliquement de l'ouest vers l'est et vient buter contre la rive sud-est pour ensuite longer celle-ci jusqu'à la passe du pont Henry A. Leblanc.
- Comme sa consoeur la rivière Cascapédia, l'estuaire de cette rivière n'est pas barré par un cordon littoral. Seule une petite flèche rudimentaire s'allonge au sud-est sur un peu plus de 100 m, courbée vers l'intérieur et attachée à la Pointe Taylor.
- Au sud de la Pointe Taylor se trouve une grande île sableuse basse, étroite et courbée vers le nord-est en arc-de-cercle, l'île Taylor. D'origine fluvio-marine, elle couvre une superficie inondable d'environ 3.5 hectares. Ses tiers est et ouest sont recouverts de végétation alors que la portion centrale est dénudée.
- L'ensemble du territoire limitrophe, représenté du côté ouest par un talus de mort-terrain et du côté est par des terres basses, a été dégradé de façon importante et est maintenant largement constitué de terrains non forestiers. D'ailleurs, la principale agglomération résidentielle de la ville de New Richmond se trouve en bordure sud-ouest de l'estuaire.

**Habitats :** ➤ Herbaçaie salée sur vase ou sable, marécage arbustif, marécage boisé décidu et mixte, marais doux, prairie humide et herbier aquatique d'eau douce, prairie cultivée, ancienne terre agricole en régénération, slikke, chenaux et marelles.

### Groupements végétaux :

- Herbaçaie salée essentiellement composée de spartine pectinée, jonc arctique, fétuque rouge, éléocharide palustre, scirpe maritime, troscart maritime, potentille ansérine, renoncule cymbalaire et plantain maritime.
- Marécage arbustif à myrique baumier, rosier inerme, aulne rugueux ainsi qu'aux espèces suivantes de saule : discoloré, de Bebb, à tête laineuse, brillant et cordé.
- Marais doux à typha à larges feuilles. Prairie humide d'eau douce à calamagrostis du Canada, phalaris roseau, aster à ombelles, caltha des marais et prêle d'hiver (pour ne nommer que quelques espèces).
- Marécage boisé mixte à peuplier baumier, mélèze laricin et épinette blanche. Le marécage boisé décidu est représenté par l'association typique peuplier baumier/ matteucie fougère-à-l'autruche. Le frêne noir sous-domine la strate arborescente en compagnie de l'orme d'Amérique, et parfois de l'érable négondo. Strate arbustive principalement composée de frêne noir, cerisier de Virginie, érable à épis, cornouiller à feuilles alternes ainsi que de gadelliers lacustre, glanduleux et amer. L'onoclée sensible, l'ariséma à trois feuilles, la ronce pubescente, le pigamon pubescent, le prêle des champs et l'anémone du Canada accompagnent la matteucie fougère-à-l'autruche en strate herbacée.
- Terre agricole en régénération regroupant l'orme d'Amérique, le phalaris roseau et diverses espèces arbustives (saules et aulne rugueux).

### Aspects fauniques :

- En terme d'habitat faunique, cet estuaire est constitué d'une mosaïque complexe de terres humides riches et diversifiées, remarquablement favorables à la faune aviaire.
- Les zones marécageuses sont fort bien nanties en chicots de toutes sortes où les rapaces trouvent des perchoirs

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- et des supports pour la construction de nids. D'ailleurs le balbuzard pêcheur y compte plusieurs nids et s'observe en grand nombre. Ces chicots et les arbres sénescents attirent des pics, abondants en nombre comme en diversité : pic mineur, pic chevelu, grand pic et pic flamboyant.
- Tout le complexe de terres humides est un habitat privilégié pour les passereaux : le carouge à épaulettes et le quiscale bronzé y sont fort nombreux, sans compter les bruants des marais et à gorge blanche, la mésange à tête noire et diverses parulines.
- Site d'alimentation autant pour les oiseaux piscivores comme le grand héron, le martin-pêcheur d'Amérique et le butor d'Amérique que pour les oiseaux limicoles tels les grand et petit chevaliers, les pluviers semipalmés et kildir, le bécasseau semipalmé, etc. Le milieu accueille du printemps à l'automne plusieurs centaines de goélands adultes et juvéniles appartenant à trois espèces : goéland marin, goéland argenté et goéland à bec cerclé. Les individus sont particulièrement nombreux à marée basse ainsi qu'au printemps, sur les glaces fixées au substrat.
- Important site de halte migratoire qui accueille de nombreuses bernaches du Canada au printemps et à l'automne. On peut aussi y observer, entre autres, les canards noir, colvert et pilet; les sarcelles à ailes vertes et à ailes bleues, le harle huppé, le grand harle, le garrot d'Islande et le garrot à œil d'or. De plus, plusieurs secteurs sont propices à la nidification et à l'élevage.
- La portion du milieu englobant grosso modo les zones d'herbaciaie salée est ciblée sous la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune comme l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Petite-Cascapédia (statut informationnel, #02110264).
- L'île Taylor est un site de nidification d'oiseaux aquatiques (colonie #04110086, statut privé) et abrite notamment l'une des 6 colonies de sternes pierregarin de la Gaspésie. En 1989, le Service canadien de la faune y avait recensé 318 couples de sternes pierregarin, 202 couples de goélands argentés et 27 couples de goélands marins. En 1997, Bernard (1997) y a dénombré 162 nids de sternes comptant en tout 449 œufs ainsi que 345 oisillons et 47 œufs de goélands.
- Procéan (1996) y ont pêché 7 espèces de poissons, dont l'omble de fontaine, la plie rouge et 5 espèces fourragères (notamment le mulot à cornes, un compétiteur reconnu de l'omble de fontaine). Par ailleurs, un échantillonnage de la faune benthique a révélé la présence de 13 taxa.
- Zone de passage et d'alimentation du saumon atlantique et de l'omble de fontaine.
- Habitat de grande qualité pour le rat-musqué commun.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Une plante vasculaire rare du Québec flottant dans l'eau d'un chenal secondaire stagnant : la renoncule de Gmelin.
- On y a noté la présence du grèbe jougris (susc. d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc). De plus, il est possible d'observer au printemps des rassemblements comptant plusieurs dizaines d'individus du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à liste des esp. susc. d'être dés. menacées ou vulnérables au Qc). Enfin, selon la carte de distribution québécoise du bruant de Nelson (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc) de Gauthier et Aubry (1995), cette espèce fréquenterait ce secteur et y nicherait probablement.
- Quelques visiteurs rares ont été observés, entre autres la foulque d'Amérique, le goéland brun et le coulicou à bec noir.

---

**Usages :**

- Secteur de concentration d'activités de loisir, surtout aux environs de la Pointe Taylor (parc récréatif municipal).
- On y pratique le nautisme (canot, kayak), l'observation d'oiseaux et la randonnée pédestre et à bicyclette dans un sentier en boucle qui longe l'estuaire au sud de la route 132.
- Pêche sportive à partir du pont et de la rive est du printemps à l'automne.

---

**Tenure des terres :**

- La tenure des terres n'a été déterminée que pour la portion du milieu située au sud de la route 132.
- La slikke, les chenaux et l'île Taylor sont de tenure publique.
- L'usine Smurfit-Stone est propriétaire de la majorité du site. Tout le complexe insulaire au sud de la voie ferrée lui appartient.
- L'hôtel Francis (établi en bordure de la rivière dans le coin nord-ouest du territoire traité dans cette rubrique) est propriétaire d'un grand lot de marécage boisé dans le secteur nord-ouest.
- La Société de conservation des milieux humides du Québec

---

**Usages (suite) :**

- L'hiver, un petit village de pêche blanche s'installe au sud du pont.

**Tenure des terres (suite) :**

(SCMHQ) a créé en 2001 la réserve naturelle de New Richmond, d'une superficie de 12 hectares. Elle est située dans la partie est de l'estuaire, entre la voie ferrée et la route 132.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Élimination généralisée des franges arborescentes sur les rives est et ouest.
  - Le sentier panoramique en boucle, qui longe les rives est et ouest et traverse l'estuaire au nord, est très fréquenté par les piétons et les cyclistes. Circulation de canot et de kayak dans l'estuaire et autour de l'île Taylor, sur laquelle s'arrêtent également beaucoup de gens durant la saison estivale.
  - Prise d'eau industrielle de l'usine Smurfit-Stone (Pump House) au nord-est.
  - Émissaire et surverse du traitement des eaux usées de la ville de New Richmond.
  - Remblayage et modification de l'écoulement liés à quatre artères routiers qui sont, du nord au sud : la route 132, la voie ferrée, un chemin de terre qui accompagne la ligne d'acheminement de l'eau à l'usine Smurfit-Stone et le pont Henry A. Leblanc (boulevard Perron).
- 

**Remarques :**

- Notre équipe n'a réalisé que des visites ponctuelles dans ce milieu. Toutefois, il a fait l'objet d'une étude biophysique par Procéan inc. (1996). Néanmoins, sa flore n'a été étudiée que superficiellement et demeure peu connue. De ce fait, un inventaire floristique exhaustif est souhaitable dans le but de caractériser la diversité et les associations végétales (et donc l'habitat faunique) et de vérifier la présence de plantes rares (toutefois peu probable).
  - La zone subtidale au sud du pont Henry A. Leblanc abrite de vastes herbiers continus de zostère marine (Lemieux et Lalumière, 1995).
  - La colonie de sternes sur l'île Taylor semble être en mauvaise condition. Lors de la visite du site au début de juillet 2001, nous n'avons pas relevé de sternes adultes ou juvéniles ou de nids. Cela ne signifie pas nécessairement que le site a été totalement abandonné, mais certainement que la colonie est en déclin. En outre, les adultes de goélands argenté et marin étaient très nombreux et les juvéniles des deux espèces foisonnaient. Cette situation est probablement en grande partie liée au développement intensif de la Pointe Taylor comme site récréatif depuis les 4 ou 5 dernières années. Ce développement a vu une augmentation marquée de la circulation autour et sur l'île. En ce sens, les visites sur l'île devraient être interdites et la circulation d'embarcations en périphérie contrôlée.
  - Avec ses 4 infrastructures routières et ses innombrables ponts, il est certainement, avec le barachois de la rivière Bonaventure, le milieu humide côtier le plus perturbé par ce type d'intervention qui modifie beaucoup le régime hydrique et l'écoulement des eaux superficielles.
  - Cet estuaire a vu la construction en 1937 du pont Henry A. Leblanc qui, de par le remblai qui forme son assise sur la majeure partie de son étendue, ferme une grande partie de l'embouchure de la rivière. Les échanges entre la mer et le marais s'effectuent par une passe relativement étroite et profonde située à l'extrémité est du pont. Ainsi, la dynamique physique s'apparente beaucoup à celle d'un barachois estuarien, ce qui a mené à son appellation erronée de « barachois de New Richmond ». Si ce milieu aurait évolué vers un tel écosystème, le cordon littoral se serait formé un peu plus en aval dans l'estuaire, au niveau de la Pointe Taylor où se trouve actuellement un moignon de flèche littorale.
  - Dans le marécage boisé au sud-ouest de la route 132 on trouvera deux espèces arborescentes qui, non indigènes à la province québécoise, sont des échappées de culture et semblent s'être très bien adaptées à ce type d'habitat : l'érable négondo et le saule à cinq étamines.
-

## Fiche 26 : Estuaire de la crique à Bennett (New Richmond)

<b>Nature du milieu :</b> Marais estuarien	<b>Superficie (ha) :</b> 3
<b>Éléments descriptifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Voir Figure 13 pour une carte de localisation.</li><li>➤ Marais saumâtre installé à l'embouchure d'un petit ruisseau stagnant (dans ce secteur du moins), la crique à Bennett, et qui s'étend au sud du boulevard Perron Ouest jusqu'à la mer. Vers le centre du milieu, le chenal d'écoulement effectue une courbe prononcée vers l'ouest, qui lui confère l'allure d'un « L » inversé. Le cours d'eau, qui s'élargit graduellement de l'amont vers l'aval, longe alors une zone de dépôts sableux surélevés jusqu'à son embouchure dans la baie de Cascapédia, au niveau de l'extrémité est de l'île Taylor. À cet endroit, le trait de côte est sinusoïdal, le rentrant étant représenté par l'arrivée de la crique à Bennett et par son microdelta d'estuaire à chenaux dendritiques.</li><li>➤ Le marais saumâtre s'est uniquement installé du côté ouest du chenal d'écoulement, selon une bande qui atteint une quarantaine de mètres de large en moyenne, jusqu'à un maximum de 70 m environ. Du côté est, le chenal donne immédiatement sur des prairies non halophiles ou sur des arbustives/ arborées, l'écotone étant pratiquement inexistant.</li><li>➤ Le marais est percé de quelques petites marelles. Certaines sont excessivement eutrophiées et complètement recouvertes d'algues filamenteuses, d'autres viennent à s'assécher complètement et d'autres enfin, gardent de l'eau en permanence et sont reliées au chenal principal par de petits canaux.</li></ul>	
<b>Habitats :</b> ➤ Schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, prairie psammophile, marelles et chenal d'écoulement.	
<b>Groupements végétaux :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Schorre inférieur essentiellement composé des tapis denses de spartine étalée, accompagnée de spartine alterniflore, de glaux maritime et de fétuque rouge.</li><li>➤ Herbaçaie salée à carex paléacé, spartine pectinée, orge agréable, arroche prostrée et argentine ansérine. Le pourtour des marelles est colonisé par le scirpe maritime, la spartine alterniflore, la salicorne d'Europe et l'éleocharide aciculaire.</li><li>➤ Une surélévation sablonneuse dans le secteur sud abrite une végétation distincte dominée par la gesse maritime accompagnée d'élyme des sables et de livèche écossaise.</li><li>➤ Le lit du chenal d'écoulement est colonisé par la zannichellie palustre et ses rives par une mince bande de spartine alterniflore remplacée vers l'amont par le phalaris roseau.</li></ul>	
<b>Aspects fauniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le site est frangé de part et d'autre par des arborées qui lui confèrent un caractère d'isolement et il y règne une certaine quiétude. De ce fait, plusieurs oiseaux aquatiques le fréquentent, par exemple le grand héron, le martin-pêcheur d'Amérique et les limicoles (grand chevalier, chevalier grivelé) viennent s'alimenter le long des rives du chenal d'écoulement. Lors des travaux d'inventaire, plusieurs centaines de mouettes de Bonaparte survolaient le site et se reposaient dans la baie au sud.</li><li>➤ Baie au sud de l'embouchure incluse dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques New Richmond-Est (#02110263, désignation en tant qu'habitat faunique en devenir).</li><li>➤ Le chenal d'écoulement et les marelles abritent des choquemorts.</li><li>➤ Milieu utilisé par le rat-musqué commun.</li></ul>	
<b>Espèces d'intérêt particulier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Quelques individus d'une espèce visiblement peu commune, la renouée de Fowler. Ce taxon n'a été relevé qu'à cet endroit dans les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie.</li></ul>	
<b>Usages :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Apparemment aucun.</li></ul>	<b>Tenure des terres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Outre le chenal d'écoulement, le site est entièrement de tenure privée et est divisé en 3 lots appartenant à l'usine Smurfit-Stone.</li></ul>



---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage au nord-est lié à un terrain commercial et au passage du boulevard Perron Ouest.
- Circulation de véhicules tout-terrain.
- Source potentielle de pollution provenant de la crique à Bennett dont un bras longe les installations de l'usine Smurfit-Stone.

---

**Remarques :**

- Milieu plutôt intègre, dont la présence est visiblement méconnue des intervenants.
  - Dans la baie au sud de l'embouchure de la crique se trouve une vaste zosténaie de structure continue (Lemieux et Lalumière, 1995).
-

Figure 13

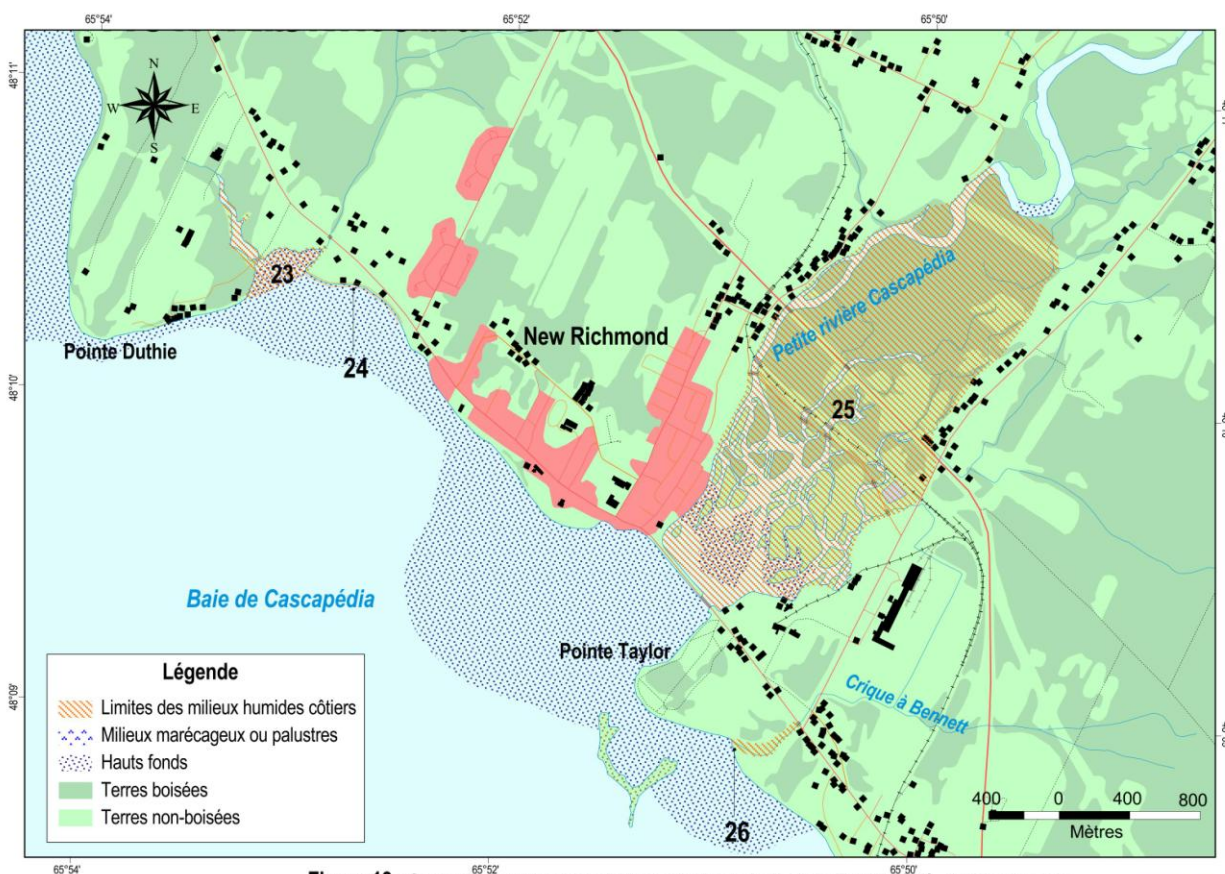


Figure 13 : Carte de localisation du barachois de la Pointe Duthie (23), de l'herbaciaie côtière de New Richmond-Ouest (24), de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia (25) et de l'estuaire de la Crique à Bennett (26)

## Fiche 27 : Barchois de la rivière Saint-Siméon (Saint-Siméon)

---

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 13, marais : 8.5, lagune et chenaux : 3, flèche littorale : 1.5
--	--

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 14 pour une carte de localisation.
- Formé à l'embouchure de la rivière Saint-Siméon, un cours d'eau relativement modeste, ce milieu est d'une configuration absolument inusitée, comparable à nul autre au sud de la Gaspésie. Il est constitué de l'amont vers l'aval, par un élargissement triangulaire du chenal global d'écoulement suivi d'un rétrécissement sur plusieurs centaines de mètres jusqu'à son embouchure dans la mer, qui est entravée par un cordon littoral. Les autres milieux estuariens adoptent la configuration contraire, soit un élargissement de l'amont vers l'aval. Cette situation est probablement liée à des particularités géomorphologiques du secteur.
- Presque toutes les rives de cet estuaire sont constituées de talus de mort-terrain, boisés en périphérie nord. Dans ce dernier secteur, une partie du talus argilo-sableux du côté est est en érosion sévère.
- L'embouchure de la rivière est isolée par un cordon littoral qui détourne l'écoulement de l'eau vers l'est. Ce cordon est attaché à la côte du côté ouest du chenal et s'étend vers l'est sur 275 m. Il présente une légère courbure vers le nord en direction de la rive est du chenal, de laquelle il est séparé par un grau étroit. À sa base, il est constitué d'un triangle sableux attaché à la côte atteignant 92 m de large, qui se rétrécit vers l'est en une bande d'une trentaine de mètres de large en moyenne.
- De par sa position dans la partie nord du milieu plutôt qu'à sa base (au niveau du cordon littoral) comme c'est habituellement le cas, la partie la plus large du chenal ne constitue pas la portion lagunaire (eau libre) du barchois mais est plutôt recouverte d'une luxuriante herbaçaie salée traversée par le chenal méandreux de la rivière Saint-Siméon. Cependant, au sud de cet élargissement triangulaire, bien que le chenal global se rétrécisse, le lit proprement dit de la rivière (lit majeur), lui, s'élargit considérablement et est alors formé de vasières qui sont sous l'influence du cycle tidal. Cette partie constitue donc la slikke et s'apparente à une lagune, qui serait alors de forme allongée.
- Bien qu'il ne ressemble à aucun autre barchois de la Gaspésie, la dynamique biophysique qui découle du fait que cet estuaire soit barré par un cordon littoral nous incite à le classer comme tel. D'ailleurs, il est probable qu'une lagune plus considérable se trouvait autrefois dans le secteur au nord du cordon littoral et qu'elle soit maintenant réduite par les remblais routiers et domiciliaires.

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaçaie salée, prairie humide d'eau douce, marécage arbustif, prairie psammophile sur cordon littoral, slikke, chenal et marelles.

---

### Groupements végétaux :

- ➤ Haute-slikke dominée par une herbaçaie haute et dense à spartine alterniflore accompagnée d'arroche prostrée, de glaux maritime et de renouée ramifiée. Certains secteurs sont toutefois composés d'une végétation basse et éparsée regroupant le suéda maritime, la salicorne d'Europe, la spergulaire du Canada, la puccinellie maigre, le plantain maritime et le cotule à feuilles de coronopus.
  - Herbaçaie salée : groupements à spartine pectinée; jonc arctique, argentine ansérine, aster de Nouvelle-Belgique et fétuque rouge; scirpe maritime; carex paléacé; carex dressé; jonc de Gérard; éléocharide uniglume; scirpe roux; scirpe vigoureux; hiérochloé odorante et calamagrostis raide.
  - Marelles à ruppie maritime. Périphéries basses à scirpe roux, éléocharide uniglume et scirpe maritime.
  - Herbaçaie/ arbustaie d'eau douce: strate arbustive à myrique baumier, groseillier hérissé et saule de Bebb. Strate herbacée à calamagrostis du Canada, typha à larges feuilles, carex à fruits tomenteux, carex faux-souchet, potentille des marais, eupatoire maculée, thélyptère palustre et lysimaque terrestre.
  - Prairie humide d'eau douce à eupatoire maculée, menthe des champs, iris versicolore, scirpe à gaines rouges et carex rétrorse. Berges de la rivière dans portion fluviale colonisées par le jonc noueux, le jonc brévicaudé, le jonc des crapauds, le lycoperis uniflore, le rorippa palustre, l'agrostis stolonifère et la scutellaire à feuilles d'épilobe.
  - Marécage arbustif à saule à tête laineuse et rosier de Virginie.
  - Prairie psammophile principalement composée d'élyme des sables, caquillier édentulé, sabline faux-péplus, mélilot officinal, laiteron des champs, fétuque rouge, pâturin des prés, chénopode de Berlandier variété à grand calice, séneçon visqueux, orge agréable, vesce jargeau et renouée liseron.
-

---

**Aspects fauniques :**

- Habitat estuarien d'une grande qualité qui accueille une remarquable quantité et diversité d'oiseaux. À marée basse, les vasières exondées et le chenal peu profond de la rivière sont visités par le grand héron, les goélands argenté et à bec cerclé et des limicoles dont les grand et petit chevaliers. La sterne pierregarin, le martin-pêcheur d'Amérique et le balbuzard pêcheur y chassent alors que l'ensemble du marais et des bandes périphériques boisées sont largement fréquentés par les passereaux : quiscale rouilleux, carouge à épauettes, jaseur d'Amérique, chardonneret jaune, viréo aux yeux rouges, etc.
- Lors de la visite du site à la fin juillet, une dizaine de juvéniles de canards noirs, pas encore en âge de voler, ont été observés dans les marelles, l'herbaçaie salée et les herbiers hauts et denses à spartine alterniflore. Ainsi, il s'agit vraisemblablement d'un site de nidification pour cette espèce. D'ailleurs, un groupement herbacé-arbustif humide au nord du milieu, où la végétation est haute et extrêmement dense, nous apparaît très favorable à la nidification de sauvagine.
- Un couple de bighornes gris accompagné d'un juvénile ont été observés branchés dans l'arboriaie limitrophe nord-ouest. Il est donc possible que l'espèce niche à proximité.
- Les marelles abritent des choquemorts et des épinoches à 3 épines juvéniles. Le chenal d'écoulement est également utilisé par les deux espèces précédentes au stade juvénile ainsi que par l'épinoche à 9 épines adulte. Il est probable que cet estuaire soit une zone de passage et d'alimentation pour l'omble de fontaine.
- Habitat du rat-musqué commun, dont les pistes sont partout observables. Un canal de sortie de terrier a également été relevé dans une berge vaseuse abrupte. Le site reçoit aussi la visite du cerf de Virginie.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Non relevée.

---

**Usages :**

- Chasse à la sauvagine : 1 cache sur pilotis dans l'arboriaie limitrophe est et 1 désuète dans l'herbaçaie salée.
- Des vestiges de clôture témoignent d'une ancienne utilisation pour le pâturage.

---

**Tenure des terres :**

- Le cordon littoral et le chenal d'écoulement de la rivière sont de tenure publique.
- Tout le reste du milieu est de tenure privée et comprend des sections de 11 lots.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Les perturbations sont concentrées dans la partie sud du milieu, près du cordon littoral : remblayage lié au passage de la route 132 et à une cours d'établissement commercial (rive est). De plus, remblai au sud du pont de la route 132, où il persiste des fondements de béton de pont en bordure du chenal qui marquent probablement l'emplacement antérieur de cette route. Ces fondements forment une pointe qui s'avance et empiète sur le chenal d'écoulement, s'agençant en coulisse avec le cordon littoral situé au sud de cette pointe derrière le chenal qui effectue une courbe à 90° à ce niveau. Entre ces vestiges et la route 132 se trouve, sur la rive est, une cour d'habitation entretenue jusqu'au chenal d'écoulement (pelouse et arbres ornementaux).
- Au niveau de l'embouchure de la rivière, du côté est, la rive nord du chenal (opposée au cordon littoral) a fait l'objet d'ouvrages de stabilisation sous forme de palissades de bois actuellement en dégradation sévère. Cette zone a probablement été largement modifiée jadis par le passage d'une route (tronçon de la route 132) dont le tracé est encore présent et constitue une rue résidentielle. Une analyse des photographies aériennes antérieures serait nécessaire pour préciser l'étendue de ces modifications.
- La circulation répétée de véhicules tout-terrain au nord-ouest a créé des ornières profondes.
- Source potentielle de pollution diffuse par les résidences et les terres agricoles périphériques.

---

**Remarques :**

- En grande partie intègre, ce petit milieu riche et diversifié est d'un certain intérêt faunique. Dans le secteur nord, l'absence d'habitation à proximité et une large bande forestière en pente confèrent un caractère d'isolement très favorable à la faune.
- Le marais salé de St-Siméon-Est situé tout près à l'est de ce barachois abrite une population du satyre fauve des Maritimes, un papillon en voie de disparition au Canada qui habite exclusivement les marais salés. Ainsi, il ne semble pas impossible que ce papillon soit également présent dans ce milieu-ci. Toutefois, la limonie de Caroline, dont l'adulte se nourrit du nectar, y est absente.
- La zone subtidale au sud du cordon littoral abrite une zosténaire de configuration discontinue (Lemieux et Lalumière, 1995).
- Milieu visiblement méconnu des intervenants. Cette étude est, selon toute évidence, la première à en traiter.

## Fiche 28 : Marais de Saint-Siméon-Est (Saint-Siméon)

<b>Nature du milieu :</b> Marais maritime lagunaire	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 37, marais : 21.5, pseudo-lagune : 6, flèche ouest : 8.5, flèche est : 1
---	---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 14 pour une carte de localisation.
- Marais salé formé au niveau d'un léger rentrant du trait de côte et isolé au sud par un large cordon littoral. Ce dernier est attaché à la côte à son extrémité ouest et s'allonge vers le large en direction sud-est sur plus de 900 m. Il atteint sa largeur maximale de 185 m dans sa portion est, pour ensuite se rétrécir graduellement en une pointe acérée qui est le lieu de rencontre d'un second cordon littoral, bien plus modeste et moins stabilisé. Celui-ci, d'une largeur moyenne de 30 m, serpente vers le nord-nord-est sur 275 m. Entre ce cordon et la limite est de l'autre cordon littoral se trouve une petite baie peu profonde ouverte au nord-est qui tient office de pseudo-lagune (slikke).
- La côte et les deux flèches littorales forment une entité grossièrement triangulaire très similaire aux barachois lagunaires de Carleton et Paspébiac. Toutefois, du côté est, le milieu n'est qu'à moitié fermé par la flèche, laquelle est encore rudimentaire. De ce fait, il ne constitue pas vraiment un barachois mais plutôt un écosystème intermédiaire qui pourrait éventuellement évoluer vers un barachois lagunaire par l'allongement de la flèche est. On pourrait cependant le considérer comme une lagune ouverte (Paskoff, 1993).
- La majeure partie du marais est constituée d'une mosaïque de marelles extrêmement élaborée. La moitié sud de cette zone semble inondée de façon régulière : les marelles sont remplies d'eau. À l'opposé, la moitié nord s'assèche complètement et arbore dans sa partie ouest un modelé d'une complexité et d'une beauté saisissantes : un réseau alvéolaire de dépressions à fond vaseux asséché et découpé par des fentes de dessiccation polygonales, séparées entre elles par des lanières de végétation.
- Un petit chenal en cul-de-sac longe la face interne de la flèche ouest. Au nord-est du milieu, deux bras d'un ruisseau sans toponyme se fusionnent en un chenal unique qui traverse le marais. Ces deux chenaux se rejoignent au niveau de leur embouchure dans la slikke.

**Habitats :** ➤ Slikke, haute-slikke, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marécage arbustif/marais doux, prairie anthropique, prairie psammophile sur cordon littoral, marelles et chenaux.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore (en bordure des chenaux). Les rives de la baie située entre les 2 flèches sont colonisées par des halophytes basses : spergulaires saline et du Canada, suédas maritime et d'Amérique, salicorne d'Europe, soude commune, etc.
- Schorre inférieur à spartine alterniflore, spartine étalée, limonie de Caroline, troscart de la Gaspésie, troscart maritime, glaux maritime et plantain maritime.
- Herbaçaie salée : groupements à scirpe virgoureux; calamagrostis raide et fétuque rouge; spartine étalée et carex paléacé; spartine étalée, troscart maritime et liseron des haies; fétuque rouge, hiéochloé odorante et jonc arctique; troscart maritime, scirpe roux et glaux maritime; scirpe maritime et plantain maritime.
- Marécage arbustif : strate herbacée à typha à larges feuilles, calamagrostis du Canada, impatiente du Cap, épilobe à feuilles étroites (*E. leptophyllum*), carex de Bebb, lycope uniflore, pigamon pubescent, gaillet palustre et bident feuillu. Strate arbustive à fort recouvrement de myrique baumier.
- Marelles à ruppie maritime. Des touffes de zostère marine sont présentes dans la partie aval des chenaux.
- Prairie psammophile à végétation éparse sur flèche est composée d'élyme des sables, de chénopode de Berlandier variété à grand calice, d'arroche prostrée, de caquillier édentulé, de renouée liseron et de sabline faux-péplus.
- Prairie anthropique dans le secteur nord du marais composée de brome inerme, chardon des champs, élyme rampant, vesce jargeau, pâturin des prés, aster de Nouvelle-Belgique et verge d'or graminifoliée. Strate arbustive à cornouiller stolonifère et ronce du Mont-Ida. Le chemin d'accès qui traverse le marais est bordé de matricaire maritime, d'euphrase du Canada et de panic capillaire. En raison des nombreux bouleversements infligés, la flèche ouest est recouverte d'un cortège d'espèces introduites.

---

**Aspects fauniques :**

- La pseudo-lagune comprise entre les deux cordons littoraux accueille au jusant une grande quantité et diversité d'oiseaux aquatiques. Visiblement privilégiée des limicoles, les pluviers semipalmés et les
- 

**Aspects fauniques (suite) :**

- bécasseaux minuscules s'y comptaient par dizaines lors des travaux d'inventaire à la mi-août, en plus des bécasseaux semipalmés et des pluviers argentés. Aussi largement fréquenté par le grand héron, les goélands marin, argenté et à bec cerclé, la mouette de Bonaparte, le cormoran à aigrettes, le balbuzard pêcheur et la sauvagine (sarcelle à ailes vertes, canards noir et colvert, etc.). On peut également y observer le busard St-Martin chassant dans le marais en rase-motte.
  - Le secteur qui s'étend de ce marais vers l'est jusqu'à la route Forest constitue l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques St-Siméon de Bonaventure (#02110291, désignation en tant qu'habitat faunique en devenir). La portion de marais située à l'est du chemin d'accès à la flèche ouest abrite une colonie d'oiseaux nicheurs (#04110067) qui comprend l'une des six colonies gaspésiennes de sternes pierregarin. Le dernier inventaire disponible date de 1989 (Brousseau et Chapdelaine, 1989). On y avait dénombré 36 couples de sternes et 6 couples de goélands argentés. Malheureusement, nous ne connaissons pas l'état actuel de la colonie de sternes.
  - Habitat fréquenté par le rat-musqué commun et le cerf de Virginie (pistes dans secteur nord-est).
  - Les marelles et les chenaux sont colonisés par des choquemorts adultes et juvéniles et par des épinoches à 3 épines juvéniles.
  - La zone comprise entre l'anse qui forme la limite est de ce marais et la base de la flèche littorale ouest du barachois de Bonaventure constitue le secteur coquillier G-10.4, fermé à la récolte. Les bancs de myes communes couvrent environ 19 hectares et leur densité varie d'élevée à faible (PESCA, 2000). Un grand banc coquillier couvre le vaste estran vaso-sableux qui s'étend de la pseudo-lagune derrière le cordon littoral est, vers l'est jusqu'au niveau de la route Forest.
- 

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Population de troscart de la Gaspésie (plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Qc) couvrant une superficie estimée de 3000 m<sup>2</sup> (Fleurbec et coll., 1995).
  - L'un des 3 sites de la rive nord de la baie des Chaleurs à abriter une population du satyre fauve des Maritimes, un lépidoptère en voie de disparition au Canada. L'état démographique de cette colonie est inconnu mais on croit que les populations québécoises sont très petites.
  - On a noté la présence en période de migration du grèbe jougris (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc) et du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à liste des esp. susc. d'être dés. menacées ou vulnérables au Qc).
- 

**Usages :**

- Milieu appelé le « Site de l'Île », très fréquenté par la population locale et les touristes : marche, détente, observation d'oiseaux.
- Villégiature et bâtisse municipale de loisir sur flèche ouest.
- Secteur coquillier G-10.4 est très populaire bien qu'il soit fermé à la cueillette (PESCA, 2000).

**Tenure des terres :**

- La slikke, le cordon est, les chenaux et tout le marais situé entre la côte et la flèche ouest sont de tenure publique, sauf deux petits lots de tenure privée.
  - L'enrochement à l'extrémité est de la flèche ouest appartient au gouvernement du Québec.
  - Flèche ouest : appartient en majorité à la municipalité de St-Siméon (13 lots) sauf la partie au centre-est (zone de villégiature) qui est de tenure privée et comprend 9 lots.
- 

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage dans ce marais lié au chemin d'accès à la flèche ouest ainsi qu'à quelques habitations à la périphérie nord-ouest.
  - Deux fossés de drainage ont été creusés (est et ouest du chemin d'accès). Les deux bras et une partie du chenal du ruisseau à l'est du chemin d'accès a été redressé (écoulement linéaire).
  - Forte fréquentation humaine (voitures, VTT, piétons, bicyclettes) sur la flèche ouest et circulation piétonnière intensive sur la flèche est. Cueillette d'élyme des sables.
  - La flèche ouest est fortement dégradée par un réseau de chemins, une trentaine de bâtisses (chalets, roulottes, bâtisse municipale) et par la circulation humaine qui en découle. En outre, la couverture végétale est largement artificielle (espèce introduites liées aux perturbations du sol) et même inexistante en maints endroits.
  - Circulation de véhicules tout-terrain dans la partie est du marais.
  - Rejet d'égouts domestiques directement dans le sable par une quinzaine de résidences sur la flèche sud-ouest
- 

### **Perturbations anthropiques (suite) :**

- (chalets et roulottes). Le long de la route 132, 25 résidences ne sont pas reliées au réseau d'égout municipal (PESCA, 2000).
  - Point de débordement au nord-ouest (poste de la route Arsenault).
  - Enrochement à la pointe de la flèche ouest et brise-lames faits de billots partiellement enfouis à sa face externe, disposés en lignes transversales au grand axe de la flèche et à espacement régulier.
- 

### **Remarques :**

- L'occurrence d'une population de satyre fauve des Maritimes est d'un extrême intérêt. En effet, cette espèce est considérée en voie de disparition au Canada et n'est connue que de 6 endroits mondialement, tous dans la baie des Chaleurs. Elle vit en exclusivité dans les marais salés. Comme tel, elle est très vulnérable à toute perturbation de son habitat et la préservation du site contre toute dégradation supplémentaire est de première importance. Notamment, de toutes les espèces des milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie possédant un statut juridique attestant leur rareté, c'est au satyre fauve des Maritimes que revient la palme du statut le plus précaire et le plus alarmant; faune et flore confondus. Par ailleurs, des efforts devraient être investis dans un avenir rapproché pour évaluer l'état démographique de l'espèce, actuellement inconnu.
  - Cette étude est la première à traiter de ce milieu sur le plan biophysique. Comme sa portée demeure restreinte, il devrait fait l'objet d'une étude biophysique exhaustive.
  - 29 quadrats végétaux réalisés dans le cadre de cette étude.
  - Ce site, ainsi que l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia et le barachois de Bonaventure dans une plus large mesure, sont les seuls milieux humides côtiers scindés en deux par une route construite directement dans la zone palustre. Cette situation fort inopportune, associée au remblayage d'écosystèmes fragiles et au bouleversement de la dynamique hydrique, entraîne dans ce cas-ci l'isolement généralisé du secteur à l'ouest du chemin d'accès. La communication avec le secteur est et la mer ne s'effectue plus qu'au moyen d'un ponceau installé au niveau du chenal en cul-de-sac qui longe la face interne de la flèche ouest.
-

Figure 14

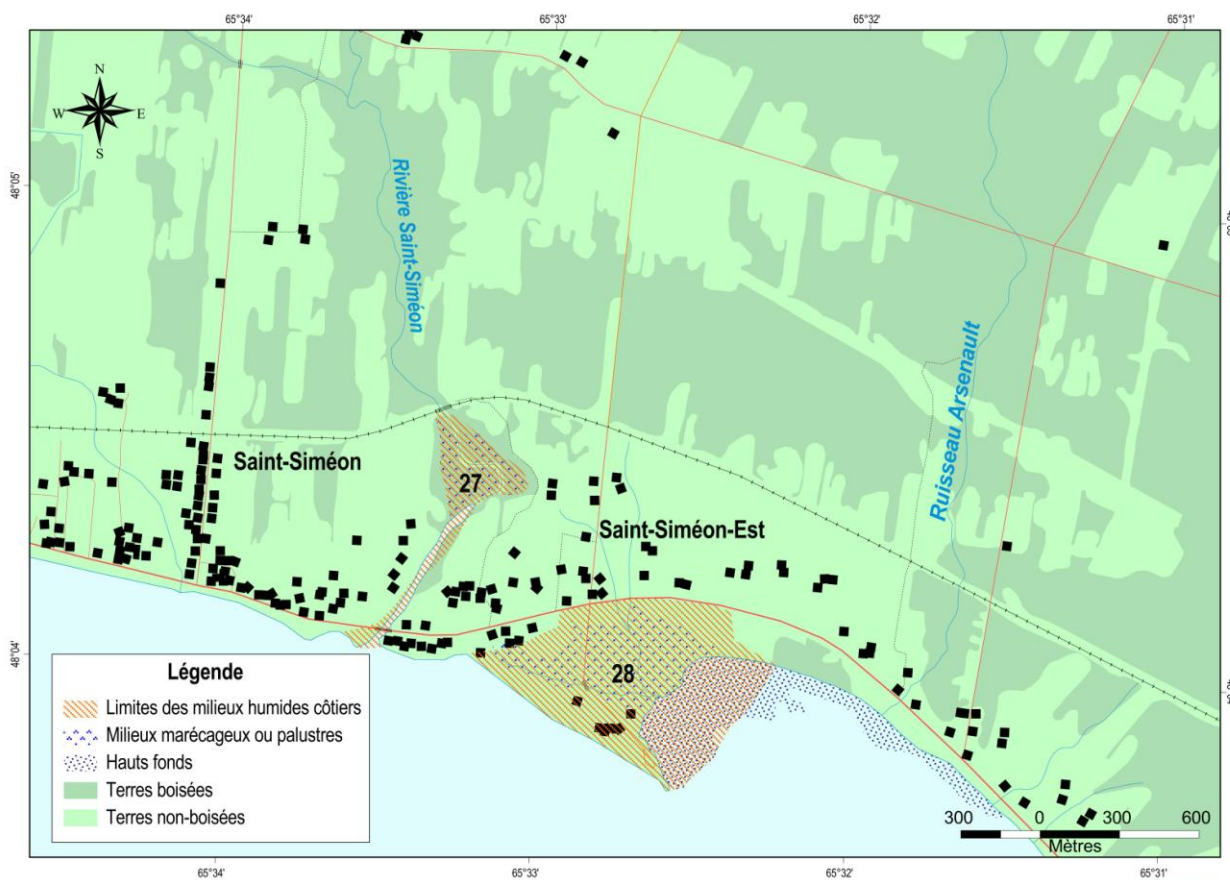


Figure 14 : Carte de localisation du barchois de la rivière Saint-Siméon (27) et du marais de Saint-Siméon-Est (28)



## Fiche 29 : Barchois de la rivière Bonaventure (Bonaventure)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 268, marais : 57, marécage : 35, lagune et chenaux : 133, flèche nord : 28, flèche sud : 10, remblai (route 132) : 5
--	---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 15 pour une carte de localisation.
- Tel que mentionné par McGerrigle (1985), cet estuaire est l'un des plus remarquables de la Gaspésie. Formé à l'embouchure de la rivière Bonaventure, l'un des grands cours d'eau gaspésien, ce barchois est alimenté en eau douce par un débit moyen annuel de 46 m<sup>3</sup>/s (Direction du régime hydrique, MENVQ). Adoptant une configuration typique d'un triangle, ici très évasé à sa base, ce barchois est constitué de deux bassins peu profonds (slikke) dans les secteurs nord-ouest et sud-est, de haut-fonds deltaïques sablonneux et d'un complexe palustre saumâtre insulaire.
- L'essentiel du schorre est réparti sur 5 îles principales: la plus grande au centre, l'île des Prés; une seconde, sans toponyme, à l'ouest et séparée de la précédente par le chenal principal de la rivière. Au nord de l'île des Prés se trouvent trois autres îles : l'île Arsenault, l'île des Chardons et la troisième sans toponyme. Un tout petit chenal transversal sépare l'extrémité nord de l'île Arsenault pour former l'île aux Sapins. Étroites, allongées et parallèles; elles sont mutuellement séparées par des chenaux secondaires de la rivière Bonaventure qui se rejoignent pour former un chenal unique contournant l'île des Prés au nord et à l'est. Herbacées seulement dans leur tiers sud, le restant est couvert d'arbustives décidues de hauteur variable et d'arborescences mixtes, feuillues et résineuses. La pointe nord de l'île des Prés est également arbustive-arborescente. Les autres zones d'herbaciaie salée sont localisées aux extrémités est et ouest au nord de la route 132 en bandes riveraines et à l'extrémité est de la flèche sud, à sa face interne. Des marécages boisés non insulaires sont présents au nord-est et nord-ouest. La très grande majorité des marais sont situés au nord de la route 132 et il ne persiste au sud que quelques parcelles autrefois reliées aux îles ou formées suite au remblayage de la route 132.
- Barré au sud-ouest par deux cordons littoraux séparés par un grau profond qui atteint 138 mètres de large. La flèche sud s'étend sur plus de 1160 m et atteint une largeur maximale de 122 m. La flèche nord s'allonge sur plus de 1130 m et sa largeur maximale est de 290 m.
- L'île des Prés est labourée et morcelée par de nombreux chenaux de marée qui créent une mosaïque d'îlots, séparés par des chenaux peu profonds visiblement en voie de colmatage. Outre cette île cependant, la couverture végétale des autres secteurs, essentiellement constituée d'herbaciaies salées, est uniforme et pratiquement dépourvue de marelles.
- La portion de marais au sud et à l'ouest du Bioparc de la Gaspésie (nord-est du barchois) ainsi que la portion méridionale des 3 îles au nord de l'île des Prés présentent un faciès tourbeux décelable au moyen des associations végétales. En outre, un bosquet arbustif au sud-ouest du Bioparc, de même que la bande herbacée qui le ceinture, arborent une végétation carrément tourbicole qui suggère une tourbière minérotrophe; ou du moins un marais tourbeux en processus de paludification.
- Juste au nord de ce bosquet se trouve une grande étendue de figures pédologiques remarquables. D'origine mécanique et hydromorphique, elles n'ont pas été observées dans les autres milieux humides, du moins à un stade si évolué et flagrant : un microrelief composé de petites buttes circulaires et gazonnées, appelées mottureaux, atteignant une trentaine de centimètres de hauteur et distribuées au hasard.
- Un peu en amont du pont du chenal principal de la rivière, un bras secondaire se détache et part vers le sud-est. S'écoulant entre la grande île à l'ouest de l'île des Prés et un îlot, il vient buter contre le remblai de la route 132. À cet endroit viennent s'accumuler de nombreux troncs d'arbres transportés par la rivière.
- Les nombreuses perturbations anthropiques de ce barchois ont modifié considérablement sa configuration au cours des dernières décennies (voir en rubrique « Perturbations anthropiques »).

**Habitats :** ➤ Haute-slikke, herbaçiaie salée, marécage arbustif, marécage boisé mixte, décidu et résineux; marais doux, marais tourbeux/ tourbière minérotrophe, prairie et arborescences mésiennes sur alluvions, prairie psammophile sur cordon littoral, platières graveleuses calcaires à l'extrémité amont des îles Arsenault, aux Sapins et aux Chardons; prairie anthropique, slikke (à herbier aquatique), chenaux et mares.

---

## Groupements végétaux :

- Haute-slikke résiduelle au sud-ouest du pont du chenal principal (ouest) regroupant spartine alterniflore, spergulaire du Canada, cotule à feuilles de coronopus, glaux maritime, jonc de Gérard, troscart maritime et puccinellie maigre.
- Herbaçaie salée : groupements à jonc arctique, fétuque rouge, aster de Nouvelle-Belgique et argentine ansérine; spartine pectinée et hélianthe géant; jonc arctique, fétuque rouge et livèche écossaise; mulhenbergie de Richardson, fétuque rouge, argentine ansérine et aster de Nouvelle-Belgique; jonc arctique, agrostis stolonifère et éléocharide uniglume; carex dressé et mulhenbergie agglomérée (associées au saule tomenteux); scirpe vigoureux; fétuque rouge, livèche écossaise et achillée millefeuille; carex paléacé, fétuque rouge et hiéochloé odorante; élyme des sables et gesse maritime (levée sablonneuse).
- Secteur des mottureaux (petites buttes gazonnées) à éléocharide uniglume, scirpe roux, calamagrostis raide, troscart maritime, carex verdâtre et liparis de Loesel.
- Marais à l'extrémité est de la face interne du cordon littoral sud dominé par la spartine alterniflore, la spartine pectinée et le scirpe maritime.
- Marais doux à typha à larges feuilles, carex aquatique, sanguisorbe du Canada, calamagrostis du Canada, iris versicolore, cicutaire bulbifère, impatiente du Cap, scutellaire à feuilles d'épilobe, épilobe étroite, anémone du Canada, rumex orbiculaire et lythrum salicaire.
- Marelles à ruppie maritime et potamot filiforme. Herbier aquatique à zostère marine, laitue de mer et entéromorphe.
- Tourbière minérotrophe/ marais tourbeux à épinette noire, rosier inerme, aireselles à gros fruits, osmonde cannelle, carex de Buxbaum, mulhenbergie agglomérée, lysimaque terrestre, millepertuis de Fraser et sabline à fleurs latérales.
- Les arbustives, quelles soient tourbeuses, marécageuses ou mésiques, sont ici remarquablement diversifiées et regroupent les espèces suivantes : groseillier hérissé, gadellier amer, gadellier lacustre, rosier inerme, rosier de Virginie, saules tomenteux, satiné, de Bebb, à tête laineuse, humble et discoloré; chèvrefeuille vilieux, potentille frutescente, myrique baumier (souvent associé au sanguisorbe du Canada), aulne rugueux, cornouiller stolonifère, amelanchier sanguin variété de la Gaspésie, viorne trilobé et cerisier de Virginie.
- Marécage boisé à mélèze laricin, orme d'Amérique et peuplier baumier. Arboraie mésique (bourrelets de sédiments plus grossiers) à épinette blanche et thuya occidental. Sous-étage herbacé à aralie à tige nue, fraisier de Virginie, verge d'or hispide, ronce pubescente, prêle des champs, etc.
- Prairie psammophile sur flèche sud largement dominée par l'ammophile à ligules courtes, souvent en colonies allopatriques. Également l'élyme des sables, la gesse maritime, la linare vulgaire, le chénopode de Berlandier variété à grand calice, le caquillier édentulé, la sabline faux-péplus, la smilacine étoilée, l'onagre bisannuelle et la matricaire maritime.
- Platières graveleuses calcaires à onagre parviflore, sainfoin alpin, séneçon doré, séneçon appauvri, campanule à feuilles rondes, érigéron à feuilles d'Hyssope, violette néphrophyllé, lobélie de Kalm, deschampsie cespiteuse, vesce jargeau, eupatoire maculée, etc.
- Prairie anthropique (flèche nord, remblais routiers) regroupant un cortège d'espèces introduites.

---

## Aspects fauniques :

- Important site de halte migratoire, les voiliers de sauvagine qui s'y rassemblent au printemps et à l'automne semblent se tenir surtout dans le chenal entre l'île Arsenault et l'île des Prés ainsi que dans la lagune au sud de la route 132. Il est possible d'y observer des rassemblements de bernache du Canada, de canard noir, de canard colvert et de sarcelles à ailes vertes.
- Site fort privilégié des limicoles, qui fréquentent en grand nombre le pourtour de la flèche sud et les haut-fonds exondés à marée basse. On peut y observer entre autres le grand chevalier, les pluviers argenté et semipalmé, la bécassine des marais, le bécasseau semipalmé et le tournepierre à collier.
- Site de repos et d'alimentation pour plusieurs autres espèces, notamment le cormoran à aigrettes, les goélands argenté et marin, le martin-pêcheur d'Amérique, le grand héron, le bihoreau gris et des rapaces comme le balbuzard pêcheur et le busard St-Martin.
- Le goéland argenté niche sur l'île Arsenault (colonie #04110088, statut informationnel). Le dernier inventaire réalisé, datant de 1989, y avait révélé douze couples.
- Le secteur au sud du barachois, vers l'ouest jusqu'à la route Forest, est ciblée comme une aire de

---

### Aspects fauniques (suite):

concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA Bonaventure Ouest, #02110262, statut informationnel) ainsi que le secteur qui s'étend du barachois vers l'est jusqu'à la pointe sud du barachois de Paspébiac (ACOA #02110063, statut informationnel).

- Jacquaz et coll. (1990) ont relevé 12 espèces de poissons dans ce barachois. Outre 5 espèces fourragères, 7 espèces d'intérêt ont été pêchées : omble de fontaine, saumon atlantique, plies lisse et rouge, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel et poulamon atlantique. Le Groupe du Golfe (1995) a récolté sensiblement
- les mêmes espèces, plus 3 nouvelles : capucette, chaboisseau bronzé et hareng atlantique.
- Le Groupe du Golfe (1995) a également échantillonné la faune zooplanctonique (les copépodes et les nauplii de crustacés étant les plus abondants) ainsi que la faune benthique (14 taxa, largement dominés par le polychète *Nereis diversicolor* et un mollusque gastéropode, l'hydrobie minuscule).
- Un banc de myes communes, inclus dans le secteur coquillier G-10.4 fermé à la cueillette, se trouve le long de la moitié ouest externe du cordon littoral nord (PESCA, 2000).

---

### Espèces d'intérêt particulier :

- *Gentianopsis élancé* variété de Macoun, une plante de très grande rareté désignée menacée au Québec.
- *Aster d'Anticosti*, plante endémique du Golfe du Saint-Laurent très rare à l'échelle mondiale. Cette espèce est désignée menacée au Québec et considérée menacée au Canada.
- Deux plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : le troscart de la Gaspésie, là en situation très précaire et ne comptant qu'une cinquantaine de tiges dispersées sur 2m<sup>2</sup>; ainsi que la mulhenbergie de Richardson, qui y est relativement abondante et s'étendrait sur plusieurs centaines de m<sup>2</sup> (Labrecque et coll., 1994).
- Plusieurs plantes de distribution locale, associées à des habitats peu répandus : saule tomenteux, liparis de Loesel, épilobe étroite, épilobe à feuilles larges, hélianthe géant, sainfoin alpin, trisète faux-mélica, barbarée à fruits dressés, épiaire pileuse, arabette hirsute, renouée vivipare, parnassie glauque, tofieldie glutineuse, cardamine des prés sous-espèce à feuilles étroites, astragale élégant, séneçon doré, séneçon appauvri, ail civette, primevère du lac Mistassini, lobélie de Kalm, érigeron à feuilles d'Hyssope, pâturin alpin, carex scirpoïde, carex atratiforme, carex capillaire, carex diandre et carex de Buxbaum. Tous les taxa sauf le premier ont été relevés exclusivement dans ce milieu humide côtier.
- On y a noté la présence de l'arlequin plongeur (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc et préoccupant au Canada), du garrot d'Islande (préoccupant à l'échelle canadienne et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du pic à tête rouge (préoccupant au Canada et susc. d'être désigné men. ou vul. au Qc) et même du râle jaune (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc et préoccupant au Canada). Ce dernier n'y niche probablement pas cependant, et Gauthier et Aubry (1995) ne mentionnent aucun site de nidification (probable ou confirmé) de cette espèce sur le territoire gaspésien à l'ouest du barachois de Malbaie.
- Autant ce barachois est un aimant pour les plantes rares, autant il semble l'être pour les visiteurs occasionnels de la faune ailée, rares à l'échelle régionale ou provinciale. Y ont été observés, entre autres : tantale d'Amérique, grue du Canada, mouette pygmée, mouette rieuse, grande aigrette, phalarope de Wilson, phalarope à bec large et foulque d'Amérique.

---

### Usages :

- L'Avenue Grand-Pré qui traverse les îles Arsenault et aux Chardons, la flèche sud (île aux Pirates) et la flèche nord (plage municipale) sont très fréquentées par la population locale comme sites de détente et de marche.
- Important site d'observation ornithologique.
- Canotage à l'occasion dans l'estuaire.

---

### Tenure des terres :

- Tout le complexe insulaire de marais (île des Prés, île Arsenault, etc.), une partie du marais au nord de l'île à l'ouest de l'île des Prés, la flèche sud (île aux Pirates), les zones d'eau libre (lagune), les chenaux d'écoulement de la rivière ainsi qu'une bande à la face externe de la flèche nord sont de tenure publique, sous la tutelle du ministère de l'Environnement (MENVQ).
- Flèche nord : le gouvernement du Canada possède trois lots au niveau des installations portuaires, la ville de Bonaventure possède 19 lots dans le secteur est. Le reste est de tenure privée et comprend 30 lots.
- La périphérie ouest au nord de la route 132 (comprenant des marais et marécages) est, outre trois lots appartenant à la ville de

<b>Usages (suite) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Terrain de camping sur la flèche nord.</li> </ul>	<b>Tenure des terres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonaventure, est entièrement de tenure privée et comprend 34 lots.</li> <li>➤ Les marais et marécages qui bordent la rive est du barachois au nord de la route 132 sont en grande majorité la propriété du Bioparc de la Gaspésie (4 lots) sauf 3 lots de tenure privée.</li> </ul>
--	---

### **Perturbations anthropiques :**

- La perturbation la plus dommageable est certainement la route 132 construite en plein centre du barachois dans les années 1970. Pavée sur presque toute sa longueur au-dessus d'un haut remblai de sable et de blocs, les échanges avec la partie nord s'effectuent sous deux ponts (pour les deux principaux chenaux de la rivière) et un récent ponceau qui permet la communication avec le bassin nord-ouest. Cette infrastructure a isolé une grande partie de la portion nord du milieu, bouleversant ainsi les échanges hydriques liés au cycle des marées, les patrons de sédimentation, de circulation de l'eau et d'inondation, les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et en conséquence, vraisemblablement la composition floristique.
- Remblayage pour la construction de l'Avenue Grand-Pré, remblayage résidentiel et commercial en périphérie ouest du bassin nord-ouest et remblayage lié à diverses infrastructures sur la flèche nord.
- Circulation intensive de piétons et de véhicules motorisés (VTT, automobiles) sur la flèche sud.
- La flèche nord est massivement dégradée et presque complètement recouverte de prairies d'origine anthropique et de bâtisses (commerces, roulottes, résidences, etc.).
- Dragage le long de l'extrémité est de la flèche nord et à sa face interne sur le quart environ de sa longueur, touchant une superficie de 3 ha, réalisé pour l'installation de la marina et du quai. Les déblais de dragage ont été déposés sur la pointe de la flèche sud, où une haute butte aux versants abrupts a ainsi été érigée.
- Dragage d'un chenal pour le flottage du bois reliant le chenal principal de la rivière au bassin nord-ouest et d'un second chenal en cul-de-sac au nord du premier.
- Construction en 1982, sur l'ancienne estacade, d'un chemin d'accès à la flèche sud à partir de la route 132 (Le Groupe du Golfe, 1995) qui a isolé un petit bassin triangulaire. Cette route a depuis été retirée.
- La construction de la route 132 a complètement isolé le bassin nord-ouest de l'influence tidale, qui n'était plus alimentée que par l'eau douce provenant du chenal creusé pour le flottage du bois. Cependant, un ponceau a été aménagé ultérieurement sous la 132 par Pêches et Océans Canada, ce qui améliore beaucoup l'échange entre les parties nord et sud de cette route.
- Jusqu'en 1994, la ville de Bonaventure rejetait ses eaux usées dans le barachois. Maintenant, les eaux municipales traitées sont déversées en amont du pont de la voie ferrée traversant la rivière et seul le trop plein est occasionnellement déversé dans le barachois (Le Groupe du Golfe, 1995).
- Dans les bassins semi-fermés, suite à la déposition de matières ligneuses résultant du flottage du bois, on estime à 10 ha la perte d'herbiers de zostère marine (Le Groupe du Golfe, 1995).
- Douze échantillons de sol récoltés par Le Groupe du Golfe (1995) ont fait l'objet d'analyse dans l'optique d'en évaluer le niveau de contamination. Presque tous les métaux lourds dépassaient le seuil sans effet (SSE). Le cadmium, le chrome, le cuivre, le mercure et le nickel dépassaient le seuil d'effet mineur (SEM). Aucun ne dépassait le seuil d'effet néfaste (SEN).

### **Remarques :**

- Le barachois de Bonaventure est depuis longtemps reconnu comme un site de grand intérêt floristique. Il a accueilli au courant du siècle dernier de nombreuses équipes de botanistes. Citons notamment celle du célèbre botaniste américain Merritt Lyndon Fernald en 1904, de Marie-Victorin en 1930 et de Pierre Dansereau en 1960. Tout récemment, une équipe de botanistes du ministère de l'Environnement (alors Environnement et Faune) visitait ce site en 1994 dans l'optique de localiser les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et de les caractériser sur le plan écologique et démographique (Labrecque et coll., 1994). Les inventaires antérieurs avaient révélé deux autres taxa susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables non cités dans la rubrique « espèces d'intérêt particulier » : le rhynchospore capillaire et le rosier de Rousseau. La première n'a pas été retrouvée et on croit que l'habitat d'origine, une cédrière marécageuse, aurait été détruit. La seconde n'a pas non plus été relocalisée, visiblement en raison de la grande variabilité des caractères utilisés pour l'identifier (Labrecque et coll., 1994). D'ailleurs, la validité taxonomique de cette espèce a été infirmée et, n'étant plus reconnue, elle a été retirée de la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Labrecque et Lavoie, 2002).

---

## Remarques (suite) :

- Outre le contexte botanique, ce barachois est également l'un des milieux les plus étudiés. Mentionnons l'inventaire des oiseaux par Desjardins (1983), une étude sur le remplissage des habitats marins à Bonaventure par Logimer (1983), des mesures des niveaux d'eau et débits dans la partie ouest du barachois par LGL Environnement (1990), une étude biophysique par Jacquaz *et coll.* (1990) et une seconde par Le Groupe du Golfe (1995), l'échantillonnage et l'analyse des sédiments par Procéan (1993) et une caractérisation suite à la réouverture du bassin nord-ouest (Biorex, 1997).
- Le Groupe du Golfe (1995) note pour ce barachois des taux de salinité variant entre 0 et 26,5 ‰, d'oxygène dissous (OD) allant de 8,2 à 11 mg/l et un intervalle de pH se situant entre 7,82 et 8,35. Ces valeurs de salinité, d'oxygène dissous et de pH sont comparables à celles relevées par Jacquaz et coll. en 1990.
- La caractérisation du bassin nord-ouest réalisée par Biorex (1997) suite à l'installation d'un ponceau sous la route 132 démontre que cette intervention n'a pas réussi à combler les objectifs initiaux (augmenter le marnage jusqu'à près de 90% du marnage observé au niveau du grau et baisser le niveau moyen d'eau de quelques décimètres) et qu'il faudrait des interventions supplémentaires touchant le chenal reliant la rivière au bassin. En effet, le marnage n'avait pas augmenté significativement et l'eau du bassin conservait un caractère mésohalin plutôt que polyhalin (marin). De plus, les aménagements avaient créé une circulation intense d'eau douce en période de crue dans l'axe rivière-chenal-ponceau-marina. Ainsi, Biorex (1997) recommandait l'obstruction du chenal interposé entre la rivière et le bassin (chenal d'ailleurs d'origine anthropique). Ceci fut fait par la suite, et ce chenal est maintenant fermé à sa confluence avec la rivière au moyen d'un muret de pierre.
- De tous les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie, c'est celui-ci qui, à notre avis, présente de loin le plus grand intérêt floristique et se situe dans les premiers rangs des priorités de conservation. Paradoxalement, il s'agit peut-être du milieu le plus perturbé.
- De tous, ce barachois est le seul à abriter une marina à l'intérieur même de la lagune alors qu'ailleurs, les infrastructures portuaires sont construites à la face externe des cordons littoraux (par exemple, les barachois de Carleton et de Paspébiac).
- Il semble que la sterne pierregarin ait autrefois niché sur la flèche sud et qu'une colonie d'hirondelle de rivage habitait jadis les parois du déblai de dragage. Actuellement, on y réalise des feux de grève et un réseau de VTT et de motocyclettes dégrade l'habitat. Ces facteurs, amalgamés à la fréquentation piétonnière assidue du site, rendent cette flèche très défavorable à la nidification de la faune ailée.
- Bien que ce barachois ne présente pas de signe de présence récent du castor du Canada, cette espèce a déjà fréquenté le site: sur l'île Arsenault en amont de l'avenue Grand-Pré, plusieurs tiges matures de peuplier faux-tremble ont été couchées.
- Le flottage du bois s'est perpétué jusqu'en 1967, et il ne persiste maintenant que les piliers d'estacade fortement dégradés. Toutefois, le flottage entraîne la déposition de matières ligneuses qui, lorsqu'elles se décomposent (souvent en anaérobiose) dégagent des lignites, des acides résineux et du sulfure d'hydrogène (méthane) qui sont toxiques pour la faune aquatique.
- La si grande abondance de plantes peu communes dans ce barachois est principalement due aux platières de gravier et de galets calcaires qui bordent la partie supérieure des îles Arsenault, aux Sapins et aux Chardons. À ce niveau, l'influence des marées se fait encore sentir et le marnage peut facilement atteindre 30 cm. Toutefois, la végétation ne présente pas un caractère halophytique et l'influence de la salinité y est probablement négligeable. Bien qu'on puisse observer plusieurs de ces plantes peu communes au sein d'habitats similaires sur d'autres rivières de la Gaspésie, rares sont les platières de si petite superficie qui abritent une telle diversité de plantes arctiques-alpines et calcicoles. Parmi les plantes qui y croissent, celles dont la présence est particulièrement remarquable en raison de leur répartition très sporadique dans le sud-est du Canada sont l'astragale élégant, la cardamine des prés sous-espèce à feuilles étroites, l'arabette hirsute, la barbarée à fruits dressés, l'épilobe à feuilles larges, le pâturin alpin et le carex scirpoïde.
- La présence du liparis de Loesel dans le marais tourbeux est d'un intérêt certain car, outre le fait qu'il soit de répartition plutôt locale, il s'agit de la seule espèce de la famille des Orchidacées que nous ayons récolté, dans les milieux ici traités, au sein même de la zone d'herbaciaie salée.
- L'occurrence de l'hélianthe géant, unique à ce site, est également fort intéressante car les hélianthes indigènes ne sont pas des plantes de la Gaspésie. Cependant, elle n'est pas ici hors de son habitat habituel : de tendance hygrophile, elle est associée aux sols humides, aux marais et même à la bordure de marais

---

## Remarques (suite) :

maritimes par Haines et Vining (1998). Réserve au sud-ouest du Québec par Fernald (1950), la seule mention de cette espèce pour la péninsule gaspésienne est, à notre connaissance, celle de Scoggan (1978-1979). Elle occupe ici une niche bien précise et circonscrite : les bourrelets de sédiments plus grossiers en bordure des îles et les surélévations dans l'herbaciaie salée, où elle ne pénètre pas dans la zone plus basse et humide. Très abondante, le jaune éclatant de ses grandes fleurs ceinturant les îles est un trait caractéristique unique à ce barachois. Sa présence semble récente et n'est pas mentionnée par Scoggan (1950). Il se pourrait d'ailleurs qu'elle y ait été introduite. En outre, Hinds (2000) la tient pour introduite au Nouveau-Brunswick où elle croît également.

- Au nord-est du milieu se trouve une grande plaque d'herbaciaie salée à végétation basse, où abonde la variété des marais (var. *elodes*) de l'aster de Nouvelle-Belgique. Cette variété, que nous n'avons revue qu'au barachois de la rivière Paspébiac, est manifestement très locale au sud de la Gaspésie. Partout ailleurs, c'est la variété typique (var. *novi-belgii*) qui accompagne les diverses associations de l'herbaciaie salée. Certains auteurs, dont Hinds (2000), ne reconnaissent plus cette variété et la rapportent en synonymie sous la variété typique (var. *novi-belgii*) de l'aster de Nouvelle-Belgique.
- La platière graveleuse à l'extrémité nord-ouest de l'île aux Sapins recèle un seul plant de l'astragale élégant, une plante calcicole d'affinité arctique-subarctique qui compte quelques populations reliquales en Gaspésie, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. Espèce rarissime, sa présence dans ce barachois en rehausse beaucoup la valeur floristique.
- La présence de la mulhenbergie de Richardson, espèce calcicole de répartition sporadique fort rare au Québec, est singulière. Elle n'est connue ailleurs qu'à l'île d'Anticosti et à Matapédia et Grande-Rivière en Gaspésie. Notamment, cette occurrence est la seule de la Gaspésie en milieu saumâtre au sein d'une herbaciaie salée.
- L'occurrence de l'aster d'Anticosti dans ce barachois est due à la présence d'un îlot graveleux calcaire au nord-est de l'île aux Sapins, où elle compte quelques dizaines de tiges sur moins de 5 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une espèce de grande rareté endémique du golfe du Saint-Laurent, où elle n'est connue que de quatre rivières gaspésiennes ainsi que d'Anticosti, du Lac Saint-Jean, du Nouveau-Brunswick et du Maine (Boudreau, 2002). Désignée menacée au Québec et considérée menacée au Canada, elle est très rare à l'échelle mondiale. Bien que cette colonie spécifique n'était peut-être pas connue auparavant, sa présence à cet endroit n'est pas particulièrement surprenante puisque d'une part, on connaît sa présence sur la rivière Bonaventure depuis plusieurs années et, d'autre part, elle croît dans un habitat similaire non loin en amont, près du pont de la route menant à la municipalité de Saint-Elzéar.
- Le fait que ce barachois abrite le gentianopsis élancé variété de Macoun, plante de très grande rareté désignée menacée au Québec, est d'un extrême intérêt botanique et phytogéographique. Espèce disjointe au Québec dont la principale aire de répartition se situe dans l'ouest de l'Amérique, on ne la reverra dans la province qu'à quelques endroits de la baie James. Ainsi, les occurrences québécoises sont séparées par un important hiatus mais se situent dans des habitats similaires : herbaciaies saumâtres estuariennes. La population de Bonaventure a longtemps été considérée comme endémique de ce site, sous le nom de *Gentiana gaspensis* Marie-Victorin. Cette population, quoique très précaire, semble en progression : elle comptait une trentaine d'individus en 1994 (Labrecque et coll.) et 59 spécimens en 1995. En 2001, nous y avons relevé deux colonies totalisant 91 individus (65 et 26 tiges respectivement).
- On pourra observer au sud de la route 132 le cotule à feuilles de coronopus (*Cotula coronopifolia*) qui compte quelques petits coussins dans le marais résiduel qui se trouve entre les deux ponts principaux. Cette très petite espèce de la famille des Asteraceae est remarquable et aisément identifiable par le jaune éclatant de ses fleurs dépourvues de ligules. Fernald (1950) la présentait comme indigène dans les barachois de la baie des Chaleurs, d'ailleurs le seul endroit où on la trouve dans le Québec. On sait maintenant que cette espèce est introduite en Amérique, et provient d'Afrique du Sud (Scoggan, 1978-79; Hinds, 2000). Outre ce site, nous ne l'avons revue que dans le barachois de la rivière Saint-Siméon et la prairie humide de Maria-Est. Étonnamment, Maria, Saint-Siméon et Bonaventure sont également mentionnés pour cette espèce par Scoggan (1978-79); d'ailleurs les seuls qu'il cite pour le Québec.
- En raison de la population de gentianopsis élancé variété de Macoun et d'aster d'Anticosti, deux plantes désignées menacées au Québec (la seconde également menacée au Canada); de la mulhenbergie de

---

Richardson et du troscart de la Gaspésie, deux plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec ainsi que de vingt-sept plantes de distribution locale (voir « espèces d'intérêt particulier »), ce barachois se démarque sensiblement des autres milieux humides côtiers et constitue un sanctuaire floristique d'une richesse et d'un intérêt exceptionnels.

- En novembre 2001, la compagnie Smurfit-Stone qui possédait la majeure partie du barachois, a cédé ses lots au ministère de l'Environnement. Cet heureux dénouement devrait assurer la protection dans le futur de ce merveilleux barachois et de ses trésors floristiques.
  - Dans l'éventualité où des démarches de conservation sont entreprises dans ce barachois, elles devraient être axées en priorité sur l'île des Prés, l'île Arsenault, l'île aux Sapins et l'île aux Chardons puisque ce sont elles qui abritent l'essentiel des plantes rares de ce milieu.
-

Figure 15

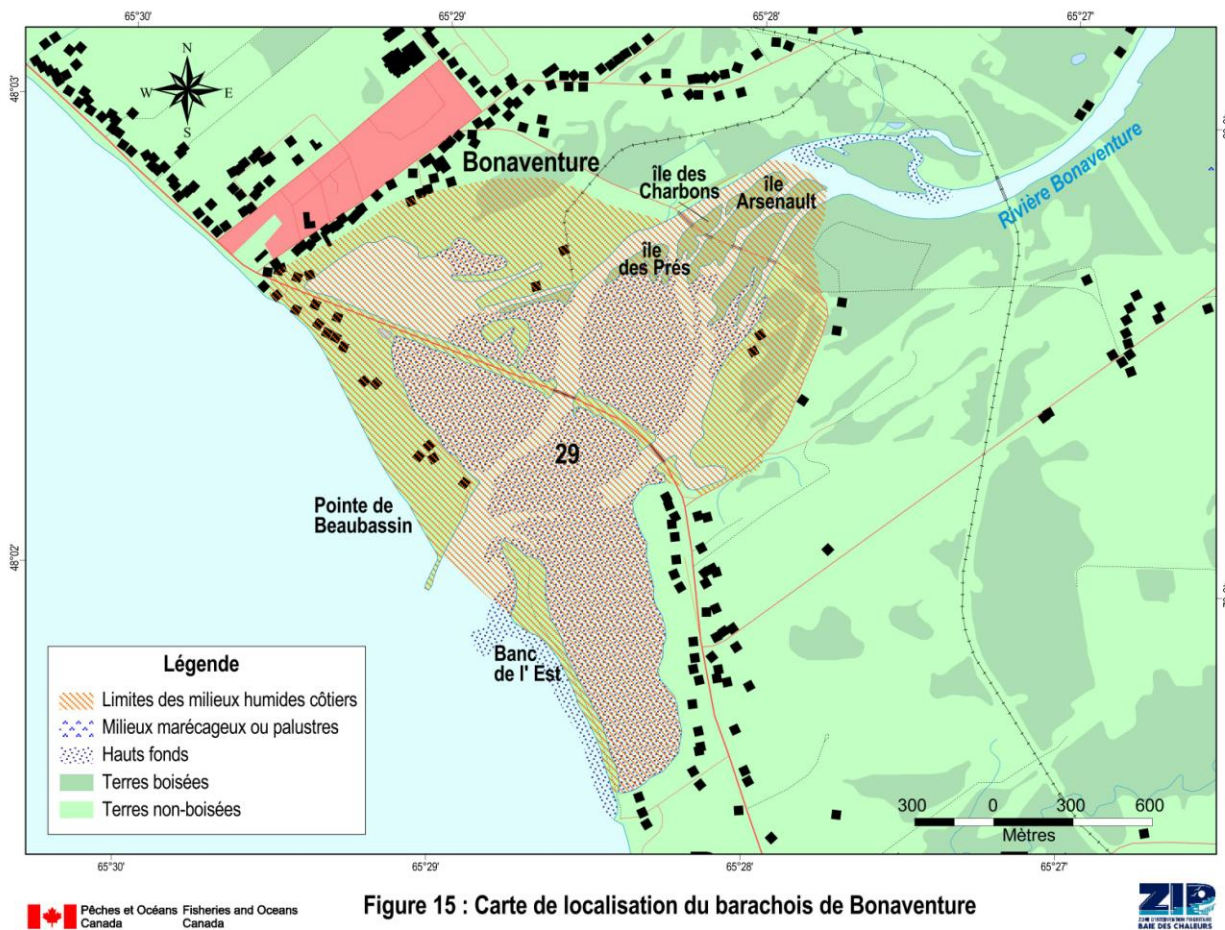


Figure 15 : Carte de localisation du barchois de Bonaventure



## Fiche 30 : Barchois de New Carlisle (New Carlisle)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois lagunaire	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 16, marais : 6.7, flèche littorale (ouest du grau) : 5, dépôts sableux (est du grau et autour du bassin au nord) : 1.3, lagune et chenal d'écoulement : 3
--	--

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 16 pour une carte de localisation.
- Barchois lagunaire d'une structure très particulière et comparable à nul autre en Gaspésie. Il forme l'extrémité ouest d'une vaste côte basse constituée de sédiments marins sableux manifestement déposés à cet endroit par la dérive littorale. Sa configuration s'apparente à un triangle-rectangle dont le sommet se situe à l'extrémité ouest du barchois et, à plus large échelle, représente la limite ouest de la vaste côte basse sablonneuse.
- Bordé au sud par un cordon littoral essentiellement sableux qui s'allonge sur 740 m et atteint une largeur maximale d'environ 140 m au niveau du grau. Au nord de la crête de cette flèche, le relief s'abaisse progressivement jusqu'au niveau le plus bas représenté par le chenal d'écoulement. Par la suite, la topographie s'élève brusquement, tout le territoire limitrophe nord étant constitué d'un talus de mort-terrain.
- Le chenal d'écoulement est formé de trois bassins séparés les uns des autres par des rétrécissements du chenal. Immédiatement en amont du grau se trouve un premier bassin de 0.8 ha. Il est lié au reste du barchois par un étroit chenal au nord-est. Celui-ci se divise alors en deux bras. Le premier part vers le nord-nord-est et se termine en un petit élargissement en cul-de-sac. L'autre bifurque vers l'ouest pour s'élargir en un second bassin coupé en deux par le remblai du sentier Caen. Puis, il se rétrécit de nouveau sur quelques dizaines de mètres pour s'élargir encore une fois en un troisième bassin de forme lancéolée. Enfin, le chenal se rétrécit encore et se termine en cul-de-sac par un léger élargissement en grande partie obstrué par la végétation émergente.
- Trois rigoles alimentent le barchois en eau douce, un apport qui demeure toutefois peu important : un canal de drainage qui débouche à l'extrémité nord-ouest, un ruisseau sans toponyme à l'ouest du sentier Caen et les eaux de ruissellement qui s'écoulent de façon diffuse en bordure de la rue Church et irriguent la partie nord-est du barchois (Bergeron, 1995).
- Les modifications anthropiques ont considérablement affecté la morphologie du barchois. L'examen de la séquence des photographies aériennes montre que le grau naturel du barchois se trouvait, en 1934, à 115 m à l'ouest du grau actuel (Bergeron, 1995). Ce dernier est artificiel. Il a entraîné le colmatage du grau naturel et a été dragué en 1939. Des jetées en palplanche d'acier surmontées d'une dalle de béton bombée ont été érigées de part et d'autre du chenal du grau. Ces jetées sont construites sur une longueur de 130 m, et bordent le grau qui atteint une largeur de 18.3 m. Ce chenal voit l'accumulation de sédiments sableux qui surélève le lit (jusqu'à 1.15 m en 1997, Bergeron (1997)) et représente un sérieux obstacle aux échanges hydriques. En amont de cette passe, un bassin de 0.84 ha a été creusé pour former un havre de pêche qui n'est plus utilisé depuis longtemps. Les déblais de dragage ont été déposés de part et d'autre des jetées, haussant considérablement la flèche dans ce secteur, ainsi qu'en bordures nord et ouest du havre formant ainsi un bourrelet saillant plus prononcé à son extrémité nord-est.

**Habitats :** ➤ Schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marais doux, herbier aquatique, prairie psammophile sur cordon littoral, prairie anthropique, lagune (bassins) et chenaux.

### Groupements végétaux :

- Schorre inférieur dominé par la spartine étalée accompagnée d'arroche prostrée, de spartine alterniflore, de salicorne d'Europe, de glaux maritime, de troscart maritime et de suéda maritime.
- Herbaçaie salée : groupements à carex paléacé et hiérochloé odorante; fétuque rouge, jonc arctique, orge agréable et argentine ansérine; puccinellie maigre et jonc de Gérard; scirpe vigoureux; carex paléacé et agrostis stolonifère.
- Marais doux à typha à larges feuilles, calamagrostis du Canada, impatiente du Cap et scirpe à gaines rouges.
- Herbier aquatique à ruppie maritime. On pourra également observer des colonies algales à entéromorphe.
- Cordon littoral essentiellement recouvert d'ammophile à ligules courtes, parfois en colonies allopatriques. On pourra également la trouver en compagnie du carex silicicole, de la sabline à fleurs latérales, de l'onagre bisannuelle, de la verge d'or graminifoliée et de l'épervière fausse-piloselle. Les autres associations

### Groupements végétaux (suite) :

psammophiles regroupent l'élyme des sables, la gesse maritime, le maïanthème étoilé, le chénopode de Berlandier variété à grand calice, le caquillier édentulé et la livèche écossaise. À l'extrémité est du bourrelet sableux bordant le havre au nord, le flanc nord arbore un dense tapis de genévrier horizontal. Enfin, les prairies psammophiles anthropiques sont colonisées par diverses espèces introduites : linaira vulgaire, mélilot officinal, chardon des champs, trèfle des prés, laiteron des champs, phléole des prés, tanaïse vulgaire, etc.

---

### Aspects fauniques :

- Les bassins sont visités par la sauvagine et leurs rivages par les limicoles. En plus du canard colvert que nous avons noté, Bergeron (1995) mentionne 4 autres espèces d'Anatidés : canards noir et pilet, sarcelles à ailes bleues et à ailes vertes.
- Bergeron (1995) fixe à quarante-trois (43) le nombre d'espèces d'oiseaux observées dans le barachois, excluant les oiseaux marins et les passereaux. Il importe de noter que les groupements d'ammophile à ligules courtes sur le cordon littoral sont très fréquentés par le bruant des prés.
- La zone côtière au sud du barachois est incluse dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe de Paspébiac- Bonaventure (statut informationnel, #02110063).
- Le havre aux eaux stagnantes fortement eutrophiées abrite des choquemorts en abondance. Outre cette espèce fourragère eurhalyne, les épinoches tachetées et à 3 épines sont les seules autres espèces de poisson capturées par Bergeron (1997).
- Les inventaires du macrobenthos ont révélé la présence de 12 groupes taxonomiques dominés par des individus au stade larvaire appartenant à deux familles de l'ordre des Diptères (insectes) : Ceratopogonidae et Chironomidae (Bergeron, 1997).
- La zone littorale au sud du barachois fait partie du secteur coquillier G-12, qui s'étend de la Pointe de Bonaventure à la Pointe de New Carlisle. Ce secteur fermé à la récolte n'abriterait pas de banc de myes communes mais des moules bleues en concentration moyenne (PESCA, 2000).

---

### Espèces d'intérêt particulier :

- Le bourrelet sableux qui borne le havre au nord et à l'ouest abrite une belle colonie de carex silicicole, une plante vasculaire rare du Québec.
- De même, l'extrémité nord-est de ce bourrelet comprend deux autres espèces qui, bien que non globalement rares, n'ont pas été relevées dans les autres milieux humides côtiers sud-gaspésiens : le botryche multifide et la shépherdie du Canada.
- On y a noté l'occurrence du hibou des marais (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du bruant de Nelson (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc) et du faucon pèlerin (susc. d'être désigné men. ou vul. au Qc et préoccupant au Canada).

---

### Usages :

- Observation d'oiseaux.
- Marche/ détente au moyen de quelques sentiers, de bancs et d'une plate-forme d'observation. Également panneau d'auto-interprétation sur un événement historique (débarquement d'un espion allemand à l'endroit). Accès à la plage.

---

### Tenure des terres :

- La totalité des composantes du barachois sont situées sur des terres du domaine public, sous la tutelle du ministère des Ressources naturelles du Québec.

---

### Perturbations anthropiques :

- Création d'une passe et d'un bassin artificiels par dragage et remblayage lié aux déblais de cette intervention. Construction de jetées en palplanche d'acier de part et d'autre de la passe, surmontées d'une dalle de béton armé.
- Remblayage dû au passage du sentier Caen qui isole le secteur ouest du barachois et entrave beaucoup la circulation de l'eau.
- Malgré le bienfait de la mise en valeur au moyen de sentiers, le site est très achalandé et labouré d'un réseau de sentiers, incluant des bancs et une plate-forme d'observation.
- Empiètement dû au sentier sur pilotis qui lie la rive est à l'extrémité nord-est du bourrelet sableux bordant le havre.
- Circulation de véhicules tout-terrain.

---

### Perturbations anthropiques (suite) :

- La municipalité a rejeté ses eaux usées non traitées dans le barachois entre 1950 et 1993. L'émissaire des eaux usées se trouve non loin à l'ouest du sentier Caen. Ces eaux sont acheminées à Paspébiac depuis 1993 pour traitement, mais les débordements d'eaux non traitées qui surviennent au printemps et lors de fortes pluies sont toujours évacués par l'ancien réseau d'interception enfoui sous l'avenue Caen (Bergeron, 1995). De plus, la qualité des eaux douces se jetant dans le barachois est inconnue mais coulent préalablement aux abords de routes et de terres agricoles.
- Des échantillons de sols prélevés par Bergeron (1997) révèlent, pour le substrat du sentier Caen, que les teneurs en métaux lourds, en BPC, en hydrocarbures et en composés aromatiques sont inférieures au seuil sans effet (SSN). Les sédiments à l'embouchure du ruisseau et du canal de drainage contiennent quelques métaux lourds et des hydrocarbures en concentration supérieure au seuil sans effet mais tous les substances sont en concentrations inférieures au seuil d'effets mineurs (SEM). Cependant, les sédiments du bassin à l'ouest du sentier Caen, dans lequel débouchent les eaux de surverse, sont fortement contaminés. Les teneurs en mercure, en cuivre, en arsenic et en hydrocarbures dépassent le seuil d'effets néfastes (SEN) et les teneurs en cadmium, en zinc, en nickel, en plomb et en BPC dépassent le seuil d'effets mineurs (SEM).

---

**Remarques :**

- En août 1996, la température des eaux du barachois variait entre 13,8 et 19°C et l'oxygène dissous entre 2,5 (au jusant) et 8,2 mg/l (au flot). En octobre, la température oscillait entre 9 et 13°C et la salinité entre 20 et 27 ‰ (Bergeron, 1997).
  - Un individu de morelle douce-amère croît à la jonction de la jetée à l'ouest de la passe avec le cordon littoral. Ancrée dans le sable, elle étale ses rameaux vigoureux florifères et fructifères sur la dalle de béton. Bien que cette espèce soit introduite et fréquente dans le sud du Québec, sa présence ici est d'un grand intérêt. La répartition québécoise de cette espèce a toujours été associée exclusivement à la zone de forêt décidue et elle ne dépassait pas la ville de Québec vers le nord-est. Il faudra réviser la distribution québécoise de ce taxon et fixer sa limite nord-est à New Carlisle, canton de Cox, comté de Bonaventure.
  - À l'automne 1995, Travaux publics Canada a procédé à la consolidation des jetées (nivellement du lit de la passe et destruction partielle des jetées dans leur partie sud). De plus, suite aux recommandations de Bergeron (1995), les murs de pieux bordant le havre à l'ouest et au nord ont été retirés et les courbes à l'extrémité nord des jetées partiellement remplacées par des pierres.
  - Le barachois est maintenant protégé et mis en valeur sous le vocable « Sanctuaire Jean-Paul Dubé ». La perturbation de la faune et de la flore est interdite, de même que la circulation des animaux domestiques en liberté et des véhicules motorisés. Toutefois, ce sanctuaire souffre d'un manque de surveillance et la circulation de VTT y est probante.
-

## Fiche 31 : Barchois de Paspébiac (Paspébiac)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois lagunaire	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 92, marais continu : 14, marais moitié eau libre moitié végétation : 16, flèches est et ouest : 35, lagune et chenaux : 20.5, remblai (n'incluant pas la route d'accès) : 6.5
--	--

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 16 pour une carte de localisation.
- Barchois lagunaire absolument remarquable par sa structure triangulaire presque équilatérale, qui s'avance dans la mer sur plus d'un kilomètre. Deux cordons littoraux fusionnés à leur extrémité constituent les limites est et ouest du barchois, alors que le trait de côte, représenté par un talus de mort-terrain boisé, forme la base du triangle lagunaire. La fusion des cordons littoraux à leur extrémité est un phénomène unique en Gaspésie.
- La flèche littorale est s'étend sur 1.76 km alors que la flèche ouest, légèrement plus courte, s'allonge sur 1.4 km (Bergeron, 1996).
- Le grau se trouve actuellement sur la flèche est, environ au tiers de sa longueur à partir de son point d'attache à la côte. Lors des travaux de Jacquaz et coll. (1990), le grau se trouvait aussi sur la flèche est, mais bien plus à l'ouest, près du point de rencontre des 2 cordons littoraux. Initialement, le grau de ce barchois était localisé sur la flèche ouest près de son point d'attache à la côte (à l'ouest du chemin du Quai). En fait, Jacquaz et coll. (1990) mentionnent 5 positions différentes de la passe depuis 1963. Ce barchois a même vu le colmatage occasionnel de son grau. D'ailleurs, sur la photographie aérienne de 1992, le barchois est dépourvu de grau. Lors de la visite du site, la passe semblait avoir fait l'objet d'un dragage récent et peut-être incomplet : à marée basse, les eaux de décharge dévalaient une petite chute à base accentuée en fosse, le tout d'une hauteur approximative de 2 mètres. Par la suite, l'eau s'écoulait à la mer par un chenal étroit et profond.
- Sur pratiquement toute sa longueur, la flèche est est ourlée à sa face interne par des cônes de débordement, témoins d'un passage répété des vagues par-dessus le cordon littoral.
- L'alimentation du barchois en eau douce semble très négligeable et n'est assurée que par deux rigoles (est et ouest du chemin du Quai) et par l'eau de ruissellement en bordure du chemin d'accès, au moyen d'un fossé avec une dalle métallique ondulée.
- Une grande partie de la lagune est recouverte de végétation, colonisation probablement favorisée par l'instabilité du grau et le faible hydrodynamisme qui en résulte. D'ailleurs, ce barchois possède vraisemblablement le plus haut ratio marais/ superficie totale (excluant les flèches littorales), fixé à 85% par Jacquaz et coll. (1990). Le marais est ponctué d'une mosaïque extrêmement élaborée de marelles aux contours sinueux et de microchenaux. La slikke est représentée par quelques bassins, notamment aux extrémités nord-est, sud et nord-ouest de la lagune. Trois principaux chenaux d'écoulement percent la lagune : le premier au nord longe la côte, le second un peu plus au sud rejoint le secteur à l'ouest du chemin du Quai et rejoint le premier chenal un peu avant le bassin nord-est. Finalement, le troisième traverse la partie sud-est du barchois et relie le bassin sud au bassin nord-est ainsi qu'au grau.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marais doux, prairie psammophile sur cordon littoral, prairie anthropique, marelles, slikke et chenaux.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore, en colonies allopatriques ou accompagnée du glaux maritime et du plantain maritime.
- Schorre inférieur à spartine étalée. Les associations végétales dominées par cette espèce sont les plus répandues dans le barchois et comprennent les groupements suivants : spartine étalée et spartine alterniflore; spartine étalée et limonie de Caroline; spartine étalée, plantain maritime et puccinellie d'Amérique; spartine étalée et puccinellie maigre. Des groupements à salicorne d'Europe et suéda maritime sont également représentés.
- Herbaçaie salée : groupements à argentine ansérine, glaux maritime, fétuque rouge et jonc de Gérard; jonc de Gérard et puccinellie d'Amérique; carex paléacé et hiéochloé odorante; scirpe maritime; jonc arctique et carex paléacé; hiéochloé odorante, fétuque rouge et jonc de Gérard; puccinellie d'Amérique.
- Marelles à ruppie maritime.
- Marais doux bordant la côte au nord du barchois regroupant diverses espèces, dont le calamagrostis du

---

### **Groupements végétaux (suite) :**

- Canada, le typha à larges feuilles, le lythrum salicaire, la cicutaire maculée, le sangisorbe du Canada, le lysimaque terrestre, le pigamon pubescent, l'aster à ombelles, l'iris versicolore et le carex à fruits tomenteux.
- La végétation du cordon littoral est peu abondante et disséminée en plaques. L'espèce la plus représentée est l'élyme des sables. Les espèces suivantes (entre autres) s'y trouvent également, en proportions variables mais jamais très abondantes : caquillier édentulé, gesse maritime, chénopode de Berlandier variété à grand calice, chénopode glauque, armoise caudée, arroche laciniée, soude commune, radis sauvage, matricaire maritime, onagre bisannuelle et une forme remarquable couchée, rampante et très charnue de l'arroche prostrée, qui s'étend occasionnellement en grands coussins.
- Prairies anthropiques centrées sur la flèche ouest et regroupant un cortège d'espèces introduites.

---

### **Aspects fauniques :**

- Du fait que le marais est labouré d'innombrables marelles et petits chenaux qui s'agencent selon un patron très complexe, la répartition eau libre/ végétation est extrêmement favorable à la sauvagine. Ainsi, le développement des lignes de rivage est très élaboré et, couplé à la végétation ceinturant les mares, crée un très bon isolement visuel. Le milieu n'est pas uniquement prisé de la sauvagine, mais également des limicoles qui y trouvent de vastes zones d'alimentation en bordure des cordons littoraux et dans les mares et chenaux peu profonds. On peut notamment y observer le pluvier semipalmé et le bécasseau semipalmé en abondance, de même que les grand et petit chevaliers, le courlis corlieu, etc. Site de halte migratoire notable, qui accueille plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, canard pilet, sarcelle à ailes vertes, etc. Lors de la visite du site, un remarquable rassemblement d'une douzaine de harles huppés femelles se tenait près du bassin sud.
- Également fréquenté par plusieurs autres espèces aquatiques : martin-pêcheur d'Amérique, grand héron, goélands argenté et marin, sterne pierregarin, cormoran à aigrettes, etc. En outre, le bruant des prés se tient en grand nombre dans les touffes de végétation qui parsèment la flèche est.
- Le secteur côtier qui s'étend de la pointe de ce barachois vers l'ouest jusqu'au barachois de Bonaventure est ciblé comme aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110063, statut informationnel). Une seconde aire s'étend de la pointe du barachois vers l'est jusqu'à la Pointe Trachy dans la municipalité de St-Godefroi (#02110062, statut informationnel).
- Une partie du cordon littoral est et du marais au nord est identifiée comme site abritant une colonie d'oiseaux (#04110122, statut privé). Les derniers inventaires de cette colonie remontent à 1989, où 239 couples de goélands argentés et 21 couples de goélands marins avaient été inventoriés (Brousseau et Chapdelaine, 1989). Cependant, lors de notre visite de la flèche au début de septembre, nous n'avons observé aucun nid. En outre, les continus changements de la position et de la structure de cette flèche doivent tenir les oiseaux nicheurs en haleine.
- Bergeron (1996) mentionne une importante colonie nicheuse de sternes pierregarin dans ce barachois, qui comptait entre 150 et 200 individus en 1995. Toutefois, cette colonie est certainement d'établissement récent car elle ne figure pas dans les relevés du Service canadien de la faune (Brousseau et Chapdelaine, 1989) ni dans les colonies délimitées par Faune et Parcs Québec sous l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Malheureusement, les inventaires des colonies d'oiseaux gaspésiennes remontent presque tous à 1989.
- Jacquaz et coll. (1990) ont recensé 9 espèces de poissons pour ce barachois. Outre 5 espèces fourragères, on note l'anguille d'Amérique, la morue franche, la plie lisse et la plie rouge.
- 26 groupes taxonomiques de macrobenthos ont été relevés par Bergeron (1996), dans le secteur à l'est du chemin du Quai. La faune benthique était principalement représentée par les mollusques bivalves : mye commune, moule bleue et macoma baltique; par des vers polychètes du genre *Polydora* sp. et par les crustacés amphipodes *Corophium* sp. et *Gammarus lawrencianus*. Le benthos des secteurs à l'ouest du chemin du Quai était essentiellement représenté par des larves d'insectes (Diptères) et par des vers polychètes.

---

### **Espèces d'intérêt particulier :**

- On a déjà noté la présence du râle jaune (M. Chouinard, comm. pers.). Cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Qc et préoccupante au Canada, n'a pas été aperçue mais reconnue par son « chant » très distinctif, qui s'apparente à deux cailloux frappés l'un contre l'autre.
- La morue franche est une espèce considérée préoccupante à l'échelle canadienne par le COSEPAC (2001).

### Usages :

- Le site historique du banc de Paspébiac est certainement le principal attrait du barachois, dont l'achalandage annuel se chiffre aux alentours de 30 000 visiteurs.
- L'automne 2001 a vu l'achèvement d'un grand sentier sur pilotis qui relie, en arc-de-cercle, le chemin du Quai à la côte environ au centre du barachois. Cette promenade constitue un lieu privilégié pour la marche, l'observation des oiseaux et du barachois.
- Marche-détente sur la flèche est. La plage de cette flèche et celle au sud du havre sur la flèche ouest sont fréquentées (baignade, détente).
- Pêche récréative sur les quais du havre de pêche.
- Les bâtiments installés sur la pointe de Paspébiac (Place des Quatorze Mille) comprennent abris, jeux pour enfants, aires de pique-nique, toilettes, etc. (Bergeron, 1996).
- Stockage de produits pétroliers, ancien chantier maritime, usine de transformation du poisson, quai commercial et des pêcheurs, antennes émettrices du poste radiophonique et rampe de mise à l'eau sur flèche ouest.

### Tenure des terres :

- La plus grande partie du barachois est de tenure publique et relève du gouvernement du Québec. Ces parties comprennent toute la lagune (marais et slikke) comprise entre les deux cordons littoraux, tout le cordon littoral est sauf un petit lot appartenant à la ville de Paspébiac et, sur la flèche ouest, l'extrémité nord, un lot à l'ouest du site historique ainsi que le secteur de l'ancien chantier naval.
- Le havre de pêche, le quai et le brise-lames (sauf l'extrémité sud qui est de tenure provinciale) appartiennent au gouvernement du Canada.
- Le terrain de stockage de produits pétroliers (zone de remblai) appartient à la compagnie Irving Ltée.
- La tour de transmission et son ancrage de même que la passerelle d'accès est la propriété de Radio CHNC Ltée.
- La municipalité de Paspébiac possède 7 lots sur la flèche ouest. Le reste est de tenure privée (2 lots dans la partie nord, site historique, usine de transformation et deux lots sur la pointe de Paspébiac).

### Perturbations anthropiques :

- ➤ Remblayage du chemin du Quai en 1978 qui, jusqu'alors, consistait en une route carrossable sur pilotis (Bergeron, 1996). Ce remblai a complètement isolé le secteur à l'ouest du chemin et à ce moment, le grau sur la flèche ouest était déjà colmaté et une nouvelle brèche s'était formée sur la flèche est. En 1945, deux écluses ont été construites dans le bassin à l'ouest du chemin du Quai, afin de contrôler le niveau d'eau durant la période hivernale. Cette intervention a nécessité le remblayage de 1,03 ha. En 1981, un ponceau a été installé sous le chemin, rétablissant le lien entre les secteurs ouest et est. Cependant, Bergeron (1996) signifie que les échanges n'ont lieu que lors des marées de vives eaux.
- Au début des années 1900, des travaux de remblayage ont été effectués sur 0,83 kilomètre à l'ouest du chemin d'accès, dans l'optique d'établir un lien ferroviaire entre ce chemin et le bassin sud. Toutefois, ce projet n'a jamais été mené à terme (Bergeron, 1996), mais la structure est toujours visible sur le terrain et sur la photographie aérienne de 1992. Elle consiste en une bande surélevée bordée de part et d'autre par d'étroits chenaux. Le remblai est inexistant au niveau des chenaux et des grandes marelles.
- Remblayage, à la face interne au centre de la flèche ouest, d'une superficie de 6,5 ha pour la construction d'infrastructures de stockage de produits pétroliers. Ce terrain est ceinturé d'une clôture en broche.
- En 1945, deux tours émettrices et une passerelle sur pilotis comme voie d'accès ont été construites dans le marais (Bergeron, 1996). Ces constructions représentent un empiètement de 474 m<sup>2</sup>.
- Construction des infrastructures portuaires sur la face externe de la flèche ouest, soit : un quai commercial (longueur près de 420 m), un débarcadère de bas niveau (quai des pêcheurs) adjacent au quai commercial à sa face interne, un quai marginal perpendiculaire aux 2 premiers et, au nord, un brise-lames en blocs de pierre d'une longueur de 520 m (Bergeron, 1996).
- Une analyse de la qualité des sédiments a été réalisée par Bergeron (1996) au moyen de cinq (5) échantillons de substrat recueillis à l'ouest et à l'est du chemin d'accès. Cette analyse révèle, pour le secteur ouest, des concentrations de plomb et de BPC supérieures au seuil d'effets mineurs (SEM) et un taux de zinc supérieur au seuil sans effet (SSE). Pour le secteur est, des échantillons contiennent des concentrations d'arsenic et de zinc supérieures au seuil sans effet, et des concentrations de cuivre, de nickel et de plomb supérieures au seuil d'effets mineurs. L'évaluation de la qualité des sédiments du havre par Travaux publics Canada (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1993), montre des taux de cadmium et de mercure supérieurs au seuil sans effet et des taux de BPC supérieurs au seuil d'effets mineurs.

---

### **Perturbations anthropiques (suite) :**

- Bâtisses diverses sur flèche ouest (site historique, usine de transformation, phare, camping municipal, ancien chantier naval, Place des Quatorze Milles). Cette flèche subit d'ailleurs un achalandage intensif, tant de nature piétonnière que motorisée, et d'origine touristique comme locale. Sa surface est découpée par un réseau de chemins qui contribuent beaucoup à la dégradation de la végétation.
- Le point où se termine le chemin du Quai, soit à la jonction des deux cordons littoraux, est un site d'accès à la plage où se stationnent les voitures. Là, le sol est couvert de déchets divers. L'installation d'une poubelle n'y serait pas superflue.
- Circulation de véhicules tout-terrain et de motocyclettes sur la flèche est, ce qui n'aide pas la végétation psammophile déjà peu répandue. En outre, cette végétation qui, lorsqu'elle est bien établie, stabilise fort adéquatement le substrat des cordons littoraux, contribue également dans ce cas-ci à en freiner la régression. Cette pratique dommageable doit y être empêchée et elle est d'ailleurs interdite au Québec (Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles) .
- Le récent achèvement du sentier sur pilotis dans le secteur nord (le seul du genre en Gaspésie), bien que louable pour l'observation de la nature et la mise en valeur du site, représente un empiètement considérable sur le marais.

---

### **Remarques :**

- En Gaspésie, les seuls autres milieux de configuration comparable sont le marais de St-Siméon-Est (milieu lagunaire en formation) et le barachois de Carleton. Quant à ce dernier cependant, ses cordons littoraux sont séparés par un grau large et stable, et l'immensité de sa slikke est tout le contraire de ce barachois, largement végété.
  - Milieu passablement étudié : traité par Logimer (1984) dans leur étude sur le littoral de la MRC de Bonaventure, l'un des quatre (4) barachois étudiés sur le plan biophysique par Jacquaz et coll. (1990), étude de restauration et de mise en valeur par Bergeron (1996), mémoire de maîtrise sur la géomorphologie et la dynamique sédimentaire du barachois (Renaud, 2000).
  - Jacquaz et coll. (1990) donnent, pour la saison estivale, des températures moyennes variant entre 20.8 et 25.3°C, des taux de salinité allant de 24 à 25‰, un pH variant de 8 à 8.4 et des valeurs d'oxygène dissous se situant entre 11.3 et 13.3 mg/L.
  - Lemieux et Lalumière (1995) cartographient des zostérais dans ce site, comme suit : herbiers discontinus dans le havre et dans le bassin nord-est, herbier continu dans le chenal menant au bassin sud et quelques touffes dans ce dernier.
  - La présence de la puccinellie d'Amérique est plutôt intéressante, notamment du fait que nous ne l'avons pas revue ailleurs au sud de la Gaspésie. Cette espèce n'est pas mentionnée pour la péninsule par Scoggan (1950), et il semble que cet auteur ait préalablement rapportée la plante de Paspébiac à la puccinellie maritime (d'ailleurs la seule occurrence gaspésienne qui figure dans l'ouvrage). Cependant, Scoggan (1978-1979) et Marie-Victorin (1995) affirment que la puccinellie maritime est absente du Québec. Scoggan (1978-1979) réserve sa distribution au sud-ouest du Groenland, et rapporte toutes les occurrences canadiennes à la puccinellie d'Amérique, incluant sa mention du barachois de Paspébiac qu'il semble avoir révisée ultérieurement. Les gros épillets communs aux deux taxa peuvent mener à confusion, mais la présence de stolons chez la puccinellie maritime et l'absence de ceux-ci chez la puccinellie d'Amérique distingue les deux espèces à coup sûr.
  - Quelques beaux tapis glauques d'arroche laciniée poussent sur le haut de plage environ au centre de la flèche est. Fernald (1950) et Marie-Victorin (1995) semblaient considérer cette halophyte psammophile indigène mais la plupart des auteurs, dont Scoggan (1978-1979) et Hinds (2000), s'entendent maintenant sur le fait que cette espèce est introduite en Amérique du Nord. Sa présence demeure toutefois intéressante du fait que cette espèce est très peu commune en Gaspésie, nous ne l'avons pas revue ailleurs que dans l'estuaire de la rivière Stewart. D'ailleurs, elle n'est même pas mentionnée pour la région par Scoggan (1950).
  - La pérennité du barachois est mise en péril par l'importante régression de la flèche est vers la côte. Elle aurait reculé de 300 m depuis 1870 (Renaud, 2000), soit : de 100 m entre 1870 et 1934 (1,56m/an), de 200 m de 1934 à 1992 (3,45m/an; Ropars, 1997) et de 25 m entre 1992 et 1998 (4,16m/an). De plus, ce recul a entraîné la disparition du chenal d'écoulement à la face interne de la flèche et l'ensablement d'une partie du marais. En tout, la perte d'habitat serait de 22.5 ha (Bergeron, 1996). Des démarches sont actuellement en
-

---

**Remarques (suite) :**

cours pour contrer son recul, notamment via l'engraissement. Par contre, ces démarches sont encore en phase de recherche de financement.

- Renaud (2000) considère que l'appellation de « flèche triangulaire » serait plus appropriée sur le plan géomorphologique pour ce site que celui de « barachois » puisqu'il aurait été mis en place par des processus d'érosion postglaciaux d'un delta fossile durant la remontée marine et non par des processus fluviaux (-marins) de sédimentation.
  - La municipalité de Paspébiac ne rejette pas ses eaux usées traitées dans le barachois. De plus, les établissements commerciaux sur le cordon littoral ouest, bien que non reliés au réseau d'égout, sont dotés de fosses septiques (Bergeron, 1996).
-



Figure 16

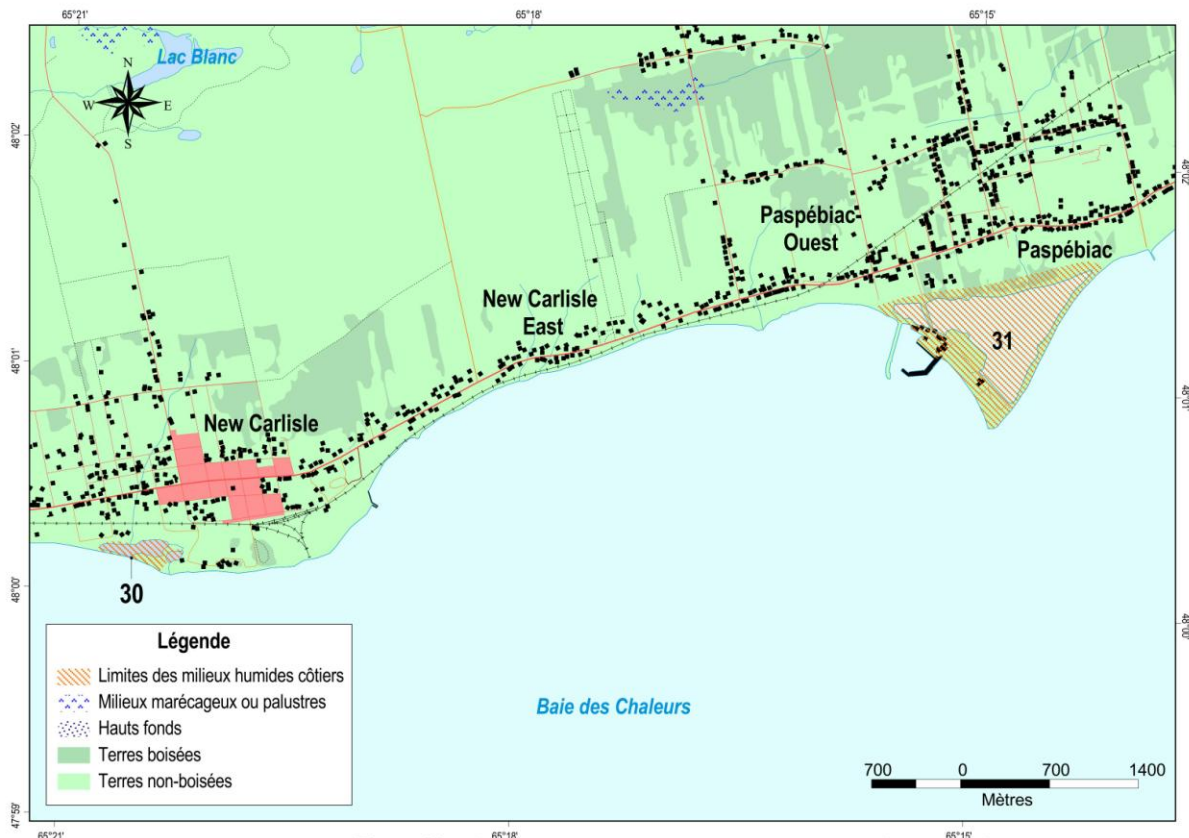


Figure 16 : Carte de localisation du barachois de New Carlisle (30) et du barachois de Paspébiac (31)

## Fiche 32 : Barchois de la rivière Paspébiac (Hopetown)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 80, marais : 33, marécage : 2.5, tourbière minérotrophe : 1.3, bourrelet alluvial : 1.2, flèche littorale : 3, lagune, chenaux et grandes mares : 38.
--	--

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 17 pour une carte de localisation.
- Barchois qui se démarque par sa morphologie étroite et allongée. Le grand axe est-ouest de la lagune est un prolongement élargi de la rivière Paspébiac, un cours d'eau relativement modeste qui débouche à l'extrémité sud-ouest du barchois. Un second cours d'eau, également de modeste dimension, se jette dans le barchois à son extrémité nord-est, perpendiculairement à son grand axe : la rivière St-Godefroi. Jacquaz et coll. (1990) estiment que les bassins versants de ces deux tributaires fournissent, en étiage d'été, un débit d'eau douce de 1.5 m<sup>3</sup>/s. La lagune (slikke et schorre) s'allonge sur près de 2 km et sa largeur est quasi constante d'un bout à l'autre, atteignant une valeur maximale d'environ 440 m à l'est.
- En opposition aux autres barchois estuariens, le marais est majoritairement localisé dans le tiers aval du barchois, près du cordon littoral. Barchois en grande partie bordé de talus de mort-terrain, le schorre est ailleurs logé dans les zones où les rives ont un relief moins prononcé : une bande de marais au centre-sud et une seconde à l'extrémité nord-ouest.
- La portion de marais à l'est est littéralement criblée de petites marelles plus ou moins circulaires qui forment une mosaïque complexe et saisissante. La partie située au nord du chenal principal est de plus percée par quatre grandes mares peu profondes et allongées, qui communiquent avec la slikke au moyen de chenaux de marée.
- La lagune est très peu profonde dans son ensemble: à marée haute moyenne, la profondeur moyenne est de 0.45 m (Jacquaz et coll., 1990). Dans le tiers est du barchois, le chenal principal, qui scinde en deux la zone palustre, est large et bien délimité. Plus en amont, il se perd dans les hauts-fonds de la lagune. Un peu avant sa rencontre avec le pont de la route 132, il est rejoint par le chenal de la rivière St-Godefroi, ce dernier encastré entre des bourrelets alluviaux. Leur chenal commun se rétrécit en aval du pont, et l'eau sort du barchois par un grau étroit dont le lit voisine 15 mètres de large. Le courant y est rapide, Jacquaz et coll. (1990) donnent une valeur moyenne de 0.7 m/s.
- Le cordon littoral, sur lequel passe la route 132, est d'axe nord-nord-est-sud-sud-est et se courbe légèrement vers la mer dans sa partie sud. Il s'étend sur 610 m et atteint une largeur maximale d'environ 120 m au niveau du grau. Son extrémité sud est ceinturée d'un enrochement.
- À l'extrémité nord-ouest ainsi qu'au centre-sud du barchois, les marais arborent un microrelief remarquable et fort élaboré : une succession de petites buttes ou de plaques gazonnées séparées par des dépressions vaseuses plus ou moins humides; le tout s'apparentant beaucoup aux mottureaux observés dans le barchois de Bonaventure. À l'extrémité nord-ouest, le marais adopte graduellement, vers l'ouest, un caractère tourbeux. Ce faciès marque la transition entre l'herbaçaie salée et une tourbière minérotrophe de quelques dizaines de mètres de large. Un relief de petites buttes et dépressions humides se trouve aussi dans la partie sud de la tourbière.
- Au centre-sud se trouve une entité absolument inusitée : un bourrelet alluvial sablonneux, constituant une presqu'île en forme de fer à cheval. Surélevé de plusieurs mètres par rapport à la slikke, il s'avance dans la lagune et isole ainsi une petite baie intérieure. Ce bourrelet isole partiellement au sud un marais aux rebords tourbeux, irrigué en eau par une intrusion de la slikke qui rétrécit de l'aval vers l'amont et fait office de chenal d'écoulement.
- La frange arborescente a été conservée sur la majeure partie des rives du barchois. D'une grande beauté, il s'inscrit dans un paysage coniférien associé à un substrat périphérique souvent tourbeux.
- Les sédiments sableux et la vase argileuse dans la lagune ont une teinte rougeâtre qui rehausse beaucoup la beauté du barchois au jusant, alors qu'émergent des plaques rouges.

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, prairie humide d'eau douce, tourbière minérotrophe herbacée/ arbustive, marécage arbustif, marécage boisé mixte et coniférien, pessière noire psammophile à mousses hypnacées et à lichens, lagune, chenaux et marelles.

---

### **Groupements végétaux :**

- Haute-slikke (peu représentée dans ce barachois) à spartine alterniflore.
  - Schorre inférieur à spartine étalée, glaux maritime, plantain maritime, limonie de Caroline, orge agréable et arroche prostrée. La végétation qui ceinture les marelles et colonise les dépressions regroupe la spartine alterniflore, la spargulaire du Canada, le troscart de la Gaspésie, la salicorne d'Europe, le plantain maritime, le scirpe maritime, le scirpe roux, l'éléocharide uniglume, le suéda maritime et la renoncule cymbalaire.
  - Herbaçaie salée : groupements à jonc arctique, fétuque rouge, aster de Nouvelle-Belgique et argentine ansérine; carex paléacé et scirpe maritime; spartine pectinée; jonc de Gérard; calamagrostis raide, éléocharide uniglume et scirpe roux; carex dressé; fétuque rouge, jonc arctique et hiérochloé odorante; scirpe vigoureux.
  - Marelles à ruppie maritime, zannichellie palustre, potamot filiforme et laitue de mer. Herbier aquatique à zostère marine.
  - Prairies humides d'eau douce occasionnelles dans les indentations de la rive nord et au nord de la route du Vieux Moulin (estuaire de la rivière St-Godefroi). Elles présentent diverses associations rassemblant le typha à feuilles larges, le calamagrostis du Canada, le sanguisorbe du Canada, le scirpe à gaines rouges, l'aster à ombelles, l'impatiante du Cap, l'eupatoire maculée, l'iris versicolore, le pigamon pubescent et la prêle des marais.
  - Marécage arbustif à myrique baumier (dont le sanguisorbe du Canada semble indissociable), saule de Bebb, saule discoloré, rosier inerme et rosier palustre. Marécage boisé à mélèze laricin, thuya occidental et épinette blanche, à l'occasion accompagnés de feuillus tels bouleau à papier, peupliers baumier et faux-tremble.
  - Tourbière minérotrophe : strate arbustive à chèvrefeuille villeux, myrique baumier, chamédaphné calculé et andromède glauque. Strate herbacée à carex aquatique, carex verdâtre, carex des bourières, calamagrostis du Canada, troscart maritime, airelle atoca, agrostis scabre, potentille des marais, mulhenbergie agglomérée, gaillet trifide et géocaulon livide.
  - Bourrelet alluvial au centre-sud à végétation plutôt xérophile et acidiphile, sauf sur les versants où croît le thuya occidental. Essentiellement recouvert d'une pessière noire à mousses hypnacées où le Pleurozium schreberi semble dominer la strate muscinale. Au centre-nord du bourrelet, cette végétation est remplacée par une pessière noire ouverte à lichens (*Cladonia mitis* et *C. rangiferina*). La végétation des secteurs moussus est très pauvre et surtout représentée par le gadellier lacustre. Le boisé ouvert à lichens abrite, en strate herbacée, le danthonie à épi, la verge d'or rugueuse, les lycopodes aplati, à massue et arborescent, la linnée boréale, la pyrole unilatérale et la violette réniforme. Une zone sableuse ouverte et basse au centre-sud regroupe l'airelle vigne-d'Ida, l'airelle à feuilles étroites et la camarine noire.
- 

### **Aspects fauniques :**

- Au début de septembre, il est remarquable de voir à quel point ce barachois accueille une faune ailée abondante et diversifiée. De ce fait, il est manifestement un important site de halte migratoire malgré sa superficie relativement restreinte. Les grands hérons s'y nourrissent en nombre élevé (une vingtaine lors de l'inventaire) et se perchent sur les arbres en bordure, notamment sur le bourrelet alluvial au centre-sud. Les voiliers de sauvagine s'y rassemblent en nombre considérable : lors des travaux d'inventaire, on comptait une vingtaine de bernaches du Canada, une cinquantaine de sarcelles à ailes vertes et plusieurs dizaines de canards noirs et colverts. En raison des grandes mares peu profondes et de la morphologie complexe du marais qui permet un important développement des lignes de rivages, les limicoles y trouvent des sites d'alimentation de grande qualité. Nombreux et diversifiés, il y sont représentés, entre autres, par les espèces suivantes : grand et petit chevaliers, chevalier grivelé, bécassine des marais, bécasseau minuscule, pluvier kildir, pluvier semipalmé, etc.
  - Le barachois semble également plaire beaucoup aux rapaces. Lors de la visite du site, faucon émerillon et busard Saint-Martin y chassaient et 2 petites buses se tenaient à proximité et le survolaient de temps à autre.
  - Ce barachois est ciblé comme aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) et sa désignation comme habitat faunique en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est en devenir (#02110260, Estuaire de la rivière Paspébiac). La zone côtière hors du barachois est incluse dans l'ACOA
-

---

**Aspects fauniques (suite):**

Saint-Godefroi-Paspébiac (#02110062, statut informationnel).

- Habitat favorable au rat-musqué commun, dont on peut observer des pistes dans la vase et des sentiers dans la végétation. Des pistes de cerf de Virginie ont également été relevées dans la vase et même de vieilles empreintes d'ours noir.
- Les marelles abritent des choquemorts adultes et juvéniles. Jacquaz et coll. (1990) ont pêché, à l'été 1984, 12 autres espèces de poissons parmi lesquelles 6 espèces fourragères, l'omble de fontaine, l'éperlan arc-en-ciel, les plies lisse et rouge ainsi qu'un grand nombre d'anguilles d'Amérique (105) et de poulamon atlantique (73).
- La slikke abrite un banc de myes communes qui constitue le secteur coquillier G-14.3, fermé à la cueillette. Ce banc s'étend sur 5 ha dont 3 en concentration élevée et 2 en concentration moyenne (PESCA, 2000).

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, qui s'étendrait sur environ 8 250 m<sup>2</sup> (Fleurbec et coll., 1995).
- La zone d'écotone à l'extrémité nord-ouest du barachois, qui marque la transition entre l'herbaciaie salée et la tourbière minérotrophe, abrite quelques tiges de la variété des marais (var. elodes) de l'aster de Nouvelle-Belgique. Cette variété semble très locale au sud de la Gaspésie et n'a été revue que dans le barachois de la rivière Bonaventure.

---

**Usages :**

- Ce milieu semble principalement voué à l'observation de la nature et constitue un site ornithologique très intéressant. Il jouit d'une mise en valeur au moyen d'une plate-forme d'observation au sud-est (près du grau) et d'un sentier qui longe la rive sud-ouest sur 0.75 km.
- Halte municipale sur le cordon littoral.
- Pêche à l'omble de fontaine.

---

**Tenure des terres :**

- La lagune et les chenaux d'écoulement sont de tenure publique, de même que la route 132 et son emprise (ministère des Transports du Québec, MTQ).
- La partie du cordon littoral au sud-est de la route appartient à la municipalité de Hopetown.
- L'essentiel des marais est de tenure privée et, selon un axe nord-ouest-sud-est, les marais au nord et au sud de la lagune sont souvent situés sur un même lot qui s'interrompt à la rencontre de la lagune (slikke) et se poursuit par la suite. Les marais englobent 39 lots.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage et dégradation du cordon littoral lié au passage de la route 132.
- Remblayage du marais et modification de l'écoulement au nord-est, en raison du passage de la route du Vieux Moulin qui traverse le chenal de la rivière St-Godefroi.
- Dégradation du cordon littoral au sud-est de la route 132 due à la circulation piétonnière et motorisée ainsi qu'à l'enrochement qui ceinture son extrémité sud. Un bâtiment municipal associé à la halte s'y trouve également.
- Élimination localisée des franges arborescentes accompagnant des terres agricoles ou des terrains d'habitation.
- Chemin de véhicules tout-terrain sur le bourrelet alluvial au centre-sud et circulation de VTT dans le marais pour y accéder.

---

**Remarques :**

- Barachois d'une très grande beauté, remarquable par son haut niveau d'intégrité écologique, le faciès tourbeux périphérique à plusieurs endroits, la diversité et la qualité des habitats ainsi que la complexité morphologique de ses marais. La conservation généralisée des franges arborescentes ajoute beaucoup au caractère d'isolement et à la valeur faunique. Les perturbations anthropiques sont concentrées à l'extrémité est, au niveau du cordon littoral et du remblai de la route du Vieux Moulin. Ailleurs, l'écosystème est pratiquement dépourvu d'activités humaines.
- La lagune est peu profonde et son fond est en grande partie recouvert de zostérais, principalement en herbiers continus mais occasionnellement en herbiers discontinus ou épars (Lemieux et Lalumière, 1995).
- En fin juillet 1984, Jacquaz et coll. (1990) ont effectué des mesures de paramètres physico-chimiques : température moyenne en surface variant entre 20 et 21°C, salinité moyenne en surface allant de 3.6 à 27‰, moyenne de l'oxygène dissous de 9.4 mg/L en basse mer et de 14.1 mg/L en pleine mer, et pH moyen de 8.1 à marée basse et de 7.9 à marée haute.

Figure 17

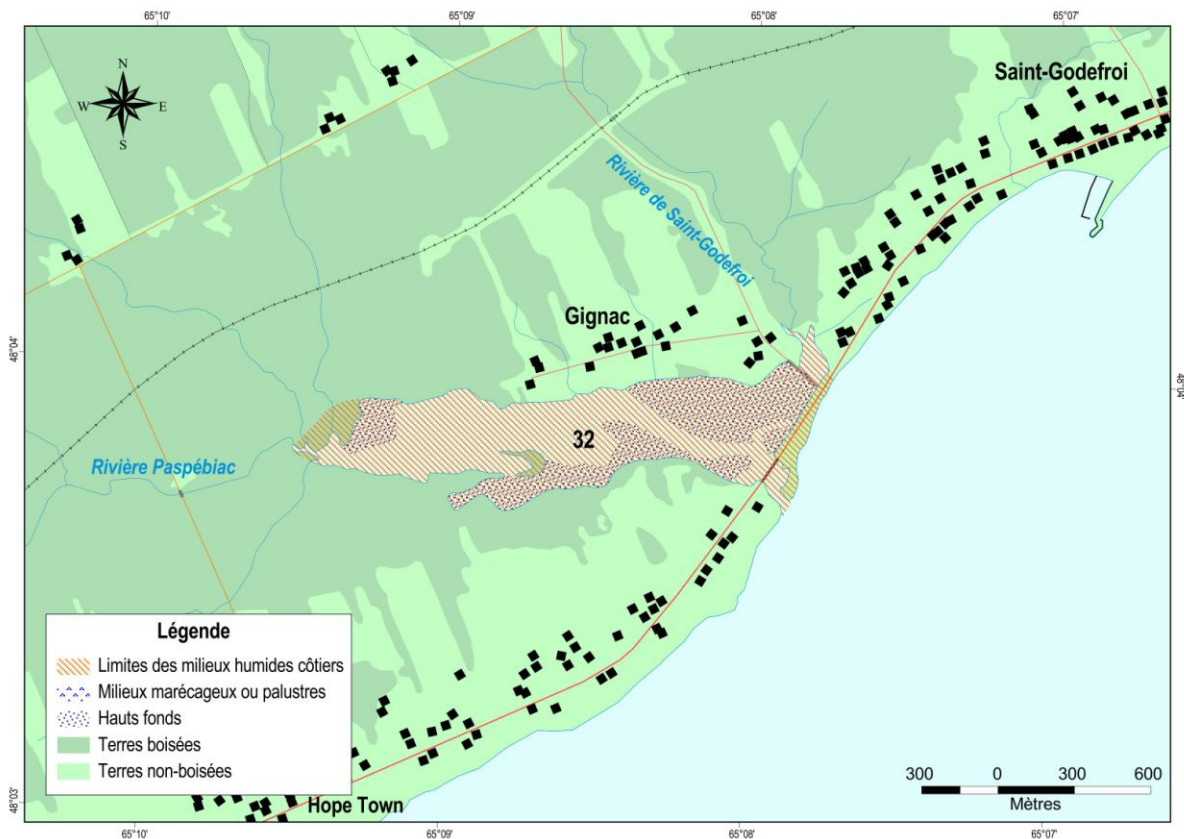


Figure 17 : Carte de localisation du barachois de la rivière Paspébiac (32)

## Fiche 33 : Barchois de la Petite rivière Port-Daniel (Port-Daniel-Gascons)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 17, marais : 5, marécage : 2.4, lagune : 5.6, flèche littorale : 3.2, terrain anthropique : 0.8
--	--

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 18 pour une carte de localisation.
- Petit barchois en forme d'éventail installé à l'embouchure de la Petite rivière Port-Daniel. Sur près de 500 m avant de déboucher dans la lagune, la rivière s'écoule dans un chenal en ligne droite et bordé au sud par des terres plus ou moins marécageuses. Lorsqu'elle reconte la lagune un peu en aval du pont de la voie ferrée, elle se ramifie en quatre bras (le plus au sud étant le principal) qui contournent trois îlots sablonneux. Au sud du chenal de la rivière (avant sa ramification), le marais est traversé par un petit chenal sinueux qui débouche dans la lagune et draine les eaux s'écoulant dans un canal qui borde la voie ferrée au sud sur près de 300 mètres.
- Le marais est concentré dans la moitié sud-ouest du barchois et ses contours sont fort sinueux, marqués de profondes indentations. Quelques chenaux de marée le percent ainsi que plusieurs marelles circulaires ou ellipsoïdes. Dans l'hydrosérie, la couverture herbacée s'entremêle graduellement aux éléments arbustifs pour finir en marécage arbustif/arborescent.
- Le cordon littoral, pratiquement dépourvu de végétation, est plutôt imposant en comparaison du petit barchois qu'il protège. Il s'étend sur plus de 490 mètres et atteint une largeur maximale d'environ 80 mètres. Le grau est situé à l'extrémité nord-est du barchois. Relativement étroit et profond, sa largeur est d'environ 15 m et il est intercalé entre l'extrémité nord du cordon littoral du présent barchois et l'extrémité sud du cordon littoral du barchois de la rivière Port-Daniel, situé tous près au nord.
- Au centre-sud du barchois se trouve un bourrelet alluvial sablo-graveleux couvert d'une arboriaie résineuse. Un autre bourrelet du même type se trouve un peu plus au sud, perpendiculaire au premier.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaçaie salée, herbaçaie humide d'eau douce, marécage arbustif, arboriaie résineuse sur bourrelet alluvial, slikke, chenaux et marelles.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore souvent en colonies allopatriques, parfois accompagnée de renoucle cymbalaire, de troscart maritime, d'éléocharide uniglume et d'agrostis stolonifère. Avec le scirpe maritime, ces espèces colonisent également le pourtour des marelles. On trouve également des zones de haute-slikke à végétation basse et éparse, regroupant la spergulaire du Canada, le plantain maritime, la renoucle cymbalaire et le troscart des marais. Un groupement à spartine alterniflore, scirpe d'Amérique et agrostis stolonifère est aussi présent.
- Herbaçaie salée : groupements à jonc arctique, sanguisorbe du Canada, agrostis stolonifère et spartine pectinée; fétuque rouge, jonc arctique, argentine ansérine et carex paléacé; fétuque rouge, jonc arctique, carex paléacé et carex moniliforme; fétuque rouge, jonc arctique et aster de Nouvelle-Belgique; fétuque rouge, jonc arctique et livèche écossaise; carex paléacé et scirpe maritime; spartine pectinée, fétuque rouge et hiérochloé odorante; typha à feuilles étroites, scirpe roux, gaillet trifide et éléocharide uniglume.
- Prairie humide d'eau douce à typha à feuilles larges, calamagrostis du Canada, spartine pectinée, cicutaire maculée, eupatoire maculée et phalaris roseau.
- Marécage arbustif à myrique baumier, aulne rugueux, saule de Bebb et rosier inerme.
- Marelles tantôt à ruppie maritime, tantôt à zannichellie palustre. Cette dernière est parfois accompagnée du potamot filiforme.
- Arboriaie sur bourrelet alluvial uniquement représentée par l'épinette blanche avec, en strate arbustive, le rosier inerme.

### Aspects fauniques :

- En ce qui a trait à la faune aviaire, ce qui frappe a priori chez ce barchois, c'est l'abondance des goélands qui s'y rassemblent à marée basse. À ce moment, un grand estran sablo-graveleux s'exonde en partie, et se recouvre alors de plusieurs centaines de goélands marins et de goélands argentés adultes et juvéniles.
- Bien que nous n'avons pas eu la chance d'observer limicoles ou sauvagines, le site est très favorable à ces deux groupes d'oiseaux et est sans contredit fréquenté par eux en période migratoire. On peut notamment

---

**Aspects fauniques (suite):**

- observer le martin-pêcheur d'Amérique, qui pêche dans la lagune et les marelles.
- Secteur considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (« Marais de la baie de Port-Daniel », #02110103, statut informationnel).
- Les marelles et chenaux secondaires abritent des choquemorts adultes et juvéniles et des épinoches à 3 épines juvéniles. Fait remarquable, un gigantesque banc d'épinoches à 9 épines juvéniles se comptant par centaines, voire par milliers, était rassemblé dans une petite fosse à l'arrivée d'une rigole drainant une marelle. Un juvénile de chaboisseau bronzé a été pêché dans un des bras de la rivière, au niveau des îlots sablonneux.
- Des myes communes sont présentes dans la lagune, là où les sédiments sont fins. Par ailleurs, la lagune et l'ensemble des petits chenaux sont fréquentés par la crevette grise de sable.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Non recensées.

---

**Usages :**

- Visiblement peu, sinon l'échouage de petites embarcations à la face interne du cordon littoral.
- Bon site pour l'observation des oiseaux.

---

**Tenure des terres :**

- Le chenal de la rivière, la slikke (zones d'eau libre), les trois îlots sablonneux, une petite partie du marais et le cordon littoral sont de tenure publique.
- La municipalité de Port-Daniel possède un lot à l'extrémité sud du cordon littoral, à l'est de la route 132.
- La plus grande partie du marais est située sur un lot appartenant à une compagnie privée.
- Le marécage arbustif au sud-ouest ainsi qu'une petite partie du marais sont de tenure privée, situés sur le lot d'une ancienne scierie.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblai et pont au niveau du grau associés au passage de la route 132 sur le cordon littoral. Remblai au sud-est, où se trouve un chemin d'accès au terrain de l'ancienne scierie. Remblai et modification de l'écoulement au nord pour la construction de la voie ferrée.
- On y a manifestement réalisé jadis du flottage de bois. Ceci est corroboré d'une part, par la présence de résidus d'écorces dans la slikke à certains endroits et d'autre part, par l'ancienne scierie située au sud-ouest du barachois.
- Pneu délaissé dans la lagune et quelques morceaux de ferraille dans le marais.

---

**Remarques :**

- Les territoires limitrophes de ce barachois sont passablement dégradés. En effet, il est bordé sur quatre côtés d'infrastructures routières : route 132 à l'est, voie ferrée à l'ouest et au nord, chemin de terre au sud. Toutefois, la slikke et le marais sont demeurés relativement intègres.
  - Ce milieu n'a visiblement jamais été étudié sur le plan biophysique avant cet ouvrage, bien qu'il figure dans l'étude de Logimer (1984). Ainsi, des relevés physico-chimiques et sédimentologiques sont souhaitables pour évaluer la qualité de l'habitat. Par ailleurs, des relevés supplémentaires sur la faune aviaire, ichtyenne et benthique ne seraient nullement superflus.
  - 18 quadrats végétaux ont été réalisés dans le cadre de cette étude.
  - La position de ce barachois par rapport à celui de la rivière Port-Daniel, bien plus étendu et situé tout près au nord, est assez frappante. Les deux sites sont séparés par l'aboutissement en pointe d'une colline atteignant 40 m d'altitude au niveau du barachois de la Petite rivière Port-Daniel. Cette pointe constitue le point d'attache du cordon littoral du barachois de la rivière Port-Daniel et le cordon littoral du barachois de la Petite rivière Port-Daniel se termine à ce niveau; le grau de ce dernier séparant les deux flèches littorales. Cependant, les deux barachois sont bien distincts et ne communiquent pas entre eux.
-

## Fiche 34 : Barchois de la rivière Port-Daniel (Port-Daniel-Gascons)

---

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 171, marais : 40, marécage : 20, lagune et chenaux : 101, flèche littorale : 10
--	--

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 18 pour une carte de localisation.
- Barchois de configuration rectangulaire sis au fond de la baie de Port-Daniel dans sa partie nord-ouest et formé à l'embouchure de deux rivières : Port-Daniel et Port-Daniel du Milieu. Deux autres cours d'eau de moindre importance s'y jettent : le cours d'eau Deraiche au centre-est et un ruisseau sans toponyme au centre-ouest. À l'extrémité nord du barchois, les deux rivières se joignent déjà en un chenal unique qui, scindant d'abord les zones palustres en deux parties, poursuit son tracé au moyen d'un chenal au fond de la lagune jusqu'à la sortie des eaux dans la baie de Port-Daniel par le biais du grau.
- Le cordon littoral est attaché à la côte à son extrémité sud-ouest. Il s'allonge vers le nord-est sur une distance de près de 740 m et atteint une largeur maximale d'environ 130 m. Un grau étroit (≈40 m) et profond, situé à l'extrémité sud-est du barchois, sépare le cordon littoral d'une courte avancée sédimentaire sableuse qui précède la côte.
- Le barchois est bordé à l'est et à l'ouest par des talus de mort-terrain. Du côté ouest, ce talus est particulièrement abrupt et boisé sur toute la longueur du barchois contrairement à la rive est où l'essentiel des franges arborescentes ont été éliminées.
- Le marais, installé sur le delta d'estuaire commun aux deux rivières, est concentré dans la moitié nord du barchois; la moitié sud étant réservée à la lagune proprement dite (slikke). Sa morphologie est extrêmement complexe et élaborée. Il est lacéré de chenaux de marées et ses contours sinueux sont marqués par de profondes indentations. Sa surface est en grande partie criblée de petites marelles. À certains endroits ces marelles s'agglomèrent en densité fort élevée et il arrive que leur distribution spatiale et leur structure soient d'une surprenante régularité, formant alors une mosaïque remarquable. Au centre-est, une partie du marais arbore un microrelief très détaillé constitué de petites plaques gazonnantes séparées par de légères dépressions humides. Enfin, des bourrelets étroits de sédiments plus grossiers ceinturent à l'occasion les marais et l'accumulation d'alluvions est parfois assez importante pour permettre une colonisation arborescente. Vers le nord, une mince bande de marécage arbustif succède au marais saumâtre et l'arbustaie est vite remplacée par un marécage boisé décidu installé sur les dépôts alluviaux des deux rivières et traversée par de multiples chenaux secondaires.

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marécage arbustif, marécage boisé décidu, lagune, chenaux et marelles.

---

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke essentiellement dominée par la spartine alterniflore.
- La spartine étalée est l'espèce dominante du schorre inférieur, un étage littoral largement répandu dans ce barchois. La spartine alterniflore, la limonie de Caroline, le plantain maritime, l'arroche prostrée, le fétuque rouge et la verge d'or toujours verte sont les espèces compagnes les mieux représentées.
- Herbaçaie salée : groupements à carex paléacé, hiérochloé odorante et calamagrostis du Canada; carex paléacé, jonc de Gérard et fétuque rouge; jonc arctique, argentine ansérine, verge d'or toujours verte et fétuque rouge; scirpe vigoureux, jonc arctique et calamagrostis raide; éléocharide uniglume, carex paléacé, fétuque rouge et hiérochloé odorante; fétuque rouge et jonc de Gérard; fétuque rouge, joncs arctique et de Gérard, aster de Nouvelle-Belgique et verge d'or toujours verte; fétuque rouge, carex paléacé et carex moniliforme; fétuque rouge, jonc arctique et troscart maritime; spartine pectinée, fétuque rouge et liseron des haies; plantain maritime, fétuque rouge et jonc de Gérard; troscart de la Gaspésie, spartine alterniflore, plantain maritime et éléocharide aciculaire.
- Marelles à ruppie maritime et zannichellie palustre. Herbier aquatique (slikke) à zostère marine.
- Marécage arbustif à aulne rugueux, myrique baumier, ronce du Mont-Ida et rosier de Virginie.
- Arboraies à épinettes blanches sur les bourrelets alluviaux les plus surélevés.

### Aspects fauniques :

- Ce barchois offre des habitats d'une grande qualité pour les oiseaux aquatiques, en raison notamment de la complexité de l'agencement eau libre/ végétation, de l'intégrité du milieu, des vastes zones peu profondes
-



---

### Aspects fauniques (suite):

qui s'exondent partiellement à marée basse et finalement du caractère d'isolement qui y règne, tout particulièrement dans le cas du secteur à l'ouest du chenal principal. Les hauts-fonds qui émergent au jusant sont des lieux de rassemblement des goélands argenté et marin. Important site de halte migratoire, qui accueille sauvagine (bernache du Canada, canards noir et colvert, etc.) et limicoles divers (grand chevalier, bécasseaux minuscule et semipalmé, etc.). La lagune est un site d'alimentation du grand héron et l'abondance du martin-pêcheur d'Amérique dans ce barachois est remarquable.

- Ce barachois est ciblé comme aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110259, statut informationnel).
- Zone de passage et d'alimentation pour le saumon atlantique.
- Les marelles et chenaux sont fréquentés par le choquemort, l'épinoche à 3 épines et l'épinoche à 9 épines, tous trois aux stades adulte et juvénile. De plus, quelques dizaines de lançons d'Amérique ont été observés dans une grande marelle à fond sablonneux reliée au chenal principal.
- Milieu utilisé par le rat-musqué commun. Un individu a d'ailleurs été observé nageant dans une grande marelle circulaire reliée au chenal principal. Le cerf de Virginie fréquente également l'endroit, des pistes ayant été relevées dans la vase.
- La slikke abrite un vaste banc de myes communes situé au centre-sud du barachois, couvrant 37 ha et de densité variant de moyenne à élevée (PESCA, 2000). Ce banc constitue le secteur coquillier G-20.2, fermé à la cueillette.

---

### Espèces d'intérêt particulier :

- Population de troscart de la Gaspésie, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Située au centre-est du barachois, la superficie couverte par l'espèce est évaluée à 30 000 m<sup>2</sup> par Fleurbec et coll. (1995). Nous avons revu l'espèce à peu près au même niveau du côté ouest du barachois où elle couvrirait environ 15 m<sup>2</sup>.
- On y a relevé la présence du grèbe jougris (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc), du hibou des marais (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du arlequin plongeur (préoccupant au Canada et susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc) et du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc).

---

### Usages :

- Site très intéressant pour l'observation d'oiseaux.
- Quai et havre de pêche dans le secteur du grau.
- Chasse à la sauvagine et pêche récréative.
- Des vestiges de clôtures témoignent d'une ancienne utilisation probablement pour le pâturage.

---

### Tenure des terres :

- Selon la matrice graphique, une grande partie de la moitié ouest serait de tenure privée et ne toucherait qu'un lot englobant marais et lagune. La chose est surprenante et à vérifier car bien qu'il arrive souvent que des marais soient privés, les zones d'eau libre sont théoriquement « toujours » de tenure publique, sauf dans le cas d'actes de concession particuliers.
- Le marécage boisé au nord formant un complexe d'îles comprend 6 lots privés et 2 lots publics (mun. de Port-Daniel et gouv. du Québec).
- Le cordon littoral est morcelé en 31 lots de tenure privée et 8 lots publics : 1 gouv. du Qc, 2 gouv. du Canada, 1 mun. de Port-Daniel et 4 Canadien National.

---

### Perturbations anthropiques :

- Remblayage ponctuel le long de la rive est du barachois associé à des terrains d'habitation et la route de la Rivière. Élimination généralisée de la frange arborescente le long de cette rive.
- Redressement du chenal du cours d'eau Deraîche. Au niveau où ce cours d'eau traverse la route de la Rivière se trouve un point de débordement (station de pompage de la rivière, débordement seulement en cas de bris, PESCA, 2000).
- À part cela, les perturbations sont centrées sur le cordon littoral sur lequel passe la route 132 et le chemin de fer (avec ponts au niveau du grau) et où se trouvent de nombreux bâtiments résidentiels et commerciaux ainsi qu'un quai à l'extrémité est.

---

### Remarques :

- Site d'une beauté saisissante et d'un rare niveau d'intégrité écologique. Bien que le cordon littoral soit massivement dégradé, le reste du milieu est essentiellement intact.
- Il semble que ce milieu n'a jamais été étudié sur le plan biophysique avant cette étude. Ainsi, nous manquons

---

**Remarques (suite) :**

d'information sur les caractéristiques ichthyennes, physico-chimiques et sédimentologiques du barachois. Un inventaire biophysique complet est largement souhaitable.

- 31 quadrats végétaux réalisés dans le cadre de cette étude.
  - La flèche littorale de ce barachois est parmi les plus perturbées des milieux lagunaires du sud de la Gaspésie. Ce niveau de dégradation n'est probablement égalé que par la flèche ouest du barachois de la rivière Bonaventure et celle du barachois du Grand-Pabos.
-

Figure 18

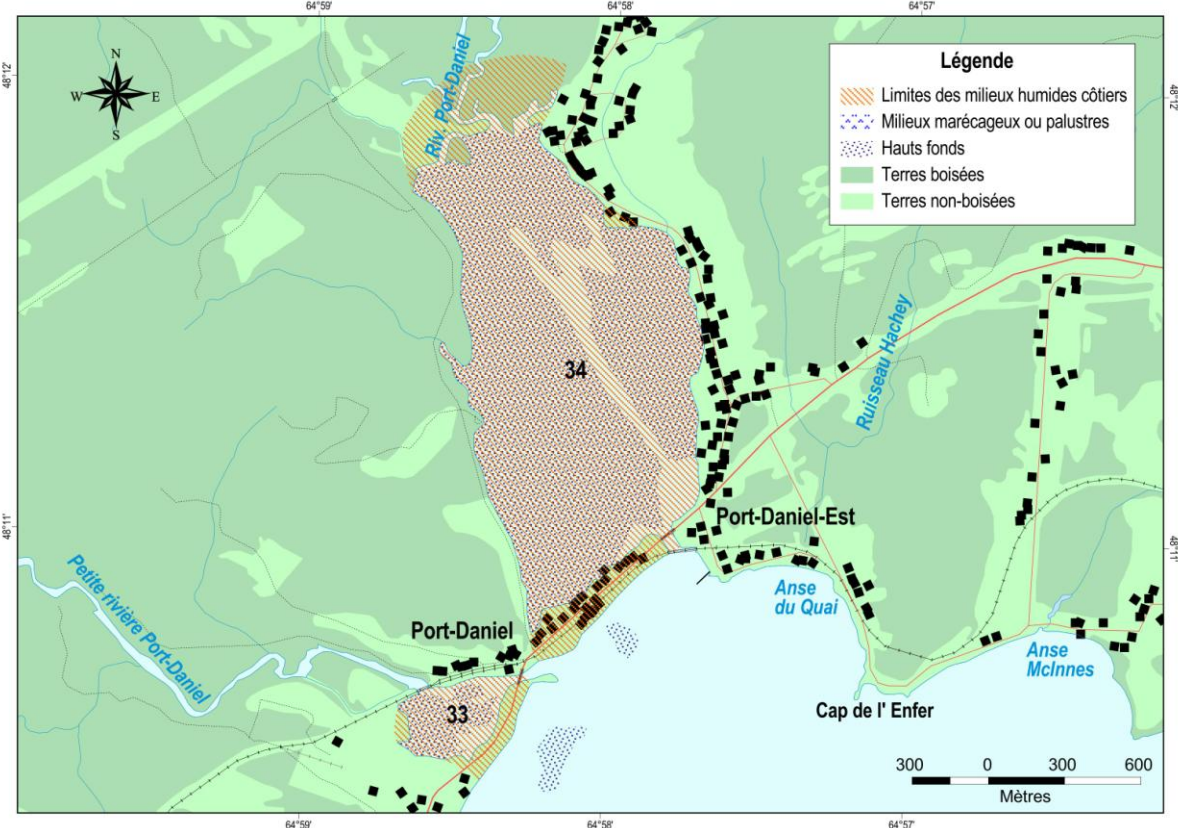


Figure 18: Carte de localisation du barachois de la Petite rivière Port-Daniel (33) et du barachois de la rivière Port-Daniel (34)

Pêches et Océans / Fisheries and Oceans  
Canada / Canada

ZIP  
BAIE DES CHALEURS

## Fiche 35 : Barchois du Grand Pabos (Chandler)

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 533, marais : 65, marécage : 18, îlots boisés : 11 (3 et 8), lagune et chenaux : 329, flèche littorale : 28, terrain industriel (parc de résidus d'écorçage) : 82
--	--

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 19 pour une carte de localisation.
- Gigantesque barchois formé à l'embouchure de deux importants cours d'eau : les rivières du Grand Pabos au nord-est et du Grand Pabos Ouest au nord-ouest. Au début de septembre, Harvey et Brouard (1992) notaient des débits respectifs de 0,9 et 0,3 m<sup>3</sup>/s pour ces deux rivières. Quatre (4) autres effluents mineurs débouchent dans le barchois, tous sans toponyme : deux à l'extrémité sud-ouest, qui sont des émissaires de petits lacs situés non loin à l'ouest, un au niveau de l'embouchure de la rivière du Grand Pabos Ouest, émissaire du lac Murphy tout près et le quatrième à l'extrémité nord-est, minuscule émissaire du lac Vachon situé au cœur de l'ancienne ville de Chandler.
- L'immensité de sa lagune (zone d'eau libre) lui a valu l'appellation de "Baie du Grand Pabos" qui représente 62% de la superficie totale globale et, en ne considérant que la slikke et le schorre, cette fraction s'élève à près de 84% . Au centre de la lagune se trouvent deux îles boisées : l'île Beau Séjour, la plus grande avec ses 8 ha et s'élevant jusqu'à 15 m au-dessus du zéro des cartes ainsi que l'île aux Cormorans, plus petite avec ses 3 ha. La présence d'îles boisées en plein milieu lagunaire est exceptionnelle au sud de la Gaspésie et uniquement réservée à ce barchois. Ailleurs, les arborales colonisent soient les bourrelets alluviaux en bordure de chenaux ou s'assemblent en marécages boisés à la limite supérieure de l'hydrosérie, hors de l'influence tidale. Au sud-ouest du barchois, un bras de la lagune d'une largeur presque constante d'environ 170 m s'avance dans les terres sur plus de 930 m. Cette intrusion lagunaire dépourvue de végétation, fort saillante dans la configuration du barchois, est appelée la "Baie Saint-Hubert".
- La flèche littorale qui ferme la lagune est attachée à la côte à son extrémité nord, au niveau de l'Anse à l'Ilot. Elle s'allonge vers le sud-sud-ouest sur plus de 2400 m et atteint une largeur maximale de 138 m. Ses contours et sa largeur sont fort réguliers. Entre son extrémité sud et la côte (Pointe de Pabos-Mills) s'intercale le grau du barchois, d'une largeur d'environ 85 m au niveau du pont de la voie ferrée et d'une profondeur supérieure à 2 m (Harvey, 1996).
- Outre un îlot qui émerge de hauts-fonds sablonneux à l'ouest du grau (delta de flot), toutes les superficies palustres sont concentrées aux embouchures des deux rivières. Les marais se sont installés sur les vastes dépôts deltaïques en forme typique d'éventail qui cependant ne pénètrent pas très loin dans la lagune. Presque exclusivement composées d'herbaciaies salées et essentiellement insulaires, les zones palustres sont labourées de chenaux de marées (se ramifiant de l'aval vers l'amont) et de chenaux secondaires des rivières (se ramifiant de l'amont vers l'aval). La chose est particulièrement probante au niveau de l'embouchure de la rivière du Grand Pabos, où le marais est profondément déchiqueté par les chenaux de marées, créant ainsi un assemblage d'îlots. Les marelles ne sont pas très abondantes et sont surtout concentrées dans le marais à l'embouchure de la rivière du Grand Pabos Ouest. Là, les îles sont ceinturées par des bandes de dépôts surélevés où l'hygrophilie de la végétation s'accroît du pourtour vers le centre jusqu'à un seuil de saturation d'eau du substrat où s'agglutinent les marelles.
- Le barchois est bordé en majeure partie par des talus de mort-terrain boisés et quelques côtes basses marécageuses. Au nord-est se trouve l'agglomération urbaine de l'ancienne ville de Chandler alors qu'au sud-est empiète le parc de résidus d'écorçage (l'ancienne Baie du Portage) de l'usine Gaspésia Ltée, qui a gravement perturbé et totalement isolé plus de 80 ha d'habitats par la construction d'une digue qui rejoint la rive nord au cordon littoral.

**Habitats :** ➤ Herbaçaie salée, schorre inférieur à spartine étalée, haute-slikke à spartine alterniflore, herbier aquatique, marécage arbustif, marécage boisé décidu et résineux, marais doux, arborales mixtes sèches (îles boisées), slikke, chenaux et marelles.

### Groupements végétaux :

- Herbaçaie salée : groupements à carex dressé; scirpe vigoureux et carex paléacé; scirpe roux et aster de Nouvelle-Belgique; jonc arctique, scirpe vigoureux et troscart maritime; aster de Nouvelle-Belgique et jonc arctique; hiéochloé odorante et aster de Nouvelle-Belgique; spartine pectinée, liseron des haies et hiéochloé

---

### **Groupements végétaux (suite):**

odorante; carex paléacé, jonc arctique, aster de Nouvelle-Belgique et argentine ansérine; jonc arctique, argentine ansérine, fétuque rouge et jonc de Gérard; plantain à base velue, fétuque rouge, jonc arctique et carex paléacé; jonc de Gérard, spartine pectinée et agrostis stolonifère; jonc de Gérard et scirpe maritime; élyme rampant, verge d'or toujours verte et fétuque rouge; élyme rampant, carex paléacé, argentine ansérine et jonc arctique.

- La haute-slikke est un étage littoral fort peu représenté dans ce barachois. Les associations végétales caractéristiques se trouvent uniquement en minces bandes sporadiques en périphérie des îles et en bordure de certains chenaux. La spartine alterniflore est l'espèce dominante, accompagnée de glaux maritime, de troscart maritime, de renoncule cymbalaire, de plantain maritime et de spergulaire du Canada.
- Le schorre inférieur à spartine étalée est également un étage littoral très localisé, que nous avons seulement observé à l'extrémité sud-est du complexe de marais situé à l'embouchure de la rivière du Grand Pabos (près de la digue du parc de résidus d'écorage). La spartine étalée y est bien représentée mais nullement aussi dense qu'il est habituellement de mise dans ce type de groupement végétal. Elle croît en association avec la limoine de Caroline, le plantain maritime, le glaux maritime, la spartine alterniflore, le troscart maritime, l'argentine ansérine, le scirpe maritime, le jonc de Gérard, la puccinellie maigre et la spergulaire du Canada.
- Marelles à ruppie maritime et zannichellie palustre. Herbier aquatique à potamot filiforme dans un chenal de marée stagnant. Herbiers à zostère marine, laitue de mer, entéromorphe et fucus bifide dans la lagune en zone infralittorale.
- Marais doux (très local) à très légèrement saumâtre regroupant typha à larges feuilles, calamagrostis du Canada, scirpe à gaines rouges, sanguisorbe du Canada, aster de Nouvelle-Belgique, jonc arctique, agrostis stolonifère et spartine pectinée.
- Marécage arbustif : groupements à myrique baumier; saule satiné; saule à tête laineuse; rosier inerme; aulne rugueux, rosier inerme et saule à tête laineuse; aulne rugueux, cerisier de Virginie et viorne trilobé; aulne rugueux, saule à tête laineuse, potentille frutescente, cornouiller stolonifère et rosier inerme.
- Le peuplier baumier domine l'essentiel des marécages boisés, et le plus souvent constitue l'espèce unique de la strate arborescente. La strate arbustive est surtout représentée par le cerisier de Virginie, le viorne trilobé, l'aulne rugueux, le rosier inerme et l'érable à épis. La strate herbacée est très diversifiée, mais la matteaucie fougère-à-l'autruche domine largement les associations végétales. Les espèces compagnes les plus fréquentes sont la ronce pubescente, l'onoclée sensible, la prêle des champs, l'eupatoire maculée, le pigamon pubescent, l'athyrie fougère-femelle et la verge d'or à tiges zigzagantes. Mentionnons aussi la dominance d'un secteur par l'élyme de Wiegand, une espèce qui semble très locale en Gaspésie. Enfin, on trouve un petit marécage boisé à thuya occidental à l'est de l'embouchure de la rivière du Grand Pabos.

---

### **Aspects fauniques :**

- Un complexe de terres humides aussi vaste et diversifié est d'un grand intérêt faunique, tout particulièrement pour les oiseaux aquatiques en matière d'alimentation, de nidification et surtout, de halte migratoire. Notamment, ce barachois est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110101, statut informationnel).
  - La Société de la Faune et des Parcs du Québec répertorie 3 colonies d'oiseaux dans le secteur (2 dans le barachois et 1 tout près à l'extérieur) ainsi qu'une héronnière. Une colonie se trouve sur l'île aux Cormorans (une des îles boisées de la lagune, #04110059, désignation comme habitat faunique en devenir). Le dernier inventaire remontant à 1979 dénombrait 161 couples de cormorans à aigrettes. Une seconde est installée au nord-est du barachois, à la face interne du cordon littoral dans le secteur du parc de résidus d'écorage (#04110090, désignation en devenir). Le dernier inventaire datant de 1989 (Brousseau et Chapdelaine, 1989) y avait dénombré 217 couples de sternes pierregarin, 6 couples de goélands à bec cerclé, 108 couples de goélands argentés et 3 couples de goélands marins. La troisième se trouve sur l'île Dupuis, située un peu au large à l'extérieur du barachois au niveau de l'Anse à l'Ilot (#04110060, statut privé). En 1989, 20 couples de goélands argentés, 8 couples de goélands marins et 60 couples de cormorans à aigrettes ont été recensés. Enfin, la héronnière se trouve sur l'île Beau Séjour (la plus grande des 2 îles boisées de la lagune, #03110073, désignation en devenir). En 1997, elle comptait 4 plates-formes et 11 nids de grands hérons.
  - Lors des travaux d'inventaire à la fin d'août 2001, on pouvait déjà observer de nombreux voiliers de sauvagine se tenant dans les grandes mares, les indentations du contour des marais et les chenaux
-

---

## Aspects fauniques (suite) :

secondaires : une cinquantaine de canards noirs, une vingtaine de bernaches du Canada, plusieurs sarcelles à ailes bleues et canards colverts et, phénomène intéressant, un attroupement d'une quinzaine de juvéniles de grand harle au niveau de la digue de la rivière du Grand Pabos. De plus, alors que les grands hérons se nourrissaient nombreux dans la slikke, les martins-pêcheurs d'Amérique, fort abondants, faisaient de même dans les marelles et les chenaux secondaires en compagnie du butor d'Amérique. Site privilégié des rapaces, on observait le busard St-Martin et le faucon émerillon chasser dans l'herbaçaie salée. Au jusant, goélands argentés et marins et cormorans à aigrettes se rassemblaient par dizaines sur les vastes estrans sablonneux qui émergeaient à l'est des îles boisées.

- Les diverses pêches exploratoires (Harvey et Brouard, 1992; Harvey, 1996) et des informations provenant du ministère des Pêches et des Océans du Canada et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (maintenant FAPAQ) incluses dans l'étude de Harvey et Brouard (1992) permettent de fixer à 25 le nombre d'espèces de poissons fréquentant le site. Cette diversité spécifique est singulièrement élevée par rapport aux autres milieux humides côtiers. L'ichtyofaune comprend notamment plusieurs espèces fourragères (4 espèces d'épinoches, capucette, lompénie-serpent), quelques espèces marines telles que la tanche-tautogue, le merluche écureuil et la petite poule de mer ainsi qu'un grand nombre d'espèces d'intérêt : saumon atlantique, omble de fontaine, plies lisse, rouge et canadienne; éperlan arc-en-ciel, poulamon atlantique, morue franche, hareng atlantique, bar rayé, alose savoureuse, maquereau bleu et anguille d'Amérique.
- Harvey (1996) a relevé 14 taxa d'invertébrés benthiques. Les communautés sont largement dominées par le ver polychète *Neanthes* (syn. *Nereis*) *diversicolor* et, dans une moindre mesure, par le mollusque gastéropode *Hydrobia minuta* et le mollusque pélecypode (bivalve) *Macoma balthica*. Quant aux organismes zooplanctoniques, les crustacés copépodes sont de loin les plus abondants, avec 83% des récoltes.
- La slikke comprend 5 bancs de myes communes totalisant une superficie de 94 ha (Harvey, 1992). Cependant, les myes sont majoritairement réparties au sein de deux principaux bancs, l'un au nord de l'île Beau Séjour (63 ha) et l'autre au sud de l'île (30 ha). On trouve également quelques petits bancs de moules, représentées par la moule bleu et la moule côtelée (*Modiolus demissus*), cette dernière étant une espèce non comestible associée aux marais intertidaux et de distribution locale dans le Golfe du Saint-Laurent (Gosner, 1978). Selon Harvey (1992), ces bancs de moules ne présentent pas de potentiel d'exploitation vu leur taille très restreinte. Ces bancs de mollusques bivalves forment la zone coquillière G-21.2, fermée à la récolte (PESCA, 2000).

---

## Espèces d'intérêt particulier :

- Une colonie de quelques dizaines de m<sup>2</sup> de plantain à base velue, une halophyte peu commune, se trouve dans l'herbaçaie salée à l'embouchure de la rivière du Grand Pabos.
- Le marécage boisé à peuplier baumier situé à l'embouchure de la rivière du Grand Pabos Ouest abrite une minuscule colonie de 5 spécimens de violette pubescente variété à fruit lisse, une espèce peu répandue en Gaspésie.
- Deux espèces de poissons susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été relevées dans le barachois, soit l'alose savoureuse et le bar rayé (Harvey et Brouard, 1992; Harvey, 1996), ainsi qu'une espèce jugée préoccupante au Canada (COSEPAC, 2001) : la morue franche.

---

## Usages :

- Observation d'oiseaux.
- Villégiature sur le cordon littoral.
- Pêche récréative et chasse à la sauvagine.
- Marche-détente sur le cordon littoral et au niveau de la Pointe de Pabos-Mills.
- On y a jadis réalisé du flottage de bois, des jetées d'estacades plus ou moins dégradées sont toujours visibles entre l'île aux Cormorans et l'île Beau Séjour et entre cette dernière et la limite sud-ouest du

---

## Tenure des terres :

- La lagune, la majeure partie des marais et l'île Beau Séjour sont de tenure publique.
- La tenure de l'île aux Cormorans demeure obscure mais elle semble être de tenure privée.
- Le cordon littoral est principalement de tenure privée et divisé en 90 lots. De ceux-ci, 7 appartiennent à l'ancienne ville de Chandler, 3 à l'usine Gaspésia Ltée et 1 qui s'étend d'un bout à l'autre de la flèche appartient au Canadien National (chemin de fer et emprise).
- Le parc de résidus d'écorçage appartient à l'usine Gaspésia Ltée. Une partie de la lagune au sud de ce parc est sous juridiction des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles du Québec avec bail en faveur de l'usine Gaspésia.

<b>Usages (suite) :</b> parc de résidus d'écorçage.	<b>Tenure des terres (suite) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'île Dupuis au nord-est à l'extérieur du barachois est de tenure publique et relève du gouvernement fédéral.</li> <li>➤ Certains lots périphériques privés englobent de petites portions de marais.</li> </ul>
--	---

---

**Perturbations anthropiques :**

- Cordon littoral : une cinquantaine de bâtiments résidentiels et de villégiature, passage de la voie ferrée avec pont au niveau du grau, chemin principal d'un bout à l'autre et chemins secondaires d'accès aux bâtiments.
- Isolement de la Baie du Portage par une digue pour l'installation du parc de résidus d'écorçage de l'usine Gaspésia Ltée, qui a entraîné la destruction de plus de 80 ha d'habitats.
- À la fin des activités de flottage du bois, détournement de la rivière du Grand Pabos vers le sud-ouest par la construction d'une digue de 347 m de long par une largeur moyenne de 6, 25 m et une hauteur de 2,8 m; ce qui représente un volume total de matériaux de 6000 m<sup>3</sup> (Harvey, 1996). Il semble que cette digue aurait été érigée pour faciliter la montaison du saumon.
- Construction de jetées d'estacades pour le flottage du bois (maintenant en ruine et sans grand impact sur la dynamique hydrique), une activité qui a entraîné la déposition de billots dans le barachois.
- En 1992, les analyses d'échantillons récoltés par Harvey et Brouard (1992) en vue de statuer sur la contamination de l'eau, des sédiments et de la chair des mollusques révélaient ceci : une importante contamination bactérienne de l'eau (46% des valeurs supérieures à 43 coliformes fécaux/ 100 ml), l'effluent industriel de l'usine était fortement toxique pour la truite et très fortement toxique pour les bactéries selon les bioessais et ni les sédiments ni la chair de myes ne contenaient des valeurs en composés organiques et inorganiques supérieures aux critères de qualité des lois de l'époque; bien que les sédiments étaient très contaminés par les acides résiniques (non réglementés) provenant de l'effluent industriel. En 1995, suite à une campagne d'échantillonnage de Harvey (1996), le portrait de la situation était : une forte contamination bactérienne de l'eau (56, 7% des concentrations de coliformes fécaux supérieures à 43 NPP/ 100ml, alors que la norme est de 10%) et de la chair de mye (valeurs variant entre 80 et 13 000 coliformes fécaux/ 100g alors que la norme est de 230/100g); des teneurs en aluminium, cadmium, cuivre, fer et mercure dans la chair de mye supérieures à celles de myes provenant d'un milieu témoin non contaminé; une contamination des sédiments de surface en aluminium, en fer et en acides résiniques (principalement acides déhydroabiétique et abiétique); des valeurs en cadmium (générale) et en cuivre (1 station) supérieures au seuil sans effet (SSE) et finalement, pour la zone de déposition (50 premiers cm) des valeurs en cadmium et en cuivre supérieures au seuil sans effet et une contamination en acides résiniques. En 1997, une campagne d'échantillonnage (Provencher et Dorion, 1998) visant à comparer les valeurs d'alors avec celles de 1995 concluait ceci : une amélioration en relation à la qualité bactériologique de l'eau et des myes mais des concentrations en métaux dans la chair des myes comparables à celles de 1995.
- Actuellement, les eaux de lixiviation du parc de résidus d'écorçage s'écoulent toujours dans le barachois et représentent une source de contamination en acides résiniques et potentiellement en métaux lourds, bien que les teneurs en aluminium, en fer et en plomb des prélèvements effectués entre mai 1996 et septembre 1997 ne dépassaient pas les normes (Provencher et Dorion, 1998).
- Depuis 1995, la papeterie ne rejette plus d'effluents dans le barachois. Les municipalités de Pabos-Mills et de Chandler ont rejeté leurs eaux usées non traitées dans le barachois jusqu'en 1997, ce qui constituait la principale source de contamination bactérienne. Depuis lors toutefois, les eaux usées déversées dans la rivière du Grand Pabos, qui regroupent celles de toutes les anciennes municipalités maintenant fusionnées sous la nouvelle ville de Pabos, sont traitées au préalable à l'aide d'étangs aérés (PESCA, 2000).

---

**Remarques :**

- Compte parmi les grands barachois et complexes de terres humides de la Gaspésie. Il est le troisième barachois en importance après ceux de Malbaie et de la rivière Nouvelle (qui ne le dépasse que très légèrement) et le quatrième milieu humide côtier si on ajoute le marais de Oak Bay. Cependant, si l'on ne considère que les milieux humides sous influence tidale (slikke et schorre), il dépasse le barachois de Nouvelle et constitue ainsi le second barachois gaspésien en terme de superficie.
- Suite aux études de Harvey et Brouard (1992), de Harvey et Lalumière (1995) et de Harvey (1996), nous connaissons assez bien les aspects biophysiques de ce milieu. Cependant, il persistait une importante lacune à ces études, la végétation non aquatique, lacune que nous avons pu combler partiellement. Malgré 46

---

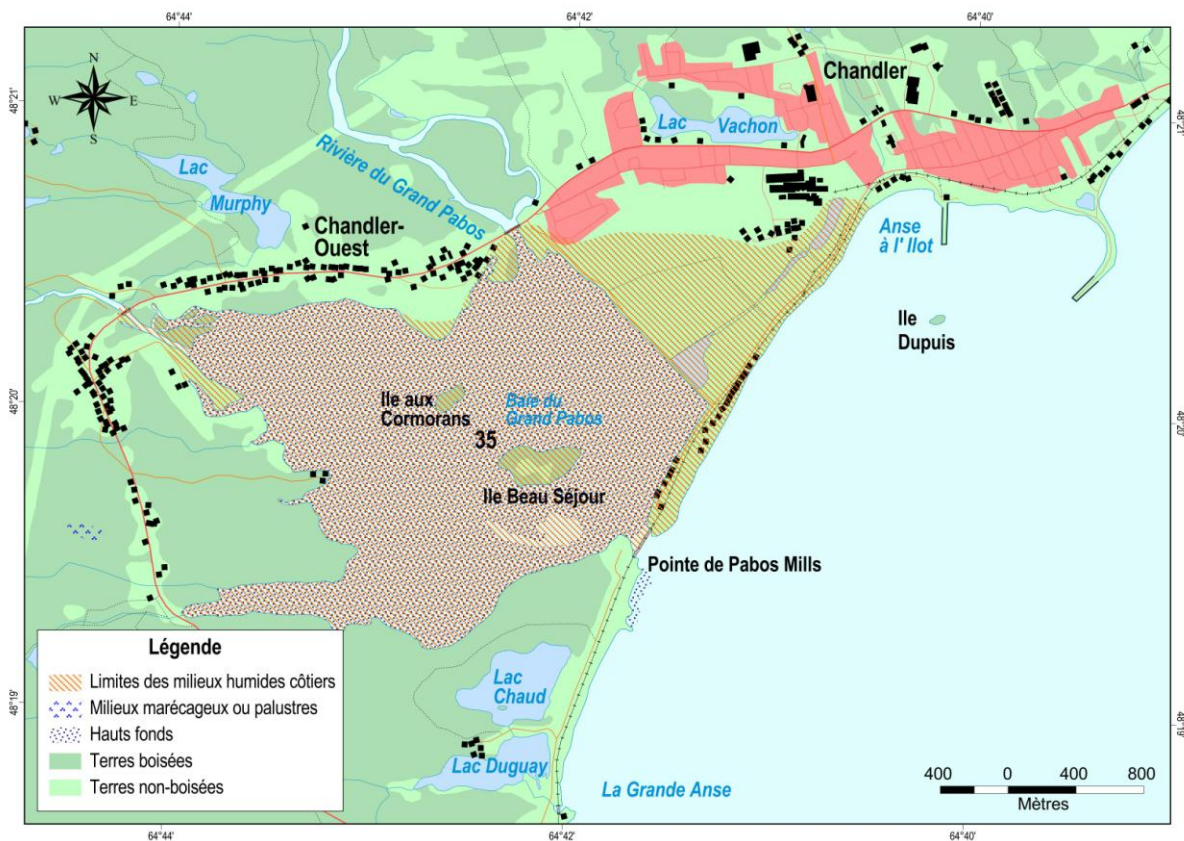
**Remarques (suite) :**

quadrats végétaux, nous ne pouvons penser avoir couvert adéquatement un si vaste milieu car la majorité des sites insulaires (notamment les îles boisées) n'ont pu être visités.

- À l'automne 1995, Harvey (1996) a mesuré à marée haute des températures variant entre 11,8 et 17,8°C, un taux de salinité allant de 15,8 à 26,9‰, des valeurs d'oxygène dissous entre 5,6 et 9,1 mg/l et un pH variant entre 8,2 et 8,5.
  - La présence du plantain à base velue est assez intéressante. Cette remarquable halophyte stricte est fort peu répandue et semble ne jamais se trouver en abondance. Nous ne l'avons revue que dans l'estuaire de la rivière York mais elle est mentionnée pour le barachois de Penouille par Grandtner (1972) et par Scoggan (1950) pour les estuaires des rivières Dartmouth et St-Jean ainsi que pour quelques localités sur la rive nord de la péninsule.
  - De tous les milieux humides côtiers sud-gaspésiens, aucun n'a subi une perturbation aussi majeure que la construction du parc à résidus d'écorçage par l'endiguement d'une zone représentant 15% de la superficie totale du barachois.
  - Puisque l'usine Gaspésia ne rejette plus d'effluent industriel depuis 1995 et que les eaux usées municipales déversées sont traitées depuis 1997, on devrait assister à une amélioration progressive de la qualité de l'eau et des sédiments du barachois, et conséquemment de la chair des organismes qui y vivent.
  - La ville de Chandler a soumis un projet au programme « Eaux vives » du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) dont l'objectif est de relier les chalets installés sur le cordon littoral au réseau d'égout municipal (P. Grenier, comm. pers.). S'il est accepté, ce sera très profitable pour la qualité de l'eau du barachois et un pas de plus vers la réouverture de ce secteur coquillier.
-



Figure 19



 Pêches et Océans / Fisheries and Oceans  
Canada / Canada

Figure 19 : Carte de localisation du barachois de Grand Pabos (35)

 ZIP  
COMITÉ INTERMUNICIPAL  
BAIE DES CHALEURS

## Fiche 36 : Barchois du Petit Pabos (Chandler et Grande-Rivière)

**Nature du milieu :** Barchois estuarien

**Superficies (ha) :** Totale : 97, marais : 17, marécage : 12, flèche littorale : 9, lagune et chenaux : 59

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 20 pour une carte de localisation.
- Barchois formé à l'embouchure de la rivière du Petit Pabos. Il adopte la configuration remarquable d'un triangle isocèle très régulier, qui s'élargit graduellement de l'amont vers l'aval. À l'extrémité nord du barchois, la rivière du Petit Pabos se scinde en deux bras qui contournent une île marécageuse boisée. Le chenal nord est le principal, et longe la rive nord du barchois tout le long de la zone palustre, pour ensuite transiter obliquement dans la slikke pour évacuer finalement ses eaux en rejoignant le grau. Deux autres tributaires mineurs alimentent le barchois en eau douce : le ruisseau à Garette au centre-ouest et le ruisseau Joncas à l'extrémité sud-est.
- Le cordon littoral responsable de la nature lagunaire de cet estuaire s'allonge sur 1.05 km et sa largeur, plus ou moins constante d'un bout à l'autre, atteint une envergure maximale de 88 m. Le grau est situé à l'extrémité sud-ouest du barchois, intercalé entre la côte et la pointe sud du cordon littoral. Fort étroit, il atteint tout juste 35 m au niveau du pont de la voie ferrée.
- Le marais saumâtre est essentiellement de nature insulaire et concentré dans les deux tiers amont du barchois. L'herbaciaie salée demeure le type d'association végétale de loin le plus représenté, mais est remplacé par un marécage arbustif puis par des marécages boisés résineux et décidus dans le quart supérieur du barchois.
- La lagune est excessivement peu profonde de façon globale et de vastes portions émergent à marée basse, alors qu'il demeure tout juste quelques décimètres d'eau dans les secteurs encore submergés. Ainsi, le comblement de la lagune est à un stade très avancé, et on considère la faible profondeur généralisée comme un sérieux obstacle à la montaison du saumon atlantique.
- Le barchois est bordé au nord et au sud par des côtes basses et quelques talus de mort-terrain localisés. Les franges arborescentes, qui ne sont plus représentées que par de minces bandes sporadiques (surtout présentes sur le tiers amont de la rive sud), ont été éliminées au profit de l'agriculture et de terrains d'habitations.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaciaie salée, marécage arbustif, marécages boisés décidu et résineux, herbier aquatique, marelles, slikke et chenaux.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke uniquement représentée par une mince bande ceinturant les îles. La spartine alterniflore domine largement cet étage littoral, en compagnie de la puccinellie maigre, de la renoncule cymbalaire, du glaux maritime et du plantain maritime. Cette zone abrite aussi des groupements à spartine alterniflore, glaux maritime, troscart de la Gaspésie et scirpe roux.
- Herbaciaie salée : groupements à jonc arctique et fétuque rouge; fétuque rouge, jonc arctique, laiteron des champs et agrostis stolonifère; spartine pectinée; jonc arctique, fétuque rouge, spartine pectinée et aster de Nouvelle-Belgique; carex paléacé, jonc arctique et fétuque rouge; fétuque rouge, aster de Nouvelle-Belgique et chardon des champs; laiteron des champs, vesce jargeau, élyme rampant et fétuque rouge; carex paléacé, argentine ansérine et plantain maritime; carex paléacé, fétuque rouge, glaux maritime et argentine ansérine; fétuque rouge, jonc arctique et sanguisorbe du Canada; carex dressé, hiérocloé odorante, spartine pectinée et fétuque rouge.
- Des phytocénoses caractéristiques du schorre inférieur se trouvent dans de grandes dépressions humides ceinturées d'herbaciaies salées. Elles sont principalement composées de glaux maritime, troscart maritime, plantain maritime, renoncule cymbalaire, carex paléacé, argentine ansérine, spartine alterniflore, spartine étalée et jonc de Gérard.
- Herbiers aquatiques à ruppie maritime, zannichellie palustre et entéromorphe dans les petits chenaux secondaires. Herbiers à zostère marine dans la lagune.
- Marécages arbustifs à saule à tête laineuse, à rosier inerme ainsi qu'à saule tomenteux, saule satiné et potentille frutescente.

---

**Aspects fauniques :**

- La faible profondeur généralisée de la lagune est très favorable aux limicoles. Ce groupe d'oiseaux est bien représenté tant en nombre qu'en diversité. Lors des travaux d'inventaire réalisés à la fin d'août, les espèces suivantes ont été observées : grand chevalier, chevalier solitaire, pluvier semipalmé, pluvier kildir, tournepiere à collier et bécasseau semipalmé. De plus, le milieu est hautement propice à l'alimentation du grand héron et du martin-pêcheur d'Amérique en plus des rapaces, dont notamment le busard St-Martin. Fait remarquable, un voilier comptant une douzaine de bihoreaux gris a été noté lors de la visite du milieu. Au jusant, les hauts-fonds qui s'exondent voient le rassemblement de mouettes de Bonaparte et de goélands argentés et marins, adultes comme juvéniles. Enfin, la sauvagine y trouve également son compte, en particulier comme site de halte migratoire, mais des secteurs propices à la nidification et l'élevage sont aussi présents dans la partie amont du barachois.
- Le barachois est considéré aire de concentration d'oiseaux aquatique (Baie du Petit-Pabos, #02110100, désignation comme habitat faunique en devenir).
- Les marelles abritent des choquemorts et des épinoches à 3 épines adultes et juvéniles. Ces espèces fréquentent également la lagune et spécifiquement les petits chenaux secondaires avec l'épinoche à 9 épines et la crevette grise de sable, parfois en bancs importants dans le cas du choquemort (quelques centaines d'individus). Caron (2001) a recensé 10 autres espèces de poissons : anguille d'Amérique, capucette, éperlan arc-en-ciel, lançon d'Amérique, maquereau bleu, omble de fontaine, plies lisse et rouge, poulamon atlantique et saumon atlantique. Des pêches réalisées en 1998 par les étudiants du Centre Spécialisé des Pêches (CSP) rajoutent 2 espèces à la liste : épinoche à 4 épines et chaboisseau bronzé, ce qui élève à 15 la diversité spécifique de l'ichtyofaune actuellement connue dans ce barachois. Zone de passage, d'alimentation et visiblement d'alevinage (Caron, 2001) pour le saumon atlantique et l'omble de fontaine.
- La slikke abrite un banc de myes communes couvrant 16 ha, en concentration moyenne (PESCA, 2000). Ce banc forme la zone coquillière G-21.3, fermée à la récolte.

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Occurrence du troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. L'espèce couvrirait une superficie de 15 000 m<sup>2</sup> (Fleurbec et coll., 1995).
- Selon une liste d'oiseaux fréquentant le site fournie dans Caron (2001), ce barachois accueillerait plusieurs visiteurs rares, dont l'aigrette neigeuse, l'aigrette bleue, l'ibis falcinelle et les mouettes atricille, pygmée et de Franklin.

---

**Usages :**

- Observation d'oiseaux.
- Pêche récréative au niveau du grau.
- Chasse à la sauvagine (?)
- Quai à l'extrémité sud du cordon littoral, entre les ponts de la route 132 et de la voie ferrée.
- Halte municipale sur le cordon littoral.
- Site de formation académique (cours « Initiation à l'écologie » du Centre Spécialisé des Pêches de Grande-Rivière).
- Loisirs nautiques occasionnels (canot, kayak, etc.).

---

**Tenure des terres :**

- Le barachois couvre trois municipalités : la moitié sud est incluse dans l'ancienne municipalité de Pabos, la moitié nord est comprise dans le territoire de la ville de Grande-Rivière alors que le tiers nord-ouest est situé dans l'ancienne municipalité de St-François-de-Pabos. Cette dernière et Pabos sont maintenant fusionnées avec Pabos-Mills et Chandler sous le nom de « ville de Pabos ».
- La lagune, les chenaux, de petites portions de marais et le cordon littoral sont de tenure publique et relèvent du gouvernement du Qc sauf, sur le cordon, un lot appartenant au gouv. du Canada au niveau du quai et un second à la ville de Grande-Rivière.
- Les portions de marais situées dans la ville de Grande-Rivière ne semblent pas cadastrés et sont donc de tenure publique. La tenure des marais situés dans la nouvelle ville de Pabos n'a pu être déterminée, mais ils sont cadastrés et vraisemblablement de tenure privée.
- Tous les lots périphériques nord et sud sont de tenure privée et certains englobent de petites portions de marais.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Passage de la route 132 et de la voie ferrée sur le cordon littoral avec ponts au niveau du grau. Remblayage dans la partie sud du cordon au nord de la route 132 pour l'installation de la halte municipale. Érection d'un quai entre les deux ponts à l'extrémité sud du cordon littoral.
  - Outre quelques bandes minces et localisées, élimination généralisée des franges arborescentes.
-

---

**Perturbations anthropiques (suite) :**

- Remblayage (peu important toutefois) à l'extrémité nord-est, au niveau de l'embouchure du ruisseau Joncas, lié à une cour d'habitation, la route 132 et une route secondaire.
- Environ 50 résidences en périphérie sans traitement municipal de leurs eaux usées et deux points de débordement du réseau d'égout de Pabos se déversent dans le barachois (PESCA, 2000).
- Il appert que le barachois serait affecté par une pollution diffuse provenant du dépotoir au nord-est, probablement par le biais du ruisseau à Morris qui se jette dans la rivière du Petit-Pabos un peu en amont du barachois (J. Caron, comm. pers.).

---

**Remarques :**

- Outre le cordon littoral et les territoires périphériques, cet écosystème est très intègre et virtuellement exempt de perturbations anthropiques physiques.
  - Il n'existe pas de document d'étude biophysique sur ce barachois et, préalablement à cette étude, il semble qu'il n'ait fait l'objet que de relevés ponctuels et ciblés. Comme tel et puisque la portée de cette étude demeure somme toute restreinte, la réalisation d'un inventaire biophysique complet ne nous apparaît nullement superflue. Puisque plusieurs secteurs (notamment le tiers supérieur du barachois) n'ont pu être visités et malgré les 27 quadrats végétaux effectués dans le cadre de cette étude, des relevés botaniques supplémentaires sont nécessaires pour dresser un portrait floristique global adéquat.
  - Des activités de dragage ont été réalisées à l'été 2001 dans le chenal sous-marin de la slikke dans le secteur sud-ouest du barachois. Cette intervention vise à favoriser la montaison du saumon atlantique (J. Caron, comm. pers.).
-

Figure 20

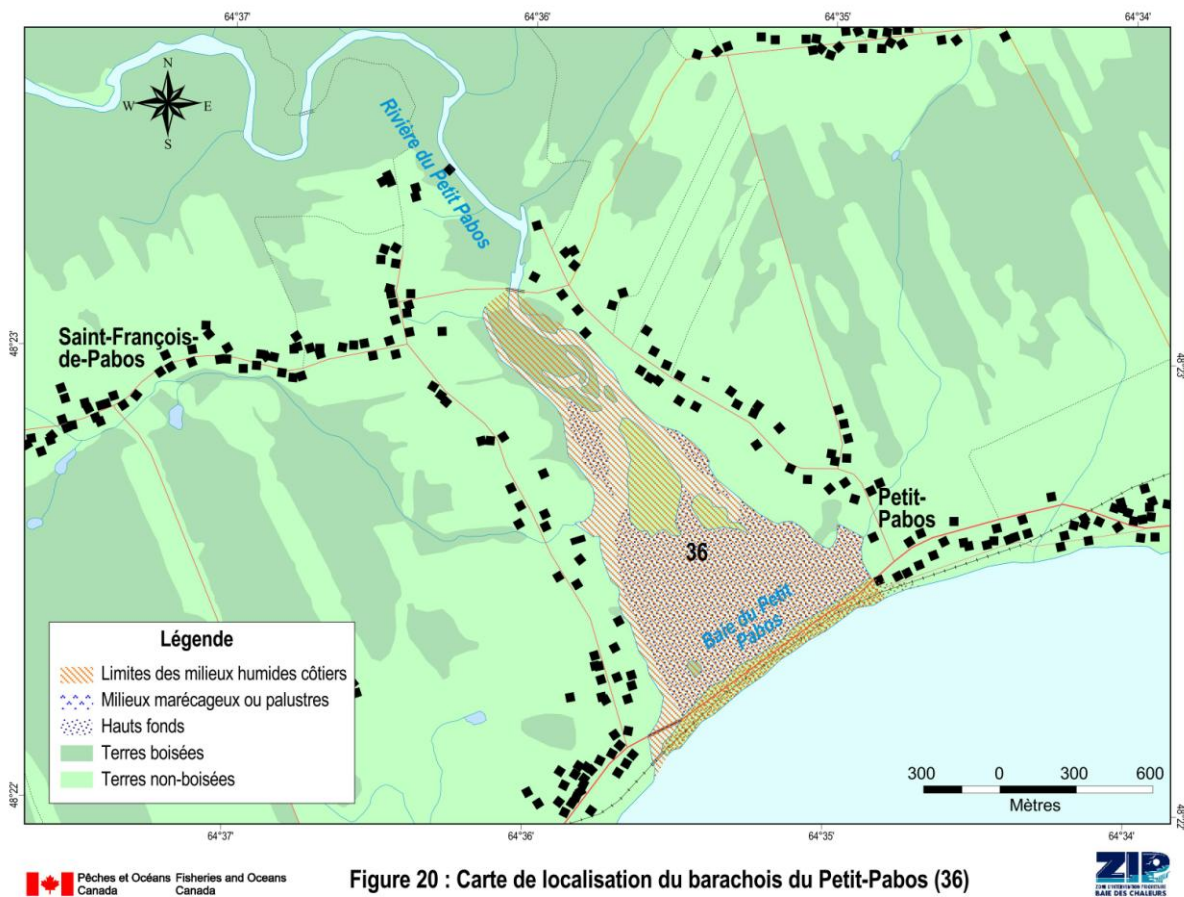


Figure 20 : Carte de localisation du barachois du Petit-Pabos (36)

## Fiche 37 : Barchois de Malbaie (Percé)

<b>Nature du milieu :</b>	Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 1 100, marais : 231, marécage : 164, tourbière de Bridgeville : 33, tourbière au sud-est de cette dernière : 5, lagune et chenaux : 478, flèche littorale : 50, terres agricoles et domiciliaires : 139
---------------------------	--------------------	--

### Éléments descriptifs :

- ➤ Voir Figure 21 pour une carte de localisation.
- Barchois gigantesque d'axe principal nord-sud installé au fond d'une grande baie (« La Malbaie »), laquelle est délimitée au nord par la Pointe St-Pierre et au sud par le Cap Canon et le Rocher-Percé. Il est situé dans un vaste secteur de terres basses traversées par 4 rivières qui alimentent le barchois en eau douce et qui sont, du sud vers le nord : Murphy, du Portage, Beattie et Malbaie. 3 autres cours d'eau de moindre importance y débouchent : un ruisseau au sud de la rivière Malbaie et un second au nord, tous deux sans toponyme et un troisième à l'extrémité nord-est du barchois : le ruisseau du Prêtre.
- Le milieu ici traité comprend tout le territoire situé à l'est de la route 132 ainsi que la tourbière de Bridgeville, une autre petite tourbière au sud-est de cette dernière ainsi qu'une grande mare entourée de marais située à l'embouchure de la rivière Beattie. Cependant, l'ouest de la route 132 réserve encore de vastes étendues de marécages boisés et quelques petites tourbières sporadiques.
- Le cordon littoral qui isole le milieu de la mer est d'une largeur quasi constante et ses contours sont très réguliers. Il s'allonge sur près de 5.8 km et atteint une largeur maximale d'environ 130 m. Dans sa partie nord, quelques secteurs sont recouverts d'arborales résineuses. Le grau est situé à l'extrémité nord-est du barchois, entre la pointe nord du cordon littoral et la côte. Sa largeur est d'environ 95 m et il est bordé de part et d'autre par des deltas de flot et de jusant plus ou moins apparents.
- La zone la plus large du barchois se trouve dans la moitié nord du site, au niveau de l'embouchure de la rivière Malbaie. Ce cours d'eau a déposé dans la lagune un immense delta d'estuaire recouvert de marais et, à certains endroits, de marécages boisés. La morphologie de ce magnifique système palustre insulaire est excessivement complexe et élaborée. Labourés par de multiples chenaux fluviaux et de marée, les contours sont profondément modelés par la dynamique tidale : des chenaux de marée naissants forment de profondes indentations qui s'agencent en un patron saisissant. Les zones les plus basses du marais arborent une mosaïque de marelles de configuration et de taille variables. À l'extrémité nord-est se trouve un complexe d'îles et d'îlots de marais psammophile d'apparence très déchiquetée dont l'origine relève probablement en grande partie de la dynamique tidale. Il peut ainsi être associé au delta de flot.
- Dans la moitié sud, qui est séparée de la partie septentrionale par une avancée du trait de côte, les marais sont principalement rattachés à la terre ferme. Ils sont traversés par les rivières Murphy, du Portage et Beattie ainsi que par des chenaux secondaires plus ou moins colmatés et des chenaux de marée en cul-de-sac, dont certains s'avancent très loin dans les marécages boisés. Dans l'étagement de l'hydrosérie de la moitié sud du barchois, les marais sont graduellement remplacés par des marécages arbustifs et des marécages boisés à dominance résineuse et de tendance tourbeuse.
- À leur arrivée dans le barchois, les eaux des rivières Murphy, du Portage et Beattie se conjuguent en un chenal unique au niveau du chemin secondaire qui relie la 132 au cordon littoral. L'eau s'écoule ensuite au moyen d'un chenal qui longe la face interne du cordon littoral jusqu'au grau et qui est rejoint par quelques chenaux drainant la partie nord du barchois et les eaux de la rivière Malbaie. Entre ce chenal et le complexe de marais au nord-ouest du barchois se trouve une très vaste slikke peu profonde (hauteur d'eau à marée haute généralement inférieure à 1 m selon Harvey et coll., 1995).
- Environ à mi-chemin entre les limites nord et sud se trouve, à l'ouest de la route 132, une tourbière maintenant isolée du barchois par le remblai de la route 132. Il s'agit d'une tourbière ombrotrophe bombée uniforme herbacée et arbustive ceinturée par une lagg minérotrophe. Elle est dépourvue de mare mais on distingue assez bien sur photo aérienne un microrelief de levées et de légères dépressions. Une bande forestière la sépare d'un autre petit écosystème tourbeux au sud-est. Finalement, au nord-ouest du barchois se trouve une enclave forestière humide qui semble occuper l'emplacement d'un ancien chenal et qui est classifiée par l'ancien ministère des Terres et Forêts (tiré de CREM, 1978) comme un groupement à mélèze laricin et thuya occidental. Cette entité est très évidente sur photographie aérienne infrarouge et adopte la coloration jaune-brun typique des tourbières. Ainsi, il s'agirait visiblement d'une tourbière minérotrophe

---

**Éléments descriptifs (suite) :**

boisée. Elle est bordée à l'est par une levée topographique sablonneuse recouverte d'une forêt plus ou moins sèche (sapinière baumière).

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marais doux, herbier aquatique saumâtre et d'eau douce, marécage arbustif, marécages boisés mixte et résineux (souvent de tendance tourbeuse), tourbière ombrotrophe uniforme herbacée et arbustive, forêt sèche; prairie, arbustaie et arboriaie psammophiles sur cordon littoral, prairie anthropique (terres cultivées), lagune, chenaux et marelles.

---

**Groupements végétaux :**

- Les principales caractéristiques phytosociologiques qui sont fournies ici sont tirées de l'étude du CREM (1978). Elles ne constituent cependant qu'un résumé assez succinct des associations végétales qu'il est possible d'observer dans le barachois.
  - Haute-slikke dominée par la spartine alterniflore. On trouve également des groupements à puccinellie maigre; salicorne d'Europe; glaux maritime et spartine alterniflore; puccinellie maigre et spartine alterniflore; plantain maritime, glaux maritime et limonie de Caroline; plantain maritime, salicorne d'Europe et spergulaire du Canada. Le schorre inférieur est dominé par la spartine étalée.
  - Herbaçaie salée : diverses associations principalement dominées par le scirpe maritime, le scirpe vigoureux, le carex paléacé, le jonc arctique et la spartine pectinée. On mentionne également un groupement à calamagrostis raide et un groupement particulier à scirpe aigu qui croît en compagnie du troscart maritime, de l'aster de Nouvelle-Belgique, du fétuque rouge, du jonc arctique, du saule tomenteux, de la potentille frutescente, de l'iris versicolore, du myrique baumier, de l'aster à ombelles et du sanguisorbe du Canada.
  - Marais doux principalement représenté par le typha à larges feuilles, le calamagrostis du Canada, le sanguisorbe du Canada, l'iris versicolore, le carex aquatique et le carex vésiculeux.
  - Herbier aquatique saumâtre essentiellement composés de zostère marine et de ruppie maritime. Cette dernière colonise également les marelles et les chenaux secondaires avec la zannichellie palustre.
  - On a relevé 8 espèces constituant les herbiers aquatiques d'eau douce : hippuride vulgaire, callitriche des marais, myriophylle de Farwell, potamot pectiné, potamot filiforme, potamot graminoïde, potamot de Richardson et potamot faux-buplèvre. On mentionne également des tapis de dorine d'Amérique sur le fond de chenaux exondés.
  - Marécages arbustifs à saule tomenteux, saule cordé, saule discolore, myrique baumier, chèvrefeuille villeux, aulne rugueux et cornouiller stolonifère. Les inventaires de Hall (2000) permettent de rajouter 4 espèces de saule : de Bebb, à tête laineuse, satiné et brillant.
  - Marécages boisés en très grande partie dominés par le mélèze laricin et le thuya occidental. Des peupleraies baumières et des pessières blanches à aulne rugueux sont également présentes.
  - La tourbière ombrotrophe est principalement arbustive et recèle les associations suivantes : chamédaphné caliculé et sphaignes, épinette noire et sphaignes, chamédaphné caliculé et rhododendron du Canada, chamédaphné caliculé et myrique baumier. Toutefois, lors de notre visite du site, nous avons remarqué une assez forte représentation du kalmia à feuilles étroites, du rhododendron du Groenland et du ronce petit-mûrier. La conjugaison chamédaphné caliculé et myrique baumier est plutôt un groupement minérotrophe, comme l'est la périphérie boisée de la tourbière (lagg) qui regroupe le mélèze laricin, l'épinette noire, le némopanthé mucroné et le viorne cassinoïde. Le strate herbacée comprend notamment : scirpe cespiteux, sarracénie pourpre, linaigrette dense, linaigrette à feuilles étroites, maianthème trifolié et rossolis à feuilles rondes.
  - Cordon littoral : herbaçaies surtout composées d'élyme des sables, d'ammophile à ligules courtes, de gesse maritime, de sabline faux-péplus, de caquillier édentulé et de mertensie maritime. Arbustaies à airelle à feuilles étroites, camarine noire, airelle vigne-d'Ida, gaulthérie hispide, ronce du Mont-Ida et cornouiller stolonifère. Arboriaie à épinette blanche. La couverture végétale comprend aussi plusieurs herbaçaies associées à des milieux perturbés.
-

---

## Aspects fauniques :

- Un complexe de terres humides aussi vaste comprenant une gamme étendue d'habitats si riches, diversifiés et de grande qualité est d'un extrême intérêt écologique et faunique. Écosystème de prédilection pour la faune aviaire, qui y trouvera partout des agencements végétaux propices à la nidification, l'élevage et l'alimentation. Ce barachois s'avère sans contredit l'un des plus importants sites de halte migratoire de la péninsule gaspésienne. En outre, il comprend trois aires de concentration d'oiseaux aquatiques : un qui
  - englobe le secteur nord-ouest (ACOA Fond du Barachois, #02110255, désignation comme habitat faunique en devenir), un autre regroupant le secteur nord-est et sud (ACOA Barachois Intérieur, #02110254, désignation comme habitat faunique en devenir) et le troisième à la face externe du cordon littoral (ACOA Mal-Bay, #02110253, statut informationnel). De plus, une colonie d'oiseau se trouve au nord-est du barachois (à l'ouest du grau), sur le marais psammophile (colonie #04110282, statut informationnel). En 1989, celle-ci comptait 210 couples de goéland argenté et 28 couples de goéland marin (Brousseau et Chapdelaine, 1989).
  - Diverses sources d'informations compilées dans CREM (1978) rapportent un total de 189 espèces d'oiseaux pour ce barachois. Voici un portrait général de la faune ailée : 27 espèces d'Anatidés, dont les plus fréquentes sont les canards noir, pilet et colvert, la sarcelle à ailes vertes, le fuligule à collier, les bernaches cravant et du Canada, les garrots à œil d'or et d'Islande, l'eider à duvet, l'harelde kakawi, les macreuses brune, noire et à front blanc ainsi que le harle huppé et le grand harle. On mentionne aussi 3 canards assez rarement observés en Gaspésie : canards souchet, chipeau et branchu. 24 espèces de limicoles, les plus abondantes étant les pluviers semipalmé, kildir, doré et argenté; la bécassine des marais, les grand et petit chevaliers, les chevaliers solitaire et grivelé, le tournepierre à collier, les bécasseaux minuscule, semipalmé, à croupion blanc et sanderling ainsi que le bécassin roux. Les échassiers comprennent notamment le grand héron, le bihoreau gris, le butor d'Amérique, la marouette de Caroline et le râle jaune. On note aussi 11 représentants des Laridés (5 goélands, 3 mouettes et 3 sternes), 8 espèces de rapaces (13 en tout avec les observations du Club des Ornithologues de la Gaspésie) et 86 espèces de passereaux. Le CREM (1978) réparti l'ensemble des espèces relevées comme suit : 102 nicheuses, 65 uniquement migratrices et 22 visiteuses.
  - Les diverses pêches exploratoires réalisées depuis 1974 (De Serres, 1974; Wiseman, 1976; CREM, 1978; Harvey et coll., 1995 et PESCA, 1996) ont permis de recenser 25 espèces de poissons, ce qui en fait, avec le barachois du Grand-Pabos, le milieu humide côtier où l'on connaît actuellement la plus grande diversité ichtyologique. L'ichtyofaune comprend 8 espèces anadromes (omble de fontaine, truite arc-en-ciel, éperlan arc-en-ciel, saumon atlantique, poulamon atlantique, gaspareau, lotte et bar rayé), 6 espèces eurhalyines (4 espèces d'épinoches, choquemort, fondule barré), 10 espèces marines (notamment merluche blanche, morue franche, sigouine de roche, tanche tautogue, plie rouge, capelan et flétan atlantique) et finalement l'anguille d'Amérique, une espèce catadrome. Étonnamment, la plie lisse, une espèce ubiquiste des marais maritimes, n'est pas mentionnée pour ce barachois.
  - Le CREM (1978) a relevé 16 espèces ou groupes d'organismes zooplanctoniques dominés par les crustacés copépodes (7 espèces).
  - 29 espèces ou groupes d'organismes benthiques ont été recensés par le CREM (1978). Le benthos est nettement dominé par les vers polychètes et oligochètes, le gastéropode *Hydrobia minuta*, la moule bleue, la mye commune, les crustacés *Jeara marina* et *Gammarus oceanicus* et par les insectes diptères.
  - Le CREM (1978) mentionne l'utilisation du barachois, des chenaux ou des marécages périphériques par le lièvre d'Amérique, le tamia rayé, l'écureuil roux, le castor du Canada, le rat-musqué commun, le porc-épic d'Amérique, le renard roux, le raton laveur, le vison d'Amérique, la moufette rayée, l'orignal et le cerf de Virginie.
  - De Serres (1974) mentionne la présence de 5 espèces d'amphibiens pour les habitats d'eau douce : crapaud d'Amérique, rainette crucifère, grenouille verte, grenouille des bois et grenouille léopard.
  - La slikke abrite des bancs de myes communes de densité élevée couvrant 45 ha et de moules bleues couvrant 7 ha, de densité moyenne à élevée (PESCA, 2000). Toutefois, selon la délimitation de Harvey et coll. (1995), le banc de myes couvrirait entre 100 et 120 ha. Le barachois comprend 2 secteurs coquilliers fermés à la cueillette : rivière du Portage (G-22.5) et rivière Malbaie (G-22.6).
-



---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- La tourbière de Bridgeville abrite l'une des quatre populations québécoises actuellement connues du gaylussaquier nain variété de Bigelow, une plante de très grande rareté désignée menacée au Québec. L'espèce y couvre environ 400 m<sup>2</sup> et il s'agit du premier endroit où elle a été récoltée au Québec, par Dansereau en 1962 (Labrecque et coll., 1995).
- Le barachois abrite la plus importante population québécoise connue du troscart de la Gaspésie (Fleurbec et coll., 1995) et il s'agit de la localité type de l'espèce (Labrecque et coll., 1995). Elle y couvrirait 75 000 m<sup>2</sup>.
- Hall (2000) y a relevé une plante vasculaire rare du Québec, l'éléocharide naine.
- La multitude d'inventaires floristiques réalisés au cours des années (dont Fernald, 1951; Dansereau, 1970; CREM, 1978; Hall, 2000) ont révélé, pour le barachois, les terres humides périphériques et la flèche littorale, bon nombre d'espèces végétales peu répandues et plutôt locales à l'échelle régionale ou provinciale : renouée vivipare, rumex maritime, arabette à fruits divariqués, aronia noir, potentille littorale (pectinée), myriophylle de Farwell, euphrase de Rand, euphrase arctique, pédiculaire des marais, carex de Lachenal, carex maigre, carex rariflore, scirpe aigu, jonc alpin et plantain à base velue. Outre les 2 dernières espèces, nous n'en avons relevé aucune autre dans les milieux humides côtiers, bien que quelques unes soient mentionnées ailleurs notamment par Scoggan (1950).
- Ce barachois abrite l'une des rares populations québécoises du bruant de Nelson (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc) et du râle jaune (préoccupant au Canada et susc. d'être désigné men. ou vul. au Qc). D'ailleurs, il s'agit du seul site de la péninsule où la nidification du râle jaune est confirmée par Gauthier et Aubry (1995).
- On a relevé la visite du grèbe jougris (susc. d'être dési. men. ou vul. au Qc), du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), de l'arlequin plongeur (préoccupant au Canada et susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du pygargue à tête blanche (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du faucon pèlerin race de l'Est (menacé au Canada et suc. d'être dés. men. ou vul. au Qc), du fuligule à tête rouge (suivi par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Qc (CDPNQ)) et de la mouette rieuse (suivi par le CDPNQ).
- Il semble que ce barachois soit le point de rendez-vous pour les visiteurs rares ou exceptionnels en Gaspésie. En effet, on y a observé un grand nombre d'espèces dont la présence est plutôt inusité: aigrette neigeuse, aigrette tricolore, héron vert, ibis falcinelle, cygne siffleur, grue du Canada, labbe parasite, mouettes atricille et de Franklin, gobemoucheron gris-bleu, etc.
- Le bar rayé, un poisson susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc, a été pêché par Harvey et coll. (1995). De plus, la morue franche est considérée préoccupante au Canada par le COSEPAC (2001).

---

**Usages :**

- Site ornithologique d'importance majeure.
- Chasse à la sauvagine et pêche récréative.
- Canotage, circulation touristique et locale sur le cordon littoral.
- Quai à l'extrémité nord-est, immédiatement à l'ouest du grau.
- Panneau d'auto-interprétation sur le quai (écologie du barachois).
- Les marais auraient autrefois servi comme sites de pâturage pour les chevaux, les moutons et les vaches (CREM, 1978).
- Même si les zones coquillières sont fermées à la récolte, elles accueilleraient trois à quatre cueilleurs par jour durant toute la saison (PESCA, 2000).

---

**Tenure des terres :**

- La lagune, les chenaux, la majorité des marais dans la partie nord du barachois, certaines portions de marais non cadastrées dans la moitié sud ainsi que 17 lots sur le cordon littoral (15 chemin de fer, 1 MRN et 1 MAPAQ) sont de tenure publique.
- Le reste du cordon littoral est de tenure privée (28 lots, dont 6 à la cie Consolidated Paper).
- La tourbière et les territoires périphériques sont de tenure privée et comprennent 23 lots.
- La Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) possède un lot dans la partie sud du barachois, un peu au nord de la rivière du Portage. Il comprend des marécages boisés et une petite portion de marais saumâtre.
- Le restant du territoire couvert ici est de tenure privée et comprend 70 lots.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Trois grands facteurs sont responsables de la dégradation du barachois : réseau routier et ferroviaire, conversion des habitats en terres agricoles et contamination bactérienne par les eaux usées.
- Le principal artère est la route 132, qui contourne le barachois à l'ouest. Les dommages consistent surtout en du remblayage dans les marécages boisés dans la partie sud du barachois (rivières Murphy et du Portage) et

---

### **Perturbations anthropiques (suite):**

dans le marais saumâtre au sud de l'embouchure de la rivière Beattie. Le remblai entraîne une modification de l'écoulement des eaux superficielles, le morcellement et l'isolement des habitats situés de part et d'autre de la route. Sa construction a également affecté la tourbière dans sa partie nord. L'autre infrastructure routière particulièrement dommageable est le chemin qui relie la rive ouest au cordon littoral au niveau de l'embouchure de la rivière Beattie. Lié à du remblayage dans le marais saumâtre, il a entraîné la concentration des échanges hydriques entre les parties nord et sud dans un chenal unique à la limite est du chemin. La voie ferrée passe sur le cordon littoral sur toute sa longueur. Elle est associée à des structures de protection (palissade de bois et enrochement) du côté externe de la flèche ainsi qu'à un pont au niveau du grau comportant un pilier central dans la passe, qui scinde en deux l'écoulement de l'eau. De plus, un chemin de terre court sur le cordon sur une bonne partie de sa longueur et de petites routes secondaires sont dispersées un peu partout dans les zones moins humides du barachois.

- Avec le barachois de la rivière Nouvelle, ce milieu est visiblement le plus touché par l'agriculture. Concentrées dans la partie nord, les terres défrichées au profit de l'agriculture ou des habitations à l'est de la route 132 couvrent près de 140 ha. Cependant, des terres en friche dévoilent une régression des activités agricoles et un retour graduel des écosystèmes sylvestres de jadis.
- Un des problèmes relatifs à la qualité de l'eau du barachois est la contamination bactérienne par les eaux usées résidentielles, qui a entraîné la fermeture du secteur coquillier depuis 1974. En 1989, les analyses de qualité ont révélé 21% des valeurs supérieures à 43 coliformes fécaux/ 100 ml (NPP, norme  $\leq 10\%$ ) et des valeurs dépassant 2400 NPP à l'embouchure du ruisseau du Prêtre (Environnement Canada, 1989). En 1991, 23% des valeurs étaient supérieures à 43 NPP (Centre Spécialisé des Pêches, 1992). PESCA (2000) mentionne 260 résidences en périphérie du barachois sans traitement municipal de leurs eaux usées et PESCA (1996) cible le ruisseau du Prêtre comme un cours d'eau recueillant probablement les eaux usées de plusieurs résidences, mentionnant des eaux grisâtres et une odeur nauséabonde en septembre 1995.
- Circulation de véhicules tout-terrain dans la tourbière de Bridgeville.
- En 1967, dans l'optique de favoriser la montaison du saumon, une digue a été construite dans le chenal principal de la rivière Malbaie (CREM, 1978; PESCA, 1996), tout juste en amont du point où il se ramifiait en deux bras. Avec cette digue, un chenal a été dragué dans le marais, détournant l'écoulement vers le nord et modifiant certainement l'évolution naturelle de cette portion du barachois.
- Le CREM (1978) révèle qu'au début du XXe siècle, plusieurs moulins à scie ont été érigés sur la flèche littorale, dans le but de scier les billots provenant du flottage de bois effectué sur la rivière du Portage. Ainsi, le flottage aurait résulté en une accumulation de bois sur les berges et le fond de la rivière, affectant son débit normal et oblitérant le chenal à quelques endroits. Cependant, aucune embâcle n'est visible sur la photographie aérienne du secteur de 1992.

---

### **Remarques :**

- Ce site a l'honneur d'obtenir la première place sur plusieurs aspects : le plus grand milieu humide côtier (et le plus grand barachois) de la Gaspésie, probablement le plus vaste complexe de terres humides de la péninsule et le plus long cordon littoral du territoire gaspésien.
- Avec le barachois de Penouille il est également, et de loin, le plus étudié avec 5 études biophysiques d'envergure variable (De Serres, 1974; Wiseman, 1976; CREM, 1978; Harvey et coll., 1995 et PESCA, 1996). Il a également été beaucoup exploré sur le plan botanique, notamment par Fernald (1951), Dansereau (1970), De Serres (1974), Wiseman (1976), CREM (1978), une équipe de botanistes du ministère de l'Environnement et de la Faune en 1994 (Labrecque et coll., 1995) et par Hall (2000).
- Une excellente étude biophysique assez exhaustive a été réalisée par le Centre de Recherches Écologiques de Montréal (CREM) en 1978 dans la perspective de création d'une réserve écologique dans ce barachois. La conclusion principale était d'accorder le statut de Réserve écologique à la partie nord du barachois et de faire de la partie sud une Réserve nationale de faune afin de ne pas retirer complètement à la population la possibilité de pratiquer des activités de chasse et de pêche. Cependant, ce projet a été abandonné et le barachois de Malbaie n'a jamais obtenu un statut légal de conservation.
- La valeur écologique de ce barachois est exceptionnelle. Une telle étendue de terres humides d'un niveau d'intégrité écologique relativement élevé et la grande diversité, la qualité et la richesse des habitats placent cet écosystème sans contredit parmi les plus importants de la péninsule gaspésienne. Ces caractéristiques, à

---

**Remarques (suite):**

lesquelles s'ajoutent une profusion d'espèces végétales et animales rares, menacées ou vulnérables élèvent ce milieu dans les premiers rangs des priorités de conservation.

- La superficie de la lagune, la présence de 7 tributaires et la position du grau à l'extrémité nord-est confèrent à ce barachois une grande complexité dans sa dynamique hydrique et, par conséquent, dans les variations spatio-temporelles de la salinité de l'eau. Les différentes études où des mesures de salinité ont été effectuées (De Serres, 1974; CREM, 1978; Harvey et coll., 1995 et PESCA, 1996) révèlent des valeurs variant entre 0 et 31,5 ‰ selon les secteurs, les périodes de l'année (crue vs étiage) et la profondeur (surface vs fond) et donc des eaux tantôt douces, oligohalines, mésahalines ou polyhalines. Les relevés de Harvey et coll. (1995) au mois d'octobre 1994 révèlent des températures variant entre 4,5 et 9°C et des valeurs d'oxygène dissous entre 8,6 et 12,4 mg/L. Les données pour septembre 1995 de PESCA (1996) donnent des températures de 11 à 18°C, un gradient d'oxygène dissous allant de 6,1 à 11 mg/L et un pH variant entre 7,5 et 9,2.
  - Nous désirons attirer l'attention sur les mentions de deux espèces végétales faites par le CREM (1978, provenant de Wiseman (1976) et d'une communication de Dansereau en 1978) : l'arroche glabriuscule et le séneçon faux-arnica. Leur présence à cet endroit est fort remarquable sur le plan phytogéographique bien qu'elles ne soient ni rares ni même vraiment locales à l'échelle québécoise. Le séneçon faux-arnica est une halophyte stricte assez répandue dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent, qui n'est pas mentionnée pour le sud de la Gaspésie par Scoggan (1950) et Fleurbec (1985). Quant à l'arroche glabriuscule, la seule mention faite par Scoggan (1950) pour la Gaspésie est à Rivière-au-Renard. Par ailleurs, la mention de l'aronia noir pour la tourbière de Bridgeville par Dansereau (1970) est la seule et unique répertoriée par Scoggan (1950) pour la Gaspésie.
  - D'autres mentions de plantes rares existent pour ce barachois (CREM, 1978) : le gentianopsis élané var. de Macoun et le bident discoïde. Labrecque et coll. (1995) n'ont retrouvé ni l'une ni l'autre. La mention de la première espèce vient d'une communication personnelle de Dansereau en 1978 (figurant dans CREM, 1978), qui a herborisé dans le barachois entre les années 1960 et 1962. Ce botaniste a également herborisé dans le barachois de Bonaventure en 1960, la seule localité connue du gentianopsis à l'est de la baie de James. Ainsi, cette mention décomptée par Labrecque et coll. (1995) provient probablement d'une confusion. Quant à la mention du bident discoïde provenant de Wiseman (1976), elle est également à décompter car l'espèce habite les marécages du sud-ouest du Qc et non les marais salés (Labrecque et coll. 1995). Enfin, le CREM (1978) mentionne le gaylussaquier bacciforme, un taxon rarissime très local dans la Gaspésie, pour la tourbière de Bridgeville provenant d'une récolte de Dansereau (1970), mais ne cite pas le gaylussaquier nain var. de Bigelow. Cette dernière a été découverte pour la première fois au Qc dans cette tourbière par Dansereau en 1962 et il semble qu'elle ait été prise pour le gaylussaquier bacciforme jusqu'à son dévoilement par Gauthier (1983). Ainsi, le gaylussaquier bacciforme semble aussi à décompter.
  - Bien qu'il est peu probable que des activités réellement perturbatrices soient réalisées dans la tourbière de Bridgeville, nous avons remarqué au printemps 2001 une piste de véhicule tout-terrain passant à quelques mètres seulement de la colonie de gaylussaquier nain var. de Bigelow et la chance seulement a préservé la colonie du piétinement. Afin d'assurer une protection adéquate et à perpétuité de la colonie de gaylussaquier nain, des démarches d'acquisition de terrain devraient être entreprises par les instances gouvernementales ou les sociétés de conservation. Il nous semble évident que la chose ne devrait pas déplaire aux propriétaires, car généralement peu d'intérêt ou de valeur est accordée à ce genre d'écosystème alors que sur le plan écologique et botanique, la valeur de cette tourbière est très élevée.
  - Le Club des Ornithologues de la Gaspésie, qui a depuis longtemps reconnu la valeur exceptionnelle de cet écosystème pour la faune aviaire, s'est avéré être un acteur maître dans les initiatives d'acquisition de connaissances et de mise en valeur. Il a été notamment l'instigateur de deux études biophysiques (Harvey et coll., 1995 et PESCA, 1996) et a beaucoup travaillé à sensibiliser la population à la conservation volontaire et à l'importance d'un tel milieu, entre autres au moyen d'un panneau d'auto-interprétation installé sur le quai à l'extrémité nord-est. Nous leur sommes, de ce fait, largement redevables.
-

Figure 21

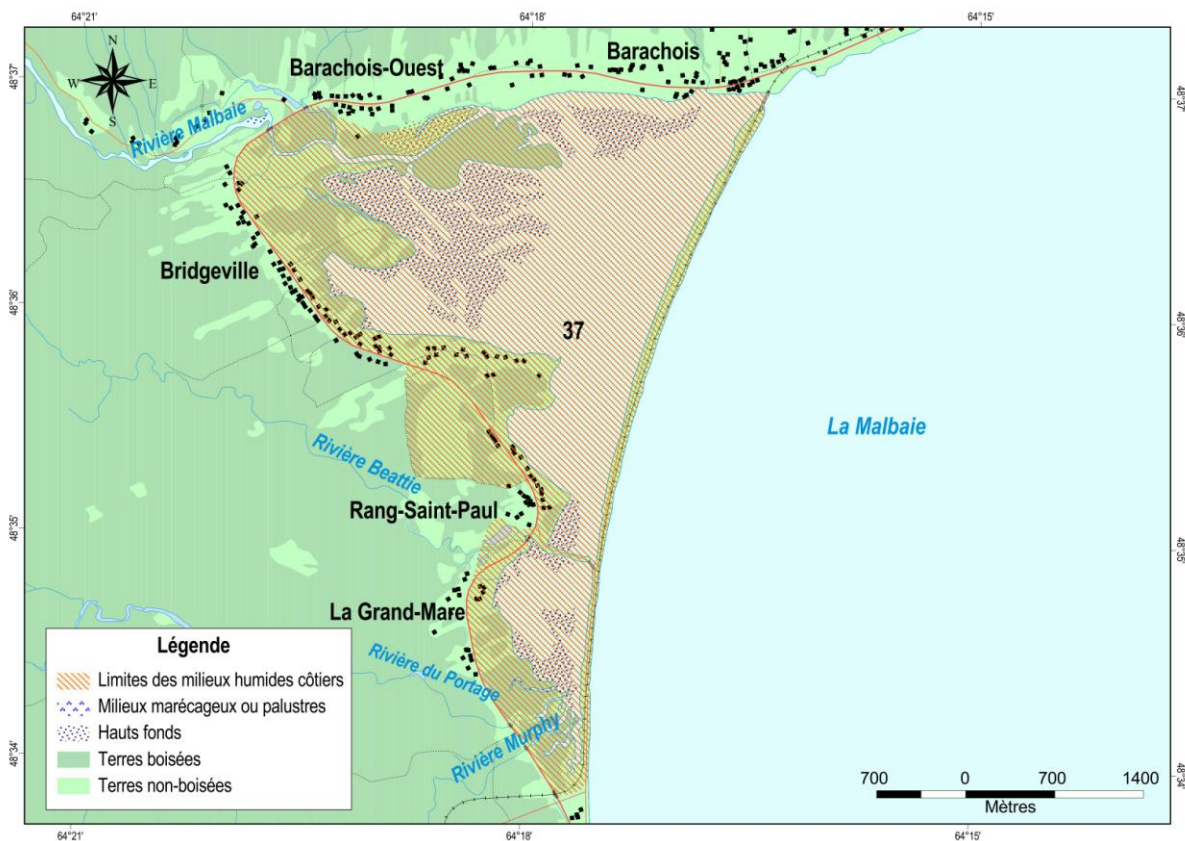


Figure 21 : Carte de localisation du Barachois de Malbaie (37)

## Fiche 38 : Barchois de la rivière Saint-Jean (Gaspé)

---

<b>Nature du milieu :</b> Barchois estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 490, marais : 51, marécage : 100, lagune et chenaux : 320, flèche sud : 11, flèche nord : 8
--	--

---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 22 pour une carte de localisation.
- Très vaste barchois formé à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, dont les débits maximal et minimal sont respectivement 560 m<sup>3</sup>/s et 2,51 m<sup>3</sup>/s (débit annuel moyen non disponible, Direction du milieu hydrique, MENVQ). Huit (8) autres cours d'eau mineurs et sans toponyme s'y jettent aussi.
- Sa configuration triangulaire arbore l'hydrosère typique des barchois estuariens soit, de l'aval vers l'amont : cordon littoral, lagune, marais saumâtre, marécage arbustif et marécage boisé.
- L'immensité quasi ininterrompue de la lagune est un trait remarquable et compte pour 65% de la superficie totale.
- À l'ouest de la flèche sud se trouve une grande zone de dépôts sableux où les parties les plus hautes sont recouvertes de marais à végétation basse. Labourés de chenaux de marée, ils sont presque entièrement submergés à chaque marée haute.
- Barré à l'est par 2 cordons littoraux séparés par un grau étroit et profond. La flèche sud s'étend sur 1 km et atteint 240 m de large près de la côte (120 m en moyenne) alors que la flèche nord s'allonge sur 810 m et atteint 165 m de large près de la côte (90 m en moyenne).
- Quelques bosquets dispersés d'épinettes blanches croissent sur la flèche sud.
- Le marais et le marécage à l'ouest du barchois sont traversés par d'innombrables chenaux de marée et chenaux secondaires de la rivière St-Jean. De cette dynamique hydrique élaborée origine la mosaïque d'îlots et d'îles qui caractérise ce secteur. Un peu en amont de la portion herbacée qui frange à l'est cette grande zone marécageuse distincte, le chenal de la rivière se ramifie en deux bras, le sud étant le principal. Ces chenaux de même qu'un troisième situé entre ceux-ci sont colmatés par de grandes embâcles qui entravent l'écoulement sur quelques centaines de mètres dans le cas des 2 chenaux secondaires.

---

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, marécage arbustif, marécage boisé décidu, lagune, chenaux et marelles; prairie, arbustaie et arboriaie psammophiles sur cordon littoral.

---

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke sur sable fin à halophytes basses essentiellement constituée de spartine alterniflore, glaux maritime, plantain maritime, troscart de la Gaspésie, limonie de Caroline et spergulaire du Canada.
- Schorre inférieur à spartine étalée et limonie de Caroline.
- Herbaçaie salée à jonc de Gérard, hiéochloé odorante, élyme rampant et fétuque rouge.
- Marelles à ruppie maritime.
- Herbier aquatique à zostère marine.
- Prairie psammophile à ammophile à ligules courtes; élyme des sables et gesse maritime; carex moniliforme, danthonie à épi, deschampsie flexueuse et fétuque rouge; brome inerme et centaurée noire; agrostide capillaire et potentille tridentée.
- Arbustaie psammophile à rosier inerme, épinette blanche, ronce du Mont-Ida, airelle à feuilles étroites et peuplier faux-tremble.
- Arboriaie psammophile à épinette blanche.
- Marécage boisé à peuplier baumier.

### Aspects fauniques :

- Important site de halte migratoire, en particulier pour la bernache du Canada (N. Grenier, comm. pers.) ainsi que pour les canards plongeurs tels macreuses et garrots.
- Milieu privilégié pour l'alimentation du grand héron, du balbuzard pêcheur et des limicoles, notamment le pluvier semipalmé, le grand chevalier et même le courlis corlieu.
- Des hauts-fonds sableux situés près du grau, exondés au jusant, accueillent des rassemblements de cormorans à aigrettes, de goélands marins et argentés ainsi que de mouettes de Bonaparte.
- Le secteur comprend 3 aires de concentration d'oiseaux aquatiques : ouest (#02110251) et est (#02110250) du barchois de même que sud-est (à l'extérieur, #02110290). Les deux premiers sont de statut

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- informationnel, la désignation du troisième en tant qu'habitat faunique est en devenir.
- 2 colonies nicheuses de cormorans à aigrettes se trouvent à proximité du barachois, le long de la côte : au sud (Bois Brûlée, #04110040, statut privé) et au nord (Cap Haldimand, #04110037, statut privé). Les inventaires de 1989 ont dénombré respectivement 210 et 183 couples.
  - Site d'alimentation et de passage du saumon atlantique.
  - Des choquemorts et des épinoches à 3 épines utilisent les marelles.
  - La gigantesque slikke abrite des bancs de myes communes et de moules bleues dont la superficie respective est de 158 et 42 ha (secteur coquillier G-24.2 ouvert à la cueillette; PESCA, 2000).
- 

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Population de troscart de la Gaspésie (plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Qc) dans le marais à l'ouest de la flèche sud. La superficie couverte par l'espèce est estimée à 3 400 m<sup>2</sup> par Fleurbec et coll. (1995).
  - Petite population d'hudsonie tomenteuse (susc. d'être désignée men. ou vul. au Qc) récemment découverte sur la flèche sud (N. Dignard, comm. pers.). La situation de cette espèce y est très précaire. Au printemps 2001, la population ne comptait que deux coussins d'un peu plus d'un m<sup>2</sup> chacun et quelques tiges dispersées, le tout sur environ 20 m<sup>2</sup>. Certains plants présentaient des signes de piétinement. L'hudsonie tomenteuse était auparavant connue en Gaspésie uniquement de Penouille.
  - Abrite une population de bruant de Nelson (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Qc) et de râle jaune (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc et préoccupant à l'échelle canadienne). On y a également noté la présence de l'arlequin plongeur (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc et préoccupant à l'échelle nationale) et du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des esp. susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc).
  - Quelques visiteurs inusités ont été observés, notamment le guiraca bleu, la grue du Canada et le faucon gerfaut.
- 

**Usages :**

- Cueillette de myes communes.
- Pêche et chasse à la sauvagine (au moyen de caches).
- Observation d'oiseaux, marche et détente (plage).
- Villégiature sur la flèche nord.
- Amarrage de bateau à la face interne de la flèche sud.

**Tenure des terres :**

- Le gouvernement du Québec est propriétaire d'environ les deux tiers des terres humides à l'ouest du barachois. Il y possède 14 lots, dont certains couvrent de grandes surfaces de marécage boisé. Le restant est de tenure privée, morcelé en 8 lots distincts.
  - Les chenaux, la lagune et l'essentiel du marais près de la flèche sud sont de tenure publique.
  - Une bande centrale sur les 2 flèches correspondant à la voie ferrée appartient au Canadien National. La flèche sud comprend notamment 4 lots de tenure privée et 13 lots de tenure publique (dont 11 au gouvernement du Québec). La tenure des terres du reste de la flèche sud et celle de la flèche nord sont à préciser.
- 

**Perturbations anthropiques :**

- Passage de la voie ferrée sur les flèches avec un pont au niveau du grau.
  - Chemins sur les flèches nord et sud : circulation automobile, de véhicules tout-terrain et de motocyclettes. Destruction de végétation et ornières dans le marais sud-est (face interne de la flèche sud) dues à la circulation de motocyclettes.
  - Habitations à l'extrémité sud-ouest de la flèche sud et chalets sur la flèche nord.
  - PESCA (2000) mentionne une pollution diffuse par environ 182 résidences en bordure du barachois et 50 chalets saisonniers sans traitement municipal de leurs eaux usées.
  - Élimination sporadique des franges arborescentes en périphérie nord et sud du barachois.
  - Déchets en abondance sur la flèche sud, laissés par les visiteurs.
  - Une carrière au nord-ouest du barachois a entraîné la destruction d'une petite portion du marécage boisé.
- 

**Remarques :**

- L'un des grands barachois de la Gaspésie, de taille comparable aux barachois de Nouvelle et du Grand-Pabos.
  - Notre équipe a été dans l'impossibilité d'étendre les inventaires à l'herbaciaie salée et au marécage boisé à l'ouest du barachois, soit l'essentiel des terres humides végétées de ce milieu. Également, avant la présente
-

---

**Remarques (suite) :**

étude, ce milieu n'avait jamais fait l'objet d'un inventaire biophysique. Comme tel, il est recommandé de réaliser une étude biophysique complète de ce barachois. Des efforts supplémentaires d'inventaire floristique devraient être menés dans tout le marais et le marécage ouest de même que sur les deux flèches littorales. Vingt-quatre (24) quadrats végétaux ont été réalisés dans le marais sud-est et sur la flèche sud dans le cadre de cette étude.

- Des zostéraiés de recouvrement épars à continu colonisent de grandes superficies de la slikke, en particulier au nord-est et sud-est (Lemieux et Lalumière, 1995).
  - L'état de la population de myes communes de ce barachois à l'automne 1997 et au printemps 1998 a fait l'objet d'une étude par Beaulieu et Mathieu (1998).
  - Le vaste marécage boisé pratiquement intact à l'ouest du barachois est très favorable à la faune avienne et constitue un site potentiel de nidification du balbuzard pêcheur et de canards arboricoles tels le garrot à œil d'or et le canard branchu.
  - Une nouvelle colonie de sternes pierragarin a été découverte à Douglastown (B. Limoges, comm. pers.), selon toute évidence sur l'une des deux flèches littorales. Elle comptait 29 nids en 2001 mais a malheureusement été anéantie par les grandes marées de juillet. Un suivi permettra de vérifier s'il y a de nouvelles tentatives de nidification dans le futur.
  - L'essentiel des perturbations anthropiques sont centrées sur les deux cordons littoraux. La lagune ainsi que le marais et le marécage à l'ouest sont demeurés intouchés dans l'ensemble et sont visiblement d'une grande intégrité écologique.
  - Dans l'état actuel de nos connaissances, plusieurs aspects justifient de considérer ce site comme une priorité de conservation : vaste superficie, intégrité écologique élevée de la majorité des habitats, banc coquillier étendu et ouvert à la cueillette, population de deux espèces d'oiseaux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, le râle jaune et le bruant de Nelson; deux plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, le troscart de la Gaspésie et l'HUDSONIE TOMENTEUSE. En ce sens, un inventaire biophysique permettrait d'en préciser la richesse, de statuer sur l'état des populations d'espèces fauniques et floristiques rares et d'ajouter, peut-être, d'autres espèces d'intérêt particulier.
  - Dans l'objectif d'assurer la conservation des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, un contrôle serré de la circulation des véhicules motorisés dans le secteur de la flèche sud est primordiale. Notamment, toute circulation motorisée en dehors des chemins actuels devrait être interdite. Par ailleurs, la colonie d'HUDSONIE TOMENTEUSE devrait faire l'objet d'efforts particuliers visant à empêcher que les dommages résultant du piétinement (motorisé comme piétonnier) n'affligent de nouveau les individus dans le futur.
  - Ce barachois est inclus dans la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la baie de Gaspé. Malgré le fait qu'aucune force légale de protection n'accompagne ce statut, il s'avère néanmoins un outil d'envergure internationale servant à reconnaître la singulière importance d'un site pour la faune aviaire.
-

## Fiche 39 : Barre de Sandy Beach (Gaspé)

**Nature du milieu :** Flèche littorale

**Superficiés (ha) :** Totale : 56, marais : 22, chenaux : 4, surface boisée : 7, prairie psammophile : 23

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 23 pour une carte de localisation.
- Cordon littoral de dimension imposante qui s'allonge sur près de 3.2 km. D'axe nord-sud, il est établi perpendiculairement au grand axe de la baie de Gaspé, avec une légère courbure vers l'intérieur. La largeur maximale de 945 m est atteinte à la jonction avec la côte (incluant le marais).
- Formation morpho-sédimentaire complexe dont la configuration fascinante n'est comparable à nulle autre en Gaspésie. Dans sa partie centrale se trouve une zone basse submergée à chaque marée haute. La hauteur du dépôt sableux s'élève progressivement de part et d'autre de cette zone qui sépare deux sections distinctes : au nord, un élargissement graduel de la flèche en forme de massue, isolé du reste à marée haute. Au sud se poursuit brièvement le cordon littoral qui adopte ensuite une forme triangulaire dont la base est attachée à la côte. Au centre de ce triangle se trouve une dépression qui assure l'alimentation en eau au moyen d'un chenal peu profond qui le traverse obliquement sur toute sa longueur. À partir de ce chenal qui représente la partie la plus basse du triangle, l'épaisseur des sédiments sableux s'accroît graduellement vers l'est et l'ouest pour culminer en un bourrelet à l'est, un système de dunes peu prononcées au nord-ouest se transformant au sud-ouest en une plate-forme partiellement recouverte d'une arboriaie décidue. Un marais salé sur sable s'est installé de chaque côté du chenal et s'étend jusqu'au niveau où la topographie ne permet plus une humidité adéquate du substrat; une prairie psammophile le remplaçant alors. La pénétration de l'eau s'effectue au moyen d'une passe située au sommet du triangle. Cette passe est décalée en coulisse par la superposition d'un petit cordon littoral secondaire qui s'étend vers le sud-ouest à partir de la flèche principale dans sa partie située au nord de la passe.
- Les dépôts vaseux sont inexistantes ou très minces au nord et à l'est du « triangle sédimentaire » qui marque la partie sud du cordon littoral. Cependant, au sud-est près de la côte, l'épaisseur des sédiments vaseux et organique est plus considérable. Ce secteur arbore à certains endroits une microtopographie extrêmement élaborée composée d'innombrables petites mares séparées entre elles par des plates-formes accueillant des groupements végétaux d'herbaçaie salée.
- Un talus abrupt boisé surplombe son point d'attache à la côte.

**Habitats :** ➤ Schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, prairie psammophile, arboriaie/arbustaie décidue, chenaux et marelles, marais doux.

### Groupements végétaux :

- Schorre inférieur : groupements à glaux maritime, plantain maritime et troscart maritime; spartine étalée; spartine étalée, spartine alterniflore et plantain maritime; plantain maritime et limonie de Caroline; plantain maritime et spartine alterniflore; jonc de Gérard, spartine étalée et limonie de Caroline; jonc de Gérard et arroche prostrée; glaux maritime et fétuque rouge.
- Herbaçaie salée à hiéochloé odorante, carex paléacé, orge agréable, fétuque rouge, argentine ansérine, scirpe maritime et sanguisorbe du Canada.
- Marelles à ruppie maritime.
- Arboriaie décidue à peuplier faux-tremble; arbustaie décidue à peuplier faux-tremble, ronce du Mont-Ida, cornouiller stolonifère, saule de Bebb et saule discoloré.
- Prairie psammophile à élyme des sables et gesse maritime; ammophile à ligules courtes; ammophile à ligules courtes, matricaire maritime, angélique brillante et laiteron des champs; ammophile à ligules courtes et chénopode de Berlandier variété à grand calice.
- Petit marais doux installé dans une dépression au sud-ouest du milieu, dominé par le calamagrostis du Canada, les scirpes à ceinture noire et à gaines rouges, le typha à feuilles larges et l'impatiante du Cap.
- Prairies anthropiques colonisées par un cortège d'espèces introduites dans le secteur d'arboriaie décidue au sud-ouest du milieu.

### Aspects fauniques :

- Milieu d'un très grand intérêt pour les oiseaux aquatiques. La présence de marelles et de chenaux rend l'utilisation possible par la sauvagine et il s'agit d'un site de halte migratoire qui accueille un grand nombre de bernaches du Canada (N. Grenier, comm. pers.). Les marelles sont notamment fréquentées par le



---

## Aspects fauniques (suite) :

canard noir.

- Le secteur de marais salé est fréquenté par le petit chevalier, le grand héron et le martin-pêcheur d'Amérique. Les zones basses au centre de la flèche ainsi que l'estran sableux dénudé au niveau de la passe reçoivent des limicoles en abondance : bécasseaux semipalmé et minuscule, chevalier grivelé, pluviers semipalmé et argenté, tournepierre à collier, etc.
- La zone basse au centre de la flèche, l'estran sablo-graveleux périphérique et l'estran sableux au niveau de la passe reçoivent, lorsqu'exondés au jusant, des cormorans à aigrettes, des mouettes de Bonaparte, des goélands marin et argenté ainsi que des sternes pierregarin qui s'y rassemblent par centaines, offrant alors un spectacle saisissant qui reflète bien l'importance de ce milieu pour la faune ailée.
- L'endroit est fréquenté par le balbuzard pêcheur. Les prairies psammophiles semblent être un terrain de chasse privilégié pour le busard Saint-Martin, qui y chasse en rase-mottes dans les groupements à ammophiles à ligules courtes. Il est donc possible d'en déduire que ces prairies sont utilisées par des petits mammifères. Par ailleurs, ces prairies sont visiblement des habitats fort prisés du bruant des prés, qu'on y observe par dizaines.
- Le pourtour de la moitié nord du milieu ainsi que le secteur externe sud-est jusqu'au Cap Haldimand sont considérés des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (#02110289 et 02110296, désignation en tant qu'habitats fauniques en devenir).
- La partie du milieu au nord du triangle basal abrite une colonie d'oiseaux nicheurs (#04110003) qui possède le statut d'Habitat faunique en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Renommé pour sa colonie de sternes pierregarin (la plus importante en Gaspésie), ce secteur est depuis longtemps reconnu comme un site de nidification remarquable, tant par le nombre que la diversité des oiseaux nicheurs. Les inventaires du Service canadien de la faune de 1989 révélaient la nidification de 5 espèces d'oiseaux et estimaient leur nombre comme suit : 862 couples de sternes pierregarin, 488 couples de goélands argentés, 241 couples de goélands marins, 6 couples de goélands à bec cerclé et 3 couples d'eiders à duvet (Brousseau et Chapdelaine, 1989). On a même noté par le passé la nidification du harle huppé, du canard noir, de la sarcelle à ailes vertes, du chevalier grivelé et du bruant des prés (Caron, 1989).
- Les marelles abritent des choquemorts adultes et juvéniles ainsi que des épinoches à 3 épines juvéniles.

---

## Espèces d'intérêt particulier :

- La présence d'une colonie de sternes pierregarin s'avère des plus intéressantes car la diminution notable des stations et des effectifs de nidification de cette espèce en Gaspésie est plutôt inquiétante.

---

## Usages :

- La partie sud-ouest (flèche ouest) est un site très prisé par la population locale pour la marche et la détente.
- Observation d'oiseaux.
- Camping dans la partie sud-est (flèche est) .

---

## Tenure des terres :

- Ce cordon littoral est entièrement de tenure publique.

---

## Perturbations anthropiques :

- Bien que ce milieu soit d'une certaine intégrité écologique, la partie sud-ouest (flèche ouest), qui reçoit l'essentiel des visiteurs, est fortement perturbée par la circulation des automobiles et des véhicules tout-terrain. La libre circulation de ces engins a notamment entraîné une dégradation importante de certaines dunes et de parties de marais bas psammophile. En outre, le secteur boisé est parcouru d'un réseau de chemins.
- La circulation des matières polluantes dans les eaux de la baie de Gaspé a tendance à s'agencer au patron de circulation générale des eaux de surface. Ainsi, une accumulation des polluants provenant de Gaspé aurait tendance à s'opérer près de la Barre de Sandy Beach (Desbiens et Boulay, 1994, tiré de CPSEG, 1995).
- Le secteur du quai de Sandy Beach, situé non loin à l'ouest de la flèche du même nom, présente une contamination élevée en métaux lourds et en BPC (Le Groupe Écotone, 1986; Travaux publics Canada, 1993).

---

## Remarques :

- Cette flèche littorale isole la section de la baie de Gaspé située à l'ouest du Cap Haldimand sur une grande partie de sa largeur. Son extrémité distale se situe au niveau du point d'attache de la flèche de Penouille (extrémité est). De ce fait, la zone située à l'ouest de ces deux structures est appelée « Havre de Gaspé ».

---

**Remarques (suite) :**

- En Gaspésie, la longueur imposante de ce cordon littoral n'est surpassée que par la flèche du barachois de Malbaie.
  - Le caractère exceptionnel de cette formation d'origine hydro-sédimentaire, la complexité de sa configuration et de sa dynamique biophysique ainsi que la diversité de ses habitats lui confèrent un grand intérêt écologique et géomorphologique. De plus, la moitié nord de la flèche ouest arbore un relief composé de dunes basses à ammophile à ligules courtes. Ce paysage fort inusité en Gaspésie offre un bref coup d'œil des vastes systèmes de dunes si caractéristiques des Îles-de-la-Madeleine.
  - La présence d'un marais salé à la base du cordon, encavé entre deux bourrelets sableux, est fort intéressante. Traversé par un chenal qui assure une alimentation en eau salée, la dynamique biophysique de cette portion du milieu s'apparente fortement à celle d'un barachois lagunaire. Toutefois, l'absence d'une lagune proprement dite nous empêche de le considérer comme tel : il s'agirait en quelque sorte d'un écosystème intermédiaire. Cependant, cette situation quoique peu répandue, n'est pas unique à ce milieu et peut être observé à la base du cordon littoral de l'estuaire de la rivière Escuminac.
  - Vingt (20) quadrats végétaux ont été réalisés en rapport à la présente étude.
  - Des individus intermédiaires entre le troscart maritime et le troscart de la Gaspésie ont été aperçus lors des relevés botaniques. Ceci suggère donc la possibilité d'y trouver le troscart de la Gaspésie, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Plusieurs secteurs d'habitats propices à l'espèce sont présents et des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour en vérifier la présence.
  - Est inclus dans la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la baie de Gaspé. Malgré le fait qu'aucune force légale de protection n'accompagne ce statut, il s'avère néanmoins un outil d'envergure internationale servant à reconnaître la singulière importance d'un site pour la faune aviaire.
  - Un compte-rendu de l'évolution de la colonie de sternes pierregarin entre 1981 et 1989 (Caron, 1989) démontre une augmentation fulgurante du nombre de nids, qui est passé de 59 en 1981 à 968 en 1989 (maximum de 1086 nids en 1987). Actuellement, la situation de cette colonie est des plus alarmantes. Depuis les 15 dernières années, le nombre de couples a chuté de façon draconienne : de 1086 couples en 1987, la colonie s'est effondrée à 164 couples en 1993 et ne comptait plus que 100 couples en 2001 (B. Limoges, comm. pers.). L'effectif des goélands aurait quand à lui augmenté depuis 1989. La colonie comptait alors, goélands argenté, marin et à bec cerclé confondus, 306 nids (Caron, 1989). En 2001, les gens du programme ZICO estimaient le nombre de nids de goélands à 592, dont au moins 387 occupés.
  - Dans le cadre du programme ZICO et suite à la constatation d'une diminution des effectifs de sternes pierregarin au profit des goélands, des actions ont été entreprises à l'été 2001 dans le but de favoriser une nidification accrue des sternes (installation de monofilaments). Toutefois, ces interventions ont échouées (B. Limoges, comm. pers.).
-

Figure 22

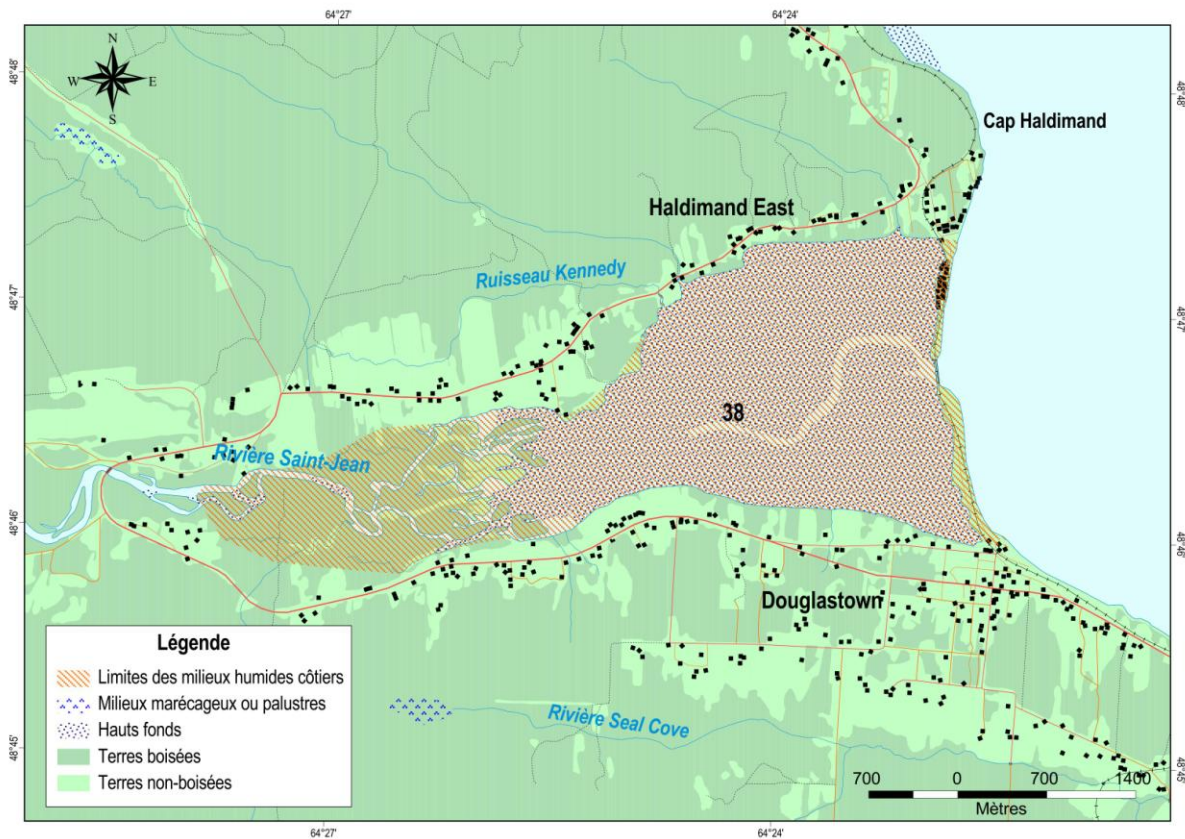


Figure 22 : Carte de localisation du barachois de la rivière Saint-Jean (38)

Figure  
23

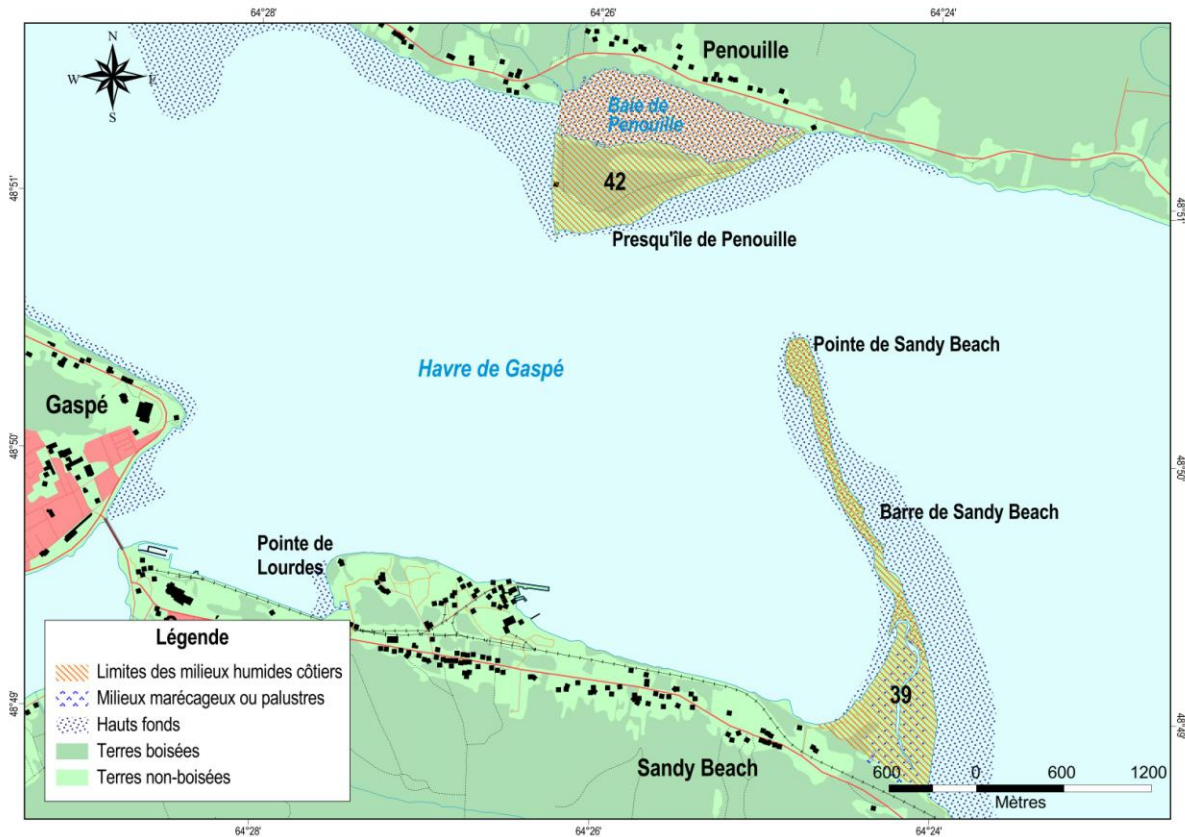


Figure 23 : Carte de localisation de la barre de Sandy Beach (39) et du barachois de Penouille (42)

## Fiche 40 : Estuaire de la rivière York (Gaspé)

<b>Nature du milieu :</b> Marais saumâtre estuarien	<b>Superficies (ha) :</b> Totale : 294, marais : 148, marécage : 49, chenaux et hauts-fonds (slikke) : 97
---	---

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 24 pour une carte de localisation.
- Vaste complexe de marais et de marécages insulaires établis sur les alluvions déposées dans l'estuaire de la rivière York, dont le débit moyen est de 13,2 m<sup>3</sup>/s (Direction du milieu hydrique, MENVQ). De ce fait, l'écoulement des eaux s'effectue selon un système anastomosé. Trois autres cours d'eau d'influence mineure se jettent dans ce secteur : un ruisseau sans toponyme et le ruisseau Moulin au niveau de la rive sud dans la partie ouest du milieu et le ruisseau Hay sur la rive nord à l'extrémité est du complexe palustre insulaire.
- Le milieu ici considéré est l'ensemble des terres humides situées à l'est du Chemin du Pont. Toutefois, les marécages boisés se continuent sur une certaine distance à l'ouest de cette route.
- Ce complexe palustre et marécageux est établi assez loin en amont de l'embouchure de la rivière dans la baie de Gaspé. Comme tel et bien qu'une grande partie du milieu soit soumise à l'effet des marées, la salinité de l'eau et du substrat semble y être très faible. L'analyse de la végétation en tant qu'indicatrice du taux de salinité semble corroborer ce fait. Bien que l'herbaciaie saumâtre y soit assez bien représentée, la végétation est très pauvre en halophytes vraies (seulement scirpe roux et plantain à base velue) et de grandes portions d'herbaciaie présentent une composition floristique s'apparentant tout juste aux milieux saumâtres. Notamment, les spartines étalée et alterniflore y sont absentes et la haute-slikke est remplacée par de vastes scirpales à scirpe vigoureux qui bordent les îles orientales du complexe estuarien. De plus, la ruppie maritime, une halophyte vraie, est absente des marelles et est remplacée par la zannichellie palustre, une halophyte facultative. Certaines marelles abritent même *Chara foetida*, une algue d'eau douce. Ainsi, de part cette position inusitée du milieu dans l'estuaire découlent des facteurs physiques particuliers qui ont permis l'installation d'associations végétales inusitées où des halophytes vraies ou facultatives telles scirpe roux, jonc arctique et carex dressé côtoient des taxa nullement halophytiques tels iris versicolore, carex diandre, mulhenbergie agglomérée et violette cucullée.
- À cet endroit et jusqu'à l'embouchure du cours d'eau dans le Havre de Gaspé (sauf un étranglement au niveau du pont de Gaspé, la Pointe Janvier), le chenal adopte une largeur essentiellement constante et spectaculaire, dépassant 1 km.
- Bien que la portion marécageuse soit assez importante, la partie boisée est plutôt modeste en comparaison avec d'autres milieux, alors que la partie arbustive du marécage y est, elle, très bien représentée.
- Milieu dynamique en constant remodelage, il est possible d'observer sur photographie aérienne des vestiges d'anciens emplacements de chenaux maintenant colmatés. Ils sont clairement délimités par de minces bandes arborescentes installées sur les bourrelets alluviaux de matériaux grossiers qui se déposent en bordure des chenaux.
- La végétation et le substrat de plusieurs secteurs arborent un faciès tourbeux suggérant une tourbière minérotrophe riche.

**Habitats :** ➤ Herbaciaie saumâtre, marelles saumâtres, mares à herbiers aquatiques d'eau douce, marais doux, marécage arbustif décidu, marécages boisés décidu, mixte et coniférien; chenaux principal et secondaires de la rivière et chenaux de marée, arborie mésique coniférienne.

### Groupements végétaux :

- Herbaciaie saumâtre essentiellement composée de jonc arctique, aster de Nouvelle-Belgique, scirpe roux, scirpe vigoureux, éléocharide uniglume, troscart maritime, agrostis stolonifère, gaillet trifide, spartine pectinée, hiéochloé odorante, carex paléacé, fétuque rouge et laiteron des champs en proportions diverses.
- Les espèces les mieux représentées des marais doux sont le typha à feuilles larges, le calamagrostis du Canada, l'eupatoire maculée, le lycoper uniflore, le caltha des marais, l'éléocharide palustre, le carex dressé, le carex à fruits tomenteux, le lysimaque terrestre, le rubanier à fruits verts, le prêlé fluviale et l'hippuride vulgaire.
- Marelles à zannichellie palustre et abritant occasionnellement des algues des genres *Chara* sp. ou *Nitella* sp.
- Herbiers aquatiques d'eau douce à renoncule aquatique, cornifle nageante, sagittaire cunéaire, myriophylle verticillé, callitriche des marais, potamot filiforme, potamot de Richardson et potamot graminioïde.

---

**Groupements végétaux (suite) :**

- Marécage arbustif à myrique baumier, saule discoloré, saule à tête laineuse, aulne rugueux et cornouiller stolonifère.
  - Marécage boisé décliné à peuplier baumier et frêne noir.
  - Arboraie mésique à épinette blanche sur alluvions sableux.
  - Les secteurs de tendance tourbeuse sont dominés par le myrique baumier, le scirpe roux, le typha à feuilles larges, le sanguisorbe du Canada, l'aster à ombelles, l'aster de Nouvelle-Belgique, la mulhenbergie agglomérée, le jonc arctique, le troscart maritime et le carex verdâtre.
  - Une association végétale des plus intéressantes couvre des espaces considérables dans le milieu et implique les taxa suivants : scirpe vigoureux, iris versicolore, carex verdâtre et diandre, hippuride vulgaire, éléocharide uniglume, argentine ansérine, aster de Nouvelle-Belgique, troscart maritime et gaillet trifide.
- 

**Aspects fauniques :**

- Complexe d'habitats de grande qualité qui, de par la diversité du couvert végétal, l'abondance de mares et de petits chenaux stagnants, le caractère d'isolement qui y règne et l'absence de fréquentation humaine, est d'un très grand intérêt pour la faune aviaire, tout particulièrement pour la sauvagine. Cette dernière s'y observe en grand nombre et y trouve des sites propices autant pour l'alimentation que la nidification et l'élevage. L'abondance du canard noir y est notable.
  - Cet endroit est également favorable à plusieurs autres groupes d'oiseaux : on pourra y observer le busard Saint-Martin en chasse ainsi que le grand héron, le grand chevalier, le cormoran à aigrettes et des passereaux tels le bruant chanteur, le carouge à épaulettes et le quiscale bronzé, pour n'en nommer que quelques-uns.
  - La portion ouest du Bassin Sud-Ouest (estuaire de la York) en incluant le tiers est du milieu ici traité est considérée aire de concentration d'oiseaux aquatiques (statut informationnel, #02110249).
  - Milieu des plus favorables pour le rat-musqué commun dont les signes de présence sont presque partout observables dans les zones herbacées.
  - Colonisation élevée des marelles par les choquemorts. Zone de passage et d'alimentation du saumon atlantique.
- 

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Quatre (4) espèces de répartition sporadique et associées à des habitats particuliers peu répandus ont été relevées. Il s'agit des espèces suivantes : jonc alpin, éléocharide intermédiaire, myriophylle verticillé et plantain à base velue. On pourrait joindre également à cette liste le carex diandre.
  - Ce milieu abrite une petite population de râle jaune, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et préoccupante au Canada.
  - L'un des rares endroits au Québec à être fréquenté par le bruant de Nelson (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec, nicheur migrateur rare).
  - On y mentionne également la présence ponctuelle du grèbe jougris (susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec) et du garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec).
  - On y rapporte aussi quelques visiteurs rares ou inusités, tels guiraca bleu, pic à ventre roux et foulque d'Amérique.
- 

**Usages :**

- Milieu en grande partie inaccessible de par sa nature majoritairement insulaire.
- Observation d'oiseaux.
- Pêche en embarcation dans ce secteur.
- Chasse à la sauvagine.

**Tenure des terres :**

- Le tiers occidental, soit la partie équivalente grossièrement à la zone de marécage boisé/ arbustif de part et d'autre du chenal, ainsi que la portion de marais au centre-nord, sont de tenure privée.
  - Le gouvernement du Québec y possède trois lots : partie est du secteur de marécage au sud du chenal principal et grosso modo la moitié nord-ouest de la grande île sinusoïdale située au centre du milieu.
  - Les chenaux sont de tenure publique. L'extrémité nord-ouest (marécage boisé), une large bande dans la partie sud-ouest ainsi qu'un peu plus du tiers oriental du milieu, soit la partie correspondant à l'essentiel du marais saumâtre, ne sont pas cadastrés et sont donc des terres du domaine public.
-

---

**Perturbations anthropiques :**

- Essentiellement dépourvu de perturbation anthropique. Signalons l'élimination très localisée de la frange arborescente sur la rive nord et la source potentielle de pollution par les eaux usées des résidences périphériques.
- 

**Remarques :**

- Sans aucun doute l'un des grands complexes de terres humides de la Gaspésie.
  - D'un rare niveau d'intégrité écologique, il est probablement, de tous, le mieux conservé.
  - Trente-deux (32) quadrats végétaux réalisés dans le cadre de cette étude.
  - Ce milieu n'avait auparavant jamais fait l'objet d'une étude biophysique. Comme tel et puisque nous n'avons pu effectuer qu'un survol du milieu, un inventaire plus exhaustif est largement souhaitable. Nous ne pouvons penser avoir couvert adéquatement sur le plan floristique un milieu si vaste et si diversifié en habitats. L'intérêt botanique de ce milieu est grand et des efforts supplémentaires d'inventaire de la flore devraient être envisagés.
  - La conservation intégrale de ce milieu dans un avenir rapproché serait à considérer sérieusement. Le haut niveau d'intégrité des habitats, une situation fort rare au sein des écosystèmes humides côtiers, la grande valeur faunique du milieu en particulier pour la faune ailée, la présence (et possiblement la nidification) du râle jaune et du bruant de Nelson, deux espèces d'oiseaux rares au statut précaire, la diversité des habitats et des associations floristiques de même que la présence de compositions végétales fort spéciales sont des caractéristiques qui justifient grandement les initiatives de conservation.
  - De vastes scirpaies à scirpe vigoureux, habitats en apparence susceptibles d'abriter la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (plante désignée menacée au Québec), bordent à l'est les îles orientales du milieu. Des explorations méticuleuses devraient être menées afin de vérifier la présence de ce taxon de très grande rareté.
  - Est inclus dans la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la baie de Gaspé. Malgré le fait qu'aucune force légale de protection n'accompagne ce statut, il s'avère néanmoins un outil d'envergure internationale servant à reconnaître la singulière importance d'un site pour la faune aviaire.
-

Figure  
24

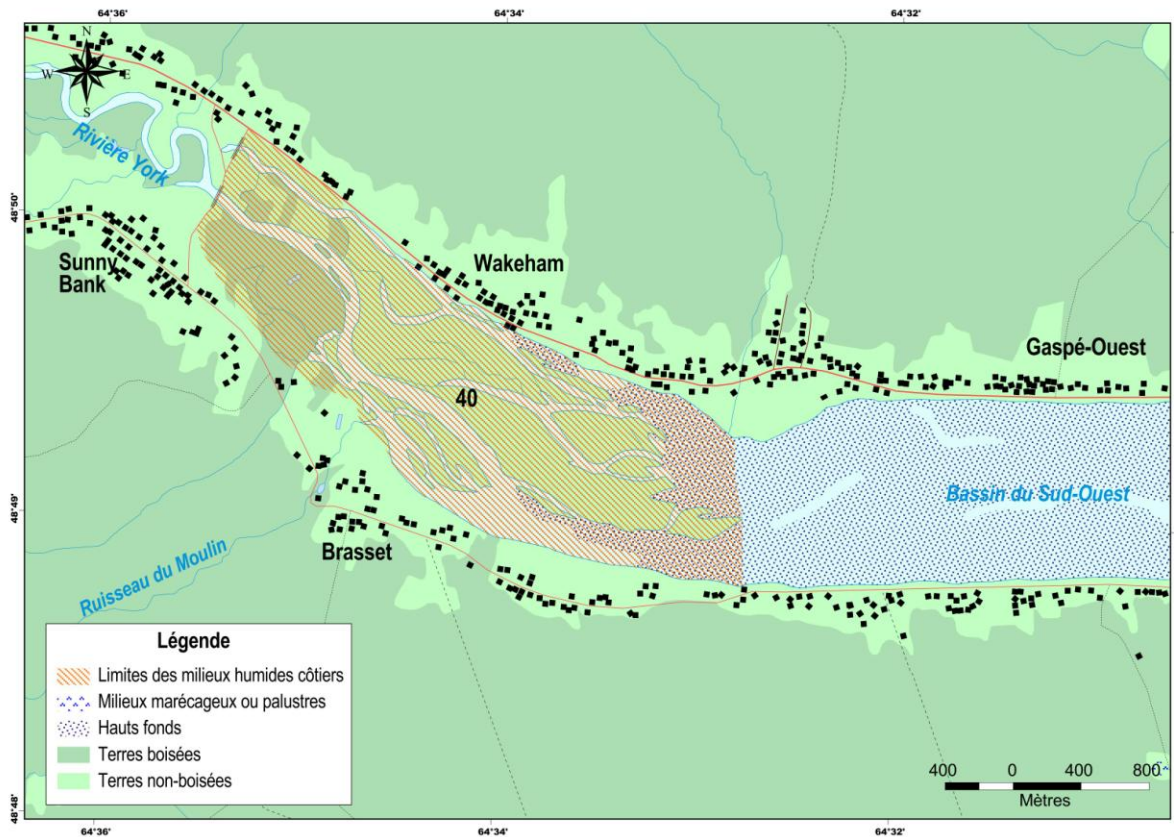


Figure 24 : Carte de localisation de l'estuaire de la rivière York (40)



## Fiche 41 : Estuaire de la rivière Dartmouth (Gaspé)

**Nature du milieu :** Marais saumâtre  
estuarien

**Superficiels (ha) :** Totale : 498, marais saumâtre: 188, marécage et  
marais doux : 170, chenaux et hauts-fonds : 140

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 25 pour une carte de localisation.
- Gigantesque complexe insulaire estuarien constitué de milieux humides émergents sur alluvions qui transitent graduellement d'un système palustre saumâtre en aval vers un système marécageux arbustif et arborescent en amont.
- En plus de la rivière Dartmouth, dont le débit moyen est de 15 m<sup>3</sup>/s (Direction du milieu hydrique, MENVQ), ce milieu reçoit l'embouchure de 7 autres cours d'eau mineurs : 2 ruisseaux sans toponyme au sud-est, le ruisseau Watering au sud-ouest et 4 ruisseaux sans toponyme le long de la rive nord.
- Une imposante île d'une centaine d'hectares se trouve au centre du milieu. À son extrémité occidentale, la rivière se ramifie en deux bras majeurs qui contournent l'île puis, après s'être subdivisés de nouveau plus en aval pour contourner d'autres îlots, se rejoignent au niveau du pont de Cortéreal.
- Les zones de marais sont labourées de chenaux de marée et ponctuées d'innombrables marelles. De même, l'ensemble du milieu, de par la structure anastomosée du réseau d'écoulement, abonde en chenaux secondaires et en chenaux en cul-de-sac plus ou moins stagnants. Milieu naturel de structure fort élaborée et changeante, la position de chenaux maintenant colmatés peut être localisée sur photographie aérienne par la présence de minces bandes arborescentes établies sur les bourrelets de matériaux plus grossiers bordant ces anciens chenaux.
- À l'extrémité sud-ouest se trouve une entité de quelques dizaines d'hectares dont la configuration sur photographie aérienne rappelle fortement celle d'une tourbière minérotrophe. Cette dernière comprendrait des portions herbacées, arbustives et boisées et, traversée par un bras en méandre du ruisseau Watering, elle serait de nature riveraine. Elle comprendrait plusieurs chenaux secondaires ainsi qu'un élargissement central du chenal en forme de mare.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, herbaçaie salée, marécage arbustif décidu, marécages boisés résineux, mixte et décidu, marelles et chenaux, tourbière minérotrophe riveraine, marais doux et prairie psammophile sur alluvions sableuses.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke à spartine alterniflore, plantain maritime, troscart maritime, renoncule cymbalaire et scirpe vigoureux.
- Herbaçaie salée : groupements à carex paléacé et spartine alterniflore; jonc de Gérard, carex paléacé et spartine alterniflore; agrostis stolonifère, spartine alterniflore, éléocharide uniglume et troscart maritime; spartine alterniflore et scirpe vigoureux; troscart maritime et jonc arctique; jonc arctique et fétuque rouge; jonc arctique et liseron des haies; jonc de Gérard et fétuque rouge; troscart maritime et fétuque rouge; spartine pectinée, jonc arctique et fétuque rouge; fétuque rouge, hiérochloé odorante, aster de Nouvelle-Belgique et laiteron des champs; agrostis stolonifère et fétuque rouge; argentine ansérine, spartine pectinée et jonc arctique; argentine ansérine, troscart maritime et glaux maritime; troscart maritime et jonc de Gérard.
- Marelles à ruppie maritime et zannichellie palustre.
- Marécage arbustif à myrique baumier et aulne rugueux.
- Marécage boisé décidu à peuplier baumier.

### Aspects fauniques :

- Milieu extrêmement propice pour la faune aviaire aquatique, qui y est fort nombreuse et diversifiée, en particulier chez les limicoles dont on peut observer, entre autres, pluviers kildir et semipalmé, bécasseaux minuscule et semipalmé et bécassine des marais.
- Important site de halte migratoire, les chenaux secondaires et de marée accueillent des groupes de plusieurs dizaines d'individus de canard noir, sarcelle à ailes vertes et bernache du Canada pour nommer seulement quelques espèces. Site d'alimentation pour le grand héron et le martin-pêcheur d'Amérique et terrain de chasse pour le busard St-Martin. Les hauts-fonds sablonneux exondés au jusant sont des lieux de rassemblement pour les cormorans à aigrettes ainsi que pour des adultes et juvéniles de goéland marin.
- Le secteur comprend trois aires de concentration d'oiseaux aquatiques: zone de marais à l'ouest du pont de

---

**Aspects fauniques (suite) :**

- Cortéreal (#02110097), zone à l'est du pont de Cortéreal (Bassin du Nord-Ouest, # 02110059) et le 3e à l'est du deuxième dans la partie nord du Bassin du Nord-Ouest (#02110288). Les deux premiers sont de statut informationnel et la désignation du 3e comme habitat faunique est en devenir.
- Les marelles particulièrement poissonneuses foisonnent en espèces fourragères représentées par le choquemort et les épinoches à 3 et 9 épines. Fait intéressant, des juvéniles d'anguille d'Amérique ont été pêchées dans un petit chenal eutrophié à végétation émergente reliant une marelle au chenal principal. Zone de passage et d'alimentation du saumon atlantique.
- Milieu très prisé par le rat-musqué commun : des réseaux de petits sentiers entre les chenaux et marelles sont partout observables.
- Trois secteurs coquilliers se trouvent à l'est du pont soit : Cortéreal (G-26.2), estuaire de la rivière Dartmouth (G-26.3) et Fontenelle (G-27.1). Tous trois ont des populations de myes communes dispersées et de faible densité (PESCA, 2000).

---

**Espèces d'intérêt particulier :**

- Petite population de troscart de la Gaspésie (plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Qc) couvrant moins de 10 m<sup>2</sup> située sur une petite portion de marais résiduel à l'ouest du pont de Cortéreal (Fleurbec et coll., 1995). Quelques individus supplémentaires ont été relevés dans le marais à l'ouest du pont lors des travaux relatifs à cette étude, ce qui pourrait signifier une occurrence plus importante de ce taxon que ce qui est actuellement connu.
- L'une des rares stations québécoises à supporter une population de bruant de Nelson (susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc). On rapporte également la fréquentation migratoire du site par le garrot d'Islande (préoccupant au Canada et en voie d'être ajouté à la liste des espèces susc. d'être dés. men. ou vul. au Qc).

---

**Usages :**

- En grande partie inaccessible de par la nature insulaire et marécageuse peu invitante.
- Chasse à la sauvagine (nombreuses caches dans la portion est).
- Observation ornithologique.

---

**Tenure des terres :**

- Environ le tiers des secteurs palustres sont des terres du domaine public.
- La portion ouest (marécage boisé) est de tenure privée.
- Les sections de marais situées près du pont de Cortéreal (nord-est et sud-est) sont de tenure publique.
- La portion située entre les territoires des 2 derniers points se présente comme suit : 4 lots perpendiculaires au grand axe du milieu sur la grande île centrale appartiennent au gouv. du Québec, le reste est de tenure privée. Les trois-quarts est de l'île étroite et allongée au sud de la grande île est la propriété du gouv. du Qc alors que le quart ouest est privé.

---

**Perturbations anthropiques :**

- Remblayage et destruction de marais à l'extrémité est pour la construction du pont de Cortéreal. Bien que cette infrastructure possède trois passes (une principale et deux secondaires), elle isole partiellement le complexe de terres humides en amont et entrave la libre circulation de l'eau.
- PESCA (2000) mentionne 600 résidences entre Penouille et Anse-aux-Cousins non reliées au réseau d'égout de la ville de Gaspé.
- Les eaux usées de la pisciculture de Cortéreal sont déversées au sud-ouest du milieu.
- Source potentielle de pollution diffuse par le dépotoir au sud-ouest du complexe estuarien, à 4 km à l'ouest du pont de la route 132.
- Perturbation du marécage boisé et de l'écoulement des eaux superficielles dans le secteur sud-ouest par le passage d'une route secondaire (Montée de Pointe-Navarre).
- Un ancien dépotoir improvisé se trouve dans le talus abrupt au sud-est du milieu. Probablement en provenance de ce dernier, quantité de pneus, de chapeaux de roue, de carcasses de bicyclettes et de moteurs sont éparpillés le long de la rive en aval du dépotoir.

---

**Remarques :**

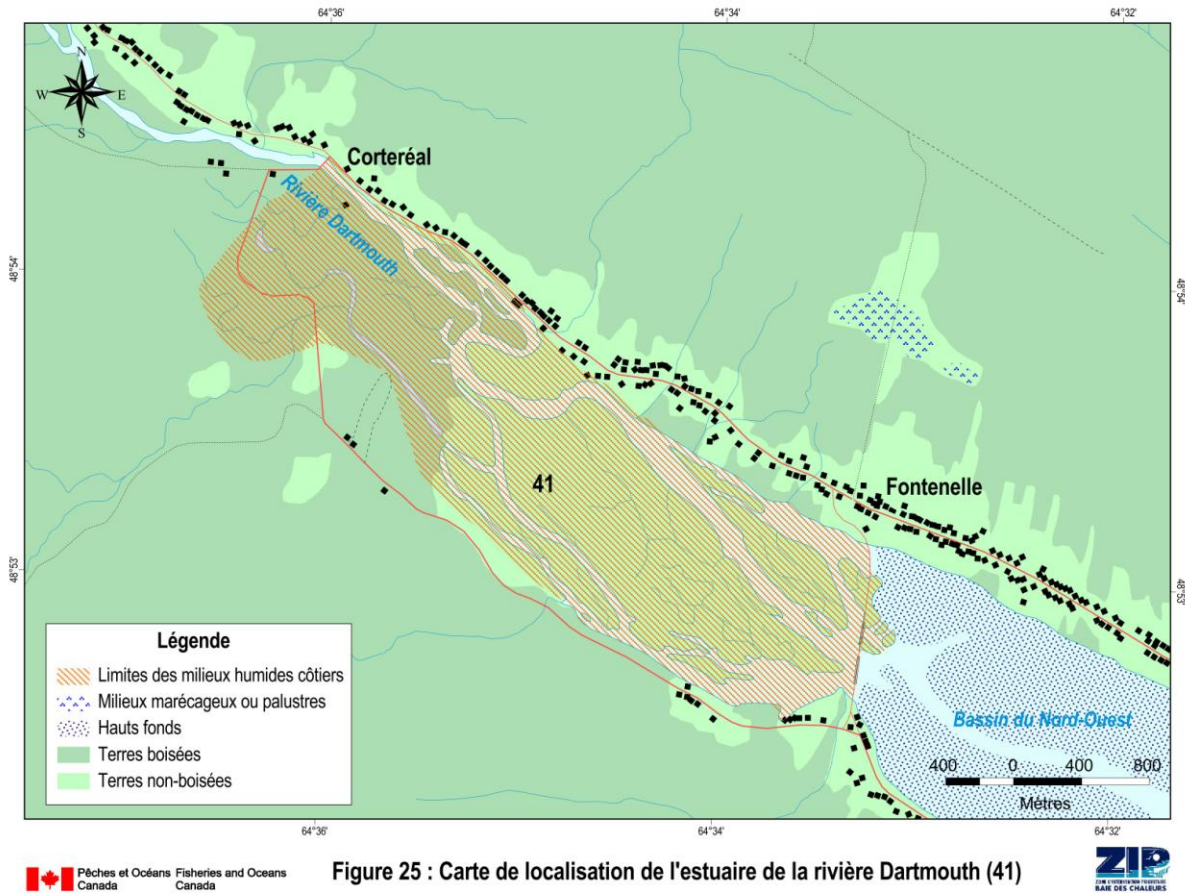
- De toute évidence parmi les plus vastes complexes de terres humides en Gaspésie. En terme de superficie, il est le second milieu humide côtier en importance non protégé par un cordon littoral, après le marais de Oak Bay.
- La baie de Gaspé est un prolongement inondé de la vallée de cette rivière (McGerrigle, 1968; tiré de CSSA Consultants, 1992) dans lequel se jette la rivière York obliquement au grand axe de cette baie.

---

**Remarques (suite) :**

- Milieu d'une très grande valeur écologique et parmi les moins perturbés de tous. Du fait qu'il abrite une population de bruant de Nelson et de troscart de la Gaspésie et en raison du substantiel intérêt faunique et floristique de cet écosystème, il devrait faire l'objet d'efforts particuliers de conservation.
  - Les données disponibles sur ce milieu sont restreintes et dispersées. Avant cette caractérisation, il n'avait jamais fait l'objet d'aucune étude biophysique. L'importance et l'intérêt biologique d'un tel agencement d'habitats justifient largement la réalisation d'une étude biophysique approfondie. Bien que 35 quadrats végétaux aient été effectués dans le cadre de cette étude, nos travaux se sont limités à quelques parcelles de marais salé et il serait peu réaliste de considérer avoir couvert adéquatement un milieu si étendu. De ce fait, des relevés floristiques supplémentaires menés sur l'ensemble du territoire sont recommandés.
  - De par la diversité et la densité du couvert végétal, cet estuaire semble assez propice à la nidification de sauvagine et ce, en particulier dans la partie ouest du milieu (tourbière minérotrophe incluse). Par ailleurs, les mares et chenaux secondaires aux eaux calmes, présents en grand nombre, offrent de bons sites pour l'élevage des canetons.
  - L'obstruction partielle de cet estuaire par le remblayage du pont de la 132 (Cortéreal) modifie le patron de circulation de l'eau relié à la dynamique tidale et probablement aussi les patrons de sédimentation. En effet, cette infrastructure et les influences sur le milieu qui en découlent sont en partie comparables à un cordon littoral et à la dynamique associée aux estuaires barrés par ces cordons (tels que retrouvés, par exemple, dans un barachois estuarien).
  - La dégradation des conditions environnementales, selon toute évidence principalement en raison de la contamination par les eaux usées résidentielles, a mené à la fermeture des 3 secteurs coquilliers de ce territoire (G-26.2, G-26.3 et G-27.1).
  - Est inclus dans la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la baie de Gaspé. Malgré le fait qu'aucune force légale de protection n'accompagne ce statut, il s'avère néanmoins un outil d'envergure internationale servant à reconnaître la singulière importance d'un site pour la faune aviaire.
-

Figure  
25



## Fiche 42 : Barchois de Penouille (Parc national Forillon)

**Nature du milieu :** Barchois  
lagunaire

**Superficies (ha) :** Totale : 109, marais : 20, lagune : 37, flèche  
littorale : 52, surface boisée : 37

### Éléments descriptifs :

- Voir Figure 23 pour une carte de localisation.
- Milieu absolument unique en son genre, d'une configuration ne pouvant être comparée à aucun autre milieu côtier en Gaspésie. L'imposant cordon littoral en forme de triangle isocèle, formé obliquement au trait de côte vers l'intérieur de la baie et possédant une légère courbure qui lui confère un axe principal est-ouest, tirerait son origine d'une rampe structurale sous-jacente (Allard et Tremblay, 1979; tiré de CSSA Consultants, 1992).
- S'allongeant sur plus de 1,8 km en ligne droite, ce cordon littoral est très mince dans sa partie est mais atteint une largeur phénoménale dans sa partie ouest, où elle dépasse 750 m. Elle est d'ailleurs la plus large flèche littorale et celle couvrant le plus de surface en Gaspésie. Cette vaste étendue sableuse soustraite à l'effet des marées a permis l'installation, sur une grande portion du cordon, d'un groupement dendrologique de composition frappante qu'on ne reverra nulle part ailleurs le long de la côte méridionale gaspésienne et peut-être même dans toute la péninsule : une pessière noire psammophile côtière ouverte, similaire à celles qui peuvent être observées au nord du 51<sup>e</sup> parallèle (pessière noire à lichens). Ce couvert forestier arbore un faciès subarctique qui tranche avec le caractère tempéré-boréal des groupements périphériques. Toutefois, l'ouverture du couvert relève certainement en bonne partie des perturbations anthropiques de la période d'avant Parc, où la forêt a été saccagée et labourée de multiples chemins, dont une piste d'atterrissage.
- La rive nord du cordon littoral est frangée de crochets de sable recouverts d'arborales basses ou de prairies psammophiles. Ces crochets sont eux-mêmes ourlés d'une étroite bande de marais salé. On retrouve aussi des marais du côté nord de la lagune sous forme d'une large bande rattachée à la côte et d'une mosaïque insulaire.
- N'est alimenté en eau douce que par un petit cours d'eau, le ruisseau Aseah, qui débouche au niveau du grau.
- Bourget (1976) mentionne pour la lagune des taux de salinité variant de 5 à 22‰ et une température maximale de 16°C.

**Habitats :** ➤ Haute-slikke à spartine alterniflore, schorre inférieur à spartine étalée, herbaçaie salée, herbier aquatique, marais doux, prairie et arbustaie psammophiles, pessière noire ouverte sur sable, arborale mixte et décidue sur sable, prairie anthropique.

### Groupements végétaux :

- Haute-slikke dominée par la spartine alterniflore, en association avec la spergulaire du Canada, le plantain maritime, le glaux maritime et la salicorne d'Europe. On trouve également des secteurs où abonde le troscart de la Gaspésie, son pourcentage de recouvrement rivalisant alors avec celui de la spartine alterniflore.
- Schorre inférieur à spartine étalée, limonie de Caroline et jonc de Gérard.
- Herbaçaie salée à spartine pectinée, hiéochloé odorante, carex paléacé, scirpe maritime, élyme rampant, jonc arctique, fétuque rouge, verge d'or toujours verte et orge agréable.
- Marelles à ruppie maritime. Herbier aquatique à zostère marine en plaques éparées au niveau du grau et petit herbier discontinu à l'extrémité est de la lagune. Herbiers continus à discontinus en périphérie externe du barchois (Lemieux et Lalumière, 1995).
- Marais doux à typha à larges feuilles, calamagrostis du Canada et sanguisorbe du Canada. On trouvera à l'occasion des arbustives humides regroupant le saule de Bebb, l'aulne rugueux et le myrique baumier.
- Les dépôts sableux bas, soient ceux en périphérie du cordon et sur la partie inférieure des crochets de sable (dunes mobiles) sont essentiellement colonisés par l'élyme des sables, l'ammophile à ligules courtes, la gesse maritime et le caquillier édentulé. L'HUDSONIE tomenteuse et le carex silicicole les accompagnent à l'occasion.
- À mesure que le profil topographique s'élève, on distingue des dépôts sableux mieux stabilisés par la végétation qui précèdent les portions boisées et où les arbustes sont bien représentés. On y observe des peuplements denses d'arbustes bas et déprimés tels que genévrier commun, camarine noire, HUDSONIE tomenteuse, airelle à feuilles étroites et potentille tridentée. Groupements herbacés xérophytiques composés en majorité de DESCHAMPSIE flexueuse, DANTHONIE à épi, carex silicicole, fétuque rouge, épervière de Kalm,

---

### **Groupements végétaux (suite) :**

- verge d'or hispide, sabline à fleurs latérales et quelques espèces introduites dont l'agrostis capillaire et le rumex petit-oseille.
- Grandtner (1972) mentionne des groupements à éléocharide palustre et jonc filiforme au sein de dépressions humides au sud-ouest du milieu.
- Une pessière noire ouverte à lichens et/ ou arbustes bas compose la partie centrale de la flèche. La strate arbustive est surtout représentée par l'HUDSONIE TOMENTEUSE, l'airelle à feuilles étroites, le rhododendron du Groenland et le kalmia à feuilles étroites. La strate herbacée regroupe principalement les lycopodes à massue et à trois épis, l'épigée rampante, le mélampyre linéaire, le géocaulon livide et le carex silicicole. La portion nord du cordon littoral présente des arborais mixtes à décidues où croissent peuplier faux-tremble, bouleau à feuilles cordées, épinettes blanche et noire ainsi que sapin baumier.
- Les prairies anthropiques rassemblent un cortège d'espèces de milieux perturbés, dont la ronce du Mont-Ida, la centaurée noire et le brome inerme.

---

### **Aspects fauniques :**

- Site très favorable aux oiseaux aquatiques, notamment en raison de la qualité et de l'intégrité de la lagune et du marais de même que la quiétude qui y règne. Lors des travaux d'inventaire, un grand rassemblement d'au-delà de 100 canards noirs se trouvait dans la lagune, et les grands hérons s'y nourrissaient par dizaines. De même, des hauts-fonds exondés au jasant près du grau accueillent en grand nombre des goélands marin et argenté, juvéniles comme adultes, qui viennent s'y reposer. On note également la fréquentation du milieu par le balbuzard pêcheur et la mouette de Bonaparte.
- De par les étendues considérables de terrains boisés, le milieu offre aussi des habitats intéressants pour les oiseaux terrestres et arboricoles. Ces arborais semblent être très appréciés entre autres par le pic flamboyant, dont un attroupement d'une douzaine d'individus a été noté lors de la visite des lieux.
- La lagune de ce barachois est considérée aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA, statut informationnel, #02110248). Un second ACOA s'étend de l'est du barachois de Penouille jusqu'à Petit-Cap-aux-Os (désignation comme habitat faunique en devenir, #02110247).
- Des choquemorts adultes et juvéniles ont été aperçus dans les marelles, mais nous n'avons pas effectué de pêche dirigée dans ce milieu.
- Bourget (1976) a relevé 12 espèces benthiques dans la lagune, dont notamment la mye commune, la moule bleue, la macoma baltique, l'hydrobie minuscule, trois espèces de littorine et 4 taxa de vers polychètes. Les myes communes se concentrent en 2 bancs immédiatement à l'ouest du grau (Bourget, 1976) couvrant une vingtaine d'hectares, de densité faible à moyenne et constituant le secteur coquillier G-27.2, fermé à la cueillette (PESCA, 2000).

---

### **Espèces d'intérêt particulier :**

- Population de troscart de la Gaspésie (plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec), couvrant une superficie estimée par Fleurbec et coll. (1995) à 45 000 m<sup>2</sup>.
  - Vaste population d'HUDSONIE TOMENTEUSE (susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec). Cette espèce couvre, au sein d'associations végétales diverses, de grandes surfaces sur le cordon littoral et ses coussins sporadiques vert-grisâtre sont un trait caractéristique des groupements arborescents. Avant la découverte récente d'une petite population de ce taxon sur le cordon littoral du barachois de Douglastown (N. Dignard, comm. pers.), il s'agissait du seul site connu de cette espèce en Gaspésie.
  - Le carex silicicole, une plante vasculaire rare du Québec, y est largement répandu au sein de groupements psammophiles diversifiés.
  - Plusieurs espèces végétales relativement peu communes, telles arctostaphyle raisin-d'ours, lycopode à trois épis et aralie hispide. Grandtner (1972) en mentionne quelques autres, notamment les carex déprimé et en ombelle, l'airelle des marécages, le lycopode à feuilles de genévrier et le jonc filiforme, sans compter la forme pourpre du cornouiller du Canada.
-

<b>Usages :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Achalandage important lors de la saison touristique (marche, détente, interprétation, baignade, observation d'oiseaux, terrain de jeu).</li> <li>➤ Même si le banc de myes est fermé à la récolte, il serait encore fréquenté (PESCA, 2000).</li> </ul>	<b>Tenure des terres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La totalité du site est de tenure publique, propriété du gouvernement fédéral, et possède un statut légal de conservation du fait qu'il est inclus dans le Parc national Forillon.</li> </ul>
--	---

---

**Perturbations anthropiques :**

- Les perturbations anthropiques sont centrées sur la flèche littorale; la lagune et les marais étant d'un haut niveau d'intégrité écologique.
- Grandtner (1972) expose plusieurs perturbations que le milieu a jadis subies. Un quai ainsi qu'une Maison des douanes françaises auraient existés au niveau de l'extrémité sud-ouest du cordon littoral. Lors de la Seconde guerre mondiale, une piste d'atterrissage a été construite dans la partie nord, ce qui a profondément défiguré le microrelief et la végétation. Puis, la péninsule a été divisée en lots où se sont installés une cinquantaine de chalets privés. Cette occupation humaine a résulté en la multiplication des chemins, la dégradation du couvert forestier et l'accumulation de buttes de détritiques un peu partout. Cependant, suite à la constitution du parc, le milieu a été nettoyé et les chalets démantelés. Toutefois, il est encore possible d'observer sur photographie aérienne les anciens chemins qui se referment peu à peu ainsi que la piste d'atterrissage, signalée par une bande bien délimitée où s'opère une recolonisation végétale sous forme d'essences feuillues.
- Actuellement, une route asphaltée traverse le centre du cordon, menant à un terrain de jeu, un bâtiment de service et des tables de pique-nique. De plus, une tour de signalisation se trouve au nord-ouest du cordon ainsi qu'une petite infrastructure de service rudimentaire en bordure de la route asphaltée. Bien que la fréquentation humaine sous forme piétonnière et, dans une moindre mesure, motorisée soit élevée, elle se concentre dans la portion sud du cordon littoral et une grande partie demeure exempte de circulation.

---

**Remarques :**

- Milieu d'un grand intérêt floristique, phytogéographique, géomorphologique et écologique. Les points saillants sont notamment la largeur exceptionnelle du cordon littoral, son origine et sa configuration inusitées, la présence d'une association végétale très rare, la pessière noire à hudsonie tomenteuse, ainsi que le recouvrement d'une grande partie de la flèche par un groupement forestier de caractère nettement plus septentrional, la pessière noire ouverte (pessière à lichens, à cladonie).
- L'ensemble des points cités ci-dessus, à savoir le grand nombre de groupements végétaux peu communs, rares ou carrément exceptionnels ainsi que la présence de populations importantes de 2 plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec justifient largement l'inclusion de ce site dans le Parc de Forillon. Ainsi, Penouille est le seul milieu humide côtier du sud de la Gaspésie à posséder un tel statut légal qui lui confère un si haut niveau de protection. Cette situation des plus satisfaisantes devrait permettre, du moins théoriquement, un retour des processus écologiques évolutifs sans entrave humaine et donc une reconstitution des composantes végétales qui caractérisaient autrefois ce site. Puisque le parc a été créé en 1970, cela fait maintenant 32 ans qu'il est protégé et peut librement effacer les outrages du passé. Ainsi, le parc permettra d'assurer à long terme la conservation de ce patrimoine écologique et floristique hors du commun.
- Il abritait autrefois une héronnière (#03110076), qui actuellement semble abandonnée.
- À l'extrémité ouest du cordon (secteur du bâtiment de service), il y a circulation humaine incontrôlée dans l'habitat de l'hudsonie tomenteuse et piétinement d'individus, dans certains cas sévère. Cette source de perturbation plutôt fâcheuse devrait être, sinon interdite, du moins restreinte à des sentiers balisés.
- De tous, ce milieu est, et de loin, le plus étudié. Il figure dans de nombreux ouvrages qui soit s'y rapportent directement soit en traitent dans des études de plus grande envergure couvrant l'ensemble du parc. Ne citons ici que les principales : analyse détaillée des aspects phytosociologiques par Grandtner (1972), étude de la dynamique littorale de ce secteur par CSSA Consultants (1992) et Parent et al. (1994), une description des caractéristiques océanographiques (Carrière et Pageau, 1973) et dendrologiques (Del Degan, Massé et al. 1995) ainsi qu'un inventaire des ressources littorales par Bourget (1976).
- La rive ouest du cordon (axe nord-sud) est délimitée par un talus abrupt en érosion active, qui pourrait compromettre la présence du bâtiment de services. D'ailleurs, la route d'accès a été endommagée à plusieurs reprises et un muret constitué de sacs de sable a été érigé à la face externe de la flèche dans sa

---

**Remarques (suite) :**

partie est (la plus étroite). Malgré ces problèmes d'érosion probants, l'analyse d'une carte de l'Amirauté britannique de 1832 (CSSA, 1992) montre que la morphologie de ce milieu est stable et ne semble pas avoir subi de modifications significatives depuis plus d'un siècle et demi.

---





Figure 28 et 29

Figure 30 et 31

Figure 32 et 33

Figure 34 et 35

Figure 36 et 37

---

## 8. CONSERVATION ET RÉHABILITATION :

### 8.1 ÉTAT DE LA SITUATION :

Les milieux humides côtiers sont assujettis à un grand nombre de lois tant fédérales que provinciales, sans compter les règlements municipaux, qui tous cherchent à assurer l'intégrité et la pérennité des habitats et des espèces qui les peuplent. En dehors de cette panoplie de législations qui sont survolées à la section 8.3, très peu des milieux humides côtiers de la Gaspésie méridionale, soit 4 seulement, jouissent d'un statut légal de conservation. Le milieu qui possède le statut lui conférant le plus haut niveau de protection est le barachois de Penouille qui, intégré dans le Parc national Forillon, jouit par conséquent de la protection prévue par la *Loi sur les Parcs nationaux*. L'inclusion de ce barachois dans les limites du parc lors de sa création est des plus satisfaisantes, permettant ainsi de conserver un écosystème exceptionnel sur les plans géomorphologique et floristique. Toutefois, ce barachois est zoné "ambiance" au sein du Parc Forillon, soit le type de zone où la conservation est la moins sévère et où plusieurs activités sont permises. On observe d'ailleurs sur la flèche des signes de dégradation occasionnés par un important achalandage du site.

Un second milieu qui jouit d'une protection particulière est le barachois de Saint-Omer, qui s'est vu attribuer le statut de Refuge d'oiseaux migrateurs en 1986. Ce statut relève du palier fédéral et est décrété en vertu du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* (C.R.C, ch.1036) de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Le niveau de protection accordé par ce type de statut n'est pas très sévère et est restreint aux oiseaux migrateurs. Il vise à empêcher la chasse et les pratiques pouvant porter atteinte aux oiseaux migrateurs et à leurs activités de nidification, sans assurer la protection des habitats. Il demeure cependant que le niveau de restriction est établi individuellement et varie selon les divers Refuges. Les limites du Refuge de Saint-Omer englobent une bonne partie du barachois mais pas la totalité, la flèche est et la portion est du marais n'y étant pas inclus. Le Refuge couvre 66 hectares, dont 5 en milieu terrestre. Le barachois de Saint-Omer est l'un des milieux les plus dégradés du sud de la Gaspésie, et la circulation des véhicules motorisés sur la flèche orientale est à l'état de fléau.

Outre ces deux sites qui sont touchés par des statuts de niveau fédéral, deux le sont par des statuts de niveau provincial : le barachois de Carleton et la barre de Sandy Beach. Le tiers sud de la flèche ouest (banc de Carleton) ainsi que l'île au Pique-Nique du barachois de Carleton sont désignés Refuge faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. ch. C-61.1). Cette entité légale possède en réalité un statut de niveau municipal (C. Pelletier, comm. pers.). L'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) avait, à l'époque, accordé à la municipalité l'autorisation de faire porter à ce territoire le nom de Refuge faunique ; celle-ci s'étant engagée à y assurer le même niveau de protection. Le Refuge faunique vise à reconnaître et préserver la valeur exceptionnelle d'un habitat en fixant des conditions d'utilisation précises et spécifiques à chaque site. Le Refuge faunique de Carleton a été créé pour protéger la colonie de sternes pierregarin qui y nichait. Une clôture y a été érigée pour empêcher la circulation de véhicules motorisés. Bien que les sternes semblent pour l'instant avoir déserté le site, ce statut n'a pas été en vain car ce territoire demeure le plus intègre du barachois de Carleton, qui constitue également l'un des milieux les plus perturbés du sud de la Gaspésie.

Quant à la barre de Sandy Beach, sa portion nord est désignée légalement Habitat faunique, un statut qui découle du *Règlement sur les habitats fauniques* (L.R.Q., chap. C-61.1, r.0.1.5) de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Les Habitats fauniques sont de plusieurs types et visent à protéger les habitats d'espèces fauniques en régissant les activités qui y sont admises. Dans les milieux côtiers du sud de la Gaspésie, on retrouve trois principaux types d'Habitats fauniques : les aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), les colonies d'oiseaux et les héronnières sans compter une quatrième, qui s'applique de façon générale sur le territoire : les habitats du poisson. Très peu de ces habitats sont désignés légalement, beaucoup sont seulement informationnels et la désignation de plusieurs autres est en devenir. Dans les sites désignés légalement, il est interdit de pratiquer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'animal visé par cet habitat. L'Habitat faunique de Sandy Beach a été créé pour préserver l'important site de nidification que constitue sa moitié nord, tout particulièrement pour la sterne pierregarin qui y compte sa plus importante colonie gaspésienne. Malheureusement, la situation de cette colonie est très alarmante, et ses effectifs ont chuté de façon draconienne depuis 1987.

En dehors de ces 4 sites possédant un statut légal fédéral ou provincial, deux milieux jouissent d'une protection particulière de niveau municipal : l'estuaire de la rivière Verte et le barachois de New Carlisle. Le premier milieu se présente comme un parc municipal mis en valeur au moyen d'un pavillon d'observation et de panneaux d'auto-interprétation installés sur le cordon littoral. Le site est très prisé pour l'observation des oiseaux et il est interdit de prélever tout élément du milieu naturel et de circuler hors des aires prévues à cet effet. Quant au barachois de New Carlisle, le site est protégé et mis en valeur sous le vocable de « Sanctuaire Jean-Paul Dubé ». On y trouve quelques bancs et des sentiers sur sable ou pilotis. Malgré la stricte interdiction qui s'y rattache, la pression des véhicules motorisés y est partout observable.

Enfin, les diverses sociétés de conservation de milieux naturels n'ont pas dépensé beaucoup d'argent dans les milieux couverts par cette étude. À notre connaissance, seuls deux sites comprennent des lots qui sont la propriété de tels organismes : l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia, où la Société de conservation des milieux humides du Québec (SCMHQ) possède 5 lots protégés sous l'appellation de « Réserve naturelle de New Richmond » ainsi que le barachois de Malbaie, où la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) possède un lot. De ce fait, il y a largement place (et le choix est vaste) à l'acquisition stratégique de terrains par les organismes de conservation dans les milieux humides côtiers de la Gaspésie méridionale.

Le barachois de Malbaie, quant à lui, a déjà fait l'objet d'un projet de création d'une Réserve écologique (CREM, 1978), le plus haut statut provincial de conservation et le plus restrictif, décerné en vertu de la *Loi sur les réserves écologiques*. Cependant, ce projet n'a jamais abouti. Le CREM (1978) a compris la difficulté et les contraintes d'ordre social à la création d'entités légales de conservation à proximité des zones d'occupation humaine. En particulier les Réserves écologiques à l'intérieur desquelles toute forme d'activité humaine, sauf à des fins d'éducation et de recherche, est interdite. La conclusion du CREM (1978) fut la création d'une Réserve écologique dans la partie nord du barachois et d'un Refuge national de faune dans la partie sud, afin que la population locale puisse continuer d'y pêcher et d'y chasser. Aucun statut n'a jusqu'à ce jour été conféré au barachois de Malbaie.



En fait, on peut déplorer qu'aucun site ne possède un haut niveau de protection comme celui conféré par les Réserves écologiques, qui permettrait de préserver intégralement et à long terme un site représentatif des marais maritimes de la Gaspésie. Idéalement, tous ces écosystèmes devraient posséder un statut particulier de protection, ce qui serait largement justifié par leur très grande valeur écologique. Toutefois, la chose est virtuellement impensable dans un avenir rapproché, et n'est peut-être pas vraiment souhaitable. D'une part, une gamme de lois existent déjà pour assurer la pérennité des écosystèmes de grande valeur comme les terres humides, les statuts particuliers étant réservés aux sites exceptionnels ou abritant des espèces en situation précaire. Ainsi, si tous les milieux possédaient des statuts de protection, la valeur intrinsèque de ces statuts serait amoindrie. D'autre part, la création d'une entité légale de conservation est un processus plutôt long et complexe. De plus, puisqu'une grande partie des marais maritimes sont de tenure privée, elle impliquerait des démarches d'acquisition ou d'expropriation. Par ailleurs, la majorité des agglomérations urbaines de la péninsule sont localisées en périphérie des milieux humides côtiers, particulièrement les barachois. Bien que la plupart des statuts permettent certaines utilisations des milieux protégés, un grand nombre d'activités sont très prisées par la population. Dans le cas où un trop grand nombre de milieux à proximité desquels les gens vivent viendraient à être touchés par des statuts particuliers qui comportent des restrictions supplémentaire aux lois déjà en place, la population pourrait venir à considérer d'un mauvais oeil la conservation. Il demeure que l'application de mesures de conservation particulières est, dans beaucoup de cas, justifiée et nécessaire.

Ainsi, il semble que la préservation de ces écosystèmes doivent principalement s'appuyer sur l'application des lois en vigueur et sur la bonne volonté des propriétaires terriens et de la population en général. À cet effet, des programmes de sensibilisation à grande échelle devraient être mis en application afin d'informer la population sur leur importance et ainsi dissiper les préjugés face à ces écosystèmes. D'autre part, des acquisitions stratégiques de lots par les instances gouvernementales ou les sociétés de conservation et la création ponctuelle d'entités légales de conservation de portées diverses est largement souhaitable dans l'optique de protéger les espèces en situation précaire ou encore certains écosystèmes remarquables.

## **8.2 LA NOTION D'AUCUNE PERTE NETTE D'HABITAT :**

Depuis un certain nombre d'années, les instances gouvernementales tendent de plus en plus vers l'atteinte du seuil d'aucune perte nette d'habitat en matière de terres humides. Cette notion semble tirer son origine du ministère des Pêches et des Océans du Canada, qui l'a introduit en 1986 dans sa *Politique de gestion de l'habitat du poisson*. Depuis, elle a été longuement revue et discutée et est devenue, en quelque sorte, un cadre directeur pour le Canada et les Etats-Unis en matière de terres humides (Lynch-Stewart, 1992). Ce concept se résume en l'objectif que le bilan des pertes d'habitats dues aux interventions humaines et des gains par la création ou la restauration d'habitats soit neutre ou encore mieux, positif. Concrètement, la chose signifie que lorsque des interventions perturbatrices sont prévues dans un milieu humide, on exige que des travaux compensatoires soient réalisés dans le même milieu ou un autre similaire afin de compenser les pertes encourues. Lorsque l'on considère que la perte de terres humides le long du Saint-Laurent se situe autour de 70% et dépasse 95% dans certains états américains, cette mesure prend toute son importance et sa signification. En somme, il semble que nous soyons arrivés au point où tant les écosystèmes globaux que les espèces qui y vivent (incluant les êtres humains) n'ont plus la latitude de perdre davantage de milieux humides. Au-delà de viser à mettre un frein

à la disparition des terres humides, le concept d'aucune perte nette d'habitat devrait tendre vers celui du gain net d'habitat. Par ailleurs, aussi pertinente et essentielle que soit l'application du concept d'aucune perte nette, il faut prendre garde à ce qu'elle ne devienne une justification facile aux interventions dans les milieux humides. L'équilibre de ces écosystèmes est très précaire et le meilleur moyen d'en assurer la pérennité et l'intégrité est d'y intervenir le moins possible, sauf dans un but de réhabilitation d'habitats que la nature serait difficilement capable de restaurer elle-même ou y prendrait un temps considérable à l'échelle humaine.

### 8.3 LE CADRE LÉGISLATIF :

Les milieux humides côtiers sont assujettis à un cadre législatif très complexe où une gamme étendue de lois fédérales et provinciales gérées par divers organismes publics se chevauchent et s'entrecoupent, parfois à en perdre son latin. De plus, à ces lois se rajoutent divers règlements municipaux. Ainsi, il s'avère difficile pour les intervenants de bien comprendre le contexte législatif associé à tel ou tel milieu : quels habitats ou portions d'habitats relèvent de quel palier gouvernemental (ou des deux) et de quelle (s) loi (s) ? Par exemple, les eaux marines et la navigation relèvent du gouvernement fédéral, alors que les eaux intérieures, notamment les lagunes, relèvent du gouvernement provincial sauf pour la navigation. Les marais sont assujettis aux lois fédérales et provinciales principalement et respectivement par la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la première faisant l'objet d'une gestion conjointe fédérale-provinciale (Goupil, 1998). Alors que les poissons marins relèvent du fédéral, les poissons anadromes comme l'omble de fontaine et le saumon atlantique relèvent du provincial. Compliqué, n'est-ce pas ?

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les terres humides du Québec, incluant les lacs et les cours d'eau, sont visés par une politique qui a pour objectif d'encadrer les activités qui y sont réalisées dans le but d'en assurer la conservation : la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r.17.1). Par ailleurs, l'application de cette politique a été déléguée aux municipalités. Notons qu'il existe également une *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* qui existe depuis 1991 et dont l'objectif est de favoriser la conservation des terres humides du Canada en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir (Lynch-Stewart *et al.*, 1999). Goupil (1998) a élaboré un guide des bonnes pratiques pour accompagner la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Plus loin dans le texte, on trouvera la description succincte des principales lois régissant les milieux humides côtiers, laquelle est en grande partie tirée de ce guide.

Avant cela, une courte discussion sur un concept très important qui vise le milieu riverain. L'un des objectifs de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* – qui sert de cadre de référence à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en milieu hydrique et riverain – est de maintenir et d'améliorer la qualité des lacs et des cours d'eau en accordant une protection minimale aux rives, au littoral et aux plaines inondables (Goupil, 1998). Pour les fins de la *Politique*, le littoral couvre le territoire qui s'étend de la ligne des hautes eaux en direction du centre du plan d'eau. La rive succède, à l'étage supérieur, au littoral. La *Politique* fixe la rive au territoire compris entre la limite des hautes eaux et 10 mètres vers l'intérieur des terres lorsque la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur. Dans le cas d'une pente continue supérieure à 30% ou

supérieure à 30% avec un talus de plus de 5 mètres de hauteur, la distance qui délimite la rive vers l'intérieur des terres est de 15 mètres. À l'intérieur des limites de la rive, toute intervention susceptible de détruire ou de modifier la couverture végétale, de porter le sol à nu, d'en affecter la stabilité ou d'empiéter sur le littoral doit obtenir préalablement un permis municipal à cet effet (Goupil, 1998).

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q.-2) est administrée par le ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ). En principe, elle interdit l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement ou susceptible de nuire à la qualité du milieu. Les travaux susceptibles de produire cet effet doivent être autorisés par le ministère de l'Environnement. Selon le deuxième alinéa de l'article 22, tous les travaux, ouvrages et activités effectués dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, un marais, un marécage, un étang ou une tourbière doivent obligatoirement obtenir préalablement un certificat d'autorisation.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, gérée conjointement par Environnement Canada et Santé publique Canada, est une loi globale qui vise la protection des habitats contre la pollution. Elle définit de façon très spécifique la notion de substance polluante susceptible de contaminer l'environnement et d'avoir des impacts néfastes sur la santé humaine.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) est gérée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec (MAMMQ). Comme l'explique Goupil (1998), la mise en œuvre des objectifs de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* s'effectue d'abord par l'intégration de ceux-ci dans les schémas d'aménagement des MRC, puis, par conformité, dans les règlements d'urbanisme des municipalités du Québec. Cette loi oblige les municipalités à adopter des dispositions réglementaires concernant, entre autres, les zones sujettes aux inondations, aux mouvements du sol ou à la protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1) est appliquée par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). En gros, elle stipule que nul ne peut, dans un Habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. La définition des Habitats fauniques (dont il existe onze types) et des normes relatives aux activités pouvant y être réalisées, sans compter leur reconnaissance et leur cartographie, relèvent du *Règlement sur les habitats fauniques* (R.R.Q., c. C-61-1, r.0.1.5). Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les habitats du poisson, les héronnières et les colonies d'oiseaux sont des types d'Habitats fauniques qui se rapportent particulièrement aux milieux couverts par cette étude.

La *Loi sur les pêches* (S.R., c. F-14) est appliquée conjointement par le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) et la Société de la faune et des parcs du Québec. Le point principal de cette loi est défini à l'article 35 : il est interdit à quiconque d'exploiter des ouvrages ou des entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.

Enfin, en présence d'espèces menacées ou vulnérables, leur gestion relève de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01). La partie de la loi s'appliquant aux espèces floristiques est administrée par le ministère de l'Environnement du Québec alors que celle s'appliquant aux espèces fauniques est du recours du ministre responsable de la Société de la faune et des parcs du Québec. Cette Société d'État peut également identifier et cartographier l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable. La protection de cet habitat sera assurée par le *Règlement sur les habitats fauniques* (C. Pelletier, comm. pers.). La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* prévoit la proposition au gouvernement par le ministre de l'Environnement d'une politique de protection et de gestion des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou de leurs habitats. L'article 16 stipule que nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. Quant à l'article 17, il signifie que nul ne peut, dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes physiques ou chimiques propres à cet habitat. Les activités pour fins éducatives, scientifiques ou de gestion autorisées par le ministre de l'Environnement constituent l'une des exceptions à ces articles.

#### **8.4 LES OPTIONS DE CONSERVATION :**

Outre les nombreux statuts légaux qui peuvent être conférés aux milieux naturels en vertu de diverses lois, il existe d'autres moyens d'assurer la préservation des habitats. L'acquisition de terrains par des organismes de conservation en est un bon, et vraisemblablement parmi les plus efficaces. Mais il existe également des moyens offerts aux propriétaires qui désirent protéger leur terrain pour une période définie (25 ans minimum) ou à perpétuité tout en conservant ses droits de propriété. D'ailleurs, la chose sera de beaucoup facilitée dans l'avenir par l'adoption récente par le gouvernement du Québec de la *Loi sur les réserves naturelles en milieu privé*. L'objectif fondamental de cette loi consiste à conserver des sites naturels ou des attraits naturels sur des propriétés privées à la demande des propriétaires eux-mêmes ou de leur mandataire comme les organismes de conservation (Harvey, 2002). Quantité d'outils légaux et fiscaux sont offerts aux propriétaires privés, leur permettant de choisir l'option de conservation qui cadre le mieux avec leurs objectifs et contraintes personnels, financiers et de conservation. Il peut s'agir d'intendance privée, de servitude de conservation, de diverses ententes ou locations entre le propriétaire et le gouvernement ou un organisme de conservation, de donation ou de vente. Chacune de ces méthodes se subdivise en plusieurs alternatives ayant chacune ses caractéristiques propres, telles que durée de l'entente, niveau de protection, clauses de restrictions, etc. Pour plus d'informations, il suffira de consulter le guide de Longtin (1996).

#### **8.5 PRIORITÉS POUR LA CONSERVATION :**

Nous terminons cette section en proposant des priorités pour la conservation, qui se veut un premier pas vers des initiatives futures. Le Tableau VII présente les 16 sites sélectionnés ainsi que les éléments qui justifient leurs choix. Ceux-ci sont principalement basés sur des caractéristiques de nature physique comme la superficie ou des formes géomorphologiques exceptionnelles, d'ordre biologique comme l'intégrité et la diversité des habitats, la présence de bancs coquilliers et la présence d'espèces en situation précaire ainsi que d'ordre social, comme

par exemple le niveau de dégradation d'origine anthropique et la tenure des terres. Nous considérons autant l'intégrité élevée d'un habitat que sa dégradation avancée comme des éléments justificateurs. Dans le premier cas, l'habitat intègre constitue un capital-nature qu'il importe de protéger contre les perturbations futures. Dans le second cas, nous le retenons avec l'optique que des travaux de restauration accompagnent les démarches de conservation envisagées. De plus, nous retenons autant les milieux principalement de tenure publique que ceux en grande partie de tenure privée car le mode de propriété des premiers facilite leur conservation alors que celui des seconds augmente leur vulnérabilité. La présentation des milieux dans le tableau ne représente pas un ordre croissant de priorité et ils y sont listés au hasard. Il s'agit seulement d'une esquisse car l'établissement de priorités est un processus complexe et délicat qui dépasse largement le cadre de cette étude et qui devrait faire l'objet d'un ouvrage en lui-même. Il est à noter que les milieux possédant déjà un statut légal de conservation sont exclus de ce tableau. Pour des précisions supplémentaires sur les éléments justificateurs, se référer aux fiches descriptives propres à chaque milieu.

**Tableau VII : Milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie retenus comme priorités pour la conservation et éléments justificateurs des sélections.**

<i>Milieux</i>	<b>Éléments justificateurs</b>
<b>Barchois du Grand Pabos</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie importante (533 ha) ;</li> <li>- Grande diversité d'habitats, incluant deux îles boisées (phénomène inusité) ;</li> <li>- Importante perte d'habitats due au parc de résidus d'écorage (&gt;80 ha) ;</li> <li>- 5 bancs coquilliers pour une superficie totale de 94 ha ;</li> <li>- Population de bruant de Nelson, susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ;</li> <li>- Diversité ichtyenne recensée est élevée (25 espèces), incluant 2 poissons susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables, 1 préoccupant et 5 prioritaires ;</li> <li>- Barchois est une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et abrite 2 colonies d'oiseaux et 1 héronnière.</li> </ul>
<b>Barchois de Paspébiac</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Barchois lagunaire de configuration unique et d'origine fascinante ;</li> <li>- Milieu passablement dégradé dont la pérennité est mise en péril par le recul de la flèche est (300 m depuis 1870);</li> <li>- Important site touristique accroît autant sa vulnérabilité que sa valeur sociale (site du Banc de Paspébiac reconnu à l'échelle nationale, sentier sur pilotis pour l'observation de la nature, etc.) ;</li> <li>- Une espèce de poisson préoccupante au Canada et 1 espèce prioritaire ;</li> <li>- Deux colonies d'oiseaux, dont une de sterne pierregarin.</li> </ul>
<b>Marais de Saint-Siméon-Est</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En grande partie de tenure publique ;</li> <li>- Perturbation importante due au remblai routier traversant le marais et fréquentation humaine intensive (Site de l'Île) ;</li> <li>- Population de satyre fauve des Maritimes, papillon en voie de disparition au Canada ;</li> <li>- Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec ;</li> <li>- Colonie de sterne pierregarin.</li> </ul>
<b>Scirpaies, ouest et est de la Pointe à Bourdeau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Caractère exceptionnel de l'habitat ;</li> <li>-Entièrement de tenure publique ;</li> <li>-Population de sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires, plante de très grande rareté désignée menacée au Québec.</li> </ul>
<b>Estuaire de la Petite rivière Cascapédia (incluant île Taylor)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Superficie assez importante (280 ha) et grande diversité d'habitats, dont très vastes marécages boisés relativement intacts ;</li> <li>-Population de bruant de Nelson, oiseau susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec ;</li> <li>-En grande partie de tenure privée (usine Smurfit-Stone) ;</li> <li>-Milieu très dégradé par 4 artères routiers le traversant transversalement ;</li> <li>-Pression anthropique intense (Parc de la Pointe Taylor) par embarcations légères, pêche récréative et sentier périphérique ;</li> <li>-L'île Taylor abrite une colonie d'oiseaux où nichent trois espèces. La colonie de sterne pierregarin semble en mauvaise situation.</li> </ul>
<b>Estuaire de la rivière Dartmouth</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Très vaste complexe de terres humides (498 ha) d'un haut niveau d'intégrité écologique ;</li> <li>-Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec;</li> <li>-Population de bruant de Nelson, oiseau susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec;</li> <li>-Considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques.</li> </ul>

<b>Barachois de la rivière Paspébiac</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Haut niveau d'intégrité écologique ;</li> <li>-Les secteurs recouverts de marais sont essentiellement de tenure privée ;</li> <li>-Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec;</li> <li>-Marais bordé au nord-ouest par une tourbière minérotrophe riche ;</li> <li>-Le bourrelet alluvial est un caractère unique à ce milieu, couvert par arboriaie xérique (épinette noire au sommet et thuya occidental sur les flancs). Ce bourrelet est utilisé comme site de repos par beaucoup de grands hérons.</li> <li>-3 espèces de poissons prioritaires ;</li> <li>-Barachois considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques.</li> </ul>
<b>Barachois de la rivière Saint-Jean</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Très grand barachois estuarien (490 ha) dont l'essentiel est d'un haut niveau d'intégrité écologique. La vaste étendue de marécages boisés est un fait notable ;</li> <li>-Population de râle jaune et de bruant de Nelson, tous deux susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec, le premier de plus préoccupant au Canada ;</li> <li>-Tentative de nidification de sterne pierregarin ;</li> <li>-Population de troscart de la Gaspésie et d'HUDSONIE TOMENTEUSE, toutes deux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec;</li> <li>-Comprend deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques, un banc de myes communes de 158 ha et un banc de moules bleues de 42 ha. Le secteur coquillier est ouvert à la cueillette.</li> </ul>
<b>Barachois de la rivière Bonaventure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Depuis le legs des lots de l'usine Smurfit-Stone au ministère de l'Environnement en 2001, en grande partie de tenure publique ;</li> <li>-De tous, peut être le plus dégradé, notamment en raison du remblai de la route 132 qui traverse directement la lagune ;</li> <li>-Superficie considérable (271 ha) ;</li> <li>-Une partie du secteur nord-est présente un faciès tourbeux suggérant une tourbière minérotrophe. Présence de formes pédologiques intéressantes : les mottureaux ;</li> <li>-À notre avis, le milieu présentant de loin le plus grand intérêt floristique ;</li> <li>-Population de gentianopsis élané variété de Macoun et d'aster d'Anticosti, 2 plantes de très grande rareté désignées menacées au Québec (la seconde considérée menacée au Canada). Population de mulhenbergie de Richardson et de troscart de la Gaspésie, 2 plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Présence de 27 plantes peu communes.</li> <li>-On a noté la présence de 4 espèces d'oiseaux à statut particulier et l'île Arsenault abrite une colonie d'oiseaux ;</li> <li>-3 espèces de poissons prioritaires.</li> </ul>
<b>Barachois de Pointe-à-la-Garde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dans l'ensemble, d'un haut niveau d'intégrité écologique ;</li> <li>-Tourbière ombrotrophe bombée (ou minérotrophe pauvre) rasée à blanc à l'aide de machinerie lourde sauf pour une bande périphérique de 20 mètres. La circulation de machinerie a créé de profondes ornières. Tourbière boisée (anciennement) sous-dominée par l'érable rouge, phénomène qui semble rare en Gaspésie. Deux plantes peu communes.</li> <li>-Écosystème forestier plutôt exceptionnel sur le cordon littoral : groupement tourbeux xérique à épinette noire et thuya occidental.</li> </ul>
<b>Marais de Oak Bay</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le plus grand marais maritime non protégé par un cordon littoral (700 ha) ;</li> <li>-En grande majorité de tenure privée ;</li> <li>-Grande diversité d'habitat et haut niveau d'intégrité écologique ;</li> <li>-Vaste tourbière ombrotrophe (175 ha) en plein centre d'herbaçaie salée, phénomène inusité et d'un grand intérêt écologique ;</li> <li>-Productivité ichtyenne phénoménale ;</li> <li>-Berges de rivière du Loup très favorables au rat-musqué commun et largement utilisées par celui-ci pour les terriers ;</li> <li>-Vaste estran vaseux accueillant un grand nombre d'oiseaux migrateurs (limicoles, sauvagine) ;</li> </ul>

<b>Marais de Oak Bay</b> (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La plus importante population de bruant de Nelson en Gaspésie, oiseau susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec. Faucon pèlerin observé, menacé au Canada et susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec. Troglodyte des marais observé: première mention en Gaspésie ;</li> <li>-Présence de bars rayés juvéniles, poisson susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec, et 3 espèces prioritaires ;</li> <li>-Population de sagittaires à sépales dressés sous-espèce des estuaires, plante de très grande rareté désignée menacée au Québec ; 1 plante vasculaire rare du Québec et 8 plantes peu communes.</li> </ul>
<b>Estuaire de la rivière York</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vaste complexe de terres humides (294 ha) et grande diversité d'habitats;</li> <li>-De tous, ce milieu est le mieux préservé ;</li> <li>-Population de bruant de Nelson et de râle jaune, tous deux susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec, le second également préoccupant au Canada ;</li> <li>-De vastes zones présentent un faciès tourbeux minérotrophe et plusieurs endroits abritent des groupements végétaux inusités ;</li> <li>-5 plantes peu communes.</li> </ul>
<b>Barachois de la rivière Port-Daniel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Grand barachois (172 ha) d'un haut niveau d'intégrité écologique ;</li> <li>-Semble en grande partie de tenure privée ;</li> <li>-Population de troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec ;</li> <li>-Barachois considéré aire de concentration d'oiseaux aquatiques ;</li> <li>-Banc de myes communes couvrant 37 ha (fermé à la cueillette) .</li> </ul>
<b>Barachois de Malbaie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gigantesque milieu (1 100 ha), il est le plus vaste barachois de la Gaspésie ;</li> <li>-Très grande diversité d'habitats, dans l'ensemble d'un niveau d'intégrité écologique relativement élevé ;</li> <li>-Tourbière ombrotrophe bombée de 33 ha adjacente au barachois et plusieurs secteurs présentent un faciès tourbeux ;</li> <li>-Population de bruant de Nelson et de râle jaune, tous deux susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec, le second également préoccupant au Canada. On y a également observé un grand nombre de visiteurs rares ou exceptionnels ;</li> <li>-La plus vaste population actuellement connue du troscart de la Gaspésie, plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec; population de gaylussaquier nain variété de Bigelow, plante de très grande rareté désignée menacée au Québec, 1 plante vasculaire rare du Québec et 15 plantes peu communes.</li> <li>-On y a pêché le bar rayé (poisson susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec), la morue franche (préoccupante au Canada) et 3 espèces de poissons prioritaires ;</li> <li>-Comprend 2 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 1 colonie d'oiseaux et d'importants bancs de myes (100 à 120 ha au total) fermés à la cueillette.</li> </ul>
<b>Barachois de la rivière Nouvelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Très vaste barachois (547 ha) dont plusieurs secteurs présentent un haut niveau d'intégrité écologique ;</li> <li>-Toutes les terres humides émergentes sont de tenure privée ;</li> <li>- Population de bruant de Nelson en Gaspésie, espèce d'oiseau susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec;</li> <li>-1 plante vasculaire rare du Québec et 1 plante peu commune ;</li> <li>-Population de satyre fauve des Maritimes, papillon en voie de disparition au Canada ;</li> <li>-Comprend deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques. La slikke abrite le plus vaste banc coquillier de myes communes du secteur baie des Chaleurs/ Gaspé sud : 274 ha (fermé à la cueillette). Les bancs de myes à la face externe de la flèche sud (8 ha) et de la flèche nord (35 ha) constituent 2 des 7 secteurs coquilliers ouverts à la cueillette au sud de la Gaspésie.</li> </ul>



---

## 9. CONCLUSION :

Somme toute, 42 milieux humides côtiers ont été recensés au sein du territoire qui débute au niveau de Ristigouche-Sud-Est du côté ouest et se termine au Cap Gaspé à l'extrémité est. La superficie globale de ces milieux est considérable et avoisine 6 000 hectares. La réalisation d'une caractérisation biophysique de la cohorte de milieux humides du littoral sud de la péninsule gaspésienne visait à combler certaines lacunes. La principale était probablement le manque d'une vue d'ensemble des aspects biophysiques et anthropiques de ces habitats. Cette lacune maintenant au moins en partie comblée, nous espérons que ce document servira de ressource littéraire sur laquelle se baser et s'appuyer pour : 1) inaugurer des initiatives de conservation et 2) mener une analyse comparative de ces milieux dans l'optique d'établir des priorités sur lesquelles axer ces initiatives.

De plus, en faisant le point sur l'état de la situation de ces milieux, nous sommes en mesure de cerner les problématiques et d'y apporter des suggestions et des recommandations, en plus de préciser la nature et l'ampleur des efforts à investir dans des phases ultérieures. Voici les principales recommandations que nous apportons pour les milieux couverts par cette étude :

- Idéalement, chaque milieu devrait éventuellement faire l'objet d'une étude biophysique plus ou moins exhaustive, sauf peut-être ceux de taille assez restreinte pour être couverts avec relativement peu d'efforts ;
- Sur le plan biologique, nos connaissances de deux groupes d'êtres vivants semblent présenter des lacunes assez importantes : le phytoplancton et les insectes au stade adulte. De plus, des manques au niveau botanique ressortent dans certains milieux, qui devraient faire l'objet de relevés supplémentaires. Ces milieux sont : marais de Oak Bay, barachois de la rivière Nouvelle, estuaire de la Petite rivière Cascapédia, barachois du Grand Pabos, barachois de la rivière Saint-Jean et estuaires des rivières York et Dartmouth. Par ailleurs, quelques milieux arborent des habitats où certaines plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec devraient être recherchées. Ces milieux à visiter sont tout particulièrement : la tourbière du marais de Oak Bay pour vérifier la présence de l'aréthuse bulbeuse (*Arethusa bulbosa*) et du gaylussaquier nain variété de Bigelow, la tourbière de Bridgeville pour vérifier la présence de l'aréthuse bulbeuse et les scirpaies à scirpe vigoureux de l'estuaire de la rivière York, qui sont susceptibles d'abriter la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires ;
- Une vaste campagne d'information et de sensibilisation visant la population et les instances municipales devrait être menée dans un avenir rapproché. Les activités de sensibilisation pourraient être réalisées dans chaque municipalité individuellement mais simultanément. La population, invitée à y assister, serait informée sur les rôles et la richesse des milieux humides côtiers en général mais également sur le ou les sites situés à proximité de leur milieu de vie. La conservation est avant tout un concept à petite échelle, devant être appliqué par la population localement et au quotidien ;
- Dans certains cas, des acquisitions stratégiques de terrains sont largement souhaitables, et des statuts légaux devraient être décernés à certains milieux exceptionnels à plus ou moins court

terme. De plus, les 16 sites mentionnés à la rubrique 8.5 devraient être visés par des mesures de conservation particulières. Il peut s'agir autant de signatures de servitudes de conservation, d'achats de lots, de statuts légaux ou municipaux ou d'y axer les efforts de sensibilisation;

- La circulation de véhicules motorisés dans les marais et sur les cordons littoraux, et particulièrement des véhicules tout-terrain, est une pratique largement répandue à laquelle il faut remédier. En ce sens, des mesures informatives et restrictives ainsi que l'application – qui souffre actuellement de lacunes – du *Règlement sur la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*, semblent requises pour enrayer ce fléau.

Ce document se veut un pas de plus vers la connaissance des milieux humides côtiers québécois. Il ne peut être considéré comme un substitut adéquat aux inventaires biophysiques exhaustifs mais bien plutôt comme un outil global duquel pourra découler de nouvelles orientations d'actions pour le futur.

Ces travaux ont rendu possible la récolte de données nouvelles et l'actualisation d'informations existantes. De plus, ils se sont avérés pionniers dans le cas de 17 sites dont plusieurs, de faible superficie, étaient ignorés ou perçus comme des nuisances.

La conservation des terres humides doit être un cheminement collectif et impliquer l'ensemble des personnes concernées ce qui, en bout de ligne, veut dire tout le monde : des simples citoyens aux intervenants gouvernementaux, en passant par les industriels, les municipalités, les organismes environnementaux et de conservation et les exploitants de la ressource. Mais d'abord et avant tout, elle doit être un phénomène social, comprise et promue par la population en général, sans quoi elle est vouée à l'échec. Mais la sensibilisation a ses limites. La très haute valeur écologique des terres humides et la diminution alarmante de leurs effectifs tant en termes de superficie que de qualité rend leur conservation impérative. Dans ce contexte, les statuts légaux de conservation et l'acquisition de terrains dans un but de protection représentent des moyens indispensables pour assurer la préservation des écosystèmes exceptionnels, des espèces en situation précaire et d'échantillons représentatifs de l'ensemble. Au sein des milieux humides côtiers de la Gaspésie méridionale, trop peu de sites sont touchés par de telles méthodes de conservation. Ainsi, par un réseau de sites protégés ajusté à la réalité biophysique et sociale de ces écosystèmes et par l'application rigoureuse des lois en vigueur, d'ailleurs théoriquement très bien adaptées pour en assurer la pérennité, l'avenir de ces habitats semble prometteur et les objectifs de conservation, réalisables. Cependant, il serait peu approprié de restreindre à trop large échelle l'utilisation que peut en faire la population. Elle doit pouvoir continuer à s'imprégner de ces écosystèmes si particuliers, et à jouir de leurs largesses tout en respectant leur fragilité. Il faut avouer que le tout dégage des relents d'utopisme et il reste, en ce sens, énormément de travail à accomplir. Toutefois, pour que les générations futures puissent elles aussi bénéficier de la générosité des terres humides et rassasier leur regard de tant de beauté, il peut difficilement en être autrement...

---

## 10. RÉFÉRENCES CITÉES :

- AQUAFOR INC. 1996. *HORTUS : Création d'un jardin marin, partie I et partie II*. 42 pages + annexes.
- ARGUS INC. 1998. *Perspectives d'aménagement et de restauration des marais à spartines du Québec*. Rapport final et index cartographique du groupe de consultants en environnement Argus inc. 123 pages + 8 annexes.
- ARGUS, G.W. et K.M. PRYER. 1990. *Les plantes vasculaires rares du Canada*. Notre patrimoine naturel. Musée canadien de la nature, Ottawa. 276 pages.
- BEAULIEU, H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 pages.
- BEAULIEU, M. et P. MATHIEU. 1998. *État de la population de myes communes (Mya arenaria) dans le barachois de Douglastown à l'automne 1997 et au printemps 1998*. Rapport final présenté au Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé inc., Douglastown, Québec. 28 pages + 9 annexes.
- BERGERON, P. 1995. *Étude de faisabilité de la restauration du barachois de New Carlisle*. Projet parrainé par le Comité de développement de New Carlisle et réalisé par le Groupe-conseil Biorex inc., Sainte-Foy, Québec. 79 pages + 5 annexes.
- BERGERON, P. 1996. *Étude de faisabilité de la restauration et de la mise en valeur du barachois de Paspébiac*. Rapport final parrainé par la Chambre de commerce du Grand Paspébiac et réalisé par le Groupe-conseil Biorex inc., Sainte-Foy, Québec. 133 pages + 14 annexes.
- BERGERON, P. 1997. *Caractérisation biophysique du barachois de New Carlisle avant sa restauration*. Projet parrainé par le Comité de développement de New Carlisle et réalisé par le Groupe-conseil Biorex inc., Sainte-Foy, Québec. 78 pages + 5 annexes.
- BERNARD, M.-A. 1997. *Inventaire des colonies d'oiseaux de l'île Taylor*. Activité réalisée dans le cadre du projet Hortus. 1 page.
- BIDER, J.R. et S. MATTE. 1994. *Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec*. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec, et ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec. 106 pages.
- BIOREX INC. 1997. *Caractérisation du barachois de Bonaventure après la réouverture du bassin nord-ouest*. Rapport final présenté à l'Association pour la revalorisation du barachois de Bonaventure produit par le Groupe-conseil Biorex inc., Sainte-Foy, Québec. 70 pages + 8 annexes.

- BLONDEAU, M. 1999. *La situation de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (Sagittaria montevidensis subsp. spongiosa) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 37 pages.
- BORROR, D.J. et R. E. WHITE. 1991. *Les insectes de l'Amérique du Nord (au nord du Mexique)*. Les Guides Petersons, Éditions Broquet, Laprairie, Québec. 408 pages.
- BOUCHARD, A. ; D. BARABÉ, M. DUMAIS et S. HAY. 1983. *Les plantes vasculaires rares du Québec*. Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, Syllogeus n°48. 79 pages.
- BOUDREAU, F. 2002. *La Grande Rivière : inventaire de l'aster d'Anticosti*. FloraQuebeca, vol. 7, #1 : 10-11.
- BOURGET, E. 1976. *Distribution et abondance des ressources littorales du Parc Forillon*. Document présenté à INRS-Océanologie par le Département de biologie de l'Université Laval, Sainte-Foy, Québec.
- BROUSSEAU, P. et G. CHAPDELAINÉ. 1989. *Inventaire des colonies d'oiseaux marins de la région de la baie des Chaleurs et de la Gaspésie*. Service canadien de la faune, Conservation et Protection, Environnement Canada, Région du Québec. 47 pages.
- BRUNEL, P. 1962. *Le phytoplancton de la baie des Chaleurs*. Contribution du ministère de la Chasse et de la Pêche du Québec No 91.
- BUREAU DE LA CONVENTION DE RAMSAR. 2000. *Les zones humides, valeurs et fonctions*. Publié dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, Sandra Hails, Ramsar. 10 fiches.
- CARON, G. 1992. *Évolution de la colonie de sternes pierregarin (Sterna hirundo) de Sandy Beach de 1981 à 1989*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie/ Iles-de-la-Madeleine, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Gaspé, Québec. 56 pages.
- CARON, G. 1995. *Étude de mise en valeur et de protection de l'écosystème de la baie de Gaspé*. Comité de protection de la santé et de l'environnement de la baie de Gaspé inc., Douglstown, Québec. 110 pages + 9 annexes.
- CARON, J. 2001. *Inventaire des espèces aquatiques de l'estuaire de la rivière Petit Pabos*. Rapport préparé pour le Regroupement pour la restauration des trois rivières Pabos. 7 pages + annexes.
- CARRIÈRE, J.B. et M. PAGEAU. 1973. *Océanographie du Parc national Forillon*. Rapport soumis au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Division des parcs nationaux et des lieux historiques, Halifax, Nouvelle-Écosse.

- CLAEREBOUDT, M.R., J. COTÉ, J.C. BONARDELLI et J. HIMMELMAN. 1995. *Seasonal variation in abundance and size structure of phytoplankton in Baie des Chaleurs, southwestern Gulf of St-Lawrence, in relation to physical oceanographic conditions*. Hydrobiol 306 : 147-157.
- COMITÉ D'EXPERTS SUR LA PROSPECTION PÉDOLOGIQUE D'AGRICULTURE CANADA. 1987. *Le Système canadien de classification des sols*. Seconde édition. Ministère de l'Agriculture du Canada, publication #1646. 170 pages.
- COMITÉ D'HARMONISATION SUR LA BIODIVERSITÉ. 1995. *Rapport sur les espèces de faune et de flore prioritaires au plan d'action Saint-Laurent Vision 2000*. Saint-Laurent Vision 2000, Comité technique « espèces ».
- COSEPAC. 2001. *Espèces canadiennes en péril, mai 2001*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 35 pages.
- COSTANZA, R. et al. 1997. *The value of the world's ecosystem services and natural capital*. Nature 387, 253-260.
- COUILLARD, L. et P. GRONDIN. 1986. *La végétation des milieux humides du Québec*. Les Publications du Québec. 377 pages.
- CREM/ P. MOUSSEAU, J.P. BEAUMONT, G. MÉTHOT et B. PINEL-ALLOUL. 1978. *Étude préliminaire du projet de réserve écologique de la rivière Malbaie, Comté de Gaspé-Est, Québec*. Document réalisé par le Centre de recherches écologiques de Montréal pour le Service de l'aménagement des terres du ministère des Terres et Forêts, Québec. 165 pages + 1 annexe.
- CSSA CONSULTANTS LTÉE. 1992. *Étude de la dynamique du littoral de la presqu'île de Penouille – Parc national Forillon*. Rapport présenté au Service canadien des parcs, Environnement Canada. 108 pages + annexes.
- DANSEREAU, P. 1970. Tournée gaspésienne : Coin-du-Banc. Tournée organisée lors du congrès conjoint ABC-SCPV, Université Laval, Québec. 1970 : 40-41.
- DE SERRES, G. 1974. *Étude préliminaire du barachois de Malbaie*. Centre d'histoire naturelle de Percé. Service canadien de la faune, Environnement Canada. 51 pages.
- DEL DEGAN, MASSÉ et ASSOCIÉS. 1995. *Inventaire et caractérisation des écosystèmes forestiers. Parc national Forillon*. Document présenté à Parcs Canada. 2 tomes.
- DESBIENS, M. et N. BOULAY. 1994. *Évaluation colimétrique de l'eau de la baie de Gaspé en période hivernale, 1993-1994*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la recherche scientifique et technique, document de recherche 94/13, Gaspé, Québec.

- DESJARDINS, L. 1983. *Inventaire des oiseaux du barachois de Bonaventure*. Rapport au Jardin Zoologique de Bonaventure. 35 pages.
- DIONNE, J.-C. 1972. *Caractéristiques des schorres des régions froides, en particulier de l'estuaire du Saint-Laurent*. Z. Géomorph. N. F., suppl. Bd. 13 : 131-162.
- DIRECTION DU RÉGIME HYDRIQUE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. 2002. Site internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/régions/region11/11-gaspésie.htm>.
- ENVIRONNEMENT CANADA, 2001. Site internet : <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/es/recovery/spring97/fr/butterfly.html>.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2001. Site internet : <http://www.especiesenperil.gc.ca/Species/Français/SearchDetail.cfm?SpeciesID=304>.
- FERNALD, M.L. 1950. *Gray's Manual of Botany, a handbook of the flowering plants and ferns of the central and northeastern United States and adjacent Canada*. Eighth edition. American Book Company, New York. 1632 pages.
- FERNALD, M.L. 1951. *Botanizing on the Gaspé peninsula 1902-1904*. Rhodora 53 : 1-22.
- FLEURBEC/ G. LAMOUREUX, S. LAMOUREUX, A. TOUSIGNANT, L. COURNOYER et R.F. GAUTHIER. 1994. *Plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Noms français de 229 espèces*. Rapport non publié, préparé pour le gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. XXXVII + 229 pages.
- FLEURBEC/ LAMOUREUX, G. 1985. *Plantes sauvages du bord de la mer. Guide d'identification Fleurbec*. Fleurbec éditeur. 286 pages.
- FLEURBEC/ S. LAMOUREUX & G. LAMOUREUX/, G. LAVOIE & F. BOUDREAU. 1995. *La répartition du troscart de la Gaspésie (Triglochin gaspense) dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie*. Rapport préparé pour le Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 69 pages.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY. 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Sous la direction de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, de la Société québécoise de protection des oiseaux, du Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. Montréal. XVIII + 1295 pages.
- GAUTHIER, R. 1983. *Gaylussacia dumosa (Andr.) T.&G. var. bigeloviana Fern. Nouveau dans la flore du Québec*. Naturaliste canadien 110 : 411-420.
- GOSNER, K.L. 1978. *Atlantic Seashore. A field guide to sponges, jellyfish, sea urchins, and more*. Peterson Field Guides, 329 pages.

- GOUPIL, J.-Y. 1998. *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques*. Réalisé par le Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec. Les Publications du Québec. 156 pages.
- GRANDTNER, M. M. 1972. *Description détaillée des groupements végétaux de la péninsule Penouille, Parc national Forillon, Québec*. Rapport final, volume 1, travail #35/5-R2.8, contrat #71-62, Québec, Québec. 173 pages.
- GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LES TERRES HUMIDES. 1987. *Le système de classification des terres humides du Canada*. Édition provisoire. Comité canadien de la classification écologique du territoire, Direction de la conservation des terres, Service canadien de la faune, Environnement Canada. Série de la classification écologique du territoire #21. 18 pages.
- HAINES, A. et T.F. VINING. 1998. *Flora of Maine, a manual for identification of native and naturalized vascular plants of Maine*. Inlus *Addenda to the Flora of Maine, 26 April 2001*. V.F. Thomas Co., Bar Harbour, Maine. 847 pages.
- HALL, G. 2000. *Endangered Species Recovery Fund 1999 Project Results (partie Barachois de Malbaie/ Coin-du-Banc (near Percé))*. The Nature Conservancy of Canada – Quebec Region, Montréal, Québec. 137 pages.
- HANDFIELD, L. 1999. *Le guide des papillons du Québec*. Version scientifique. Éditions Broquet. 1103 pages.
- HARVEY, B.P., D. HARDY, P. BERNARD, L. MILLOT, D. GAMACHE, M. LAFLAMME et G. VERREAULT. 1995. *Caractérisation physico-chimique et biologique de l'habitat du poisson du barachois de Malbaie*. Rapport préparé pour le Club des ornithologues de la Gaspésie inc. par Les consultants en environnement Argus inc., Sainte-Foy, Québec. 61 pages+annexes+cartes.
- HARVEY, C. 1996. *Portrait biophysique des secteurs perturbés du barachois du Grand Pabos*. Rapport produit par le Groupe-conseil Génivar pour l'Association pour la valorisation du barachois du Grand Pabos. 69 pages+ annexes.
- HARVEY, C. et D. BROUARD. 1992. *Étude exploratoire du barachois de Chandler : aspects biophysiques et contamination*. Rapport du Groupe Environnement Shooner inc. présenté à la Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada, Région du Québec. 39 pages + 11 annexes.
- HARVEY, C. et R. LALUMIÈRE. 1995. *État d'avancement des travaux relatifs à la restauration du barachois du Grand Pabos : révision du plan de restauration proposé et planification des travaux pour 1995-1996*. Rapport produit par le Groupe Environnement Shooner pour l'Association pour la valorisation du barachois du Grand Pabos. 65 pages + annexes.

- HARVEY, M. 2002. *La Loi sur les réserves naturelles en milieu privé ou comment protéger les attraits naturels de votre propriété*. Naturaliste canadien, vol. 126, #1 : 87-88.
- HINDS, H. R. 2000. *Flora of New Brunswick*. Second edition. Biology Department, University of New Brunswick. 699 pages.
- JACQUAZ, B., L. COUILLARD, M. PELLETIER, M. SARRAZIN et G. WALSH. 1990. *Étude biophysique de quatre barachois de la baie des Chaleurs*. Pêches et Océans, Rapp. Man. Sci. Halieut. Aquat. 2089 : xii + 130 pages.
- JACQUES, D. et C. HAMEL. 1982. *Système de classification des terres humides du Québec*. Université du Québec à Montréal, Département des sciences biologiques, Laboratoire d'étude des macrophytes aquatiques et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, Québec. 131 pages.
- LABRECQUE, J. et G. LAVOIE. 2000. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 118 pages. (Version provisoire).
- LABRECQUE, J. et G. LAVOIE. 2002. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages. (Version finale).
- LABRECQUE, J., G. LAVOIE et F. BOUDREAU. 1994. *Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du barachois de la rivière Bonaventure, Gaspésie*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 20 pages.
- LABRECQUE, J., G. LAVOIE et F. BOUDREAU. 1995. *Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du barachois de Malbaie, Barachois-Ouest, Gaspésie*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 20 pages.
- LAPEL. 1989a. *Création de mares dans les marais à spartine du Saint-Laurent : identification des sites potentiels*. Rapport présenté à Environnement Canada. 47 pages.
- LAROCQUE, R. et A.D. CAMELLA. 1991. *Résultats du premier programme de suivi des populations de phytoplancton toxique dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent (Région du Québec)*. Rapp. Tech. Can. Sci. Halieut. Aquat. 1796 : 42 pages.
- LAVOIE, G. 1999. *Plan d'action sur la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (Sagittaria montevidensis subsp. spongiosus) – SLV2000 1998-2003*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 19 pages.
- LE GROUPE DU GOLFE. 1995. *Inventaire biophysique dans le barachois de Bonaventure*. Rapport final présenté à l'Association pour la revalorisation du barachois de Bonaventure



- produit par le Groupe-conseil Le Groupe du Golfe inc., Gaspé, Québec. 103 pages + 22 annexes.
- LE GROUPE ÉCOTONE. 1986. *Quai de Gaspé (Sandy Beach), examen environnemental préalable*. Pour Travaux publics Canada, Ottawa (Ontario).
  - LEGENDRE, L. 1971. *Production primaire dans la baie des Chaleurs (golfe du Saint-Laurent)*. Naturaliste canadien 98 : 743-773.
  - LEMIEUX, C. 2001. *Projet de protection et de mise en valeur de la baie au Chêne et d'habitats côtiers de la région de Pointe-à-la-Croix (Gaspésie)*. Rapport du Groupe-conseil Génivar inc. présenté au Comité ZIP Baie des Chaleurs et au ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 76 pages + 8 annexes.
  - LEMIEUX, C. et R. LALUMIÈRE. 1995. *Acquisition de connaissances des habitats côtiers du barachois de Saint-Omer*. Rapport du Groupe-conseil Génivar inc. pour la Division de la gestion de l'habitat du poisson, ministère des Pêches et des Océans du Canada. 44 pages + 3 annexes.
  - LEMIEUX, C. et R. LALUMIÈRE. 1995. *Répartition de la zostère marine (Zostera marina) dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs (1994)*. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada préparé par le Groupe-conseil Génivar inc. 58 pages.
  - LEMIEUX, C.; R. LALUMIÈRE et O. CLOUTIER. 1996. *Validation de l'utilisation des zostérites du barachois de Carleton pour la fraye du hareng atlantique*. Projet parrainé par Le Regroupement des pêcheurs Professionnels du Sud de la Gaspésie et réalisé par le Groupe-conseil Génivar inc. avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans du Canada dans le cadre du programme « Interactions communautaires » de Saint-Laurent Vision 2000, Québec. 31 pages + 2 annexes.
  - LEPAGE, M. 2001. *La faune vertébrée menacée ou vulnérable en forêt boréale*. Naturaliste canadien, vol. 125, #3 : 131-137.
  - LGL ENVIRONNEMENT. 1990. *Mesure des niveaux d'eau et des débits dans la partie ouest du barachois de Bonaventure en novembre 1990*. Rapport au ministère des Pêches et des Océans du Canada, Division de l'habitat du poisson, Montréal. 25 pages.
  - LOGIMER. 1983. *Remplissage de l'habitat marin à Bonaventure*. Rapport au ministère des Pêches et des Océans du Canada, Québec. 30 pages.
  - LOGIMER. 1984. *Étude du littoral de la MRC de Bonaventure*. Rapport présenté à la MRC de Bonaventure, Québec. 33 pages + annexes.

- LOGIMER. 1985. *Développement d'un programme de conservation et de reconstitution des habitats lagunaires gaspésiens*. Rapport présenté au ministère des Pêches et des Océans du Canada, Section habitat du poisson. 306 pages + 3 annexes.
- LONGTIN, B. 1996. *Options de conservation : guide du propriétaire*. Centre québécois du droit de l'environnement, Montréal, Québec. 100 pages.
- LYNCH-STEWART, P. 1992. *Aucune perte nette : mise en oeuvre d'objectifs « aucune perte nette » pour la conservation des terres humides au Canada*. Publié par le Secrétariat au Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) en collaboration avec le Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Ontario. Série de communications sur les terres humides durables, No 1992-2.
- LYNCH-STEWART, P., I. KESSEL-TAYLOR et C. RUBEC. 1999. *Terres humides et le gouvernement. Politique et législation concernant la conservation des terres humides au Canada*. Publié par le Secrétariat au Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) en collaboration avec le Service canadien de la faune, Environnement Canada et Canards Illimités Canada. Série de communications sur les terres humides durables, No 1999-1.
- MARIE-VICTORIN, FR. 1995. *Flore Laurentienne*. Troisième édition mise à jour par L. Brouillet, S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.
- MCGERRIGLE, H.W. 1985. *Le tour géologique de la Gaspésie*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction de la recherche géologique, Québec. 212 pages.
- MEUNIER, P., J.-P. DUGAS, N. BOULIANNE, R. DELISLE, P. DUGAS, R. GAGNON et G. LEFEBVRE. 1988. *L'Environnement au Québec, un premier bilan*. Document technique réalisé par le ministère de l'Environnement du Québec, Direction des stratégies et des politiques environnementales assistée de la Direction des communications et de l'éducation. 429 pages.
- MOUSSEAU, P., M. GAGNON, P. BERGERON, J. LEBLANC et R.SIRON. 1997. *Synthèse des connaissances biologiques du Golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs*. Ministère des Pêches et des Océans du Canada – Région Laurentienne, Division des sciences de l'environnement marin, Institut Maurice-Lamontagne et Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaires 19, 20 et 21. 437 pages.
- PARENT, M.; M. MALO, D. LAVOIE et O. TAVCHANDJIAN. 1994. *Reconnaissance géoscientifique au Parc national Forillon, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1994*. Rapport de mission du Centre géoscientifique de Québec, Sainte-Foy, Québec. 26 pages.

- PARENT, S. 1990. *Dictionnaire des sciences de l'environnement*. Éditions Broquet. 748 pages.
- PASKOFF, R. 1993. *Les littoraux. Impacts des aménagements sur leur évolution*. Éditions Masson, Paris, France. 256 pages.
- PAYETTE, S. et L. ROCHEFORT. 2001. *Écologie des tourbières du Québec-Labrador*. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 621 pages.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2000. *Table des marées et courants du Canada, 2001, Golfe du Saint-Laurent, volume 2*. Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans du Canada, Ottawa. 99 pages.
- PESCA Environnement. 2000. *Classification des secteurs coquilliers de la Baie des Chaleurs/Gaspé sud selon leur potentiel de réouverture*. Rapport d'étude (version finale) remis au Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Baie des Chaleurs. 96 pages + 12 annexes.
- PESCA. 1996. *Caractérisation physico-chimique, hydrodynamique et biologique des habitats du poisson du barachois de Malbaie*. Rapport final présenté au Club des ornithologues de la Gaspésie inc. 114 pages.
- PESCA. 1997. *Étude de conservation et de mise en valeur de la Pointe Verte, Maria*. Rapport préliminaire présenté au Comité ZIP Baie des Chaleurs et au ministère des Pêches et des Océans du Canada. 100 pages.
- PLURAM INC. 1990. *Projet de conservation et de restauration du barachois*. Rapport d'étape préparé par Pluram inc., le Groupe LGL, présenté à la Corporation de développement de Carleton. 50 pages + 5 annexes.
- PORSILD, A. E. et W. J. CODY. 1980. *Vascular plants of continental Northwest Territories, Canada*. Musée canadien des Sciences naturelles, Ottawa. 667 pages.
- PQSPB. 1955. *Annual report for year ending december 32st, 1955*. Province of Quebec Society for the protection of Birds. 38 pages.
- PROCÉAN INC. 1993. *Échantillonnage et analyse des sédiments à Bonaventure et Sandy Beach*. Rapport présenté à Travaux publics Canada, Québec. 12 pages + 3 annexes.
- PROCÉAN INC. 1996. *Caractérisation du milieu physique et inventaire biologique du barachois de New Richmond*. Rapport final présenté à la Division de la gestion de l'habitat du poisson, Pêches et Océans Canada, 62 pages.
- PROVENCHER, L. et D. DORION. 1998. *Suivi de la contamination bactériologique et de la contamination par les métaux des myes du barachois du Grand Pabos à l'été 1997. Comparaison avec les résultats de 1995*. Rapport final présenté à l'Association pour la valorisation du barachois du Grand Pabos produit par la Direction régionale des Océans,

- ministère des Pêches et des Océans du Canada, Institut Maurice-Lamontagne, Mont-Joli, Québec. 17 pages + 5 annexes.
- RENAUD, L. 2000. *Évolution et dégradation du barachois de Paspébiac*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université du Québec à Rimouski comme exigence partielle de la Maîtrise en Sciences (Océanographie). 121 pages + 1 annexe.
  - ROPARS, Y. 1997. *Paspébiac, restauration du barachois*. Rapport technique, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 71 pages.
  - ROUSSEAU, C. 1974. *Géographie floristique du Québec-Labrador. Distribution des principales espèces vasculaires*. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 370 pages.
  - RUPPERT, E.E. et R. D. BARNES. 1994. *Invertebrate Zoology*. Sixth Edition. Saunders College Publishing. 1056 pages.
  - SCOGGAN, H.J. 1950. *The flora of Bic and the Gaspé Peninsula, Quebec*. National Museum of Canada, Bulletin #115, Biological Series #39, Ottawa. 399 pages.
  - SCOGGAN, H.J. 1978-1979. *The flora of Canada*. National Museum of Natural Sciences Publications in Botany #7. 4 volumes. Ottawa (Ontario). 1711 pages.
  - SCOTT, W.B. et SCOTT, M.G. 1988. *Atlantic Fishes of Canada*. University of Toronto Press. 731 pages.
  - SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2001. *Sorties de la banque de données sur les Habitats fauniques, accès aux inventaires, données sur les espèces. Aires de concentration d'oiseaux aquatiques, héronnières et colonies d'oiseaux du sud de la péninsule gaspésienne*. Inclus les cartes topographiques localisant les Habitats fauniques. Données non publiées.
  - SURPRENANT, M. 1993. *Les oiseaux aquatiques du Québec, de l'Ontario et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec. 285 pages.
  - TRAVAUX PUBLICS CANADA. 1993. *Examen environnemental préalable : récupération des vestiges d'un quai en encaissement à Gaspé (Sandy Beach)*. Service de l'architecture et du génie, document interne, Rimouski, Québec.
  - TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGQ) 1993. *Examen environnemental – Paspébiac, Comté de Bonaventure*. Rapport produit par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - TREMBLAY, B. 2001. *Liste systématique des espèces floristiques, milieux humides littoraux de la baie de Cascapédia, Gaspésie*. Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Baie des Chaleurs, Maria, Québec. 17 pages.

- TREMBLAY, B. et C. LEMIEUX. En prép. *Caractérisation de la population de sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (Sagittaria montevidensis subsp. spongiosa) de l'estuaire de la rivière du Loup, Pointe-à-la-Croix, Gaspésie*. Rapport conjoint du Comité ZIP Baie des Chaleurs et du Groupe-conseil Génivar inc.
- WISEMAN, J.R.F. 1976. *La nature du barachois*. Centre d'histoire naturelle de Percé, Service canadien de la faune, Environnement Canada. 111 pages.

---

## GLOSSAIRE

**Acidophile** : Se dit d'une plante qui préfère les sols acides. Syn. : acidiphile.

**Adventice** : Se dit d'une plante provenant d'un pays étranger et qui n'a pas été intentionnellement semée. Les mauvaises herbes sont presque toutes adventices.

**Alevinage** : Peuplement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau par les alevins (très jeunes poissons).

**Allopatrique** : Se dit d'espèces, de populations ou d'unités taxonomiques qui vivent dans des conditions d'isolement géographique (populations pures).

**Alluvion** : Dépôts provenant d'un transport par les eaux courantes.

**Anaérobie** : Se dit des réactions qui peuvent se produire à l'abri de l'air. Se dit également des micro-organismes qui peuvent se développer en l'absence d'oxygène libre (microbiologie).

**Anastomosé** : Se dit du lit d'un cours d'eau caractérisé par de nombreux bras qui se séparent et se réunissent fréquemment.

**Arboraie** : Groupement végétal composé d'arbres (se réfère à la stratification végétale).

**Arbustaie** : Groupement végétal composé d'arbustes (se réfère à la stratification végétale).

**Aulnaie** : Groupement arbustif dominé par des essences ligneuses du Genre *Alnus* (aulne).

**Benthique** : Qui vit en contact avec le fond d'un plan ou d'un cours d'eau (épibenthos), ou à l'intérieur du substrat (endobenthos).

**Biocénose** : Ensemble des organismes vivants, animaux et végétaux, qui occupent le même biotope.

**Biotique** : Relatif aux organismes vivants et aux facteurs biologiques liés à leur action. Ant. : abiotique.

**Biotope** : Aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions écologiques particulières (sol, climat, etc.) servant de support physique aux organismes qui constituent la biocénose.

**Calcicole** : Se dit d'une espèce végétale qui prospère sur les sols à forte concentration de calcium. Syn. : calciphile.

**Cariçaie** : Groupement herbacé composé d'individus du Genre *Carex* (laîche).

**Chenal de marée** : Chenal de l'estran emprunté par les eaux du flot et du jusant.

**Circumpolaire** : Qui est autour d'un pôle. En botanique, se dit d'une plante qui répartie sans disjonction importante tout autour du cercle arctique.

**Corymbe** : Inflorescence dans laquelle les axes secondaires partent de point différents sur l'axe, et arrivent à peu près à la même hauteur.

**Delta** : Dépôt d'alluvions émergeant à l'embouchure d'un cours d'eau et le divisant en bras de plus en plus ramifiés.

**Delta de flot** : Accumulation de sable érigée du côté interne d'une lagune au niveau du grau par les courants pénétrant lors des marées montantes.

**Delta de jusant** : Accumulation de sable érigée du côté externe d'une lagune au niveau du grau par le courant de chasse des marées descendantes.

**Dendritique** : Se dit d'un réseau hydrographique dont le chevelu dense et bien hiérarchisé rappelle les branches d'un arbre.

**Dendrologie** : Science qui a pour objet l'étude des arbres.

**Dulcicole** : Se dit des organismes qui vivent exclusivement en eau douce. Syn. dulçaquicole.

**Écotone** : Territoire qui marque la frontière entre deux écosystèmes. Cette zone de transition est colonisée de ce fait par des organismes appartenant aux communautés voisines et par un certain nombre d'espèces ubiquistes.

**Édaphique** : Qui se rapporte au sol, qui a trait à un facteur écologique lié au sol.

**Endémique** : Se dit d'une espèce vivante qui est confinée dans une aire particulière.

**Espèce menacée** : Toute espèce dont la disparition est appréhendée, et donc dans une situation extrêmement précaire.

**Espèce prioritaire** : Organisme vivant faisant partie de la liste des espèces prioritaires à protéger dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Cette liste inclut toute espèce présente dans le Saint-Laurent ou ses affluents, dont la population est connue comme étant en difficulté.

**Espèce vulnérable** : Toute espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée.

**Estran** : Espace littoral compris entre les plus hautes et les plus basses eaux.

**Estuaire** : Embouchure d'un cours d'eau, dessinant dans le rivage une sorte de golfe évasé et profond.

**Étiage** : Niveau le plus bas d'un cours d'eau.

**Euryhalin** : Se dit d'une espèce aquatique qui tolère des variations de la salinité du milieu.

**Eutrophisation** : Accumulation, à température élevée, de débris organiques putrescibles dans les eaux stagnantes, provoquant la désoxygénation des eaux profondes.

**Flot** : Marée montante. Syn. : flux.

**Géomorphologie** : Étude scientifique des formes du relief terrestre.

**Glaciel**: Qualificatif qui se rapporte aux glaces flottantes.

**Grau** : En présence de milieux lagunaires, ouverture dans le cordon littoral par laquelle s'effectue les échanges entre les milieux interne et externe (lagunaire versus marin).  
Syn. : passe, inlet.

**Halophyte** : Terme désignant une plante des milieux salés (sols ou eaux).

**Haute-slikke** : Étage des laisses de pleines mers les plus fréquentes, où se fait la sédimentation maximale. En l'absence d'une microfalaise d'érosion (talard), elle s'intercale entre la slikke et le schorre et marque la progradation de ce dernier.

**Herbaciaie** : Groupement végétal composé d'individus non ligneux herbacés (se réfère à la stratification végétale).

**Hiatus** : Espace entre deux choses. En botanique par exemple, distance qui sépare deux occurrences d'une même espèce de distribution disjointe.

**Hydrolittoral** : Type de littoral propre aux systèmes marégraphiques. Se basant sur Gauthier (1977), Couillard et Grondin (1986) reconnaissent trois étages dans l'hydrolittoral : hydrolittoral supérieur (syn. : supralittoral) et hydrolittoral moyen (syn. : médiolittoral) pour les étages situés de part et d'autres du niveau des pleines mers moyennes, et hydrolittoral inférieur (syn. : infralittoral) pour l'étage débutant au niveau des basses mers moyennes.

**Hydrologie** : Science ayant pour objet l'étude de la nature, de la formation et des propriétés mécaniques, physiques et chimiques des eaux marines et continentales.

**Hydromorphie** : Mode d'évolution d'un sol, caractérisé par un engorgement temporaire ou permanent du profil par une nappe d'eau.

**Hydrophyte** : Plante qui vit en permanence en milieu aquatique et qui est plus ou moins immergée.

**Hydrosérie** : Succession végétale dont un milieu aquatique ou marécageux est le point de départ.



**Hygrophile** : Se dit d'un organisme qui a une préférence pour les lieux humides.

**Intendance privée** : Engagement volontaire des propriétaires à contribuer à gérer leurs terres de façon à conserver (protéger, aménager, mettre en valeur) les milieux naturels et les espèces qu'on y trouve.

**Intertidal** : Zone d'oscillation des marées.

**Jusant** : Marée descendante.

**Lagg** : Mot suédois désignant une zone humide ou dépression à la marge des tourbières ombrotrophes qui collecte les eaux de percolation en provenance du dôme de la tourbière ou des hautes terres avoisinantes et qui supporte des communautés végétales qui ressemblent à celles des tourbières minérotrophes.

**Limicole** : Terme utilisé pour désigner les oiseaux qui cherchent leur nourriture dans la vase.  
Ex. : chevaliers, bécasseaux, pluviers.

**Marais** : Terre basse, constituée d'habitats humides à substrat minéral ou, plus rarement, organique. Elle est périodiquement inondée et présente une mosaïque d'îlots de végétation dense et d'espaces vaseux. Le couvert végétal est essentiellement de type herbacé.

**Marécage** : Terre basse constituée d'habitats humides où l'écoulement de l'eau est très lent. Les marécages sont colonisés par des plantes ligneuses.

**Médiolittoral** : Étage du littoral située au-dessus du niveau de la basse mer de vives eaux et au-dessous du niveau de la pleine mer de vives eaux

**Mésique** : Se dit des milieux caractérisés par des conditions hygriques moyennes, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni xériques ni hydriques. Syn. : mésoïque.

**Mésohalin** : Se dit d'une eau saumâtre dont la salinité varie de 3 à 10 parties par mille (‰) ou d'une eau de mer d'une salinité située entre 30 et 34‰.

**Morte-eau** : Marée d'amplitude la plus faible survenant au moment du premier et du dernier quartier de la lunaison.

**Océanographie** : Science ayant pour objet l'étude des caractères biologiques, chimiques et physiques des océans et des mers, des milieux et des fond marins.

**Oligohalin** : Se dit d'une eau saumâtre dont la salinité varie de 0,5 à 3 parties par mille (‰) ou d'une eau de mer dont la salinité se situe entre 17 et 30‰.

**Paludicole** : Se dit des organismes qui vivent dans les marais.

**Paludification** : Processus d'accumulation de la tourbe menant à la formation d'une tourbière dans un site forestier, une prairie ou une surface rocheuse. Syn. : entourbement.

**Pédologie** : Science qui étudie les sols, notamment leurs caractères biologiques, chimiques et physiques ainsi que leur évolution.

**Physiographie** : Description des divers éléments naturels qui composent un paysage : relief, hydrologie, végétation, etc.

**Phytocénose** : Ensemble d'espèces végétales différentes qui présentent une homogénéité physiologique et qui colonisent un milieu commun.

**Phytogéographie** : Étude scientifique de la répartition géographique des plantes.

**Phytosociologie** : Étude scientifique des groupements végétaux et de leurs espèces à l'aide de méthodes floristiques et statistiques.

**Pleine mer** : Synonyme de marée haute.

**Polyhalin** : Se dit d'une eau saumâtre dont la salinité varie de 10 à 17 parties par mille (‰) ou d'une eau de mer dont la salinité est supérieure à 34‰.

**Prairie humide** : Formation végétale basse où dominant des monocotylédones et qui est caractéristique des milieux inondés de manière intermittente. Syn. : prairie marécageuse.

**Psammophile** : Se dit d'un organisme qui vit dans les sols sableux. Syn. : ammophile.

**Reliquale** : En botanique, se dit d'une espèce qui, dans une région donnée, a survécu à la disparition d'une ancienne flore dont elle faisait partie. Syn. : épibiot.

**Rhizome** : Tige souterraine, vivace, qui produit chaque année des racines adventives et des tiges aériennes.

**Schorre** : Partie haute d'un littoral, constituée de vase consolidée qui est recouverte de plantes herbacées. Elle est submergée aux grandes marées seulement.

**Servitude de conservation** : Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui des activités dommageables pour l'environnement. Les attraits sont protégés et le propriétaire conserve la propriété.

**Slikke** : Marais littoral vaseux, non colonisé par la végétation, parcouru par un réseau dendritique de chenaux et inondé à chaque marée.

**Subtidal** : Situé en deçà de la zone d'influence des marées, soit en-dessous du niveau de la basse mer de vives eaux.

**Supralittoral** : Étage du littoral située au-dessus du niveau de la pleine mer de vives eaux.

**Talard** : Abrupt de hauteur décimétrique, voire métrique, qui se rencontre dans des parties battues par l'eau ou sapées par des chenaux de marée. Il recule en s'éboulant par blocs. Se dit aussi microtalus ou microfalaise d'érosion.

**Taxon (a)** : Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification botanique ou zoologique.

**Tidal (e, aux)** : Terme dérivé de l'anglais qui se rapporte au cycle des marées. Peut servir à qualifier un milieu soumis à l'action des marées. Ex. : marais tidal (marais maritime) de l'anglais tidal marsh.

**Tourbicole** : Se dit des organismes qui préfèrent les milieux tourbeux.

**Tourbière minérotrophe** : Type de tourbière recevant une quantité variable d'eau, à la fois des précipitations et des eaux de drainage du bassin chargées en éléments minéraux qui enrichissent le sol humide. La tourbière minérotrophe renferme une végétation diversifiée, généralement dominée par un couvert herbacé, notamment des cypéracées, ainsi que des bryophytes (en particulier les mousses brunes de la famille des Amblystegiaceae), d'arbustes et d'arbres (Payette et Rochefort, 2001). Syn. : fen, tourbière soligène, tourbière rhéophile.

**Tourbière ombrotrophe** : Type de tourbière qui n'est alimentée en eau que par les précipitations atmosphériques, desquelles provient également la seule source en éléments nutritifs, hormis celle venant de la décomposition des végétaux qui forment le substrat de la tourbière (Payette et Rochefort, 2001). Syn. : bog, tourbière ombrogène, tourbière ombrophile.

**Vasculaire** : Se dit d'une plante qui possède des vaisseaux dans lesquels circule la sève.

**Vives eaux** : Période où l'amplitude des marées est à son maximum. Cycle bimensuel associé au cycle lunaire : une période de vives eaux à la pleine lune et une seconde à la nouvelle lune. Les vives eaux sont suivies d'une période de marées à faible amplitude (premier et dernier quartier de la lunaison), appelées marées de morte-eau.

**Xérique** : Qualifie les milieux caractérisés par une forte sécheresse.

**Xérophile** : Se dit des organismes qui préfèrent les milieux secs.

**Xérophyte** : Plante adaptée aux milieux secs.

